



PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALTITUDE 800

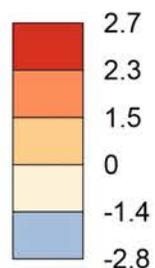
B. ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE 2020

TABLE DES MATIERES

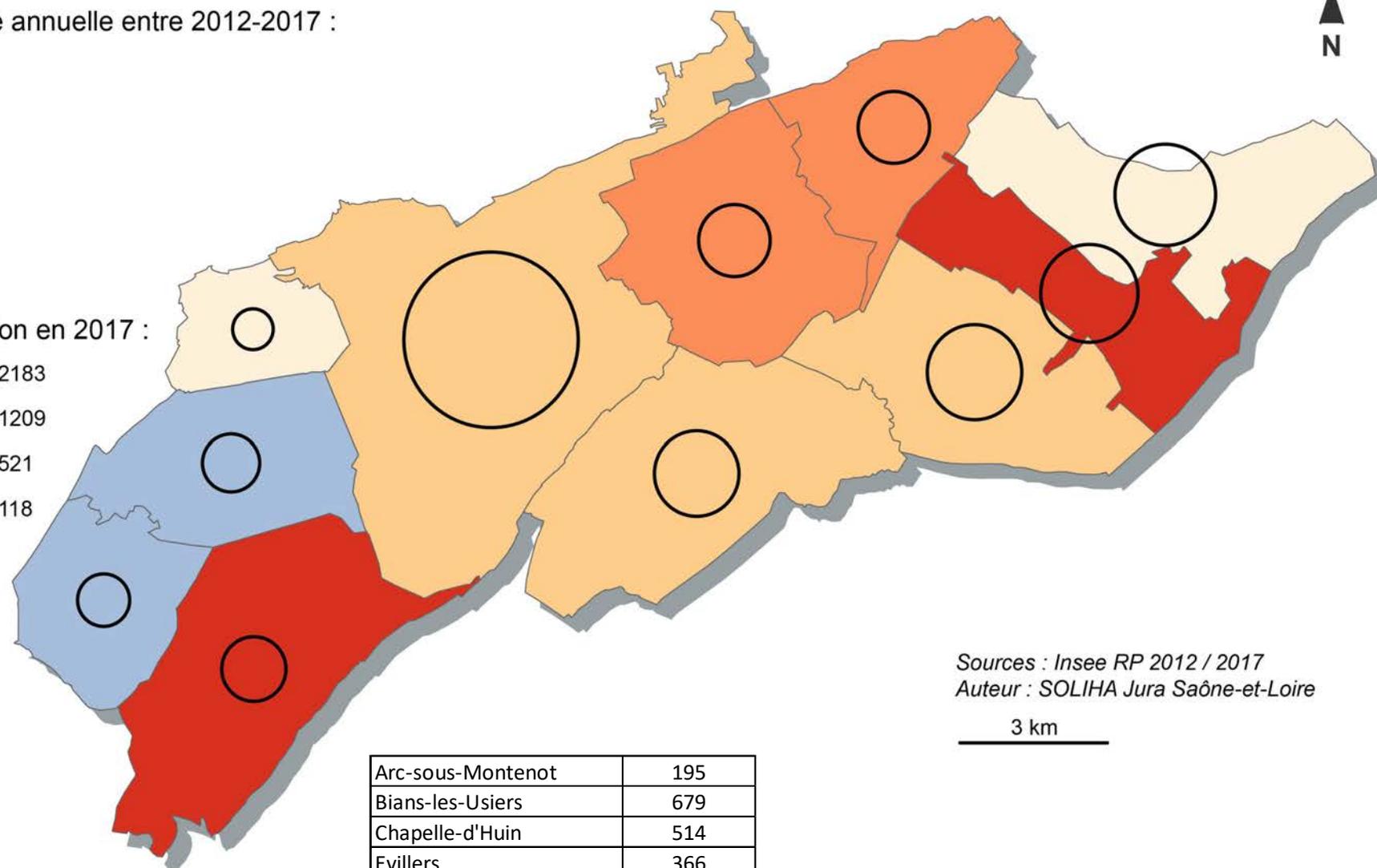
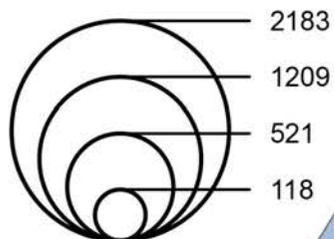
I. DÉMOGRAPHIE	7
1. LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES	7
1.1. Population de la CCA 800	7
1.2. Évolution de la population intercommunale et des populations communales	7
1.3. Soldes naturels et migratoires	9
1.4. Taux de natalité et de mortalité	10
2. STRUCTURE DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	11
3. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES	15
3.1. Nombre et taille des ménages	15
3.2. Composition des ménages	16
3.3. Revenus des ménages	17
3.4. Équipement automobile des ménages	18
SYNTHÈSE ET ENJEUX	19
II. LOGEMENT	21
1. ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS	21
1.1. Évolutions quantitatives	21
1.2. Évolutions des formes bâties	23
2. ÉVOLUTION DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES	25
2.1. Caractéristiques du parc de résidences principales	25
2.1.1. Taille des résidences principales	25
2.1.2. Age des résidences principales	27
2.1.3. Composition du parc des résidences principales	31
2.1.4. Qualité globale du parc et parc privé potentiellement indigne (PPPI)	37
2.2. Politiques en matière d'Habitat	39
2.2.1. Programme départemental de l'habitat (PDH)	39
2.2.2. Les interventions au niveau local	41
2.3. Logements pour les publics spécifiques	43
2.3.1. Les personnes âgées, les seniors	43
2.3.2. Les personnes handicapées	44
2.3.3. Les gens du voyage	45
3. ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS VACANTS	47
4. ÉVOLUTION DU PARC DE RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS	49
5. LES DYNAMIQUES IMMOBILIÈRES	51
5.1. Les dynamiques de construction et de réhabilitation	51
5.1.1. Les constructions nouvelles	51
5.1.2. Les constructions sur bâtiments existant	52
5.2. Le marché immobilier	55
SYNTHÈSE ET ENJEUX	57
III. ÉCONOMIE	59

1. LA ZONE D'EMPLOI DE PONTARLIER	59
1.1. Démographie	59
1.2. Emploi	59
1.3. Profil des salariés	60
2. DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES SUR LA CCA 800	61
2.1. Évolution de l'emploi	61
2.1.1. Évolution quantitative	61
2.1.2. Emplois par secteurs d'activité	63
2.1.3. Le tissu économique	64
2.2. La population active	67
2.2.1. Évolution et Caractéristiques	67
2.2.2. Catégories socio-professionnelles	68
2.3. L'aménagement économique	71
2.3.1. ZAE «Champ Begaud» à Levier	71
2.3.2. Les autres sites d'activités	73
SYNTHÈSE ET ENJEUX	78
3. LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES SUR LA CCA 800	81
3.1. L'activité commerciale	81
3.1.1. L'environnement commercial autour de la CCA 800	81
3.1.2. L'offre commerciale sur le territoire	81
SYNTHÈSE ET ENJEUX	82
3.2. L'activité touristique	85
3.2.1. Le contexte départemental et local	85
3.2.2. Les activités touristiques au sein de la CCA 800	87
3.2.3. Les hébergements touristiques	96
3.2.4. Loi Montagne et tourisme : les Unités touristiques Nouvelles (UTN)	97
SYNTHÈSE ET ENJEUX	98
3.3. L'activité agricole	99
3.3.1. Contexte agricole et enjeux en lien avec l'urbanisme et le foncier	99
3.3.2. Évolutions des structures agricoles	101
3.3.3. Productions et filières agricoles	105
3.3.4. Foncier et surfaces agricoles	111
3.3.5. Mise en conformité des exploitations agricoles et règles de réciprocité	117
3.3.6. Caractérisation des enjeux agricoles des espaces	123
3.3.7. Projets et préoccupations majeures exprimées par les agriculteurs de la CCA 800	125
SYNTHÈSE ET ENJEUX	126
3.4. L'activité sylvicole	127
3.4.1. La forêt sur le territoire : caractéristiques générales	127
3.4.2. La propriété forestière sur le territoire	131
3.4.3. La gestion forestière des forêts du territoire	135
3.4.4. Les espaces boisés classés - intérêts et précautions	140
3.4.5. Enjeux et perspectives	141

Variation moyenne annuelle entre 2012-2017 :
(%/an)



Niveau de population en 2017 :



Sources : Insee RP 2012 / 2017
Auteur : SOLIHA Jura Saône-et-Loire

3 km

Arc-sous-Montenot	195
Bians-les-Usiers	679
Chapelle-d'Huin	514
Evillers	366
Gevresin	118
Goux-les-Usiers	727
Levier	2 183
Septfontaines	368
Sombacour	641
Villeneuve-d'Amont	235
Villers-sous-Chalamont	296

I. DEMOGRAPHIE

Toutes les mises à jour des données de l'Insee n'étant pas réalisées en même temps dans l'année, les données des parties suivantes se réfèrent à plusieurs dates. Les années correspondent à la situation au 1^{er} janvier.

1. LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

1.1. POPULATION DE LA CCA 800

La Communauté de Communes Altitude 800 comptait 6322 habitants en 2017 soit 237 habitants de plus qu'en 2012. L'évolution moyenne annuelle de la population entre ces deux recensements était de 0,77%/an. Pour comparaison, l'évolution moyenne annuelle pour le département du Doubs était de 0,3% sur la même période.

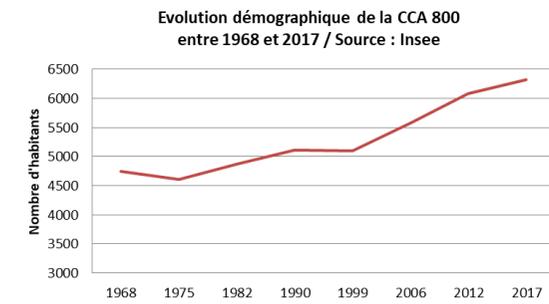
La moitié des communes de l'intercommunalité ont moins de 368 habitants, un quart plus de 660 habitants et un quart moins de 266. 4 communes représentaient 67% du poids démographiques d'Altitude 800 en 2017 (Levier et les communes du Val d'Usiers). Levier représente à elle seule 34,5% du poids démographique de l'intercommunalité et la commune la moins peuplée est Arc-sous-Montenot avec 3,1% du poids démographique.

1.2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE ET DES POPULATIONS COMMUNALES

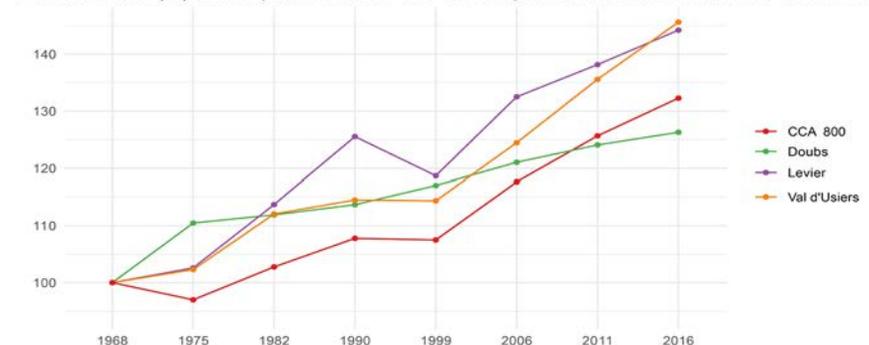
En dehors de la baisse démographique enregistrée lors de la période 1968-1975 (la baisse entre 1990 et 1999 restant plutôt une stagnation avec -13 habitants), la Communauté de Communes a connu une forte croissance démographique notamment depuis le début des années 2000. Entre 1999 et 2017, la CCA 800 a ainsi gagné 1220 nouveaux habitants (1,2%/an d'évolution moyenne annuelle).

En analysant la situation commune par commune, Bians-les-Usiers et Sombacour se distinguent car elles n'ont jamais connu de baisse démographique sur la période étudiée. Bians-les-Usiers détient le plus fort taux de variation entre 1968 et 2017 avec +70,2%. Vient ensuite la commune de Chapelle-d'Huin (+60,6%) qui n'a connu qu'une seule baisse entre 1968 et 1975. D'après les élus de cette dernière, la croissance démographique devrait largement se maintenir à court et moyen terme avec 18 nouvelles constructions prévues ce qui permettrait d'atteindre selon leurs estimations 600 habitants à l'horizon 2022 et 700 en 2026.

Les communes de Levier et Evillers ont aussi vu une seule fois leur population diminuer mais leurs hausses comparées à leur niveau démographique de base ont été peu voire beaucoup moins importantes (Taux de variation 1968-2017 pour Levier : +45,1% et pour Evillers:+20%).



Évolution de la population (indice de base 100 en 1968) / Réalisation : SOLIHA JSL, Source : Insee



Pour certaines communes, la situation démographique a pu connaître des tournants comme Goux-les-Usiers et Sombacour qui ont vu leur niveau de population décoller au début des années 2000 ou bien Septfontaines au début des années 90.

Trois communes ont moins d'habitants qu'en 1968 : Villers-sous-Chalamont, Villeneuve-d'Amont et Arc-sous-Montenot. Si les deux dernières constatent encore des baisses démographiques (Évolution moyenne annuelle 2012-2017 : -2,52%/an et -2,82%/an respectivement), Villers-sous-Chalamont est davantage dans une tendance à la hausse depuis les années 80 mais sans avoir pu rattraper le niveau de 1968 (Évolution moyenne annuelle 2012-2017 : 2,47%/an).

Enfin, Gevresin a connu de très faibles variations, son niveau de population est globalement resté entre 110 et 120 habitants tout au long de la période analysée.

Levier et le Val d'Usiers constituent des moteurs de la croissance démographique intercommunale depuis 1999. Contrairement à certains territoires où les communes périphériques du bourg-centre ont capté les nouveaux habitants, Levier a su conserver une place à part et un caractère très attractif. Au cours des entretiens en commune, les élus communaux avaient en effet constaté que l'accès facilité aux services notamment pour les plus âgées en constituait une des raisons. Les communes du Val d'Usiers et Chapelle-d'Huin, situées à proximité de grands axes routiers, sont attractives vis-à-vis de Pontarlier et la Suisse.

La croissance de la CCA 800 a été par ailleurs plus forte que celle connue par le département depuis 2009/2010 environ.

1.3. SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES

Les évolutions démographiques analysées précédemment sont la résultante de la combinaison de deux phénomènes :

- L'évolution du solde naturel (naissances-décès),
- L'évolution du solde migratoire (arrivées-départs).

Le solde naturel sur la CCA 800 a constamment été positif de 1968 à 2016. La comparaison avec les soldes naturels de Levier et du Val d'Usiers permet de mieux comprendre l'impact de ces deux entités représentant presque 70% du poids démographique de l'intercommunalité.

Si le solde naturel du Val d'Usiers a connu une baisse pendant les années 80-90, il est depuis très élevé et démontre une vive natalité sur ce secteur. Le Val est donc un moteur démographique pour l'intercommunalité depuis plus de vingt ans.

A l'inverse, si le solde naturel à Levier a été élevé jusqu'à la fin des années 80, il s'est effondré et est devenu négatif sur la dernière période étudiée (2011-2016). La population dans le bourg-centre est donc touchée par le phénomène de vieillissement même si la présence de l'EHPAD peut aussi en partie expliquer l'augmentation du nombre de décès sur la commune.

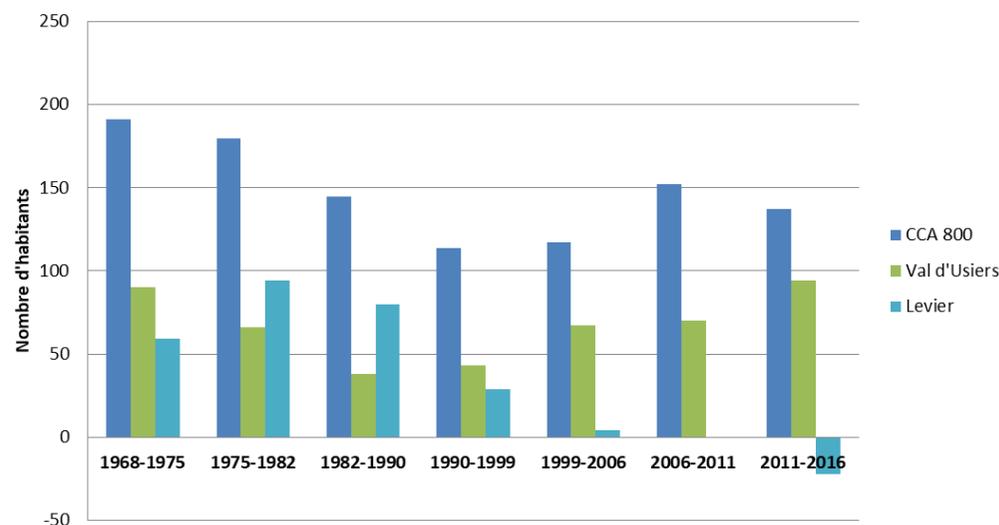
Concernant le solde migratoire, son évolution a été aléatoire pour les trois entités étudiées ; les tendances à la baisse ou à la hausse sont en règle générale communes dans le temps, dans des proportions plus ou moins élevées. On peut constater que si le Val d'Usiers était un moteur avec beaucoup plus de naissances que de décès, Levier se distingue très largement en comptabilisant davantage d'arrivées que de départs sur son territoire notamment entre 1999 et 2006. Dans le détail, le solde migratoire du Val d'Usiers a été très impacté par Goux-les-Usiers pour qui le solde a été négatif de 1968 à 1999.

Les possibilités pour bâtir sont l'une des explications possibles. En effet Levier dispose d'un document d'urbanisme depuis 1988 quand les cartes communales des communes du Val d'Usiers ont été approuvées en 2005-2006.

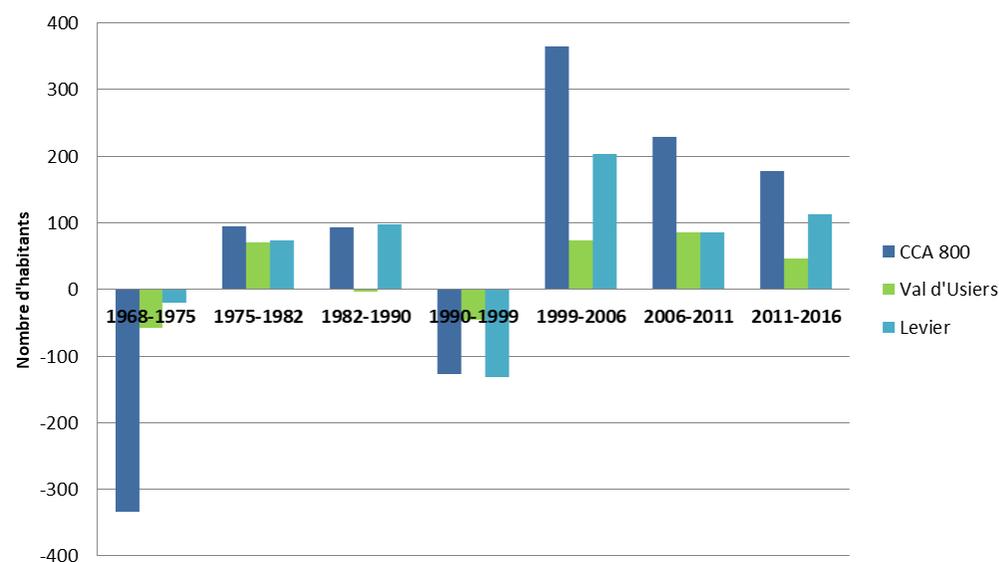
La situation pour les autres communes est plutôt similaire, avec des soldes naturels dans la majorité des cas positifs (Septfontaines et Evillers ne l'ont jamais eu négatif), seule Villers-sous-Chalamont a eu un solde négatif de 1975 à 1999.

Les soldes migratoires sont restés souvent négatifs pour une majorité d'entre elles jusqu'à la fin des années 90. Les élus de Villers-sous-Chalamont l'ont par exemple expliqué par le départ de familles pour raisons familiales (séparations, divorces) ou

Evolution des soldes naturels de 1968 à 2016 / Source : Insee



Evolution des soldes migratoires de 1968 à 2016 / Insee



mutations professionnelles.

A partir du début des années 2000 , les soldes migratoires sont positifs et élevés : Chapelle-d’Huin se distingue par un solde positif depuis le milieu des années 70.

1.4. TAUX DE NATALITÉ ET DE MORTALITÉ

Le taux de natalité¹ sur la CCA 800 est relativement élevé (13,7 naissances pour 1000 habitants sur la période 2011-2016) même si l’on observe une baisse depuis la période 2006-2011. Pour comparaison, le taux départemental pour la même période était de 12,6 naissances pour 1000 habitants soit quasiment le taux de Levier (12,5) et 12,3 au niveau de la France métropolitaine.

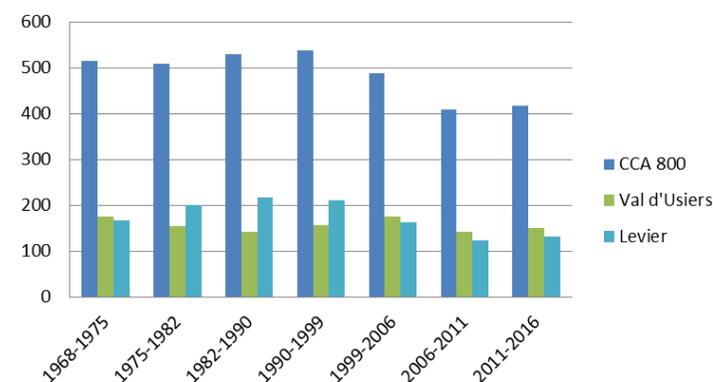
La natalité se porte globalement très bien au niveau du territoire intercommunal hormis une vraie baisse constatée entre 1990 et 1999 (11,7 naissances pour 1000 habitants) ce qui correspond à la période de très légère baisse démographique décrite précédemment.

Concernant le taux de mortalité, il est quasiment le même depuis 1968, entre 9 et 10 décès pour 1000 habitants (9,2 pour 2011-2016). A l’inverse du taux de natalité, ce dernier est supérieur à celui du Doubs (8) mais bien moins élevé que celui de Levier (14,6 décès pour 1000 habitants soit le taux le plus fort jamais enregistré depuis 1968 pour la commune). Cette augmentation peut peut-être en partie s’expliquer par des décès survenus à l’EHPAD mais aussi au nombre croissant de personnes âgées venues résider à Levier ces dernières années selon les dires des élus.

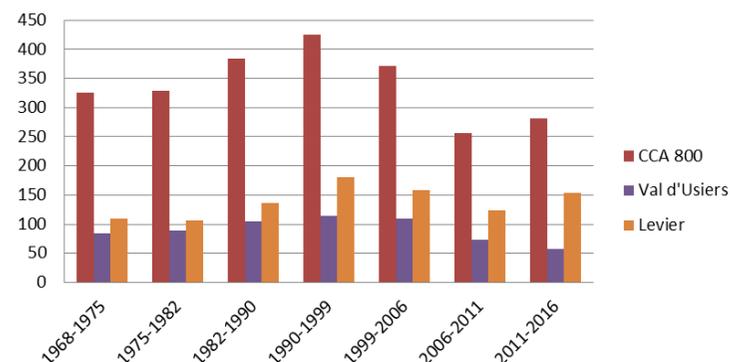
Au niveau communal, les disparités peuvent être très grandes : par exemple, 19 naissances pour 1000 habitants entre 2011 et 2016 à Bians-les-Usiers contre 8,3 à Arc-sous-Montenot et inversement 5,6 décès pour 1000 habitants contre 10,1.

¹ Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l’année à la population totale moyenne de l’année.

Evolution du nombre de naissances
Source : Insee



Evolution du nombre de décès
Source : Insee



2. STRUCTURE DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE

La population de la CCA 800 a très légèrement vieilli entre 2011 et 2016, la part des 0-44 ans passant de 59,6% à 59% et celle des 45 ans ou plus de 40,4% à 41%.

En termes d'effectifs, toutes les tranches d'âges ont gagné de la population sauf les 15-29 ans (-55 personnes) et les 75-89 ans mais de manière anecdotique (-2 personnes). Cela correspond donc à l'âge de départ des jeunes pour leurs études supérieures ou bien pour leurs premiers emplois (voir partie C sur les équipements). La CCA 800 a vu une progression du nombre de jeunes et de séniors, la structure par âge ne s'est donc pas trouvée significativement modifiée.

La forte natalité vue précédemment se confirme, la Communauté de Communes a gagné des jeunes, les 0-14 ans ont connu la plus forte augmentation et ces derniers sont majoritairement représentés sur le Val d'Usiers (34,3% des effectifs de la CCA 800), sur Levier (32,2%) et Chapelle-d'Huin (9,9%). A titre de comparaison, 9 communes avaient en 2016 une part des 0-14 ans supérieure à celle du Doubs (18,6%).

Concernant le phénomène de vieillissement de la population inhérent à tout le territoire national¹, il n'est pas encore très prononcé sur la Communauté de Communes, la part des séniors (60 ans ou plus) atteignant 22,7% en 2016 et celle des 75 ans ou plus 8,7%.

Dans la CCA 800, la part la plus élevée des 60 ans ou plus concernait en 2016 Villers-sous-Chalamont avec 29,3%, la commune détenait également la part la plus élevée en 2011. A contrario, la part la plus faible concernait Chapelle-d'Huin avec 16,5%.

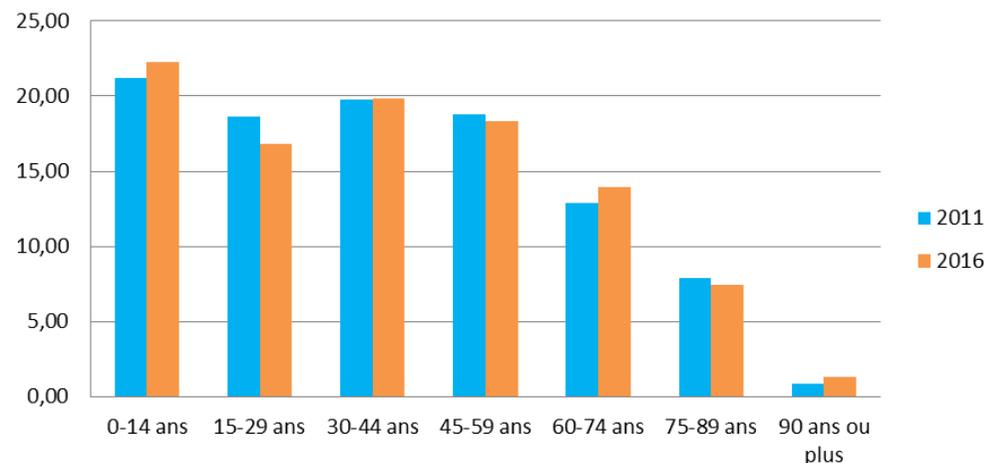
Ces deux communes étaient pareillement classées en 2011 avec des parts très légèrement inférieures.

Les cartes ci-après témoignent de la disparité qui s'opère entre la moitié ouest et la moitié est du territoire intercommunal : la moitié ouest est en effet davantage concernée par le phénomène de vieillissement de la population, notamment pour la tranche des 75 ans ou plus c'est-à-dire les personnes les plus fragiles, le taux de dépendance commençant réellement à augmenter à partir de cet âge, hommes et femmes confondus.

Quelques communes connaissent des tendances inversées, leur population rajeunit : Chapelle-d'Huin pour la tranche 75 ans ou plus, Septfontaines et Evillers pour celle des 60 ans ou plus.

¹ Il provient de l'arrivée aux grands âges de la génération du baby-boom et des gains d'espérance de vie

Répartition par tranche d'âge de la population intercommunale entre 2011 et 2016 (en%) / Source : Insee



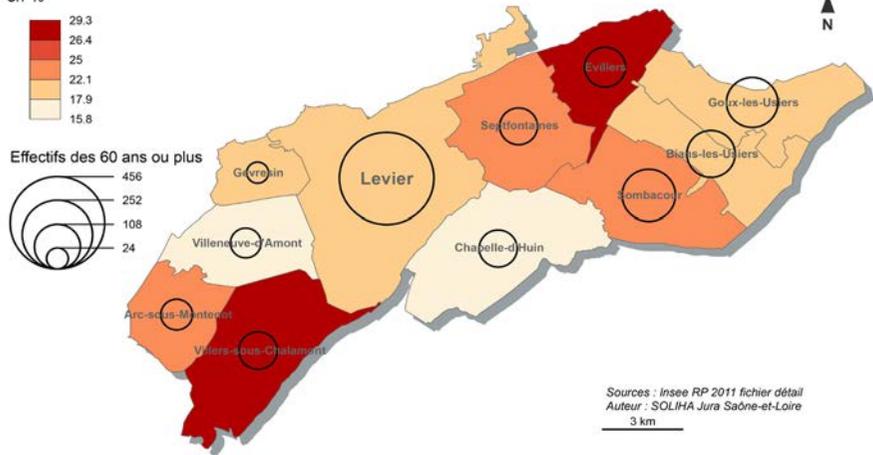
Il est alors important de considérer les effectifs de personnes âgées pour étudier le phénomène de gérontocroissance².

Les effectifs de personnes âgées voire très âgées ont augmenté à l'échelle d'Altitude 800. Sur Evillers par exemple, si la part diminue, les effectifs eux augmentent ce qui démontre une augmentation des effectifs les plus jeunes dans le même temps et signifie que, dans le cadre du projet politique porté par le PLUi, il ne faudra pas délaissier les questions de prise en charge, du maintien à domicile, de l'offre en logements ou des services d'aide à la personne par exemple.

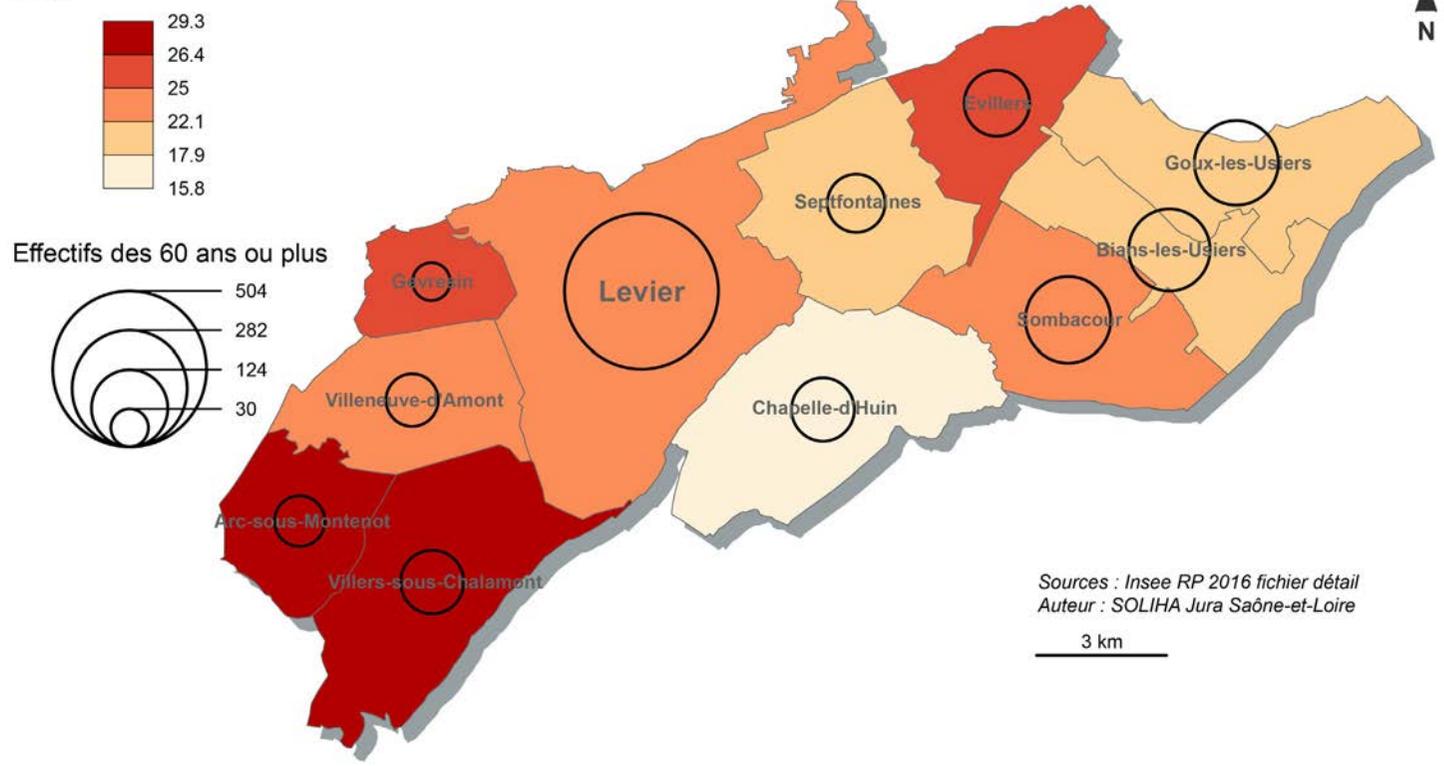
A noter que la part des 90 ans ou plus et son effectif sont les plus élevés à Levier (présence de l'EHPAD) ; les 90 ans ou plus sur cette commune représentaient 64,2% des effectifs intercommunaux en 2016.

² Augmentation des effectifs de la population âgée

Part des 60 ans ou plus (en 2011)
en %

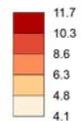


Part des 60 ans ou plus (en 2016)
en %

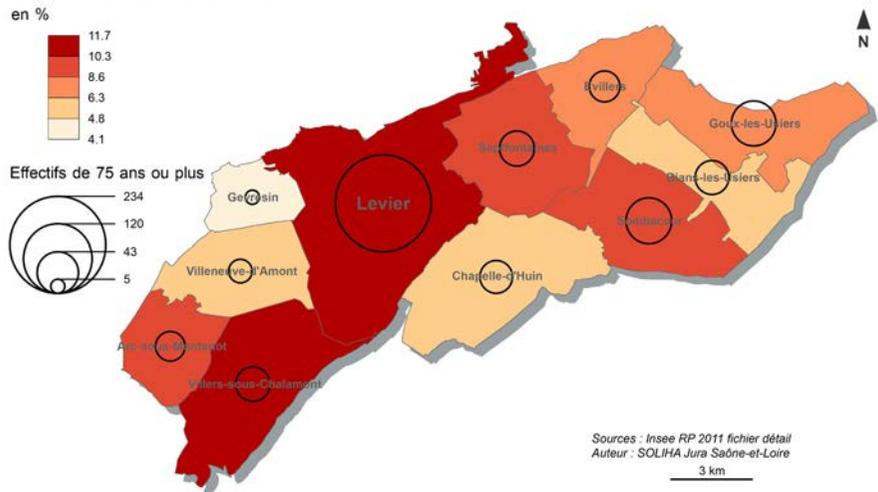


Part des 75 ans ou plus (en 2011)

en %



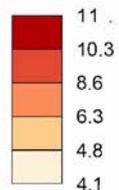
Effectifs de 75 ans ou plus



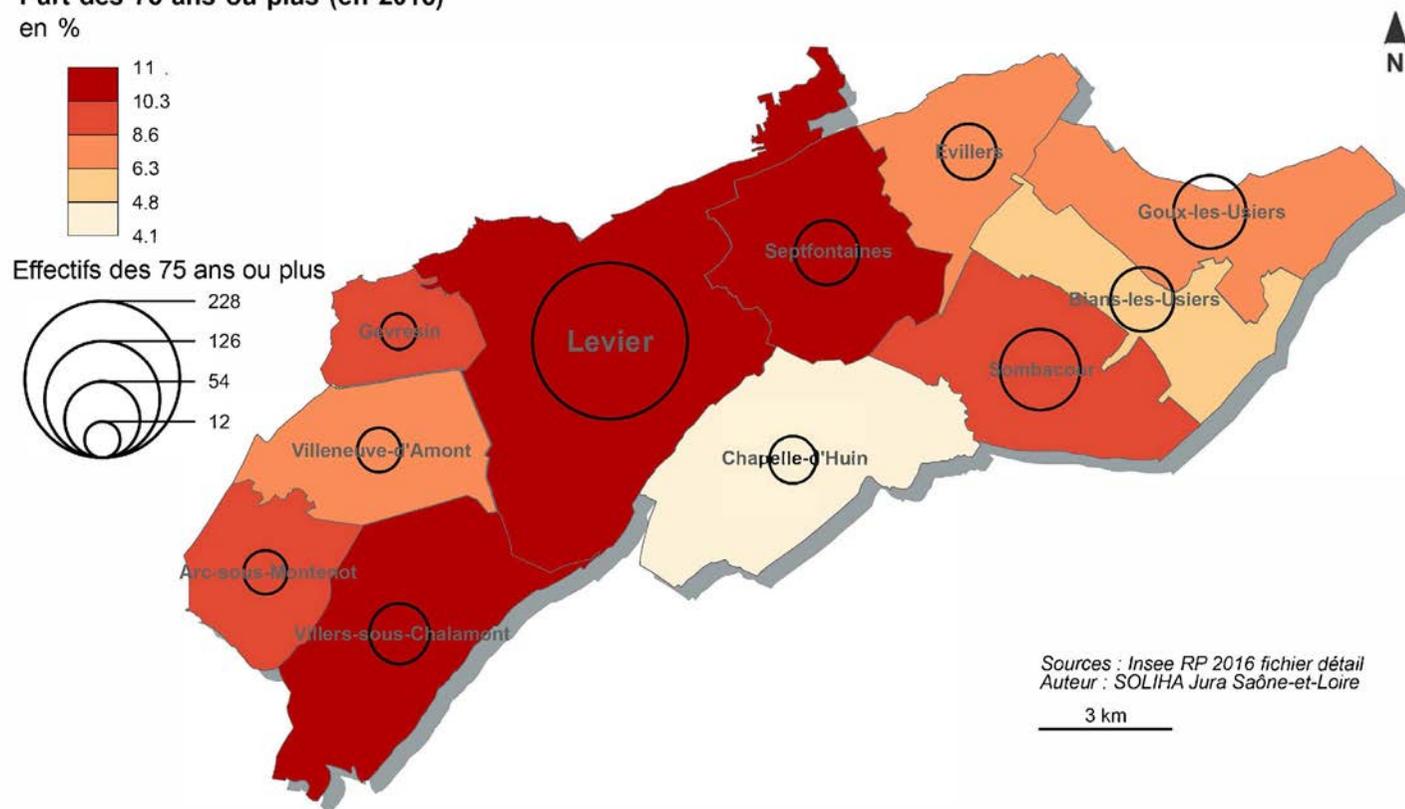
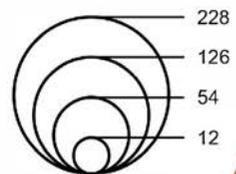
Sources : Insee RP 2011 fichier détail
Auteur : SOLIHA Jura Saône-et-Loire
3 km

Part des 75 ans ou plus (en 2016)

en %



Effectifs des 75 ans ou plus



Sources : Insee RP 2016 fichier détail
Auteur : SOLIHA Jura Saône-et-Loire
3 km

3. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

3.1. NOMBRE ET TAILLE DES MÉNAGES

Le nombre de ménages¹ n'a pas cessé de croître à l'échelle de l'intercommunalité, (+ 1209 unités entre 1968 et 2016), tout comme sur Levier et le Val d'Usiers. Dans le détail, cette évolution concerne l'ensemble des communes même si elle est beaucoup moins marquée à Arc-sous-Montenot, Villers-sous-Chalamont et Villeneuve-d'Amont. La plus forte augmentation concerne Bians-les-Usiers (+159 ménages en presque 50 ans).

L'évolution du nombre de ménages est non seulement liée au rythme de production de nouveaux logements sur les communes (en neuf et en réhabilitation, point abordé dans la partie Logements) pour accueillir de nouveaux habitants mais également au fait qu'au fil des décennies, la taille moyenne des ménages diminue, rendant ainsi nécessaire la production de logements supplémentaires pour accueillir le même nombre d'habitants. Ce phénomène que l'on appelle desserrement, s'explique d'après l'Insee par l'évolution de la structure par sexe et âge de la population et par les comportements de cohabitation (à âge et sexe donnés).

Malgré une population croissante et encore relativement peu touchée par le phénomène de vieillissement, la taille moyenne des ménages sur la CCA 800 a diminué passant de 3,55 personnes par ménage en 1968 à 2,42 personnes par ménage en 2016. Ces tailles moyennes restent pour autant bien supérieures à celles du Département.

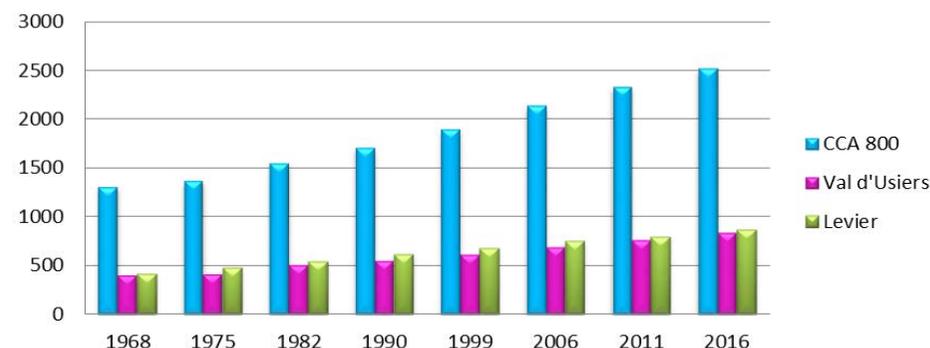
Le Val d'Usiers avec sa part importante de jeunes vue précédemment et ses naissances participe à augmenter la taille moyenne des ménages de l'intercommunalité à l'inverse de Levier ; le bourg a notamment connu un décrochage entre 1990 et 1999. L'installation de ménages plutôt âgés sur la commune ne permet pas non plus de faire augmenter la taille des ménages et de plus, ce public est davantage touché par le veuvage.

Trois communes ont néanmoins connu une hausse de leur taille moyenne des ménages entre 2011 et 2016 : Bians-les-Usiers, Septfontaines et Villers-sous-Chalamont.

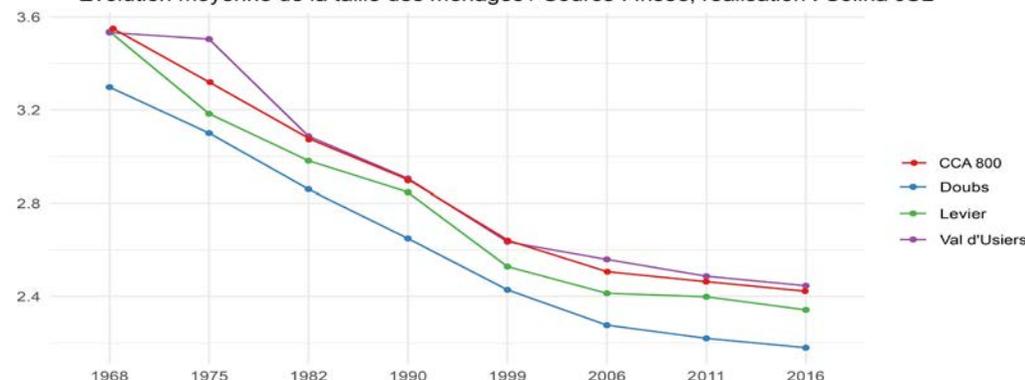
29,6% des ménages de la Communauté de Communes sont composés d'une seule personne ce qui est bien inférieur à ce que l'on constate au niveau départemental (37,4%) ou au niveau national (35,9%).

¹ L'analyse s'effectue sur la base des résidences principales, l'Insee ayant rendu les chiffres publics pour le nombre de ménages à partir de 1999.

Evolution du nombre de ménages (en nombre de RP)
Source : Insee



Evolution moyenne de la taille des ménages / Source : Insee, réalisation : Soliha JSL



	Nombre de ménages		Taille moyenne des ménages	
	2011	2016	2011	2016
Arc-sous-Montenot	93	88	2,47	2,25
Bians-les-Usiers	235	271	2,43	2,47
Chapelle-d'Huin	177	194	2,63	2,63
Evillers	128	144	2,53	2,47
Gevresin	48	52	2,42	2,27
Goux-les-Usiers	280	292	2,55	2,49
Lavier	796	866	2,40	2,34
Septfontaines	120	132	2,67	2,78
Sombacour	245	267	2,47	2,37
Villeneuve-d'Amont	89	89	2,43	2,19
Villers-sous-Chalamont	119	120	2,24	2,41

3.2. COMPOSITION DES MÉNAGES

4 communes sont davantage concernées par la présence de ces petits ménages : Sombacour (34,1%), Villeneuve-d'Amont (33,3%), Levier (32,7%) et Arc-sous-Montenot (31,9%).

Concernant Villeneuve-d'Amont et Levier, elles accueillent sur leur territoire un EHPAD, des foyers de vie ou une maison d'accueil spécialisée qui constituent la résidence principale des personnes locataires âgées et / ou handicapées. Cela peut donc permettre d'expliquer les taux précédents.

Ces parts de petits ménages ont fortement augmenté depuis 2011, traduisant un fort desserrement de la population et un vieillissement : à Sombacour, la part n'était par exemple que de 25,7%. Les autres communes du Val d'Usiers sont bien moins concernées par cette situation.

En analysant la situation des couples sans enfants, 56,8% des ménages de la CCA 800 sont composés de une ou deux personnes, soit une part très en-deçà de la situation du Doubs (64%) ou en France métropolitaine (62,4%) ; ces résultats vont de pair avec la taille moyenne des ménages qui restait encore très élevée malgré une tendance à la baisse. L'installation de jeunes ménages sans enfants ou de couples âgés suivant les communes expliquent ces résultats.

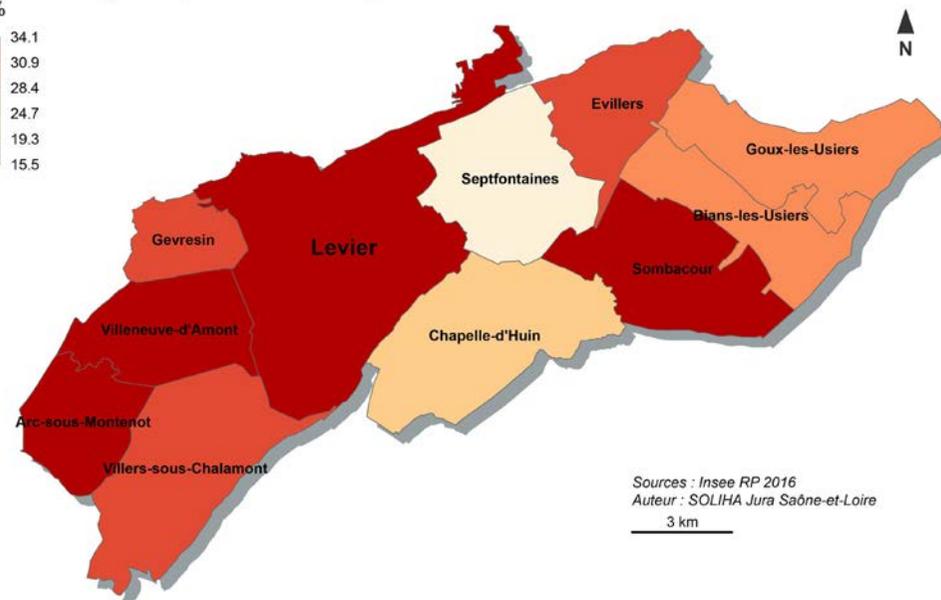
La part des couples sans enfants a néanmoins diminué ; cette baisse peut correspondre à des couples devenus parents ou bien à des couples qui ont divorcé ou qui ont été touchés par le veuvage. A Villers-sous-Chalamont par exemple, les couples sans enfants représentaient 41,9% des ménages en 2011 et 33,3% en 2016, les couples avec enfants et les familles monoparentales ont vu leurs effectifs augmenter entre ces deux recensements.

Les familles sur la CCA 800 ont davantage d'enfants² qu'au niveau départemental, les familles nombreuses avec 3 enfants ou plus représentaient 10,5% des familles en 2016.

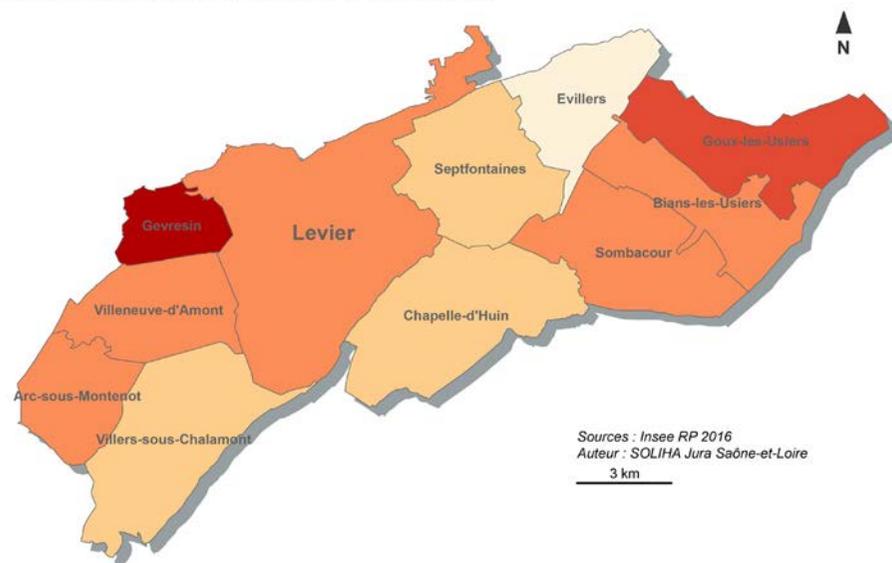
Par ailleurs, 6,4% des ménages intercommunaux étaient composés d'une famille monoparentale en 2016 ; cette situation pouvant souvent engendrer de plus grandes difficultés financières et notamment la question du logement et de l'offre en modes de garde, les élus de Levier ont souligné des difficultés pour loger ces familles sur leur territoire et envisageaient de mener une réflexion de fond sur des aides aux logements temporaires. Les élus de Septfontaines espèrent apporter une réponse à

² Données Insee des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans.

Part des ménages composés d'une seule personne en %



Part des ménages dont la famille principale est monoparentale en %



ces familles avec les futurs logements d'Habitat 25 prévus dans l'actuelle mairie.

Si Gevresin se détache, il faut rappeler que les effectifs sont réduits : 10 familles monoparentales y étaient recensées en 2016 contre 35 à Goux-les-Usiers et 60 à Levier.

Représentativité des familles avec enfants de moins de 25 ans (en %) / Insee 2016

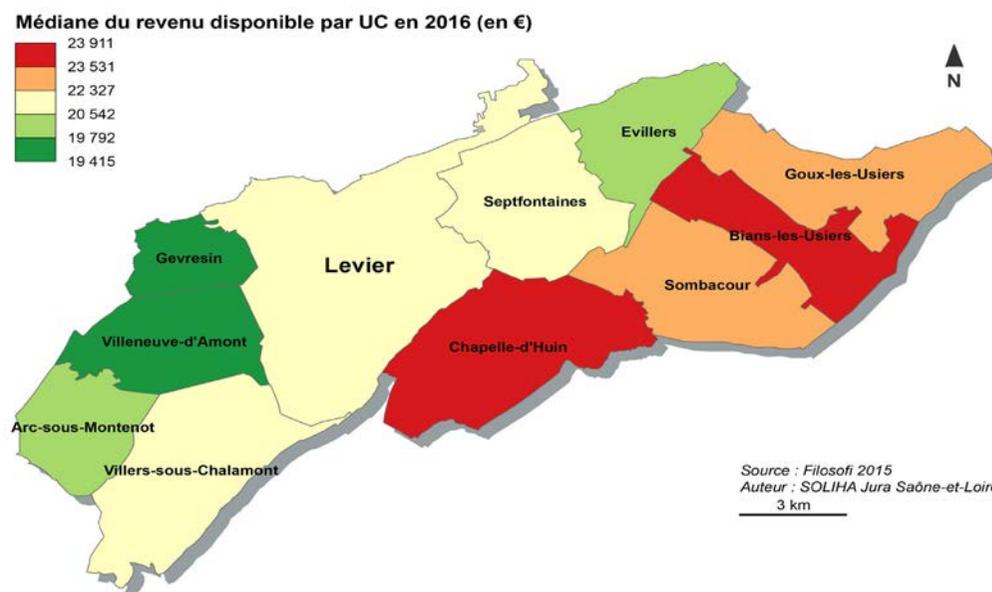
En 2016 :	CCA 800	Doubs
Aucun enfant	46,3	49,5
1 enfant	21,1	20,9
2 enfants	22,1	19,6
3 enfants	8,2	7,6
4 enfants ou plus	2,3	2,4

3.3. REVENUS DES MÉNAGES

La localisation géographique du territoire intercommunal, et notamment de la moitié est dans le bassin de vie de Pontarlier traduit la présence de populations aux revenus plus aisés avec les travailleurs frontaliers.

Les médianes du revenu disponible par unité de consommation les plus élevées concernaient le Val d'Usiers et Chapelle-d'Huin (et plus particulièrement le Souillot). A titre de comparaison, la médiane pour le Doubs était de 21 663 € en 2016. Les données FILOCOM 2017 permettent également de constater que 49,3% des ménages avaient des revenus supérieurs à 30 000 €. 16,5% des ménages étaient considérés sous le seuil de pauvreté FILOCOM¹.

Concernant la part de ménages fiscaux imposés, elle était de 53,7% sur la Communauté de Communes contre 54,4% pour le Doubs. Malgré des niveaux de revenus plus importants, il existe donc de plus grandes disparités concernant les possibles difficultés financières des familles sur le territoire intercommunal. L'attractivité économique de la Suisse ne touche pas toutes les communes et encore moins tous les travailleurs et creuse les inégalités notamment au sein du territoire.



Répartition par le revenu des ménages sur la CCA 800 / FILOCOM 2017

Revenus (tranches)	< 5K€	5 à 10 K€ inclus	10 à 15 K€ inclus	15 à 20K€ inclus	20 à 30 K€ inclus	>30 K€	Non renseigné
CCA 800	125	93	242	291	558	1275	3

¹ Le seuil de pauvreté FILOCOM correspond à 50% de revenu net médian et par UC. Il s'établissait à 8 728 € en 2017 pour la région BFC.

3.4. ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MÉNAGES

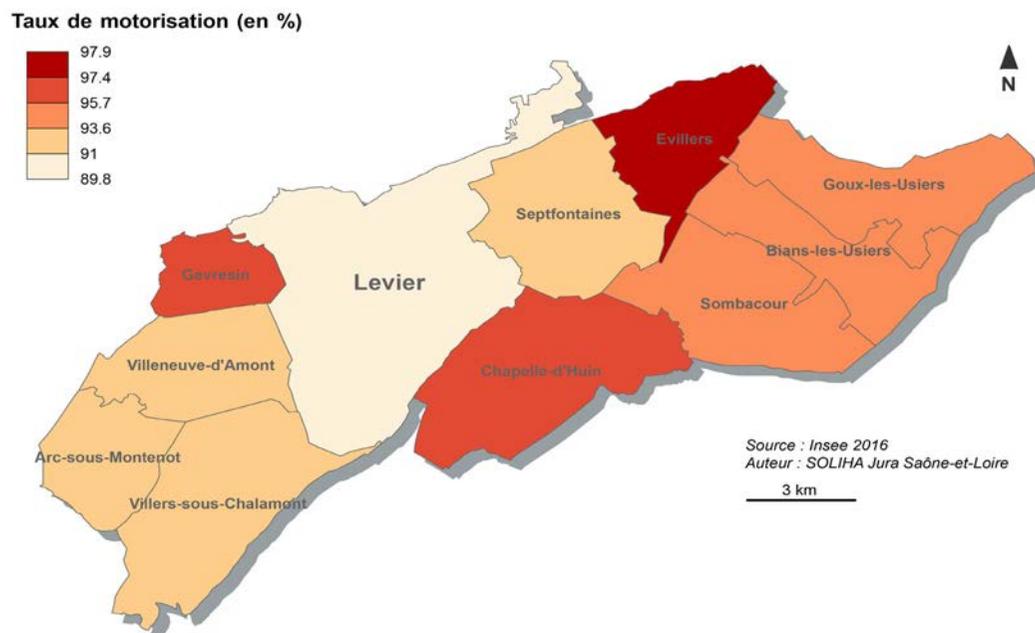
Les difficultés de mobilité sur le territoire d'Altitude 800, non couvert par le transport en commun, se ressentent fortement par les parts de ménages motorisés. En effet, 93,1% des ménages sont motorisés¹ contre 85,7% au niveau départemental et quasiment 1 ménage sur 2 possèdent deux voitures ou plus.

L'équipement automobile des habitants de l'intercommunalité a même progressé, 91,3% des ménages disposaient d'au moins un véhicule en 2011.

La commune d'Evillers se démarque avec 98% de ménages motorisés, la proportion la plus faible concerne Levier, commune la plus équipée en commerces, services... ce qui permet donc à une partie des habitants de pouvoir se passer plus facilement d'un deuxième véhicule. A l'inverse, il est particulièrement difficile de se passer d'un véhicule par membre de la famille dans les autres communes. Le taux de motorisation des ménages peut être également corrélé avec les niveaux de revenus car le fait de posséder plusieurs véhicules représente un budget non négligeable (achats, entretiens, réparation, essence, assurance...).

Motorisation des ménages (en %) / Insee 2016

Part des ménages possédant :	1 voiture	2 voitures ou plus
Arc-sous-Montenot	52,2	41,3
Bians-les-Usiers	41,8	53,3
Chapelle-d'Huin	34,5	62,4
Evillers	40,1	57,9
Gevresin	61,5	34,6
Goux-les-Usiers	42,3	52,2
Levier	47,5	42,3
Septfontaines	34,8	58,4
Sombacour	43,9	50,2
Villeneuve-d'Amont	40,7	51,2
Villers-sous-Chalamont	44,2	48,3
DOUBS	47,1	38,6
CCA 800	43,9	49,2



¹ Ont au moins une voiture

SYNTHÈSE ET ENJEUX

En résumé :

6322 habitants recensés sur le territoire en 2017.

Évolution moyenne annuelle 2012-2017 : +0.77%/an (1,2%/an entre 1999 et 2017).

Levier et le Val d'Usiers représentaient 67% du poids démographique de l'intercommunalité.

Un solde naturel très élevé sur le Val d'Usiers contrairement à Levier où il est dorénavant négatif.

A l'inverse, le solde migratoire reste très élevé sur Levier.

Un taux de natalité dynamique sur la CCA 800 : 13,2 naissances pour 1000 habitants entre 2011 et 2016 (Taux départemental : 12,6 naissances pour 1000 habitants).

Une population intercommunale encore jeune, le phénomène de vieillissement de la population est en effet encore peu marqué :

- 22,7% des ménages âgés de 60 ans ou plus,
- 8,7% des ménages âgés de 75 ans ou plus.

2515 ménages recensés en 2016 sur l'intercommunalité : +1209 unités depuis 1968.

La taille moyenne des ménages reste élevée malgré une tendance à la baisse : 2,42 personnes par ménage en moyenne en 2016.

29,6% des ménages de la CCA 800 sont composés d'une seule personne.
6,4% des ménages sont des familles monoparentales.

Un territoire avec des niveaux de vie largement influencés par l'économie frontalière.

Des ménages fortement motorisés : 93,1% des ménages ont au moins une voiture.

Les enjeux :

Prendre en compte les dynamiques démographiques imputables au positionnement géographique du territoire.

Répondre aux besoins en équipements, logements, services des plus jeunes comme des plus âgés.

Offrir des solutions en matière d'aides au logement temporaire pour les familles monoparentales.

Prendre en considération les inégalités de revenus dans les politiques en matière d'habitat : assurer un parcours résidentiel complet pour tous les ménages.

Offrir des alternatives à l'usage systématique de la voiture.

II. LOGEMENT

1. ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

1.1. ÉVOLUTIONS QUANTITATIVES

Le parc de logements sur la CCA 800 a connu une forte croissance, quasi linéaire depuis 1968. 2926 logements étaient recensés en 2016 soit 1423 logements supplémentaires par rapport à 1968. Entre 2011 et 2016, la croissance du parc a été de 7% donc supérieure au niveau départemental (+5%).

Comme le montre le graphique ci-contre, les croissances des parcs de logements sur Levier et Val d'Usiers ont été des moteurs pour celle du parc de l'intercommunalité, hormis pour la période 1968-1975 où le parc de logements du Val d'Usiers est en quasi stagnation.

Depuis 2006, les parcs de logements de ces deux entités évoluent presque similairement et en marquant un certain pallier d'écart avec l'évolution du parc intercommunal.

Le reste des communes ont également vu leurs parcs augmenter, particulièrement celles situées à l'est de Levier et notamment Chapelle-d'Huin et Septfontaines. Leurs augmentations restent tout de même bien en-deçà de ce que connaissent les deux pôles.

Ces évolutions du parc de logements sont à mettre en corrélation avec les variations par typologies de logements. A l'échelle de l'intercommunalité :

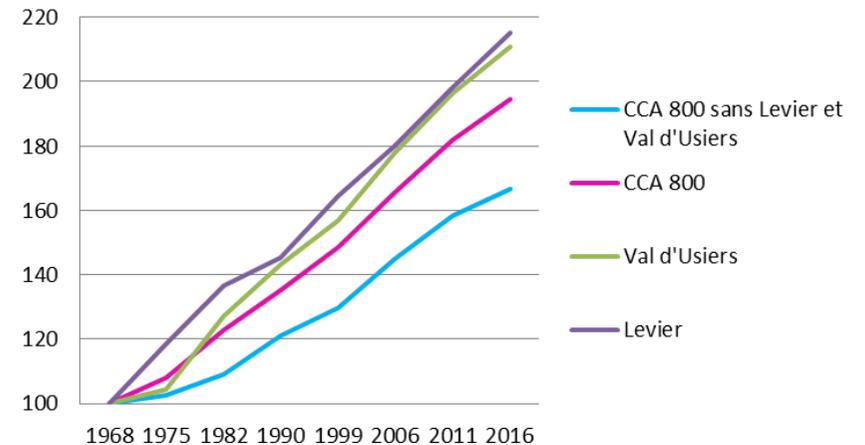
- Les résidences principales ont fortement augmenté et plus particulièrement à partir de la deuxième moitié des années 70, la plus forte hausse ayant eu lieu entre 1999 et 2006 avec +243 résidences ;
- Les résidences secondaires et logements occasionnels¹ après une croissance jusque dans les années 90 ont subi des baisses avant de regagner un peu entre les deux derniers recensements ;
- Les logements vacants ont presque toujours été en augmentation et la plus forte hausse a été recensée entre 2006 et 2011 avec +61 logements.

¹ Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

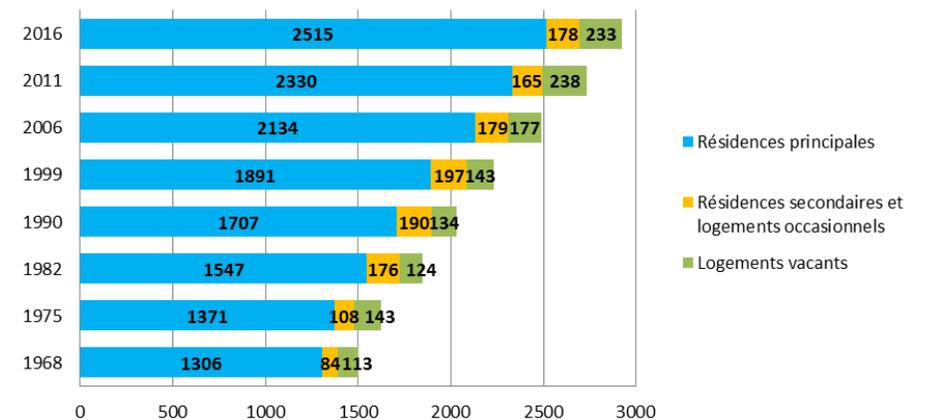
Un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

Evolution du parc de logements (base 100 en 1968) /

Source : Insee, réalisation : Soliha JSL



Evolution du parc de logements sur la CCA 800 par type entre 1968 et 2016 / Source : Insee

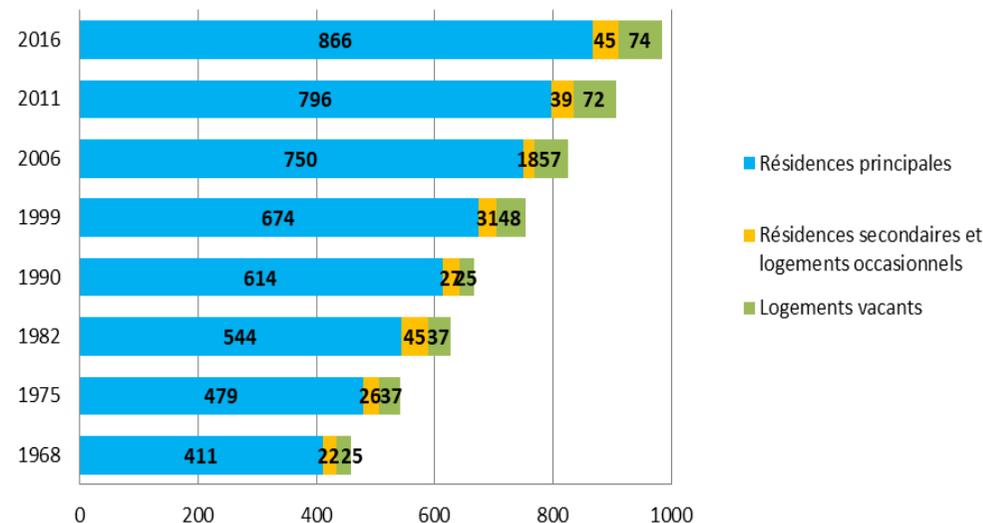


Les parcs de logements sur Levier et le Val d'Usiers ont débuté sensiblement au même niveau en 1968, celui de Levier a connu une croissance plus rapide mais ils n'ont aujourd'hui qu'un écart de 30 unités : 985 logements en 2016 à Levier contre 955 dans le Val d'Usiers.

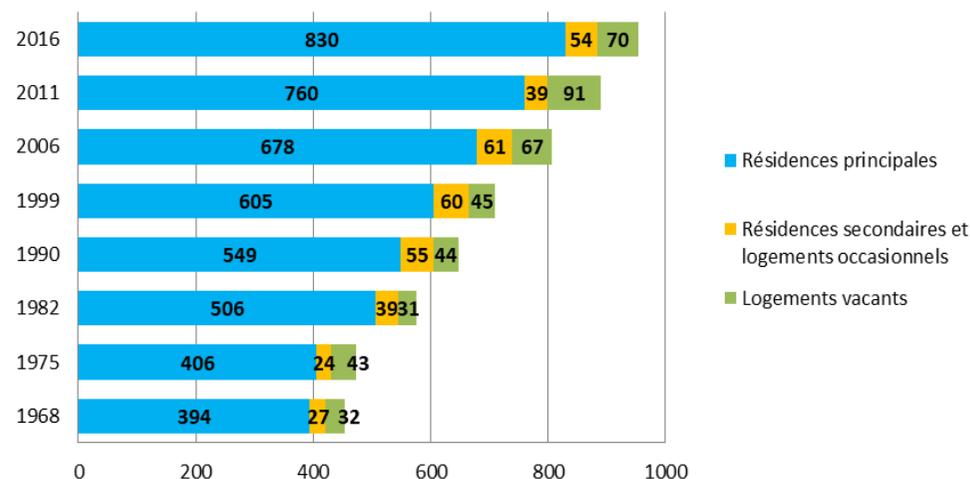
Les différences par typologies de logements sont un peu plus marquées :

- Les résidences principales ont constamment augmenté ; l'augmentation la plus forte pour le Val d'Usiers s'est déroulée pendant la période 1982-1990 avec +100 résidences, à Levier les hausses ont été très régulières et la période la plus productive est 1999-2006 (+76 résidences),
- Le niveau des résidences secondaires et des logements occasionnels a davantage varié dans le temps et parfois de manière inversée ; en effet, alors que les deux pôles gagnaient des résidences jusqu'en 1982, le Val d'Usiers a vu sa croissance perdurer alors que sur Levier le nombre de ces résidences a chuté pour ne véritablement ré-augmenter qu'à partir de 2006. Le Val d'Usiers a lui connu une baisse non négligeable entre 2006 et 2011,
- Les logements vacants ont globalement augmenté, ces hausses étant parfois un peu décalées dans le temps. Seul le Val d'Usiers a pu constater une baisse entre les deux derniers recensements.

Evolution du parc de logements sur Levier par type entre 1968 et 2016 / Source : Insee



Evolution du parc de logements sur le Val d'Usiers par type entre 1968 et 2016 / Source : Insee



1.2. ÉVOLUTIONS DES FORMES BÂTIES

En 2016, 2211 maisons et 708 appartements étaient recensés sur la CCA 800. Entre 2011 et 2016, les deux catégories ont augmenté avec un avantage pour les appartements (+10% contre 7% pour les maisons).

La sur-représentation des maisons par rapport aux appartements provient du caractère rural des communes et notamment des constructions neuves, les nouveaux habitants privilégiant le pavillon individuel. A l'échelle départementale, les appartements représentaient 48,1% des logements (24,2% pour la CCA 800).

Levier se démarque sensiblement par son effectif et sa part d'appartements (327 appartements, 33,4%).

La commune, en tant que bourg-centre, est davantage à même de proposer ce type de logement et dispose également d'un parc locatif social très important (80 logements) qui sont très souvent des appartements.

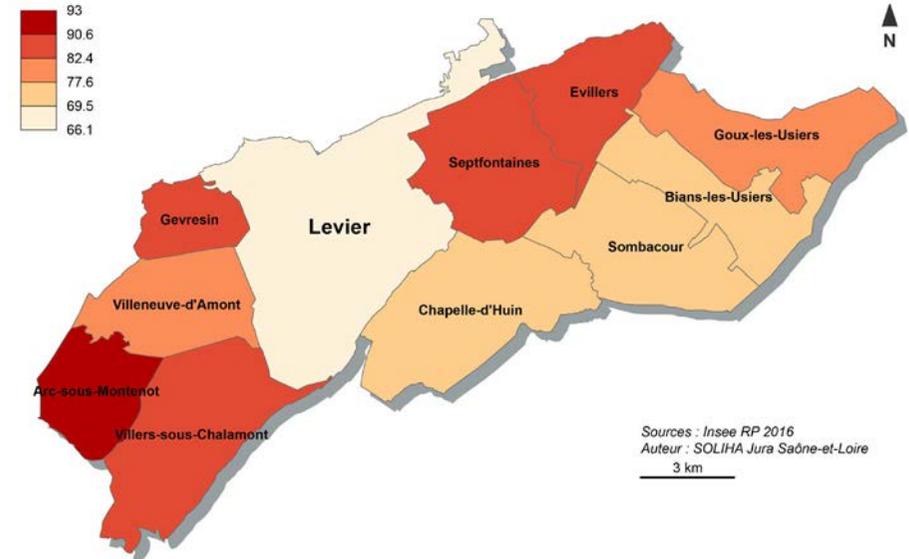
Les communes du Val d'Usiers et Chapelle-d'Huin se détachent également par leurs parcs d'appartements : l'existence du parc social à Goux-les-Usiers, de la résidence «La Forestière» et de ses 40 appartements à Bians-les-Usiers ou bien les opérations de réhabilitation d'anciennes fermes en plusieurs nouveaux logements expliquent en partie ces résultats.

A contrario, la commune la plus «riche» en maisons est Arc-sous-Montenot avec 92,2% du parc de logements. La maison ou la ferme traditionnelle sont très présentes dans les paysages des communes de la frange ouest du territoire intercommunal.

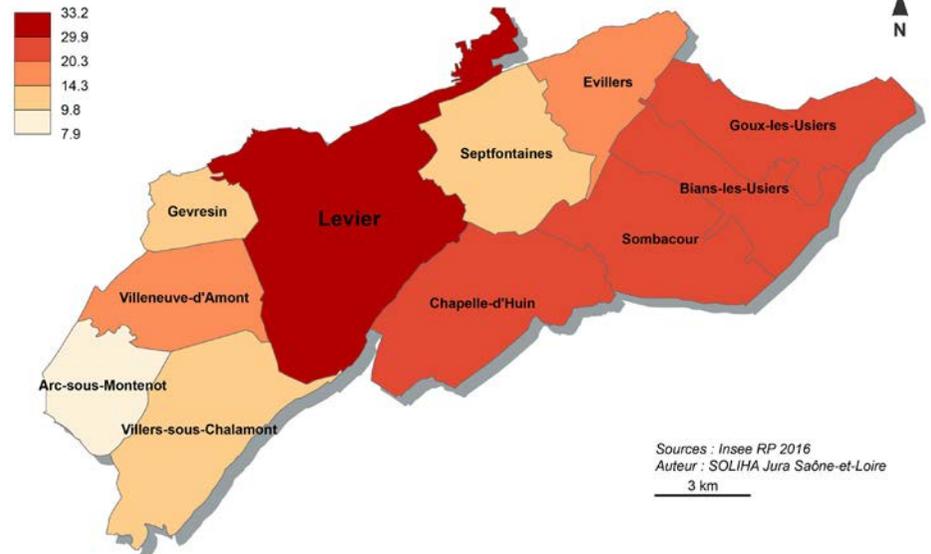


Résidence la Forestière à Bians-les-Usiers

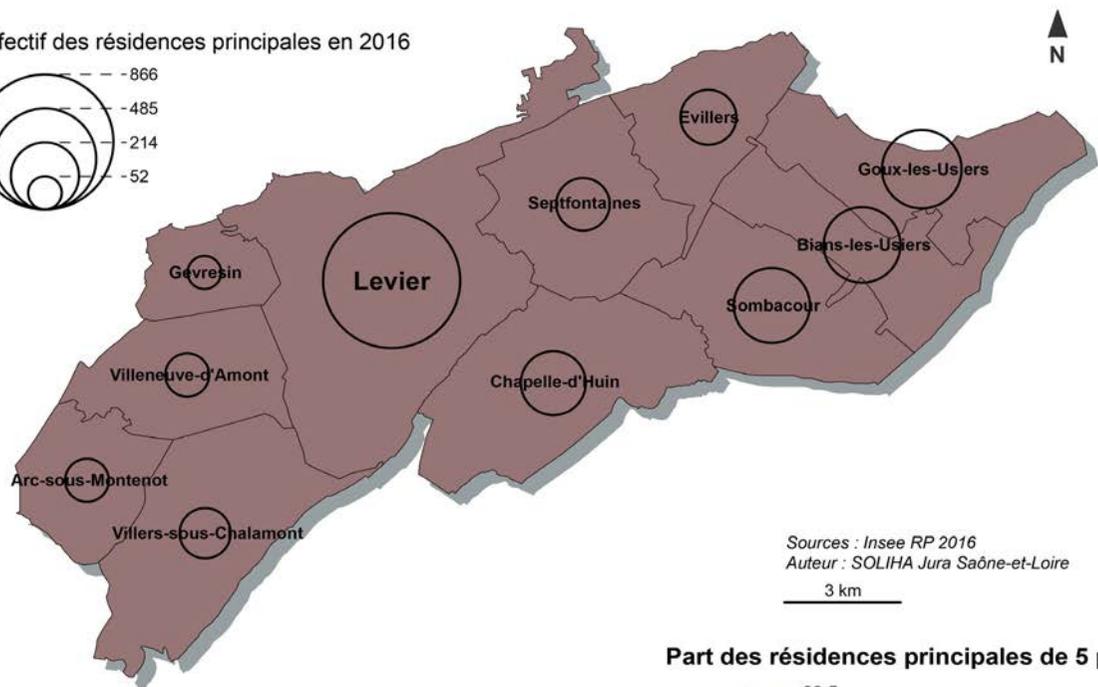
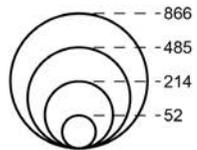
Part des maisons dans le parc de logements en 2016 (en %)



Part des appartements dans le parc de logements en 2016 (en %)

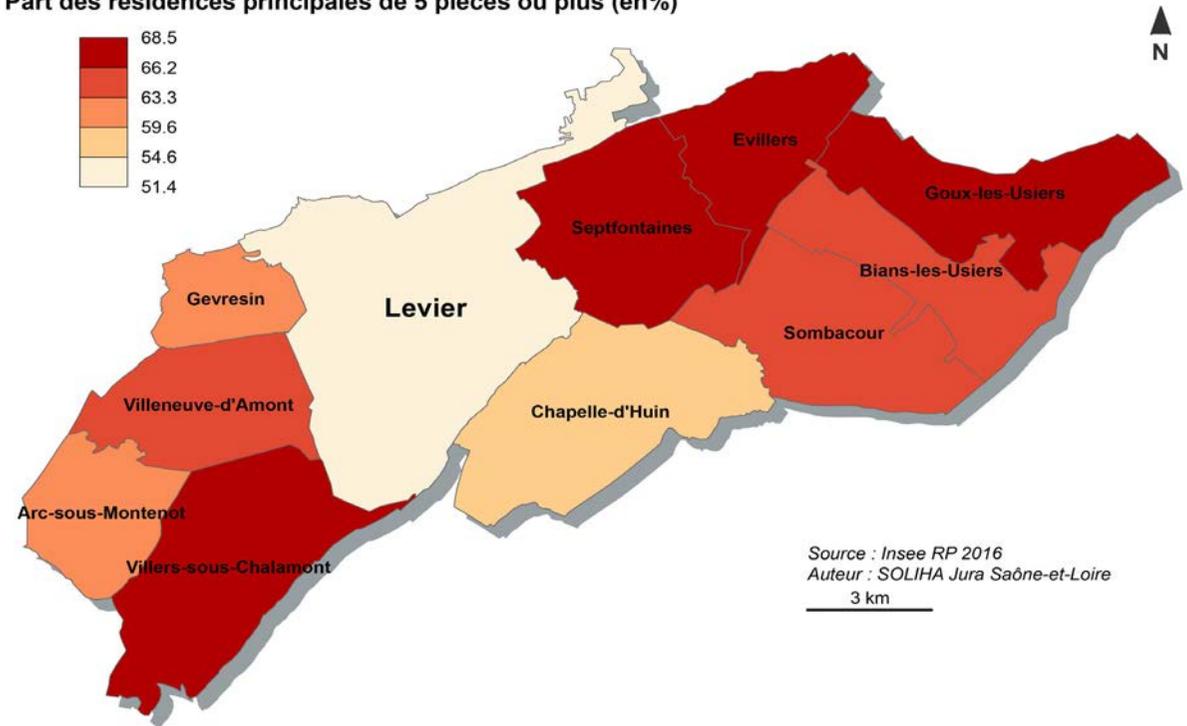
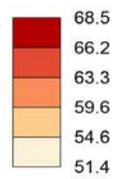


Effectif des résidences principales en 2016



Sources : Insee RP 2016
Auteur : SOLIHA Jura Saône-et-Loire
3 km

Part des résidences principales de 5 pièces ou plus (en%)



Source : Insee RP 2016
Auteur : SOLIHA Jura Saône-et-Loire
3 km

2. ÉVOLUTION DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

En 2016, 2515 résidences principales étaient comptabilisées sur Altitude 800 soit 1209 supplémentaires par rapport à 1968.

À l'image du rôle moteur que les deux communes ont eu sur la croissance du parc de logements, Levier et Val d'Usiers ont également fortement contribué à l'évolution dynamique du parc de résidences principales de l'intercommunalité. Les croissances des deux pôles ont convergé depuis 2011.

Entre 1968 et 2016, la plus faible croissance de résidences principales concerne Arc-sous-Montenot (qui comptabilise par ailleurs moins de résidences principales en 2016 qu'en 2011). Plusieurs communes ont connu de petites baisses entre 1968 et 1982 mais ont finalement vu leur parc augmenter notamment grâce à des opérations de lotissements communales ou privées.

2.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

2.1.1. TAILLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

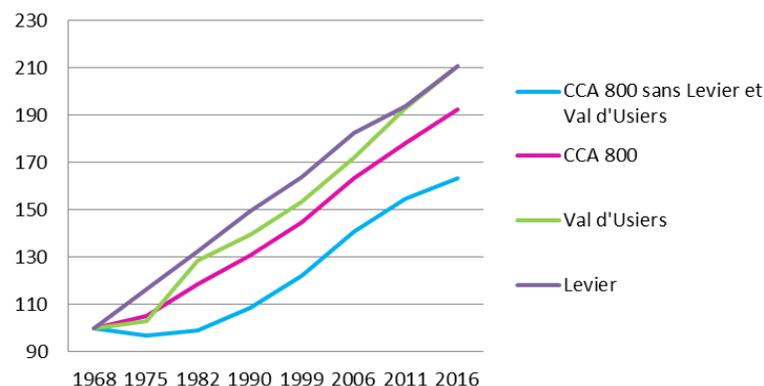
80,2% des résidences principales sur la CCA 800 possèdent 4 pièces¹ ou plus contre 66,3% au niveau départemental. Ces grands logements représentent même 84,6% des résidences principales dans le Val d'Usiers, les 5 pièces ou plus y sont majoritaires et atteignent 68,5% à Goux-les-Usiers, la part la plus importante de l'intercommunalité pour cette taille de logements.

Levier se distingue des autres communes. Son parc de résidences principales est le plus petit en termes de taille de logements ; 51,4% des résidences ont 5 pièces ou plus, la proportion de petits logements est la plus importante de l'intercommunalité avec 26,9% de logements ayant 3 pièces maximum. 47% des 1, 2 et 3 pièces de l'intercommunalité sont présents sur le bourg-centre.

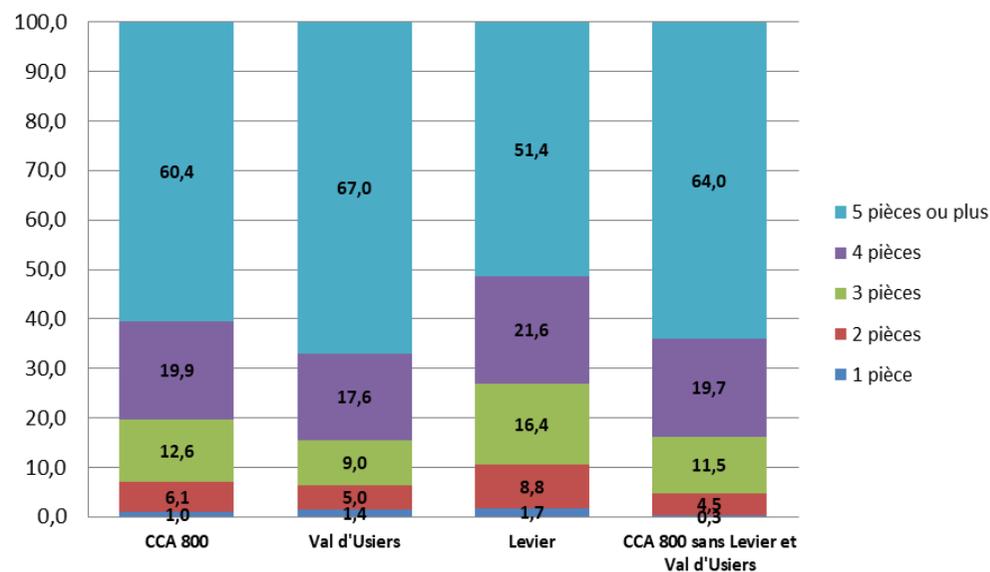
Dans plusieurs communes, l'offre en petits logements est même quasiment inexistante : à Septfontaines par exemple, les résidences de moins de 4 pièces ne représentent que 9,8% du parc.

¹ Le nombre de pièces d'habitation est le nombre de pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface est supérieure à 12 m²), ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain,...

Evolution du parc de résidences principales (base 100 en 1968) / Source : Insee, réalisation : Soliha JSL



Répartition des résidences principales par taille en 2016 (en %) / Source : Insee



D'après les entretiens en commune, les habitants recherchent en général de grands logements, il s'agit de couples avec ou sans enfants, les tailles moyennes par ménages étant encore relativement élevées. Des besoins en petits logements ont par contre été évoqués par les élus de Levier pour permettre de loger des familles monoparentales et personnes en formation post-bac du lycée, ou bien par les élus de Goux-les-Usiers pour des T2 ou T3.

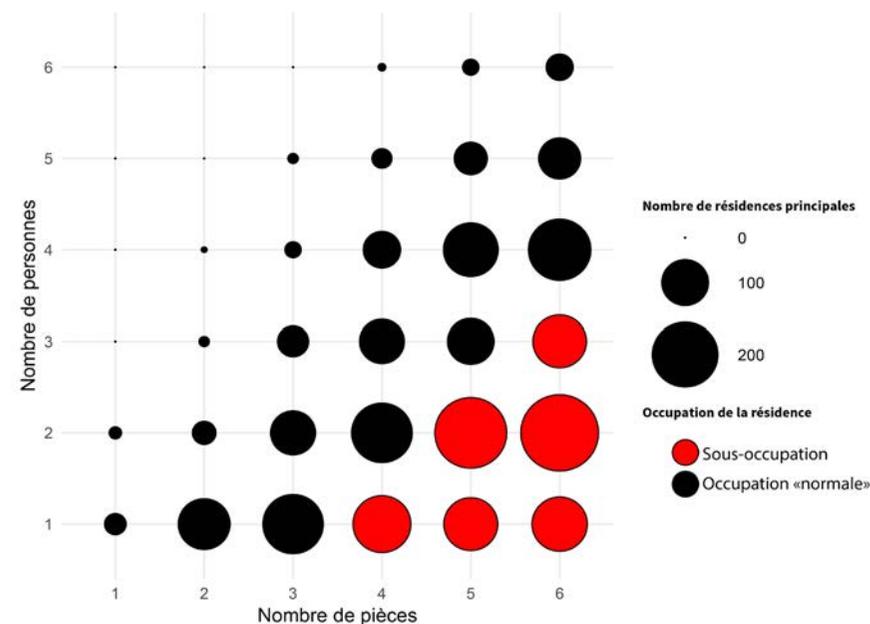
Pour rappel, 56,8% des ménages de la CCA 800 sont composés de une ou deux personnes et 80,2% des résidences principales sur la CCA 800 possèdent 4 pièces ou plus : la corrélation entre taille des logements et taille des ménages doit donc être assez limitée.

Pour analyser plus précisément le phénomène de sous-occupation éventuelle des résidences principales, le graphique ci-contre permet, sur une règle plus «généreuse» que l'article 621-2 du Code de la Construction et de l'Habitation², de constater qu'une sous-occupation manifeste des grands logements existe notamment chez les ménages composés de 2 personnes qui occupent principalement des 5 et 6 pièces. Cette situation peut bien entendu résulter d'un choix personnel (un jeune couple qui compte agrandir la famille par exemple) mais peu aussi se révéler être une contrainte notamment pour un couple de personnes âgées qui avec l'avancée dans l'âge aura davantage de difficultés pour entretenir un grand logement.

Le territoire accueille des travailleurs frontaliers aux capacités financières plus importantes ce qui peut aussi expliquer la possibilité de petits ménages à résider dans de grands logements.

Pour autant, les élus du territoire devront s'interroger sur la capacité d'offrir de petits logements aussi bien pour des questions financières (jeunes actifs, apprentis, familles monoparentales,...) que pour des questions de prise en charge des personnes en début de dépendance.

Occupation des résidences principales / Réalisation : SOLIHA JSL, Insee : 2016



² Selon la réglementation, la sous-occupation se définit comme l'occupation de locaux comportant un nombre de pièces habitables supérieur de plus de une aux nombres d'occupants. Exemple de sous-occupation : lorsqu'un couple occupe un 4 pièces ou une personne seule un 3 pièces.

2.1.2. AGE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

La part de résidences principales réalisées avant 1919¹ est bien supérieure dans les communes hors Levier et Val d'Usiers : à Gevresin et Chapelle-d'Huin, ces parts atteignent respectivement 36,2% et 34,2%. A titre de comparaison, la part pour le Doubs est de seulement 13,3%.

Le graphique ci-contre permet de montrer que le développement des résidences principales sur la Communauté de Communes a pris toute son ampleur à partir des années 70, le nombre de nouvelles constructions a été moindre à partir des années 90 mais s'est maintenu. 14,8% des résidences principales datent de la période 2006-2013 contre 10,5% pour le Doubs. Au niveau départemental, la croissance du parc a plutôt démarré dans l'après-guerre.

On observe également un développement plus marqué pour les communes hors Levier dans la période 1991-2005, les choses se rééquilibrant par la suite : à partir de 2005-2006, la quasi totalité des communes de la CCA 800 ont disposé d'un document d'urbanisme facilitant les projets de nouvelles constructions. Avec son nouveau quartier «Lotissement Les Hauts de Plane» à l'entrée ouest de Levier (plus de 40 parcelles à bâtir dont le projet de Néolia de réaliser 27 logements locatifs sociaux), le bourg-centre continue à développer son parc de résidences principales.

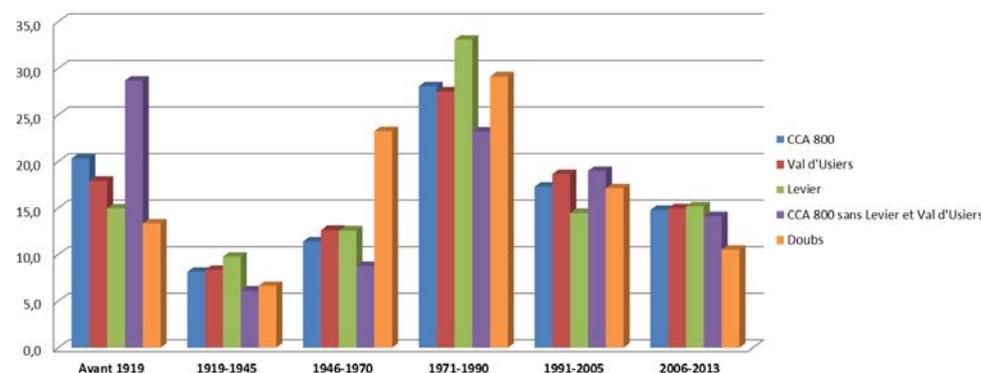
L'âge du parc permet également de faire un point sur la question énergétique : 976 résidences principales ont été construites avant 1970 soit 38,8% du parc total (42,3% au niveau départemental). La première réglementation thermique datant de 1974, tous les bâtiments construits avant peuvent être considérés comme fortement énergivores. Un potentiel de rénovation énergétique peut donc être soulevé. En termes d'effectifs, 317 de ces constructions sont recensées sur Levier et de même sur le Val d'Usiers.

Outre les questions thermiques (isolation, changement du système de chauffage), l'ancienneté du parc peut également poser des questions en termes d'état de logements, de vétusté, mais aussi de configuration et de cadre de vie (mitoyenneté, manque de luminosité, présence d'étages, d'accessibilité...) qui ne permettent pas de répondre aux attentes actuelles des ménages.

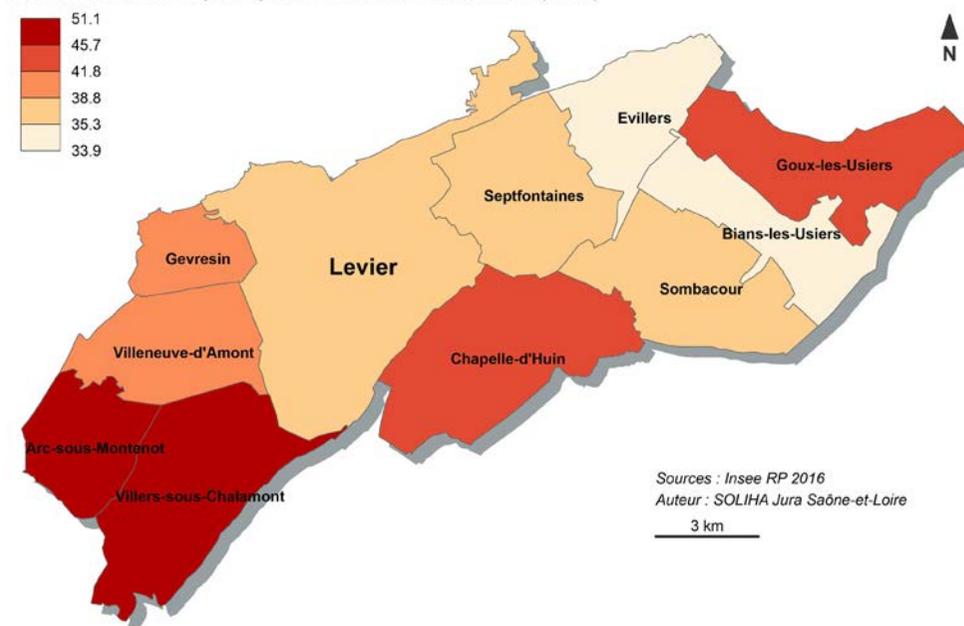
Arc-sous-Montenot et Villers-sous-Chalamont, avec respectivement 51,1% et 47,5% de leurs résidences datées d'avant 1970 se démarquent à l'échelle intercommunale mais ces proportions doivent être aussi mises en corrélation

¹ Pour les résidences principales achevées au 1^{er} janvier 2014

Période de construction des résidences principales (en %) / Source : Insee



Part des résidences principales construites avant 1970 (en %)



avec le faible développement du parc de résidences principales sur ces deux territoires : l'attractivité résidentielle y est moins forte que sur d'autres secteurs de l'intercommunalité et le fait de ne pouvoir offrir en grande partie qu'un parc daté ne continue certainement pas à changer leur image vis-à-vis de futurs habitants qui souhaitent s'installer.

Les systèmes de chauffage

D'après la plateforme territoriale et régionale Climat Air Energie de Bourgogne Franche-Comté, le résidentiel constitue le 4^{ème} poste d'émissions de GES pour la CCA 800 (sur 8 paramètres), le 1^{er} poste étant de loin l'agriculture.

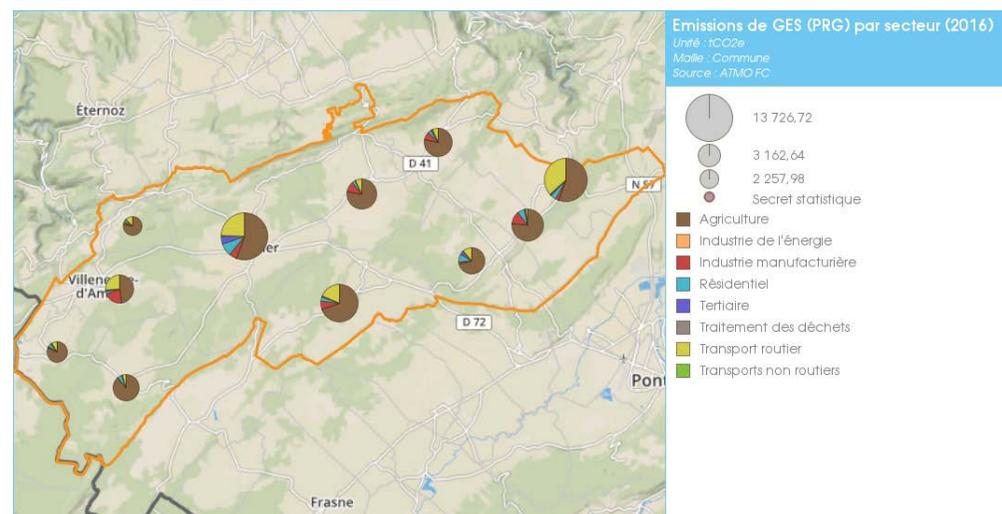
Par ailleurs, les données de la plateforme sont concordantes avec les entretiens en commune lors desquels les élus ont indiqué que les habitants se chauffent principalement au fioul et au bois bûche (bois énergie), avec notamment le recours au pellet qui s'est bien développé. Les prix des énergies bois étaient encore les moins chers en 2020 d'après l'argus de l'AJENA. Par ailleurs, l'utilisation du bois est parfois facilitée dans certaines communes à l'image de Chapelle-d'Huin qui pratique encore l'affouage tous les ans.

Concernant le chauffage au fioul, il s'agit du deuxième système utilisé à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté derrière le gaz de ville. Si les chaudières ont connu d'importantes évolutions technologiques ces dernières années (chaudière fioul à condensation), le prix fluctuant de cette énergie et la place nécessaire pour la cuve en limite aujourd'hui le développement.

Pour les élus, le chauffage électrique est peu présent, il constitue tout de même le 3^{ème} mode de chauffage d'après les données recueillies ; les élus ont indiqué que ce mode de chauffage concernait plus particulièrement les logements en location (Résidence La Forestière à Bians-les-Usiers par exemple). D'après la carte ci-après, les résidences principales chauffées à l'électrique sont davantage présentes dans les communes où la part en appartements était aussi élevée : ce mode de chauffage est plutôt cher et donc davantage réservé aux petites surfaces. Par ailleurs, ce système reste facile d'installation notamment pour les raccords aux réseaux.

3,5 % des résidences sur l'intercommunalité sont chauffées avec du gaz citerne. Toutes les communes sont concernées sauf Evillers. Il s'agit du dernier mode de chauffage utilisé à l'échelle régionale. En règle générale, ce système concerne des logements avec de grandes superficies, l'avantage est de pouvoir être livré à domicile même dans des lieux isolés. Les prix peuvent varier si la citerne est en

Emissions de GES (PRG) par secteur / CC Altitude 800 (2016)



location ou achetée mais dans tous les cas la livraison reste onéreuse.

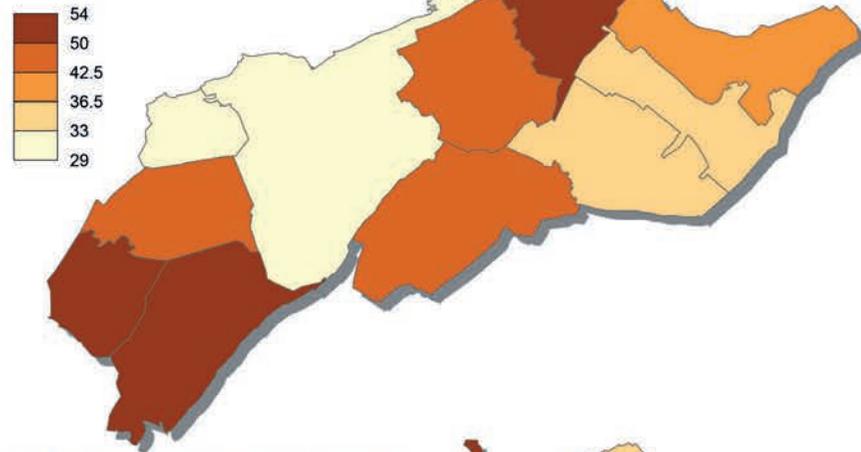
Comme son nom l'indique, le gaz de ville ne concerne presque que des résidences de Levitiens. Un réseau de chaleur gaz alimente les maisons d'Habitat 25 rue des sapins et des tilleuls (env. 20 logements).

On note par ailleurs, la présence d'un réseau de chauffage urbain à Goux-les-Usiers ; la chaufferie bois (bois déchiqueté) assure le chauffage des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, école, église, presbytère) où sont présents des logements communaux.

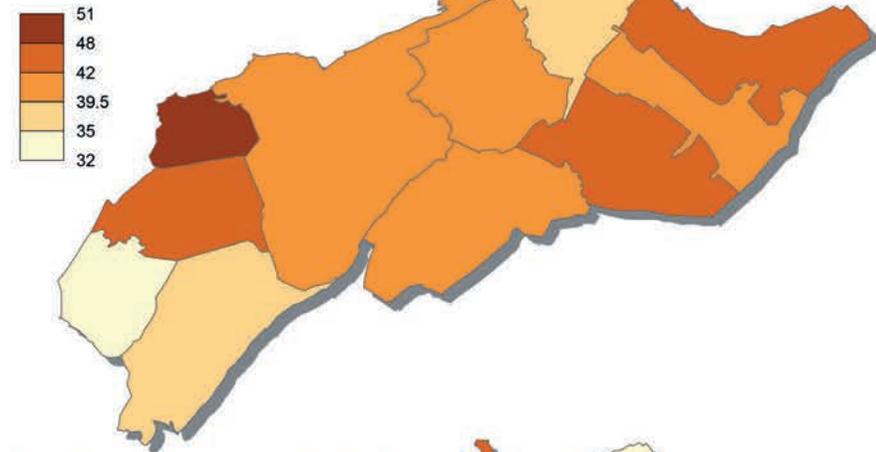
Les pompes à chaleur sont utilisées dans les pavillons récents.

Modes de chauffage des résidences principales en 2016

Part des résidences principales chauffées au bois-énergie (%)



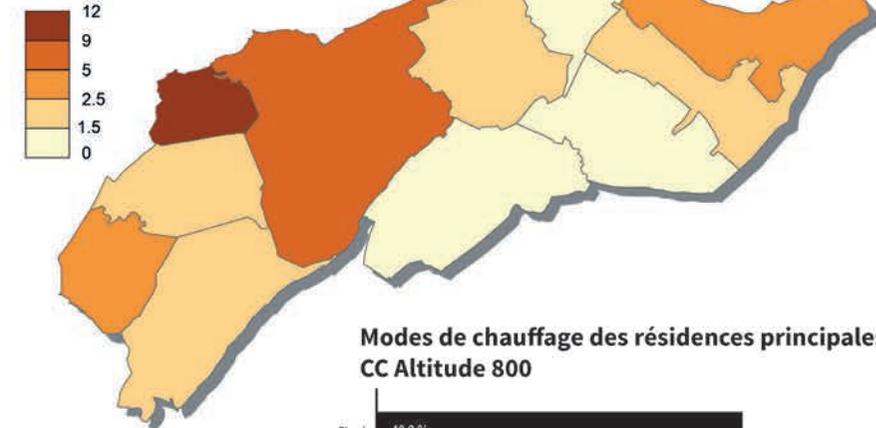
Part des résidences principales chauffées au fioul (%)



Part des résidences principales avec un chauffage électrique (%)



Part des résidences principales chauffées au gaz en citerne (%)

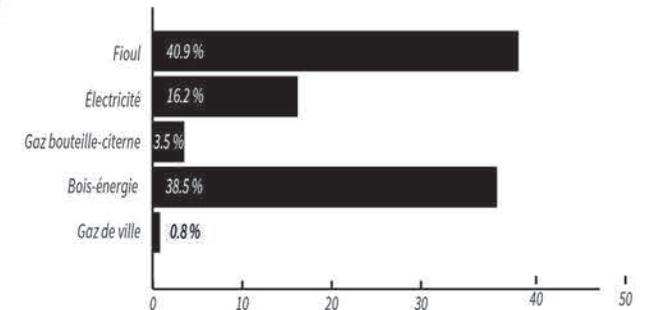


Prix des énergies en 2020*

Bois déchiqueté 0.027€/kWh	Granulés (Vrac) 0.073€/kWh	Gaz naturel 0.083€/kWh	Electricité 0.166€/kWh
Bois bûche 0.045€/kWh	Géothermie 0.075€/kWh	Fioul 0.092€/kWh	Gaz propane 0.197€/kWh

Argus de l'énergie, Ajena, mis à jour en février 2020*

Modes de chauffage des résidences principales sur la CC Altitude 800



2.1.3. COMPOSITION DU PARC DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

En 2016, le parc de résidences principales était très majoritairement occupé par des propriétaires (74,2%) et en augmentation par rapport à 2011 (+165 résidences). Cette part était encore bien supérieure en considérant la Communauté de Communes sans Levier et Val d'Usiers (82,2%) et largement plus élevée que celle au niveau départemental (59,3%), qui se rapprochait davantage de la part sur Levier (64,1%). En effet, le parc de résidences principales sur le bourg-centre est occupé tout type d'occupation confondu dans les mêmes prorata que celui du Doubs et se détache donc des tendances sur le reste des autres communes d'Altitude 800.

Le parc locatif était faiblement représenté et a connu une évolution moindre (+ 23 résidences en location entre 2011 et 2016). A titre de comparaison, la part de résidences principales occupées en location était de 33,4% à Levier en 2016 contre 15,3% pour la CCA 800 sans Levier et Val d'Usiers.

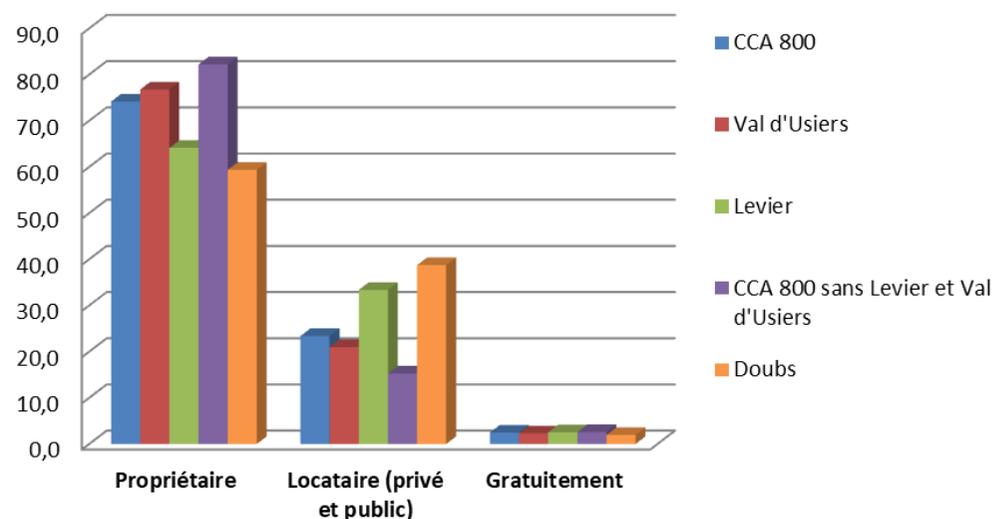
Ces résultats peuvent être mis en corrélation avec les formes bâties et notamment la part élevée d'appartements sur Levier constatée précédemment.

A l'échelle des intercommunalités limitrophes, la part de résidences en location était quasiment la même pour la CC Loue-Lison (23,3%), supérieure à celle du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon (21,8%) et de Montbenoît (21,9%) mais très loin de celle du Grand Pontarlier (40,8%).

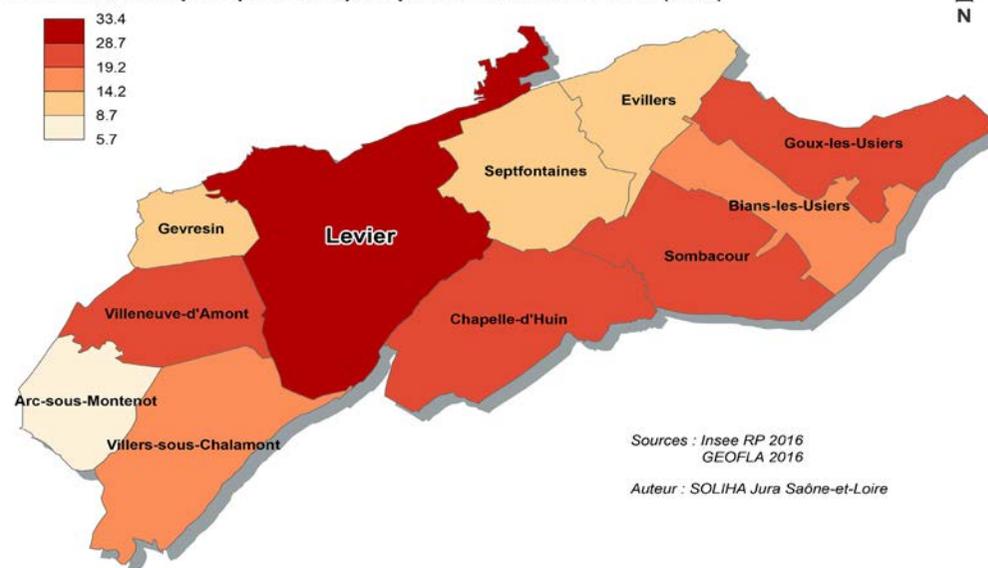
Dans le détail, si les communes du Val d'Usiers et Chapelle-d'Huin se distinguent par leur part de résidences principales en location (+16 résidences à Sombacour entre 2011 et 2016 soit la plus forte augmentation), la situation sur Villeneuve-d'Amont doit être analysée différemment car les effectifs sont bien moindres ; 19 résidences en location étaient recensées sur la commune en 2016 contre 71 à Goux-les-Usiers ou bien 42 à Chapelle-d'Huin.

L'effectif des résidences principales occupées gratuitement est resté quasiment le même entre les deux derniers recensements. On peut noter que la part en 2016 de 2,5% reste plus élevée qu'au niveau départemental (1,7%). La commune où ce mode d'occupation est le plus représenté est Levier (22 résidences) suivi par Sombacour (11 résidences).

Part des résidences principales occupées par / Source : Insee 2016



Part des résidences principales occupées par des locataires en 2016 (en %)



a) Le parc locatif public social

En 2016, le parc locatif public social représentait 3,2% du parc de résidences principales de la CCA 800. Elle est très en-deçà de la part pour le Doubs (13,1%) ou bien du Grand Pontarlier (8,8%).

Les résidences principales en location HLM étaient 81 en 2016 (85 en 2011) et Levier disposait de l'effectif le plus important avec 73 résidences soit 90,1% des effectifs à l'échelle intercommunale.

3 communes possédaient ce type de logement : Levier, Goux-les-Usiers et Villers-sous-Chalamont (1 logement identifié sur la parcelle cadastrée AB n°23).

D'après le Répertoire des Logements Locatifs des bailleurs sociaux fournit par la DDT 25 en mars 2020 et les données des bailleurs concernant leurs parcs de logements, 87 logements sociaux étaient recensés sur l'intercommunalité. Ce parc est détenu par deux bailleurs sociaux : Habitat 25 et Néolia.

- Il s'agit de logements plutôt grands, les T1/T2 représentant 36,8% du parc (à l'échelle du parc de résidences principales, ces tailles de logements ne représentaient que 7,1% du parc) ;
- 78,2% des logements sont classés D et E traduisant ainsi un parc avec une performance énergétique moyennement bonne. Des travaux d'isolation du logement et / ou de remplacement des systèmes de chauffage semblent nécessaires.
- Certains des logements sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite : 3 des 7 maisons réalisées par Néolia (programme livré en 2016) et 37,5% des logements propriétés d'Habitat 25 sont accessibles même si la très grande majorité le sont sans être adaptés.

Par ailleurs, 43,75 % des logements d'Habitat 25 disposent d'un chauffage collectif soit au fioul soit un mixte fioul/bois. Les plus anciens ont été mis en location en 1971.

Enfin, aucun de ces logements n'est doté d'un ascenseur.

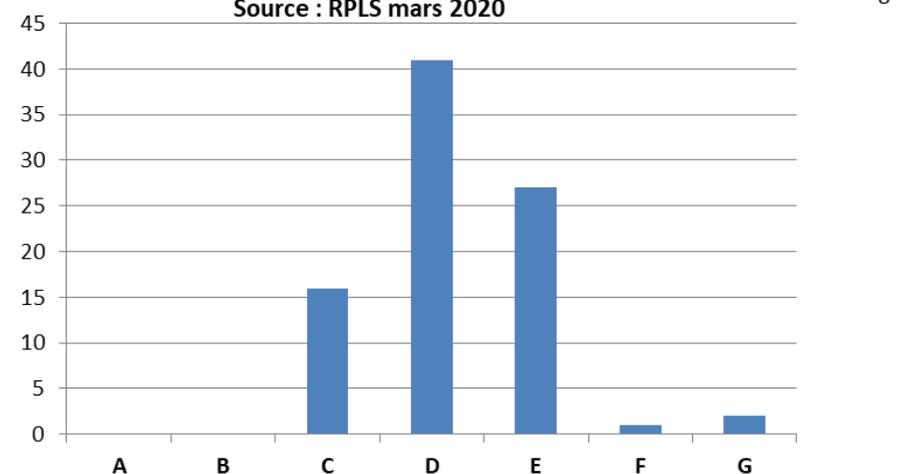
Plusieurs projets portés par les deux bailleurs vont à court terme permettre d'augmenter et diversifier le parc de logements sociaux sur l'intercommunalité :

Habitat 25		Taille des logements					
Commune	Nbre de logements locatifs sociaux	T1	T2	T3	T4	T5	T6 ou plus
Levier	73	12	18	20	17	3	3
Goux-les-Usiers	7		2	2	2	1	
CCA 800	80	12	20	22	19	4	3

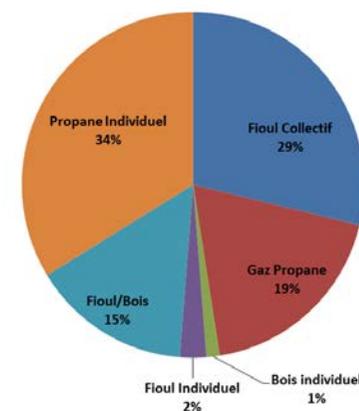
Néolia		Taille des logements					
Commune	Nbre de logements locatifs sociaux	T1	T2	T3	T4	T5	T6 ou plus
Levier	7			3	4		
CCA 800	7	0	0	3	4	0	0

Classement énergie des logements locatifs sociaux

Source : RPLS mars 2020



Répartition des modes de chauffage des logements d'Habitat 25 sur la CCA 800 - Source : Habitat 25



- Néolia :

- A Levier dans le lotissement «Les Hauts du Plane» a démarré les travaux pour produire 27 nouveaux logements : 15 logements individuels dont la livraison est prévue début 2021 et 3 bâtiments collectifs composés de 4 logements chacun pour 2023.

- Habitat 25 :

- Démolition de deux logements à Levier en 2024 rue de Salins,
- Réhabilitation après 2020 des logements rue Maurice Debois,
- A Septfontaines, projet de rénover la mairie pour y créer 7 logements (T2-T3),
- A Levier, projet de créer 10 logements rue du Plane.

Éléments concernant la demande en logement social sur l'intercommunalité

D'après les données du Système National d'Enregistrement (SNE)¹, on enregistrait 35 demandes pour du logement locatif social sur la CCA 800 fin décembre 2018. Le niveau des demandes est en augmentation après une baisse en 2016 : 28 fin 2017, 22 fin 2016 et 37 fin 2015.

Sur les 35 demandes, 32 concernaient Levier.

Les demandeurs en 2018 étaient plutôt jeunes, 62,8% étaient âgées entre 20 et 44 ans et il s'agissait de petits ménages (77,1% étaient composés de 1 et 2 personnes).

Les revenus par ménage demandeur ne sont pas élevés, le revenu mensuel en France était de 1646 €. Cela contraste avec les revenus par UC analysés précédemment et n'est évidemment pas comparable avec les revenus des ménages frontaliers.

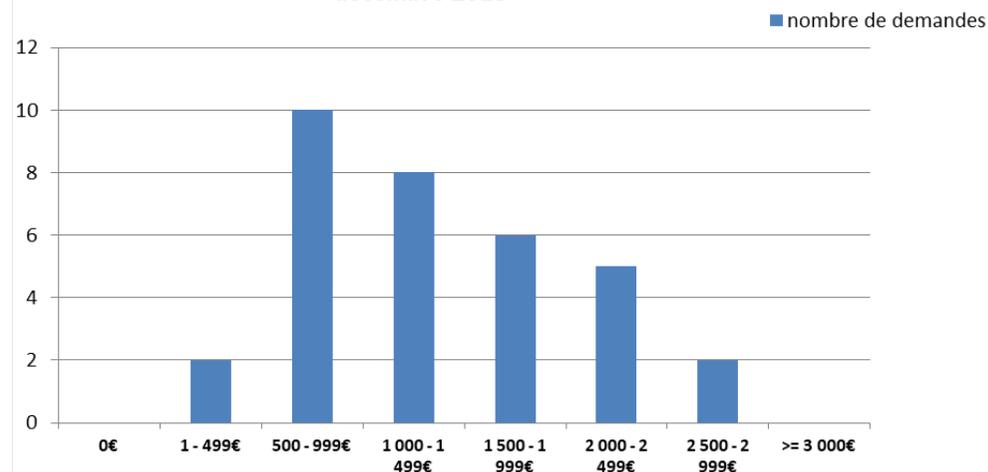
Seuls 16 ménages ont été logés sur les 35 demandes ; si toutes les tranches d'âge ont quasiment eu au moins 1 réponse positive, 5 des 6 demandes des 20-24 ans ont pu être traitées. Les demandes des personnes seules ont également été presque toutes gérées (10/14).

Concernant la typologie des logements souhaitée et celle attribuée, seules les demandes pour des chambres ou un T5 n'ont pu se concrétiser. Si une grande majorité des demandes étaient pour des T2-T3, les ménages ont été aussi bien logés dans des T1-T2-T3 et T4 sans réels écarts ; en conséquence toutes les demandes en T1 ont presque pu être validées.

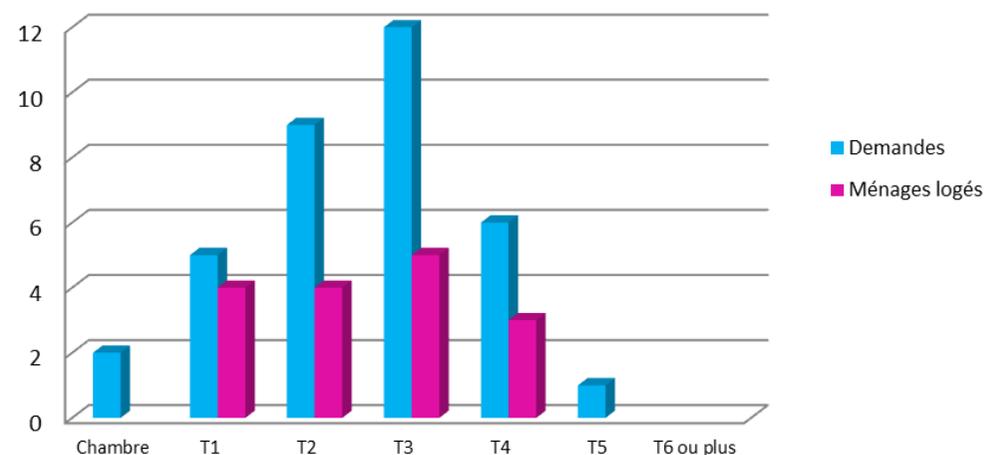
Si les T3 sont les plus représentés parmi le parc de logements des bailleurs sociaux, la demande pour cette typologie ne peut être encore tout à fait traitée et la création de nouveaux logements sur Levier et Septfontaines pourra peut-être permettre de mieux y répondre.

¹ Le nouveau système informatique national d'enregistrement des demandes de logement locatif social mis en place depuis le 28 mars 2011.

Demandes par revenus mensuels du ménage / Source : SNE fin décembre 2018



Comparaison entre les demandes et les demandes satisfaites par taille de logement recherchée et attribuée / Source : SNE décembre 2018



b) Le parc locatif public privé

Le parc locatif privé peut se décomposer entre :

- Le parc locatif de logements communaux, conventionnés ou non,
- Le parc locatif des bailleurs privés, conventionnés ou non.

Suite aux entretiens en commune, 64 logements communaux ont été recensés sur le territoire intercommunal. Toutes les communes en possèdent.

Le parc le plus important est détenu par Gevresin avec 12 logements dont une maison individuelle léguée à la commune. A l'opposé, Arc-sous-Montenot et Villeneuve-d'Amont possèdent les plus petits effectifs à savoir 3 logements chacune.

D'après les données recueillies, le parc communal est constitué principalement de logements allant de 50/60 à 80/90 m². De plus grands logements existent aussi dépassant les 100 m² mais aucun T1 n'a été recensé.

29,7% sont encore conventionnés.

Ces logements sont loués et la rotation des ménages n'est pas toujours très importante (il s'agit de logements permettant par exemple à un couple d'accueillir un ou plusieurs enfants sans avoir besoin de déménager pour des questions de superficie).

Tous ces logements communaux sont situés dans d'anciens ou actuels édifices publics : mairie, école, presbytère, poste, ancienne fruitière.

Le parc communal va encore s'agrandir, trois communes ont indiqué vouloir réaliser de nouveaux logements à court ou moyen terme :

- Sombacour projette de réaliser deux nouveaux appartements en rez-de-chaussée de l'ancien presbytère, une étude du CAUE est en cours ;

- Villers-sous-Chalamont réfléchit à la possibilité de créer un logement au-dessus de la mairie. La commune s'interroge aussi sur le bâtiment de l'école une fois le regroupement opérationnel à Villeneuve-d'Amont ;

- Septfontaines étudie la faisabilité d'en créer un dans la mairie.



4 logements communaux à Villers-sous-Chalamont

1 logement communal à Gevresin



Le parc des bailleurs privés sur la CCA 800 représentait au total 507 logements en 2016 dont une partie est conventionnée.

Le parc privé conventionné ne représentait que 12 logements en mai 2020 sur le territoire d'Altitude 800. Ces conventionnements, établis par les propriétaires bailleurs, sont prévus sur la base de 6 ans lorsqu'il n'y a pas de travaux ou 9 ans en cas de travaux. Ils peuvent être prorogés à la demande des propriétaires bailleurs. D'après les données fournies par la DDT, il n'y aura plus de logements privés locatifs conventionnés en juin 2026, sauf si de nouvelles opérations se lancent ou bien si des propriétaires choisissent de proroger leur conventionnement.

Concernant le parc communal, les données de la DDT indiquent que 34 logements sont conventionnés et que 4 conventions sont en cours de finalisation sur la commune de Gevresin.

Dans le détail, ces données ne correspondent pas forcément avec les données recueillies auprès des élus communaux ; des logements communaux ont pu soit disparaître du parc communal soit les élus ne sont pas au courant de conventions qui pour certaines datent d'avant 1990.

La DDT du Doubs doit lancer courant été 2020 une campagne de communication auprès des nouveaux élus afin de mettre à jour ces données et de faire le point avec les conseils sur leur volonté ou non de dé-conventionner (la demande devant se faire au moins 6 mois avant la date souhaitée).

Sources : entretiens en commune, service Habitat DDT 25

	Logements communaux		Logements privés conventionnés
	Logements libres	Logements conventionnés	
Arc-sous-Montenot	3	3	
Bians-les-Usiers	4		2
Chapelle-d'Huin	5	7	
Evillers	5	1	
Gevresin	12	4	
Goux-les-Usiers	7	3	2
Levier	7	4	1
Septfontaines	4	2	2
Sombacour	10	4	
Villeneuve-d'Amont	3	2	
Villers-sous-Chalamont	4	4	5

2.1.4. QUALITÉ GLOBALE DU PARC ET PARC PRIVE POTENTIELLEMENT INDIGNE (PPPI)

L'habitat indigne fut d'abord un concept d'usage commun avant de devenir une notion juridique¹. Désormais, l'habitat indigne désigne toutes les situations dans lesquelles l'état des locaux, installations ou logements, expose leurs occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité, et dont le traitement relève des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets, selon la nature des désordres constatés.

Cependant, les situations d'habitat indigne sont mal connues. La connaissance repose sur les signalements qui ne constituent pas une base exhaustive du parc privé de l'habitat indigne. Lors des entretiens en commune, les élus d'Arc-sous-Montenot ont évoqué une problématique d'habitats insalubres plus ou moins déclarés sur leur commune ; il s'agit de petites maisons, la plupart du temps occupées par des habitants avec des ressources modestes.

Le fichier FILOCOM 2017 classe par catégorie cadastral allant de 1 (grand luxe) à 7/8 (médiocre ou très médiocre) tous les logements sur la CCA 800 : 99 logements étaient classés 7 ou 8 soit 3,3% ce qui est très faible et va de paire avec les 3,6% de logements considérés comme sans confort d'après la même base de données.

Une analyse du PPPI pour les catégories cadastrales 7 et 8 pour la CCA 800² permet de rendre compte de la situation sur le parc occupé même si les données datent de 2013 :

On recensait 29 résidences (7 de moins qu'en 2009). Cela concernait 62 personnes (dont 17 à Levier).

26 de ces résidences dataient d'avant 1949 et 20 étaient des constructions individuelles.

En regardant la situation avec la catégorie cadastrale 6, on peut indiquer que la majorité des résidences en PPPI sont occupées par des propriétaires occupants et plutôt par des ménages âgés de 60 ans ou plus (56 résidences au total, 113 habitants).

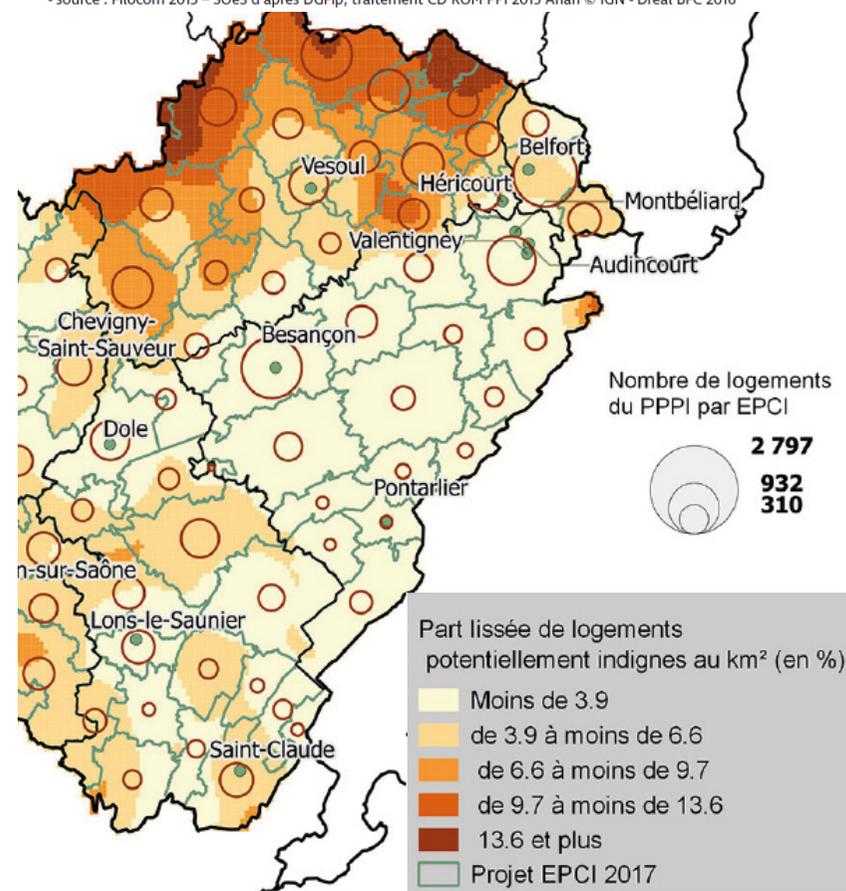
Ces chiffres permettent donc d'estimer que le PPPI est très peu représenté à l'échelle du territoire d'Altitude 800.

¹ article 84 de la loi de mobilisation et de lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009

² Les données au niveau communal ne sont pas exploitables

Figure 9 > Où se situent les logements du parc privé potentiellement indigne (PPPI) ?

- source : Filocom 2013 – SOeS d'après DGFiP, traitement CD ROM PPI 2015 Anah © IGN - Dreal BFC 2016



Le PPPI est une méthode de pré-repérage des logements indignes consistant à croiser la catégorie cadastrale (de 1 à 8) avec le revenu des occupants à partir du fichier FILOCOM en faisant l'hypothèse qu'un logement a d'autant plus de chance d'être indigne qu'il est occupé par un ménage ne dépassant pas certains seuils de revenus.

La définition du PPPI correspond aujourd'hui au nombre de résidences principales privées :

- de catégorie cadastrale 6 et occupées par un ménage aux revenus inférieurs à 70% du seuil de pauvreté FILOCOM ;
- de catégories 7 et 8 et occupées par un ménage aux revenus inférieurs à 150% du seuil de pauvreté, soit 75% du revenu médian.

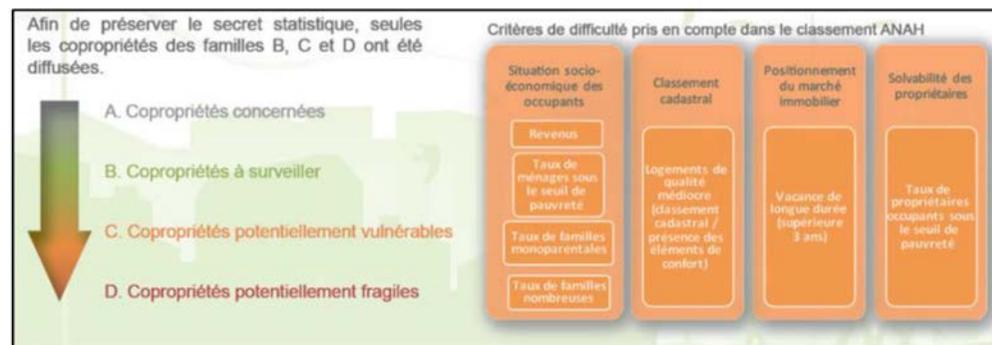
Les copropriétés fragiles

Les copropriétés sont évaluées à partir d'une combinaison d'indicateurs statistiques issus du fichier FILOCOM.

Les copropriétés sont classées en quatre catégories (A,B,C et D), c'est-à-dire du plus faible au plus fort potentiel de fragilité.

Les données recueillies sont très limitées, en effet, elles ne peuvent être diffusables que si la copropriété comporte 11 logements minimum (aucune donnée n'est donc diffusée pour Bians-les-Usiers et Sombacour).

En 2013, aucune copropriété fragile n'était recensée sur Levier et une seule copropriété à Bians-les-Usiers était classée B c'est-à-dire «à surveiller». Il s'agit de la résidence «La Forestière» et ses 40 logements. Ces derniers sont occupés en partie comme résidence principale mais aussi comme résidence secondaire et certains sont vacants.



2.2. POLITIQUES EN MATIÈRE D'HABITAT

2.2.1. PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

Le département du Doubs a arrêté son PDH le 19 août 2014 conjointement avec l'État. Ce dernier s'organise autour de 8 orientations :

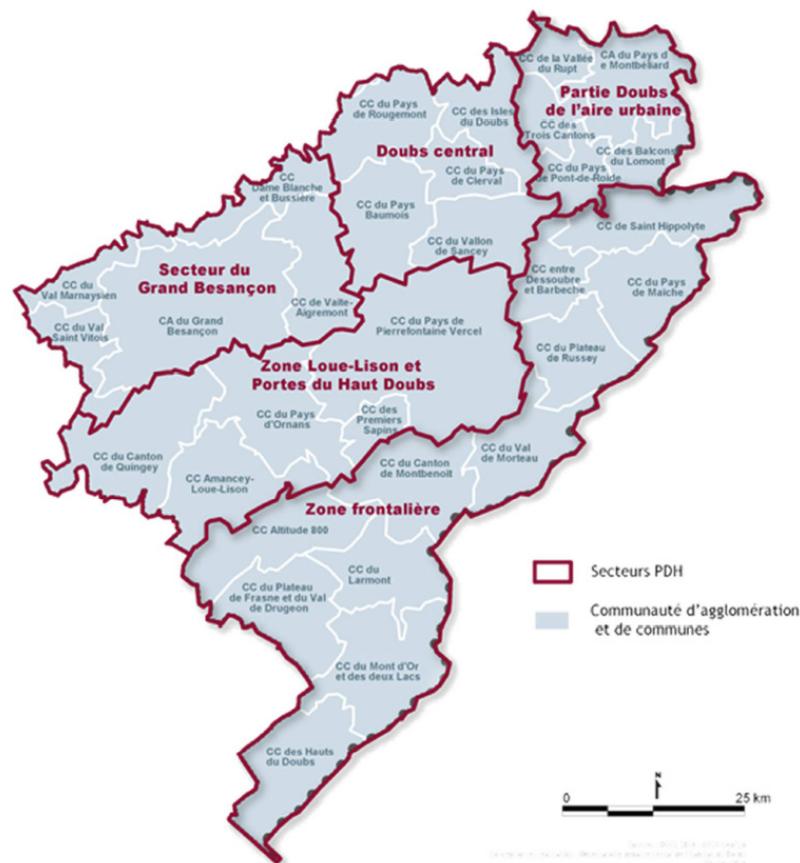
- permettre aux ménages de se loger en adéquation avec leurs moyens,
- redonner de l'attractivité résidentiel au parc ancien,
- faciliter l'accès des jeunes au logement,
- créer les conditions qui facilitent les trajectoires résidentielles adaptées au 3^{ème} et 4^{ème} âge,
- développer l'offre pour les publics aux besoins spécifiques,
- mobiliser les territoires pour le développement de politiques locales de l'habitat (PLUi, PLH),
- veiller à la bonne articulation et cohérence entre politique de l'aménagement, politique sociale et politique de l'habitat,
- mettre en œuvre et gouverner le PDH.

Dans le PDH, la CC Altitude 800 appartient à la «Zone frontalière». Les enjeux issus du diagnostic du PDH et des travaux en ateliers territoriaux sont les suivants :

- La maîtrise des coûts du foncier et de l'immobilier,
- La maîtrise du coût du logement (loyer et charges (chauffage et fluides)) pour permettre aux ménages de se loger à un taux d'effort acceptable, notamment par la production de logements aidés,
- Le développement de politiques foncières permettant de mieux maîtriser le développement résidentiel,
- Le développement de stratégies intercommunales, notamment en matière d'habitat,
- La lutte contre les conflits d'usage des espaces entre « habitat » et « activité agricole »,
- L'observation des évolutions du territoire dans un secteur impacté par le marché de l'emploi suisse,
- Le soutien au développement des documents d'urbanisme PLU et PLU Intercommunaux.

Le Département se mobilise en faveur du logement social, apporte son soutien pour la réhabilitation de logements communaux et intercommunaux à vocation sociale. Il participe également à l'amélioration de l'habitat privé.

**Secteurs du PDH selon les EPCI du Doubs
au 1er janvier 2014**



Secteur situé sur la zone frontalière (secteur tendu), l'enjeu est de développer en matière d'habitat privé une stratégie permettant de sensibiliser :

- Les propriétaires bailleurs pour réhabiliter le parc ancien (occupé et vacant) en s'appuyant sur les aides publiques et pratiquer en contrepartie des loyers en adéquations avec les ressources des ménages les plus en difficulté,
- Les propriétaires occupants à l'amélioration de leur habitat sur les volets énergie et autonomie, notamment en mobilisant le programme «Habiter Mieux».

2.2.2. LES INTERVENTIONS AU NIVEAU LOCAL

a) OPAH et actions sur les logements

Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) s'est déroulée sur le territoire intercommunal d'Altitude 800 sans Labergement-du-Navois.

Depuis la fin de l'OPAH du SIADET¹ qui s'est terminée en 2002, les communes de la CCA 800 sont couvertes par une animation, une action logement. Il s'agit d'une opération durant laquelle l'association Habitat et Développement Local (HDL) du Doubs est à la disposition des propriétaires pour leur apporter gratuitement des conseils techniques et financiers dans le cadre de la réhabilitation de logements locatifs ou de résidences occupées par leur propriétaire.

4 actions ont été menées :

Action-logement	Propriétaires Occupants		Propriétaires Bailleurs	
	Logements réhabilités	Dossiers de demandes de subvention	Logements réhabilités	Dossiers de demandes de subvention
1ère AL : 1er janvier 2004 au 28 février 2005	29	49	2	3
2ème AL : 1er mars 2005 au 31 mai 2006	26	42	4	2
3ème AL : 1er juin 2006 au 31 octobre 2007	25	49	2	2

La 4^{ème} action a été contractualisée du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2010. Or, comme la précédente s'était achevée le 31 octobre 2007 et pour ne pas délaier les contacts et dossiers engagés sur cette période de 7 mois, le bilan présenté ci-dessous traite les résultats enregistrés à compter du 1^{er} novembre 2007 jusqu'au 31 mai 2010.

Ainsi, 164 contacts ont été enregistrés (144 PO et 20 PB) répartis comme suit sur la Communauté de Communes dans le tableau ci-contre :

COMMUNE	PO	PB	TOTAL
Arc-sous-Montenot	12	1	13
Bians-les-Usiers	13	1	14
Chapelle d'Huin	7	1	8
Evillers	11	0	11
Gevresin	4	0	4
Goux-les-Usiers	16	1	17
Levier	36	10	46
Septfontaine	9	0	9
Sombacour	16	4	20
Villeneuve d'Amont	4	0	4
Villers-sous-Chalamont	16	2	18
TOTAL	144	20	164

Les résultats pour la période étudiée ont été les suivants :

Action-logement	Propriétaires Occupants		Propriétaires Bailleurs	
	Logements réhabilités	Dossiers de demandes de subvention	Logements réhabilités	Dossiers de demandes de subvention
1er novembre 2007 au 31 mai 2010	44	74 : 70 pour des subventions et 4 pour des prêts	5	5

b) Les conditions d'obtention de subventions pour la réhabilitation sur les communes

Les communes de la CCA 800 n'étant plus couvertes par une OPAH, elles sont considérées en secteur diffus et dépendent du Conseil Départemental du Doubs. Les propriétaires de logements peuvent bénéficier de subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour la réhabilitation de leur logement sous certaines conditions :

- **Les Propriétaires Occupants (PO)** sous conditions de ressources dans le cas de travaux dans leur résidence principale (logement de plus de 15 ans) :
 - Travaux d'économie d'énergie,
 - Travaux d'adaptation du logement au vieillissement et / ou au handicap,
 - Travaux de mise aux normes de confort et d'habitabilité des logements les plus dégradés.
- **Les Propriétaires Bailleurs (PB)** sans conditions de ressources, pour des programmes de travaux de mise aux normes de confort et d'habitabilité ou d'économies d'énergie performants dans des logements locatifs existants.

Ménages éligibles aux aides de l'ANAH - source : FILOCOM 2017

En 2017, 639 ménages sur la CC Altitude 800 étaient éligibles aux aides de l'ANAH :

- 411 ménages de propriétaires occupants très modestes,
- 228 ménages de propriétaires occupants modestes.

A l'échelle du Val d'Usiers et de Levier, ces parcs atteignent respectivement :

- 133 et 111 ménages de PO très modestes,
- 86 et 53 de ménages de PO modestes.

Cela signifie donc que 40% environ des ménages éligibles sont présents sur les autres communes de la CC.

Les ménages modestes et très modestes sont éligibles à tous les dispositifs : adaptation des logements à la perte d'autonomie, lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.

Dans tous les cas il y a obligation de pratiquer un loyer encadré à l'issue des travaux (conventionnement classique ou très social) et de louer à des locataires ne dépassant pas un plafond de ressources fixé par l'État.

Les subventions Anah (et celles du département) sont soumises à avis préalable. Le délégataire CD 25 demande, pour tout dossier de demande de subvention Anah (sauf éco énergie), de faire une demande d'avis préalable avant le dépôt du dossier de subvention (présentation du projet, estimation des subventions, travaux, loyers...). L'Anah, sous couvert du délégataire, donnera un avis favorable ou non, selon le secteur, la qualité, la priorité du projet.

Par ailleurs, depuis 2020, un nouveau financeur est arrivé pour développer les projets locatifs et plus particulièrement pour aider sur les projets thermiques (isolation, système de chauffage) : il s'agit d'Action Logement. Ces aides se font sans obligation de conventionnement.

	CCA 800	Bians-les-Usiers	Goux-les-Usiers	Sombacour	Levier
Ménages PO prioritaires	411	44	47	42	111
Ménages PO standards	228	26	33	27	53
PO revenus hors plafonds	818	97	97	91	253
Hors champs*	1130	116	128	114	467

*La modalité «hors champ» regroupe essentiellement les ménages fiscaux locataires et ceux propriétaire d'un logement de moins de 15 ans.

NOMBRE DE PERSONNES composant le ménage	PLAFOND DE RESSOURCES... en 2017	
	Des ménages à ressources « très modestes » ⁽¹⁾	Des ménages à ressources « modestes » ⁽²⁾
1	14 360	18 409
2	21 001	26 923
3	25 257	32 377
4	29 506	37 826
5	33 774	43 297
Par personne supplémentaire	4 257	5 454

2.3. LOGEMENTS POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

2.3.1. LES PERSONNES ÂGÉES, LES SENIORS

a) Les établissements médico-sociaux et les accueillants familiaux

Un seul EHPAD (Etablissement pour Personnes Âgées Dépendantes) est présent sur le territoire intercommunal : il s'agit de l'EHPAD de Levier «Fernand Michaud». Il dépend du centre hospitalier intercommunal de Haute-Comte.

L'établissement possède une capacité de 93 places dont 66 en hébergement et 27 en SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile)/hébergement temporaire : cette formule d'accueil limitée dans le temps s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est compromis momentanément, du fait d'une situation de crise : isolement, absence des aidants, départ en vacances, travaux dans le logement, etc.

Il peut également s'utiliser comme premier essai de vie en collectivité avant l'entrée définitive en établissement ou servir de transition avant le retour à domicile après une hospitalisation.

Cet EHPAD peut accueillir des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et est habilité à l'aide sociale.

Une possibilité d'agrandissement de l'établissement sera bientôt envisageable grâce à la démolition du bâtiment situé au nord.

Aucune résidence autonomie ni accueillants familiaux ne sont présents sur le territoire intercommunal. Comme d'autres départements, le Doubs a lancé une campagne de recrutement car le nombre de ces accueillants ne cesse de diminuer en raison du départ en retraite de certains et du manque d'attractivité de la profession (question des remplacements, absence de droit au chômage...).

b) Des projets de logements séniors

Les élus de Goux-les-Usiers envisagent de créer une MARPA¹ afin de permettre à la population âgée de rester et de vieillir sur la commune. Ils ont précisé qu'il y a une demande pour ce type d'habitat à Goux-les-Usiers et plus généralement dans le Val d'Usiers, des listes d'attente pour ce type de logement existe pour les MARPA alentours (la plus proche se situe à Amancey).

Le terrain envisagé pour le projet est la parcelle cadastrée AC 192, la même parcelle

¹ Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Âgées



où l'ancien presbytère doit être réhabilité en maison médicale. Une réflexion avec le conseil municipal afin de décider s'ils souhaitent mettre en place un emplacement réservé dans le futur PLUi pour ce projet doit être menée.

A Levier, 6 habitations de plain-pied destinés aux personnes de plus de 65 ans rue de la gare doivent être livrées en 2021 (réalisation par un privé).

2.3.2. LES PERSONNES HANDICAPÉES

Sources : Rapport annuel 2018 du Foyer de vie Rousset, Rapport annuel 2018 de l'IME l'Eveil, <http://www.ahs-fc.fr>

Trois structures pour personnes handicapées sont présentes sur le territoire intercommunal. Elles sont gérées par l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté qui est également propriétaire des bâtiments.

- Le **Foyer de Vie Rousset à Levier** : L'établissement a été autorisé depuis le 18/03/1988. Sa capacité totale est de 42 places : 40 en hébergement permanent en internat, 1 place en hébergement temporaire en internat et 1 place en accueil de jour temporaire.

Les personnes accueillies sont des adultes handicapés avec un retard mental profond ou sévère.

Le site est actuellement en cours d'agrandissement avec le projet Saphir. Il s'agit de construire une nouvelle unité de vie de 12 appartements pour pouvoir répondre aux besoins repérés de certains usagers tant au niveau de la structure qu'au niveau territorial. Ce projet s'inscrit dans la stratégie quinquennale de l'offre médico-sociale 2017-2022 et répond à l'objectif du CPOM¹ «Favoriser une démarche en faveur de l'habitat inclusif pour les adultes, notamment en développant un projet d'autonomie par une alternative au logement collectif».

Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'humanisation prévus sur le site «Villa Ambre», 15 résidents ont dû être déménagés vers l'établissement «le Château» à Villeneuve-d'Amont (voir partie suivante).

- Le **Foyer de vie/ MAS² «le Château» à Villeneuve-d'Amont**. Cet établissement a fonctionné du 30/04/1986 au 06/06/2019 et a accueilli 30 personnes en situation de handicap mental ou de polyhandicap. Il a été transféré et transformé à Pontarlier depuis (EAM³ Bellevue). Le site de Villeneuve-d'Amont accueille toujours temporairement des personnes en situation de handicap dans l'attente de travaux de rénovation de l'établissement de Levier. Ce sont les équipes de Levier qui viennent actuellement y travailler.

Une fois les travaux terminés, le bâtiment a vocation à accueillir le RPI la Joux et son projet d'école inclusive.



Foyer de vie Rousset à Levier



Foyer de vie Le Château à Villeneuve-d'Amont



IME l'Éveil à Villeneuve-d'Amont

¹ Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

² Maison d'Accueil Spécialisée

³ Etablissement d'Accueil Médicalisé

- **L'IME⁴ l'Éveil à Villeneuve-d'Amont.** L'établissement fonctionne depuis le 01/02/1957 et accueille des enfants de 6 à 14 ans et des adolescents de 14 à 20 ans présentant un retard mental profond, sévère ou moyen et des jeunes polyhandicapés de 3 à 20 ans.

Sa capacité est de 59 places (53 en internat et 6 en semi-internat).

Aucun projet d'agrandissement n'est envisagé pour cet établissement.

⁴ Institut Médico-Éducatif

2.3.3. LES GENS DU VOYAGE

Le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs a été approuvé le 18 mars 2013 (prévu jusqu'en 2018). Une révision du schéma devait avoir lieu à la fin de l'année 2018-début 2019 mais celle-ci n'a pas eu lieu.

Dans le schéma 2013-2018, la CCA 800 ne fait pas partie des intercommunalités concernées par une obligation en la matière. Par ailleurs, aucune des communes ne dépasse les 5000 habitants, seuil légal à partir duquel les communes sont obligées de disposer d'un site pour l'accueil des gens du voyage.

3. ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS VACANTS

Le parc de logements vacants sur la CCA 800 atteignait 233 logements en 2016 soit 8% du parc. Cette part est comparable à la situation des autres intercommunalités limitrophes : 7% pour le Grand Pontarlier, 6% pour le Plateau de Frasnès et du Val Drugeon, 8,1% pour Loue-Lison et 7,6% pour Montbenoît. La part départementale était de 8,5%.

Hormis les baisses observées entre 1975 et 1982 et entre 2011 et 2016, le nombre de logements vacants n'a fait que croître depuis 1968 (+120 logements entre 1968 et 2016) sans être pour autant trop important. La part de vacance la plus importante n'a été que de 8,8% en 1975.

Statistiquement, il est communément admis que la part de logements vacants pour un territoire doit se situer entre 5 et 7% pour permettre une bonne rotation des ménages ce qui place Altitude 800 dans une position plutôt correcte. Pour atteindre 7% de vacance, 28 logements vacants devraient être mobilisés.

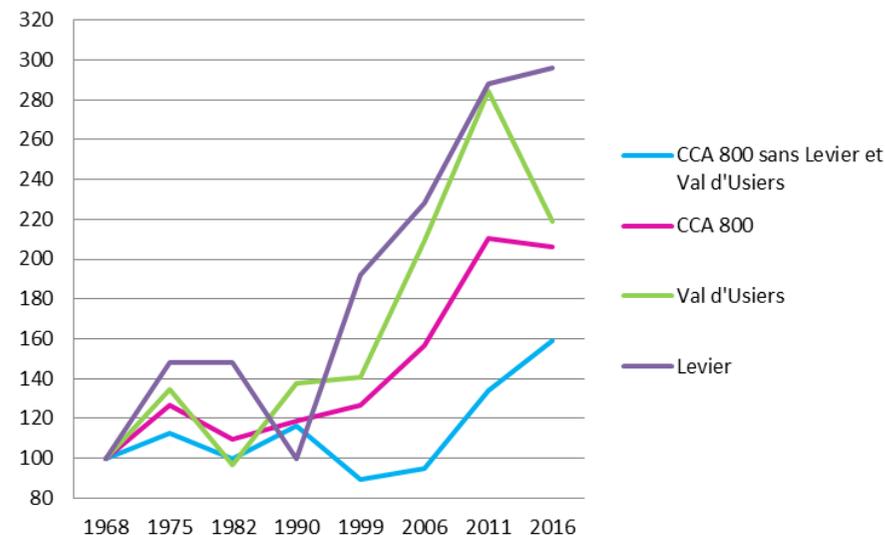
Comme le montre le graphique ci-contre, la vacance sur l'intercommunalité a nettement été impactée par la vacance des logements sur Levier et le Val d'Usiers qui au début ou à la fin des années 90 ont vu leurs effectifs fortement augmenter. Le nombre de logements vacants sur les autres communes n'augmente véritablement que depuis 2006.

En 2016, la commune qui possédait le parc de logements vacants le plus important était Levier avec 74 logements soit 31,7% des logements vacants de l'intercommunalité (une part de 7,5%).

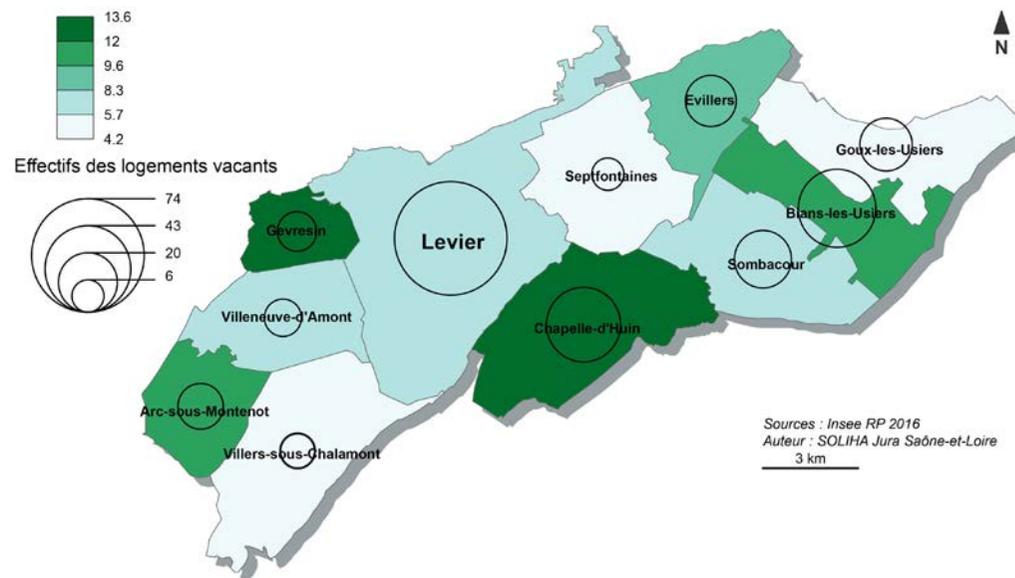
Les parts les plus fortes concernaient Gevresin et Chapelle-d'Huin avec 13,6% (avec des effectifs respectifs de 9 et 32 logements). La part la plus faible était à Septfontaines avec 4,2% (6 logements, Monsieur le Maire estimait qu'il n'y en avait que 3 en février 2020).

La vacance sur le territoire a donc augmenté bien que l'attractivité résidentielle soit également probante. Cela mérite alors une analyse plus qualitative permise par quelques données obtenues de l'Insee et les entretiens en communes. En effet, la carte ci-contre n'est pas corrélée avec la situation d'attractivité et de développement démographique déjà observée.

Evolution du parc de logements vacants (base 100 en 1968) / Source : Insee, réalisation : Soliha JSL



Part des logements vacants en 2016 (en %)



Les caractéristiques de la vacance

D'après les données FILOCOM 2017, la vacance atteignait 7% du parc de logements (218 logements vacants).

48% des logements vacants l'étaient depuis 3 ans ou plus et 35% depuis moins d'un an.

Les données de l'Insee 2016 indiquent que 34,5% des logements vacants étaient des appartements (50/50 à Chapelle-d'Huin et Sombacour). Par ailleurs, les logements vacants sont plutôt de grands logements, 64,2% avaient entre 4 et 6 pièces ou plus. Bians-les-Usiers se distingue avec 26,5% de logements vacants composés d'une pièce.

Les élus de Chapelle-d'Huin ont expliqué que la vacance estimée en 2016 leur paraissait aujourd'hui ne pas refléter la réalité du terrain. Selon eux, la vacance sur leur commune peut s'expliquer par la présence de grandes fermes, aujourd'hui inoccupées. Au 11 novembre 2019, 14 fermes se trouvaient inoccupées, 2 d'entre elles ont été rachetées depuis. Plusieurs projets de réhabilitation de fermes sont en cours, ce qui devrait concourir à réduire le taux de vacance. La réhabilitation des fermes en appartements fonctionne bien puisqu'il y a une importante demande en T3 à Chapelle-d'Huin.

Une autre hypothèse expliquant le taux élevé de vacance serait pour eux l'attachement des propriétaires à la pierre (la vacance « indisponible » d'après le PDH), un attachement qui est moins perceptible quand il s'agit du foncier, les découpages parcellaires se faisant beaucoup plus facilement.

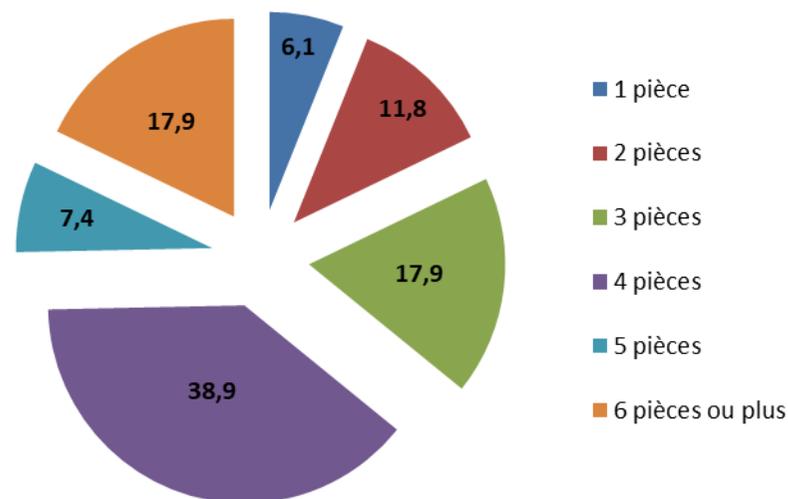
Monsieur le Maire de Bians-les-Usiers a évoqué plus spécifiquement la vacance des logements de la résidence « La Forestière ».

A Evillers, la vacance a largement augmenté depuis la fin des années 90 (le nombre de logements vacants a été multiplié par deux). Les élus l'expliquent par la présence de certains logements vétustes ou abandonnés qui ne peuvent plus assurer leur vocation de logements. Ils soulignent également la problématique de la réhabilitation des anciennes fermes qui est très coûteuse.

Les élus de Levier pensent qu'il s'agit aussi de bâtiments vétustes, « abandonnés », se situant pour une partie au-dessus de commerces et donc moins attractifs.

Plusieurs élus s'inquiètent également de la faible vacance dans leurs parcs de logements estimant qu'ils n'ont aucun levier, hormis la construction neuve, pour pouvoir accueillir de nouveaux ménages (Goux-les-Usiers, Septfontaines, Sombacour).

Répartition en parts (%) des logements vacants sur la CCA 800 par nombre de pièces / Source : Insee 2016



4. ÉVOLUTION DU PARC DE RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS

En 2016, la part de résidences secondaires et de logements occasionnels sur la CCA 800 était de 6,1% (178 unités) contre 4,4% au niveau départemental. La CC Altitude 800 a connu une évolution croissante de son parc jusqu'à la fin des années 90, s'en est suivi une baisse jusqu'à 2011 et de nouveau une hausse jusqu'en 2016. Globalement, le parc de résidences secondaires et de logements occasionnels a augmenté de 94 unités entre 1968 et 2016.

A l'inverse du parc de logements vacants où Levier et le Val d'Usiers étaient liées à la hausse de cette typologie de logements, ce sont les autres communes de l'intercommunalité qui sont avant tout responsables de la croissance du parc. Levier n'a véritablement connu de hausse récente que depuis 2006 (le bourg-centre détient tout de même l'effectif le plus grand avec 45 résidences/log occasionnels soit un quart du parc de l'intercommunalité).

Trois communes se distinguent par leurs parts et leurs effectifs élevés : Villers-sous-Chalamont (17,5% / 27 unités), Arc-sous-Montenot (13,2% / 15 unités) et Bians-les-Usiers (10% / 34 unités). Pour comparaison, la part sur Goux-les-Usiers n'était que de 2,8%.

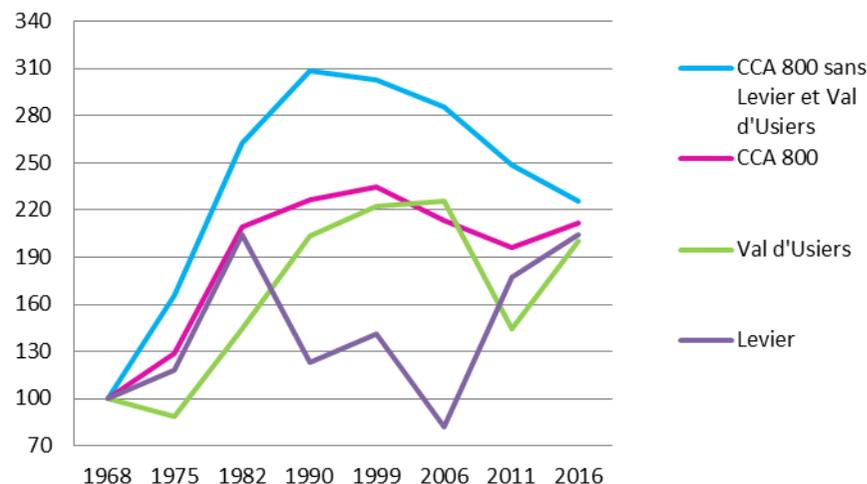
A Arc-sous-Montenot, les petits chalets du lotissement situés au sud-est de la commune (datant de 1973 ou 1983) étaient à l'origine des résidences secondaires qui, au fil des ventes, sont devenues des résidences principales. Les effectifs ont donc diminué mais la commune reste encore l'une des plus dotées.

Lors des entretiens en commune, plusieurs autres élus ont souligné le fait que le parc de résidences secondaires était en effet petit à petit transformé en résidences principales.

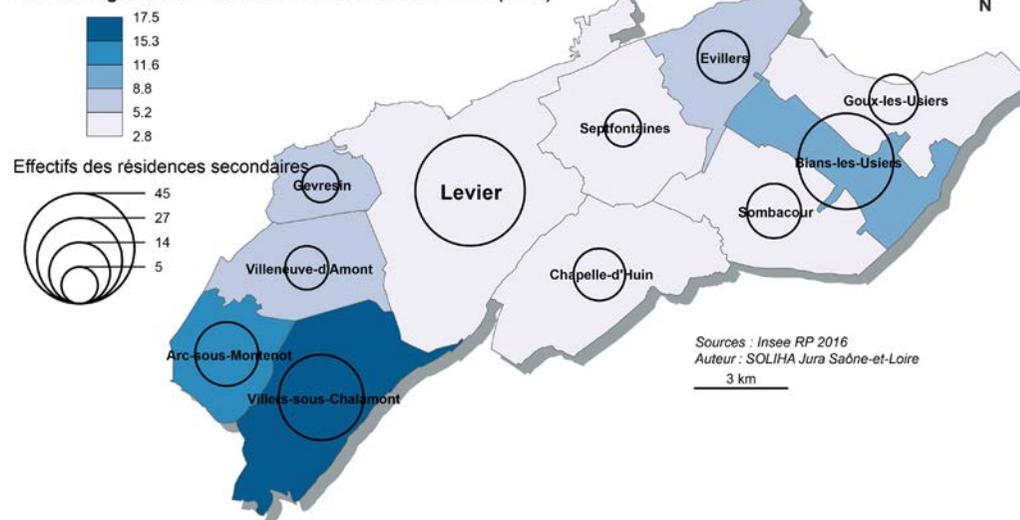
Les élus de Villers-sous-Chalamont ont expliqué leur effectif par l'attachement aux biens immobiliers des familles après un décès (conservation du bien) et l'investissement de Suisses qui achètent des maisons et les conservent en résidences secondaires.

A Bians-les-Usiers, Monsieur le Maire a de nouveau évoqué les logements de la résidence «La Forestière» pour expliquer la présence non négligeable de cette typologie de logement.

Evolution du parc de résidences secondaires (base 100 en 1968) / Source : Insee, réalisation : Soliha JSL

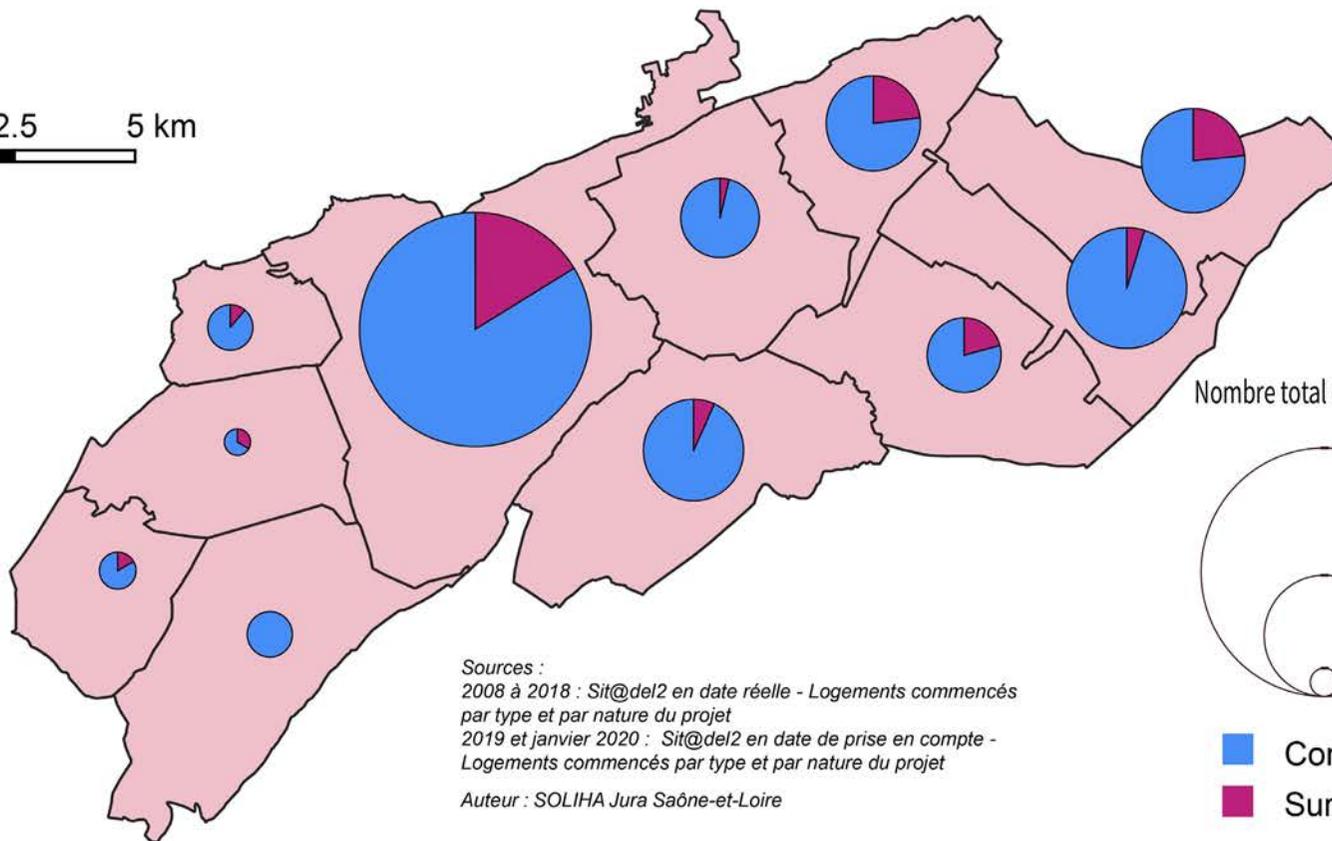


Part des logements en résidences secondaires en 2016 (en %)

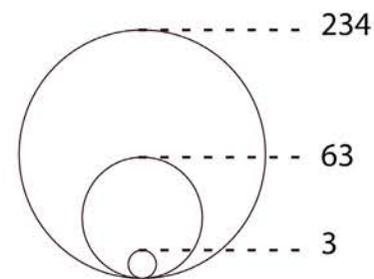


Nombre total de logements créés en constructions nouvelles et sur bâtiment existant pour la période 2008-janvier 2020

0 2.5 5 km



Nombre total de logements commencés par type et par commune :



■ Constructions nouvelles
■ Sur bâtiment existant

Sources :
 2008 à 2018 : Sit@del2 en date réelle - Logements commencés par type et par nature du projet
 2019 et janvier 2020 : Sit@del2 en date de prise en compte - Logements commencés par type et par nature du projet
 Auteur : SOLIHA Jura Saône-et-Loire

5. LES DYNAMIQUES IMMOBILIÈRES

5.1. LES DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION

5.1.1. LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

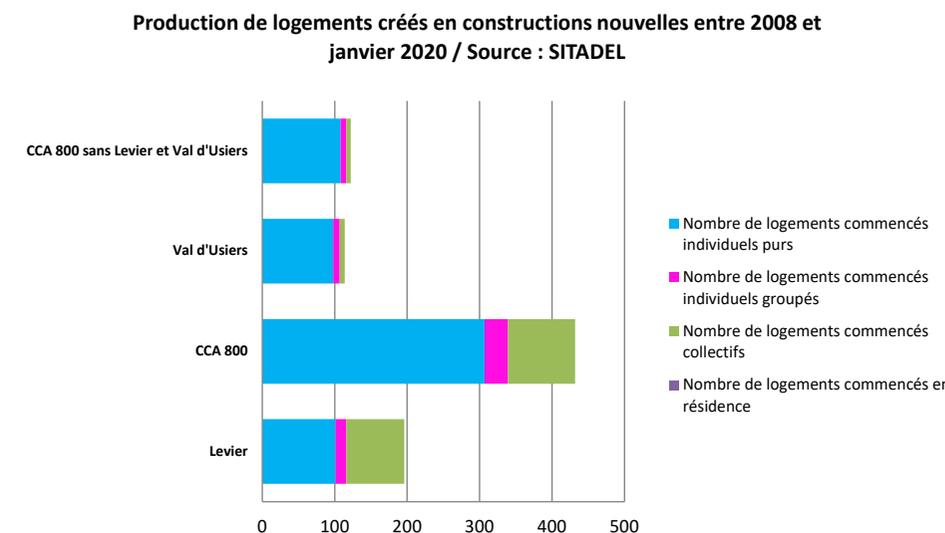
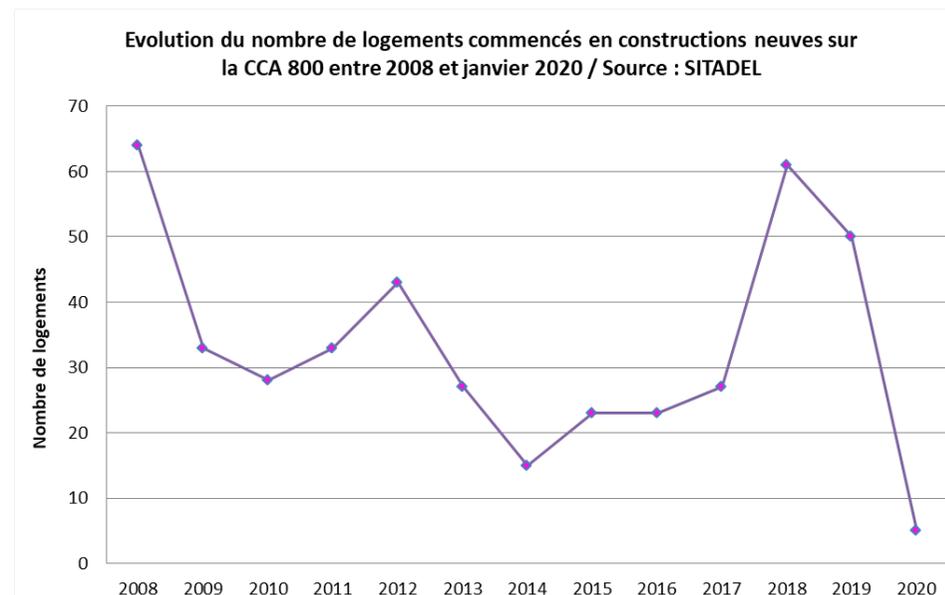
432 nouvelles constructions ont été réalisées sur le territoire intercommunal entre 2008 et janvier 2020 dont 45,4% sur Levier et 26,4% sur le Val d'Usiers. A l'exception de Gevresin dont la procédure d'élaboration de la carte communale n'est pas encore achevée, toutes les autres communes ont disposé sur cette période d'un document d'urbanisme en cours d'application depuis plus ou moins longtemps (Levier possédait déjà un POS en 1988 puis un PLU révisé dernièrement en 2006, les communes du Val d'Usiers possèdent une carte communale approuvée depuis 2006, Evillers en 2007, Chapelle-d'Huin et Arc-sous-Montenot depuis 2008, Villeneuve-d'Amont en 2009 et enfin le PLU de Septfontaines a été approuvé en 2014).

Levier et le Val d'Usiers détenaient alors une capacité à accueillir de nouvelles constructions plus grande dès le début de la période étudiée même si des certificats d'urbanisme et des permis de construire étaient encore délivrés sous le RNU sans trop de difficultés jusqu'au début des années 2010.

D'après le graphique ci-contre, le rythme de production de nouvelles constructions sur la CCA 800 s'est toujours maintenu à un certain niveau, l'année la plus productive étant 2008 avec 64 nouvelles constructions et la moins productive 2014 avec 15 nouvelles constructions (l'année 2020 ne comptant qu'un seul mois). La crise économique débutée en 2008 a eu un certain impact et la reprise date véritablement de 2018.

Au niveau communal, Chapelle-d'Huin, Evillers et Septfontaines se distinguent avec respectivement 41, 30 et 26 nouvelles constructions sur la période étudiée. En 2018 et 2019, Levier enregistre 50 et 41 nouvelles constructions soit la quasi totalité de la production au niveau intercommunal démontrant ainsi son pouvoir attractif au niveau résidentiel et des capacités d'ouverture à l'urbanisme très importantes (l'opération les Hauts de Plane en est un parfait exemple). Par ailleurs, la présence des bailleurs sociaux concourt également à augmenter la production de nouveaux logements sur le bourg-centre.

Evillers a quant à elle vu se multiplier les opérations de lotissements (4 entre 2011 et 2018) avec en moyenne un peu plus de 3 parcelles.



La production de nouveaux logements est en grande majorité de l'individuel pur (71%). Cette part atteint même 86% dans le Val d'Usiers et 88,5% dans les communes de la CCA 800 sans Levier et le Val d'Usiers. Les programmes de lotissements, la construction dans les espaces en dents creuses ou en extension de l'urbanisation sont donc largement dominés par un seul produit, les élus ayant confirmé en entretien la demande en grands logements des couples et familles qui s'installent sur le territoire. Plusieurs permis sont déjà validés ce qui va concourir à augmenter les résultats de l'année 2020.

Quelques logements en individuel groupé ont également été créés, la mitoyenneté étant encore peu attractive même si cette forme urbaine moins consommatrice d'espace peut aussi se révéler un atout d'un point de vue thermique.

Les logements collectifs créés l'ont été principalement à Levier (86% de la production totale). Ces logements sont la réalisation des bailleurs sociaux qui privilégient la réalisation de plus petits logements. Habitat 25 prévoit à Levier pour «les Hauts de Plane» une première tranche de 15 logements livrés début 2021 et une seconde tranche de 12 logements livrés en 2023.

Aucun logement créé en résidence n'est recensé sur la période étudiée.

5.1.2. LES CONSTRUCTIONS SUR BÂTIMENTS EXISTANT

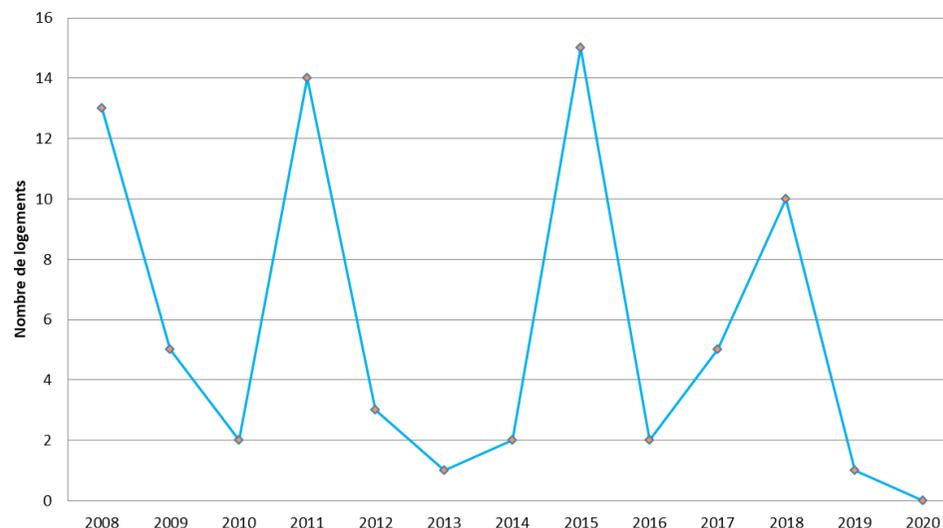
73 logements ont été créés sur bâtiments existant entre 2008 et janvier 2020 dont 52% à Levier. La production en dents de scie visible sur le graphique ci-contre témoigne de 3 années plus productives : 2008-2011 et 2015 avec respectivement 13-14 et 15 logements créés.

La 4^{ème} opération «action logement» a permis de réaliser des travaux sur 44 logements de PO et 5 de PB : certaines créations de nouveaux logements sont donc potentiellement liées à cette opération.

Lors des entretiens en commune et suite aux visites de terrain, plusieurs réhabilitations d'anciens bâtiments de ferme très imposants ont été notées. Il s'agit de travaux importants et coûteux mais qui permettent de redonner une seconde vie à ces bâtiments et de densifier sans consommer d'espace. Les volumes importants des fermes d'Evillers ont notamment permis à nouveau à la commune de se distinguer par les logements créés sur bâtiments existants : 9 sur la période étudiée.

Monsieur le maire de Septfontaines a tenu tout de même à souligner la difficulté de réaménager les fermes lorsque ces dernières ont des bas de toit très bas (2,5 m).

Evolution du nombre de logements commencés en réhabilitation sur la CCA 800 entre 2008 et janvier 2020 / Source : SITADEL



Contrairement aux logements créés en constructions nouvelles où l'individuel pur était largement majoritaire, les logements créés sur bâtiment existant le sont davantage en logements collectifs ce qui concourt avec les projets de réhabilitation d'anciennes bâtisses évoqués précédemment.

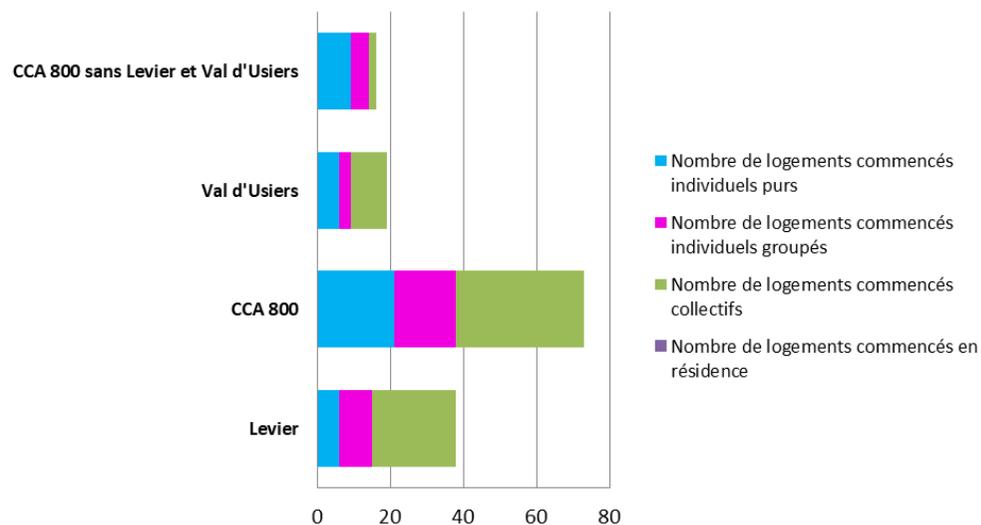


Goux-les-Usiers



Evillers

Production de logements créés en constructions sur l'existant entre 2008 et janvier 2020 / Source : SITADEL



5.2. LE MARCHÉ IMMOBILIER

D'une manière générale, le marché de l'immobilier se porte bien voire très bien sur le territoire d'Altitude 800.

Tous les élus ont indiqué que les biens immobiliers à acheter, à louer et les terrains à bâtir trouvaient assez rapidement des acquéreurs/locataires sous réserve, bien entendu, que l'état du bien et le prix soient raisonnables.

D'après le PDH, les analyses conduites par l'Observatoire de l'Habitat sur les évolutions des prix de l'immobilier (foncier, loyers...) ont montré que depuis le début des années 2000, le marché foncier, comme le marché immobilier, connaît une forte augmentation des prix.

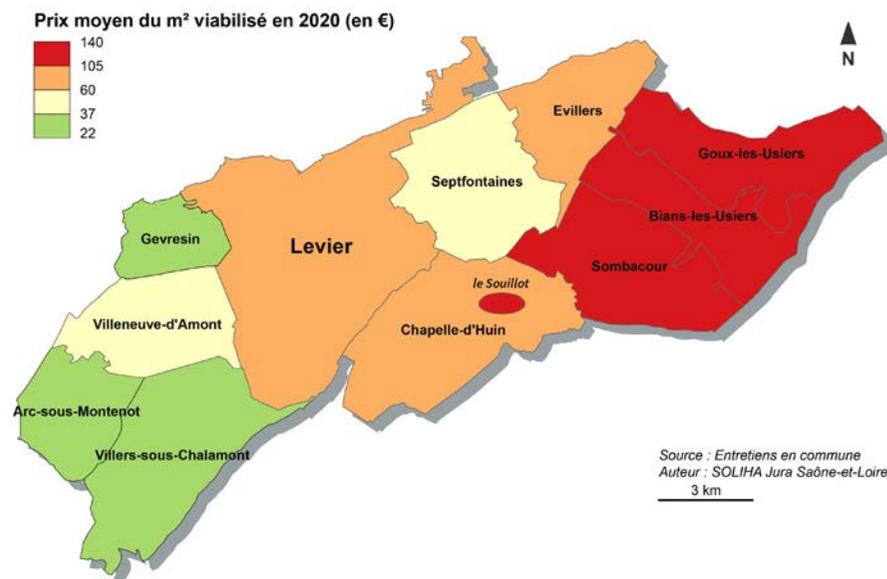
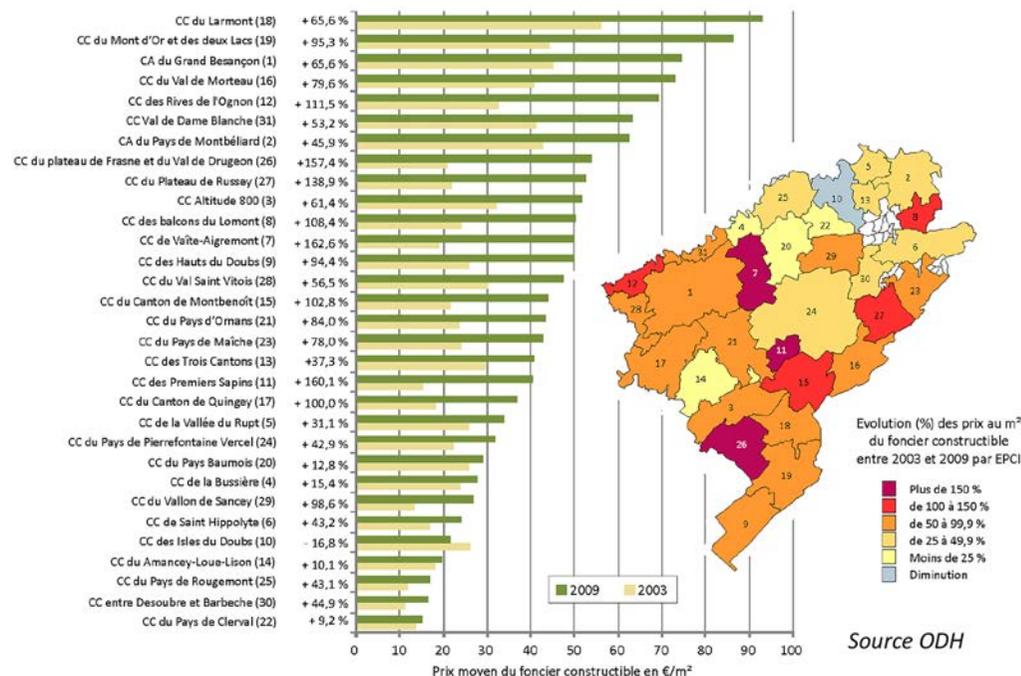
Sur la CCA 800, le prix au m² du foncier constructible entre 2003 et 2009 a augmenté entre 50 et 99,9%. Il dépassait en 2009 les 50 €/m², classant ainsi l'intercommunalité en 10^{ème} position à l'échelle départementale.

Les données recueillies en entretiens avec les élus ont permis de montrer de vraies disparités dans les prix moyens au m² viabilisé affichés en 2020 : si les communes situées à l'ouest en limite du Jura offrent des prix encore très abordables voire assez faibles, les communes du Val d'Usiers et le Souillot à Chapelle-d'Huin ont connu un véritable essor du prix du foncier notamment en raison de la demande croissante de ménages frontaliers pour s'installer (proximité des axes de circulation pour se rendre en Suisse, à Pontarlier). La situation à Chapelle-d'Huin le démontre bien avec un écart de près de 40 € du m² entre le bourg et le hameau, plus accessible depuis la RD 72.

Ces évolutions ont inévitablement un impact sur l'accès au logement et notamment pour les ménages les plus modestes. Par ailleurs, l'impact est aussi économique, les entreprises locales se trouvant pénalisées car leurs salariés vont avoir plus de difficultés à se loger.

A titre de comparaison également, le prix du m² agricole se situe entre 0,3 et 0,5€ traduisant aussi une vraie tension sur le classement du foncier en constructible ou non dans le futur PLUi.

Concernant la taille des terrains recherchée, les surfaces sont généralement comprises entre 700/800 et 1000 m². Les tailles de terrain demandées sont un peu plus petites sur le Val d'Usiers et Chapelle-d'Huin compte-tenu des prix au m².



Le marché de la vente immobilière est comme celui du foncier en constante hausse, le rapport entre offre et demande est tendu sur la zone la plus à l'est (vacance très faible) et les prix des biens s'en ressentent : d'après le site de la demande de valeur foncière, une maison de 100 m² (4 pièces) sur un terrain de 1573 m² s'est vendue 298 000 € (hors frais d'agence et de notaire) le 10/04/2018 à Sombacour (au bord de la grande rue/ RD 6) soit quasiment 3000 € /m² habitable.

D'après le site immobilier.notaires, 25 ventes de maisons ont été réalisées entre octobre 2018 et septembre 2019 sur la CCA 800 avec un prix médian de 1550€/m².

SYNTHÈSE ET ENJEUX

En résumé :

2626 logements recensés sur l'intercommunalité en 2016 (+1423 unités depuis 1968) dont 985 à Levier et 955 sur le Val d'Usiers.

Domination des maisons sur les formes bâties : 2211 maisons contre 708 appartements (ces derniers représentent 24,2% du parc contre 48,1% au niveau départemental).

2515 **résidences principales** recensées en 2016 sur la CCA 800 :

- 80,2% avaient 4 pièces ou plus. La demande en petits logements s'est exprimée sur Levier pour les familles monoparentales et les formations post Bac ;
- ces résidences sont en partie sous-occupées ;
- leur effectif a connu une forte croissance à partir des années 70 ;
- 976 ont été réalisées avant 1970 (38,8% du parc) ;
- elles sont chauffées principalement au fioul et au bois bûche. Le chauffage électrique concerne essentiellement les appartements ;
- 74,8% étaient occupées par des propriétaires. La part de locatif est plutôt faible sauf à Levier.

Deux communes possèdent du **parc locatif social** : Levier et Goux-les-Usiers. 87 logements sociaux étaient recensés en mars 2020, appartenant à deux bailleurs : Habitat 25 et Néolia. Plusieurs nouveaux projets doivent voir le jour.

35 demandes en logements sociaux sur l'intercommunalité étaient recensées en 2018, principalement pour des T2/T3.

64 logements communaux recensés sur les 11 communes de la CCA 800.

Seulement 12 logements privés locatifs conventionnés (mai 2020).

Politiques en matière d'habitat : une OPAH achevée en 2002 et 4 animations, actions logements.

En 2017, 639 ménages sur la CC Altitude 800 étaient éligibles aux aides de l'ANAH :

- 411 ménages de propriétaires occupants très modestes,
- 228 ménages de propriétaires occupants modestes.

Publics spécifiques (Personnes Âgées / Personnes Handicapées) :

- Un EHPAD à Levier ;
- Un Foyer de Vie à Levier et L'IME l'Eveil à Villeneuve-d'Amont.

Les enjeux :

Déterminer un objectifs de logements à réaliser en neuf et en réhabilitation sur la CCA 800 pour les 15 prochaines années.

Développer la capacité du territoire à offrir de petits logements aussi bien pour des questions financières (jeunes actifs, apprentis, familles monoparentales,...) que pour des questions de prise en charge des personnes en début de dépendance.

Porter une politique en matière de rénovation de l'habitat (bâti datant d'avant 1970).

Permettre aux ménages de se loger à un taux d'effort acceptable, notamment par la production de logements aidés sur le territoire.

Maîtriser les coûts du foncier et de l'immobilier notamment sur les zones les plus tendues.

Dans le cadre du parcours résidentiel des seniors, intégrer le projet de MARPA à Goux-les-Usiers dans le PLUi (zonage, règlement).

En résumé :

233 **logements vacants** recensés en 2016 sur la CCA 800 (soit 8% du parc de logements) : + 120 unités depuis 1968.

34,5 % des logements vacants étaient des appartements.

Plusieurs raisons sont évoquées par les élus : vétusté, coûts des travaux trop onéreux, rétention immobilière,... et des situations plus spécifiques comme la résidence La Forestière à Bians-les-Usiers.

178 **résidences secondaires et logements occasionnels** étaient recensés en 2016 sur l'intercommunalité (+94 unités par rapport à 1968).

Un phénomène croissant de résidences secondaires transformées en résidences principales est noté.

432 nouvelles constructions ont été réalisées entre 2008 et janvier 2020, 73 logements ont été créés sur bâtiment existant sur la même période. Concernant le neuf, il s'agit principalement de logements en individuel pur.

La CCA 800 connaît un marché immobilier dynamique en plein essor : qu'il s'agisse de foncier ou de biens à vendre comme à louer, la demande est présente. On note une très nette augmentation des prix et des marchés sous tension dans certaines communes (le Souillot à Chapelle-d'Huin, le Val d'Usiers).

Les enjeux :

Atteindre 7% de vacance : mobiliser alors 30 logements vacants.

Prendre en considération le potentiel de création de nouveaux logements dans les anciennes fermes aujourd'hui vacantes.

Orienter les maîtres d'ouvrage pour élaborer des projets architecturaux de qualité (CAUE par exemple, prescriptions dans le règlement du PLUi,...).

Organiser le développement des communes pour prévenir la mise en concurrence potentielle des différentes opérations dans un marché déjà tendu et où les prix ne sont déjà plus abordables pour certains ménages.

III. ECONOMIE

Sources : <https://www.insee.fr>, hors série mai 2014 efigip «La zone d'emploi de Pontarlier»

1. LA ZONE D'EMPLOI DE PONTARLIER

1.1. DÉMOGRAPHIE

La CCA 800 appartient à la zone d'emploi de Pontarlier.

La zone connaît un dynamisme démographique depuis 1968, le solde naturel comme le solde migratoire sont soutenus. 63 657 habitants étaient recensés en 2016 soit 3 410 habitants supplémentaires par rapport à 2011. Les nouveaux arrivants sont originaires de la région ou des régions limitrophes, attirés par de potentiels emplois frontaliers et de Suisse pour profiter de coûts immobiliers beaucoup plus abordables.

La population est très jeune, 19,1% de la population était âgée de 60 ans ou plus en 2016 contre 24,6% au niveau départemental.

1.2. EMPLOI

La zone d'emploi comptabilisait 21 698 emplois en 2016 (620 supplémentaires par rapport à 2011). La proximité de la Suisse participe aussi au dynamisme de l'emploi salarié au sein de la zone. 3549 entreprises étaient comptabilisées au 31/12/2017.

Cette progression s'appuie sur le secteur tertiaire avec le commerce et les activités immobilières, secteurs portés par le pouvoir d'achat des travailleurs frontaliers et des Suisses. Les secteurs de l'action sociale, des activités récréatives, de la santé et de la finance-assurance suivent également une évolution positive.

À l'inverse du secteur tertiaire, les secteurs de l'industrie et de la construction se caractérisent par une diminution de l'emploi salarié. Dans l'industrie, l'agroalimentaire se démarque par une hausse de l'emploi salarié.

En 2016, la part d'actifs ayant un emploi (parmi les 15-64 ans) était de 74,3% contre 65,2% au niveau départemental. Le taux de chômage était de 8,8% soit 3,8 points de moins que le Doubs.

Il y a 10 ans près de 3 actifs sur 10 travaillaient en Suisse, il s'agissait de la part la plus forte de Franche-Comté derrière Morteau. Le pouvoir d'achat de ces travailleurs étant bien plus élevé, le revenu fiscal médian par UC était de 25 961 € en 2016 (21 662 € dans le Doubs).

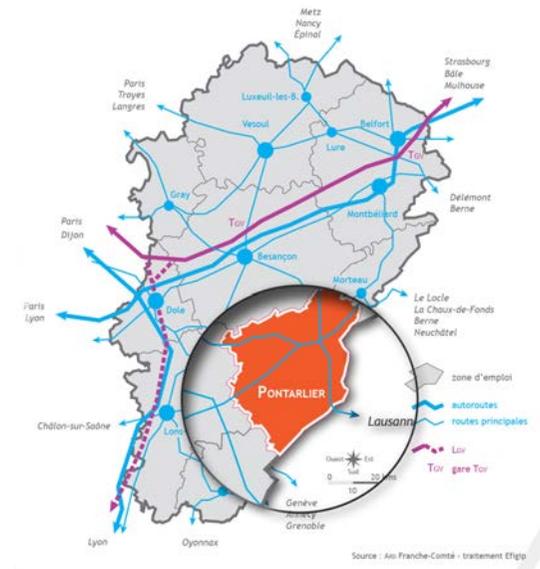
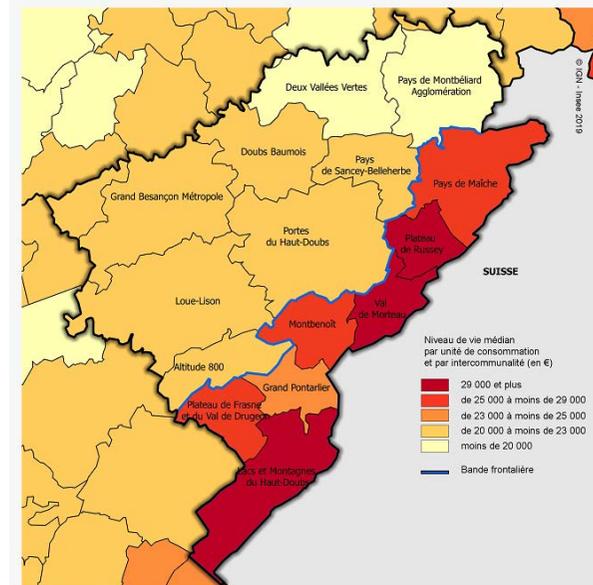


Figure 5 – De fortes disparités de revenus entre la bande frontalière et le nord-est du département

Niveau de vie médian par intercommunalité en 2016 (en euros)



Source : Insee, Filosofi 2016

1.3. PROFIL DES SALARIÉS

Les salariés de la zone se démarquent de l'ensemble des salariés francs-comtois par de fortes proportions de femmes et de salariés travaillant à temps partiel, parts les plus élevées de la région avec celles mesurées dans la zone de Morteau.

L'importance du secteur tertiaire dans la zone et notamment du commerce, fréquemment utilisateur de ce type de contrat de travail et dont les emplois sont souvent exercés par des femmes, explique en partie ces particularités.

Le travail frontalier est également un facteur à prendre compte. Les travailleurs frontaliers, majoritairement des hommes, sont comptabilisés en Suisse : la part de femmes est ainsi plus forte dans la zone.

Par ailleurs, lorsqu'un des membres du ménage travaille en Suisse, ses revenus peuvent parfois être suffisants et permettre au conjoint de travailler à temps partiel. La forte part de femmes est également un élément de réponse, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes.

2. DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES SUR LA CCA 800

2.1. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

2.1.1. ÉVOLUTION QUANTITATIVE

1777 emplois étaient recensés en 2016 sur la CC Altitude 800 soit 27 de moins qu'en 2011.

2792 actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire étaient comptabilisés (+188) ce qui va de pair avec l'évolution démographique croissante abordée précédemment.

Les emplois sur Levier représentaient la moitié et ceux du Val d'Usiers un peu moins d'un quart ; il s'agit donc des deux principaux pôles d'emplois sur l'intercommunalité.

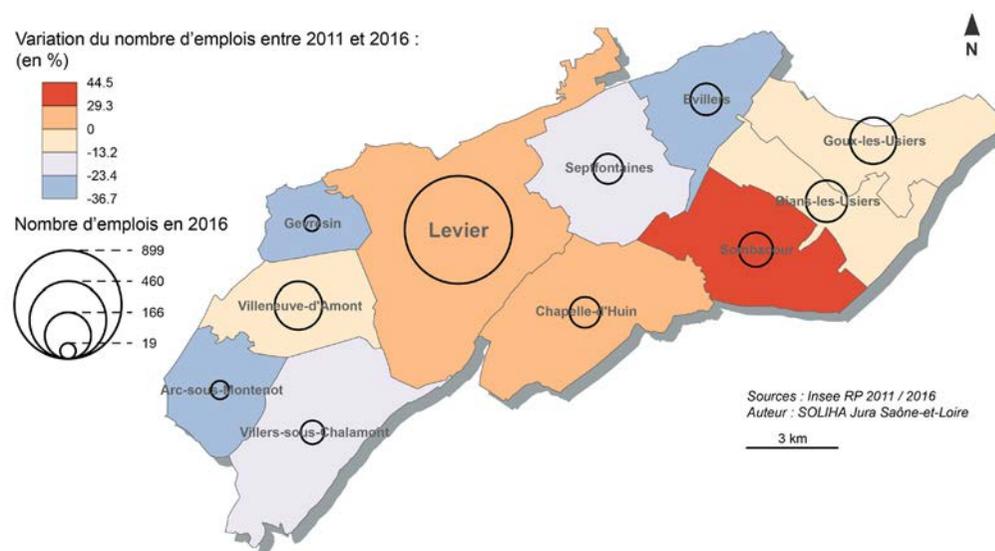
Villeneuve-d'Amont se distingue également par son nombre d'emplois (177 en 2016) du fait de la présence des deux établissements pour personnes handicapées (la MAS «Le Château» et l'IME «L'Éveil» qui à elle seule représente 50 salariés).

Avec 100 actifs ayant un emploi dans la commune, Villeneuve-d'Amont possède ainsi l'indicateur de concentration d'emploi le plus élevé de l'intercommunalité (176,9) bien plus élevé que celui de l'intercommunalité (63,7) et encore supérieur à celui du Doubs (96,1).

Seules 3 communes ont vu leur nombre d'emplois progresser entre 2011 et 2016, la plus forte hausse concernant Sombacour avec +44,4% (+28 emplois). Les élus de la commune ont expliqué ce résultat par l'augmentation des activités libérales et en auto-entrepreneuriat, l'augmentation du nombre de salariés agricoles et l'arrivée de nouveaux employés du groupe scolaire et du périscolaire suite à la construction du bâtiment en 2013.

La hausse en terme quantitatif la plus forte concerne Levier avec + 60 emplois recensés entre 2011 et 2016. Son indicateur d'emploi était par ailleurs très élevé (97,6).

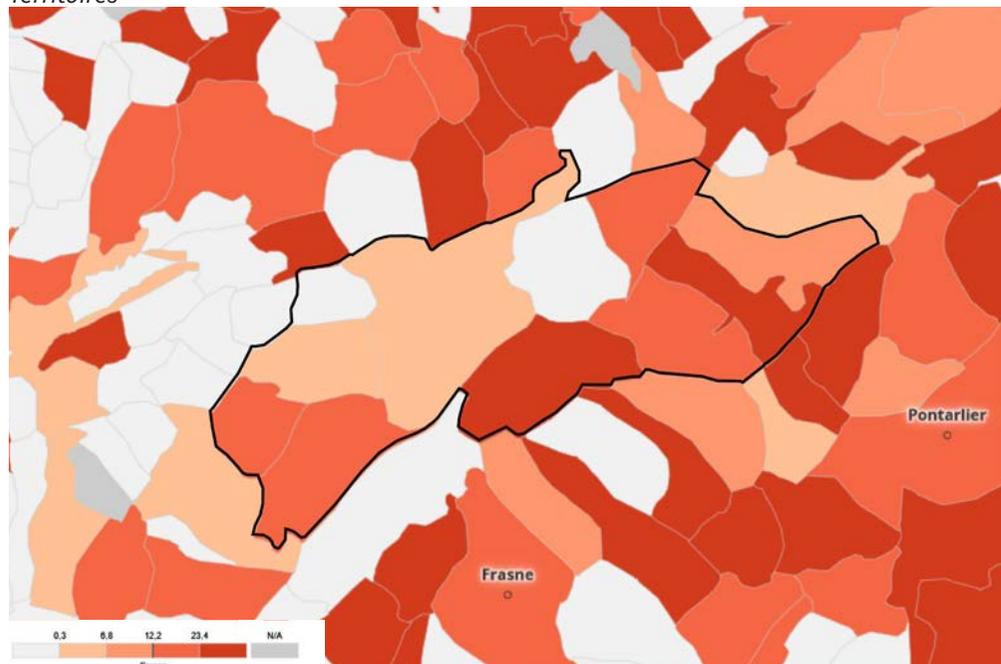
Pour autant, les élus communaux ne jugent pas leur territoire comme attractif pour la création d'entreprises par des entrepreneurs extérieurs et expliquent que la dynamique économique du bourg-centre vient davantage d'entreprises déjà présentes sur la commune qui s'agrandissent ou de jeunes Lévitien(ne)s qui créent leur entreprise sur le territoire communal.



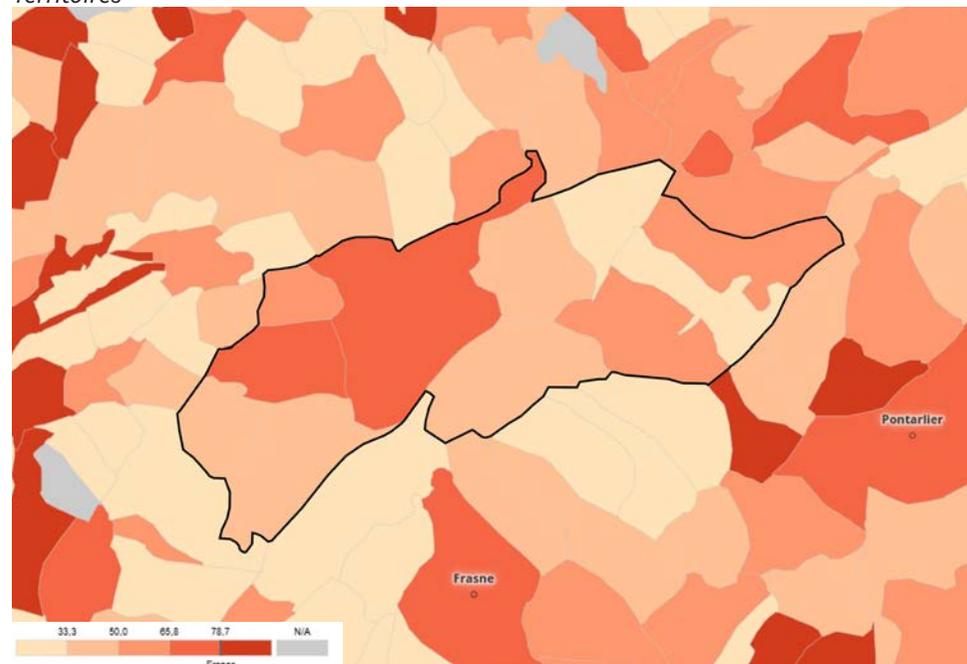
Les entretiens avec les élus ont également pu permettre d'expliquer les baisses observées : le départ en retraites de plusieurs artisans, le déménagement d'entreprises d'importance comme à Bians-les-Usiers avec le déménagement de l'entreprise de transport Colinet à Vuillecin (50 salariés) ou le départ d'artisans de Septfontaines vers Levier, une réduction des effectifs dans d'autres entreprises comme Colas à Evillers, Souvet Menuiserie à Septfontaines ou dans les GAEC/exploitations agricoles, des dépôts de bilan (STPI à Septfontaines) ...

Au final, la baisse du nombre d'emplois sur l'intercommunalité est restée très faible ce qui témoigne d'une certaine stabilité économique compte-tenu de la concurrence très marquée de Pontarlier.

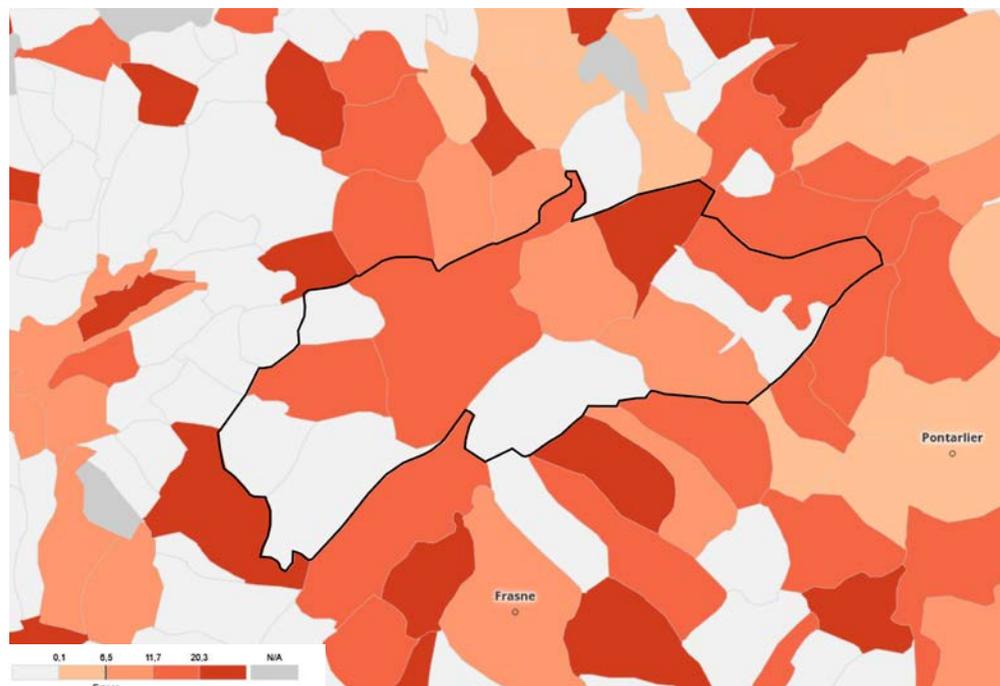
Part des emplois dans l'industrie en 2016 (en %) / Source : Insee, RP 2016, Observatoire des Territoires



Part des emplois dans le tertiaire en 2016 (en %) / Source : Insee, RP 2016, Observatoire des Territoires



Part des emplois dans la construction en 2016 (en %) / Source : Insee, RP 2016, Observatoire des Territoires



2.1.2. EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

La typologie des emplois sur la CCA 800 se démarque nettement de celle au niveau départemental par une moindre représentation de l'emploi tertiaire (58,1% en 2016 contre 72% dans le Doubs) et plus spécifiquement en raison du secteur «Commerce, transports, services divers» c'est-à-dire le secteur tertiaire marchand. L'industrie est également moins représentée malgré la présence d'entreprises agroalimentaire (Maugain à Chapelle-d'Huin) et de la chaîne de transformation du bois avec la présence de scieries, d'entreprises d'exploitations forestières, de production de pellets, et aussi des artisans menuisiers/charpentiers/sangliers, ... Ce secteur s'appuie sur la présence de carrières comme celle exploitée par Cuenot Roger au Souillot (une demande d'autorisation pour réaliser de nouveaux forages dans une optique d'extension a été faite).

En revanche, la part des emplois relevant du domaine de l'agriculture est beaucoup plus élevée, les exploitations agricoles sont relativement bien représentées sur le territoire intercommunal (la plupart étant spécialisées dans la production de lait pour l'AOC/AOP Comté).

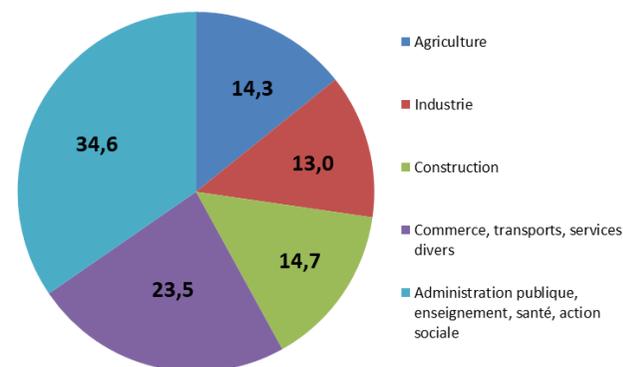
La part de la construction représente quasiment le triple de la part départementale, le marché immobilier étant relativement dynamique sur une grande partie du territoire, on recense un tissu artisanal assez riche (maçon, électricien, plâtrier, peintre, charpentier...) ainsi que plusieurs entreprises de travaux publics comme Colas à Evillers (30-35 emplois).

En termes quantitatif, le secteur qui a le plus perdu d'emplois entre 2011 et 2016 est celui de «l'administration publique, enseignement, santé, action sociale» avec 91 emplois en moins.

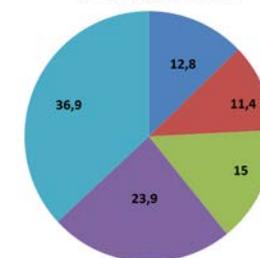
Sur le bourg-centre, la répartition des emplois par secteur d'activité est largement dominée par le secteur tertiaire (69%) alors que les secteurs primaire et secondaire sont faiblement représentés par rapport aux résultats de l'intercommunalité. Avec la présence de tous les services publics, d'entreprises de transports, de commerces, de plusieurs établissements scolaires et de santé, il n'est pas étonnant que Levier se démarque ainsi et se rapproche des résultats départementaux pour les secteurs tertiaires marchand et non marchand.

La construction se distingue, elle est en hausse depuis 2011 (16,4%). Les entreprises de travaux publics sont fortement représentées sur la commune avec par exemple Malpesa Travaux Publics.

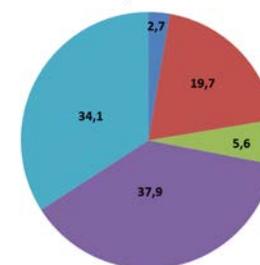
Part des emplois sur la CCA 800 selon le secteur d'activité en 2016 / Source : Insee



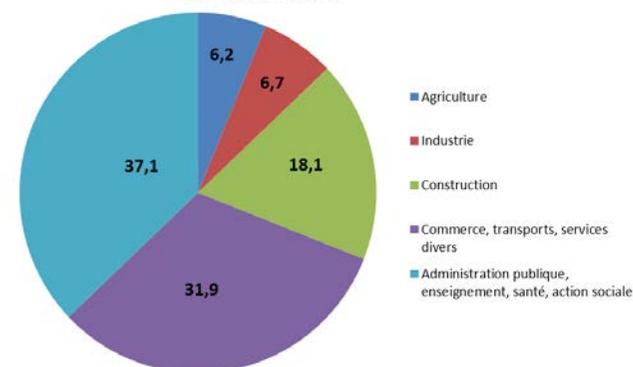
Part des emplois sur la CCA 800 selon le secteur d'activité en 2011 / Source : Insee



Part des emplois sur le Doubs selon le secteur d'activité en 2016 / Source : Insee



Part des emplois sur Levier selon le secteur d'activité en 2016 (en %) / Source : Insee



2.1.3. LE TISSU ÉCONOMIQUE

a) Les établissements

606 établissements¹ actifs étaient recensés sur le territoire intercommunal au 31/12/2015 représentant 1330 postes salariés dont 804 dans le secteur tertiaire. 94% des établissements sont des TPE (Très Petites Entreprises avec moins de 10 salariés) et 6% sont des PME (Petites et Moyennes Entreprises avec moins de 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel de moins de 50 millions d'euros). Aucune ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) ou grande entreprise n'est donc présente sur la CC.

D'après le classement des 500 plus grosses entreprises du Doubs selon leur chiffre d'affaire (303 entreprises étaient recensées sur la CCA 800 au 31/12/2017), 6 se trouvent sur le territoire intercommunal :

- Quatre à Levier :
 1. France Clôture Environnement (10 696 143 €), 60 salariés d'après les élus,
 2. Malpesa Travaux Publics (9 297 507 €), 39 salariés en 2015,
 3. SAS Haut Doubs Pellets (9 015 853€), 18 salariés en 2018,
 4. Solutions Innovations Bois (8 511 470 €), 18 salariés en 2017.
- Deux à Bians-les-Usiers :
 1. Les Fils de F Dornier SOC (21 439 089€), 39 salariés en 2018,
 2. Fromagerie Napiot (9 093 717€), 29 salariés en 2018.

Parmi les 4 établissements ayant 50 salariés ou plus, 3 sont à Levier (présence notamment du groupe scolaire privé LaSalle et de l'EHPAD). Le bourg-centre disposait au 31/12/2015 de 210 établissements actifs représentant 745 salariés.

Concernant la dynamique de création d'établissements sur le territoire, 350 ont été créés entre 2009 et 2018 (aucune donnée n'a permis de savoir combien ont été supprimés).

Durant la période étudiée, Levier et le Val d'Usiers représentent largement plus de la moitié des créations d'établissements à l'échelle intercommunale, presque 80% en 2016. Si sur certaines communes les créations restent rares et limitées (Arc-sous-Montenot, Villeneuve-d'Amont, Evillers) d'autres ont connu des années très

¹ L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31/12/2015 (Insee)							
CCA 800	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	606	100	427	143	19	13	4
Agriculture, sylviculture et pêche	151	24,9	128	22	0	1	0
Industrie	49	8,1	22	19	6	2	0
Construction	75	12,4	41	27	4	3	0
Commerce, transports, services divers	252	41,6	191	53	4	3	1
dont commerce et réparation automobile	61	10,1	44	15	2	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	79	13	45	22	5	4	3

Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015 (Insee)							
CCA 800	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	1 330	100	375	259	428	268	0
Agriculture, sylviculture et pêche	68	5,1	34	0	34	0	0
Industrie	206	15,5	59	78	69	0	0
Construction	252	18,9	86	50	116	0	0
Commerce, transports, services divers	320	24,1	136	57	70	57	0
dont commerce et réparation automobile	78	5,9	45	33	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	484	36,4	60	74	139	211	0

Créations d'établissements sur :	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CCA 800	43	32	32	42	26	33	41	33	37	31
Levier	19	20	8	18	10	13	15	18	18	14
Val d'Usiers	13	5	11	12	9	6	15	8	9	8

productives : 6 créations en 2011 à Septfontaines, 5 en 2014 et 2015 à Villers-sous-Chalamont, 6 en 2009 et 5 en 2018 à Chapelle-d'Huin.

Les dernières créations en 2018 concernaient plus particulièrement les services aux entreprises et services aux particuliers.

b) Sphère présentielle et sphère productive

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les emplois dans le secteur présentiel représentaient 63,5% des emplois sur la CCA 800 en 2016.

A l'inverse, les activités productives, qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes, ne représentaient que 36,5% des emplois.

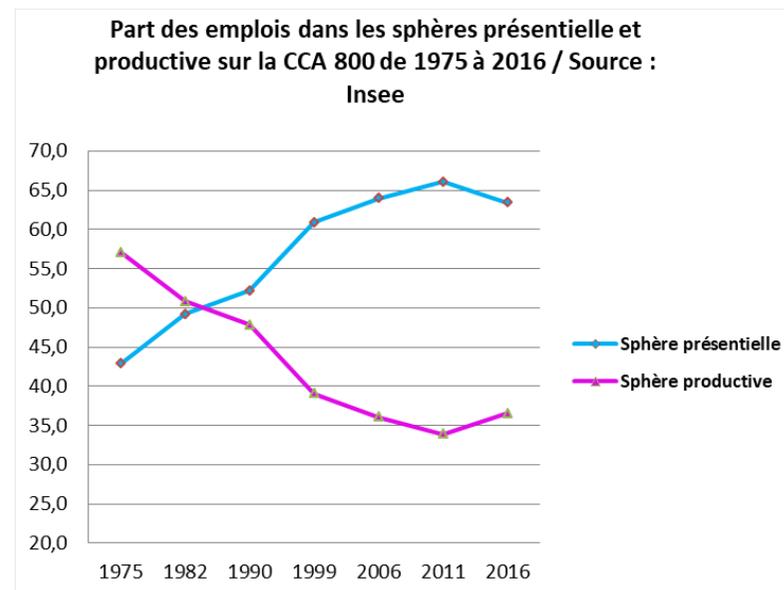
Le graphique ci-contre montre que si les emplois de la sphère productive ont dominé au milieu des années 70, leur représentativité n'a fait que diminuer depuis, passant sous celle des emplois de la sphère présentielle au début des années 80.

A la même époque, Levier voit également son nombre d'emplois de la sphère présentielle augmenter très fortement et en 2016 le bourg-centre affichait une part de 75,9% d'emplois présentiels. La commune possède des activités économiques telles que les commerces, l'EHPAD, la maison de santé, les établissements scolaires, des services aux particuliers...

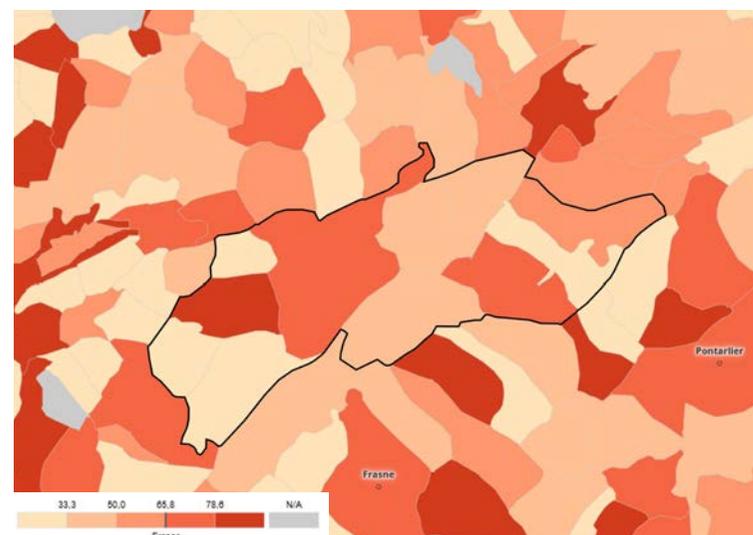
La commune de Villeneuve-d'Amont se distingue avec 83% d'emplois dans la sphère présentielle (la MAS et l'IME).

Le poids de la sphère non présentielle qui diminue de façon constante est un phénomène national. Si l'économie présentielle est un facteur de stabilité pour un territoire, ces emplois sont non délocalisables, cela peut aussi constituer une faiblesse car l'économie ne va dépendre que de l'apport de populations extérieures et subir possiblement les effets négatifs d'un apport massif de nouvelles populations (hausse des prix de l'immobilier, artificialisation des sols, augmentation des émissions de gaz à effet de serre...).

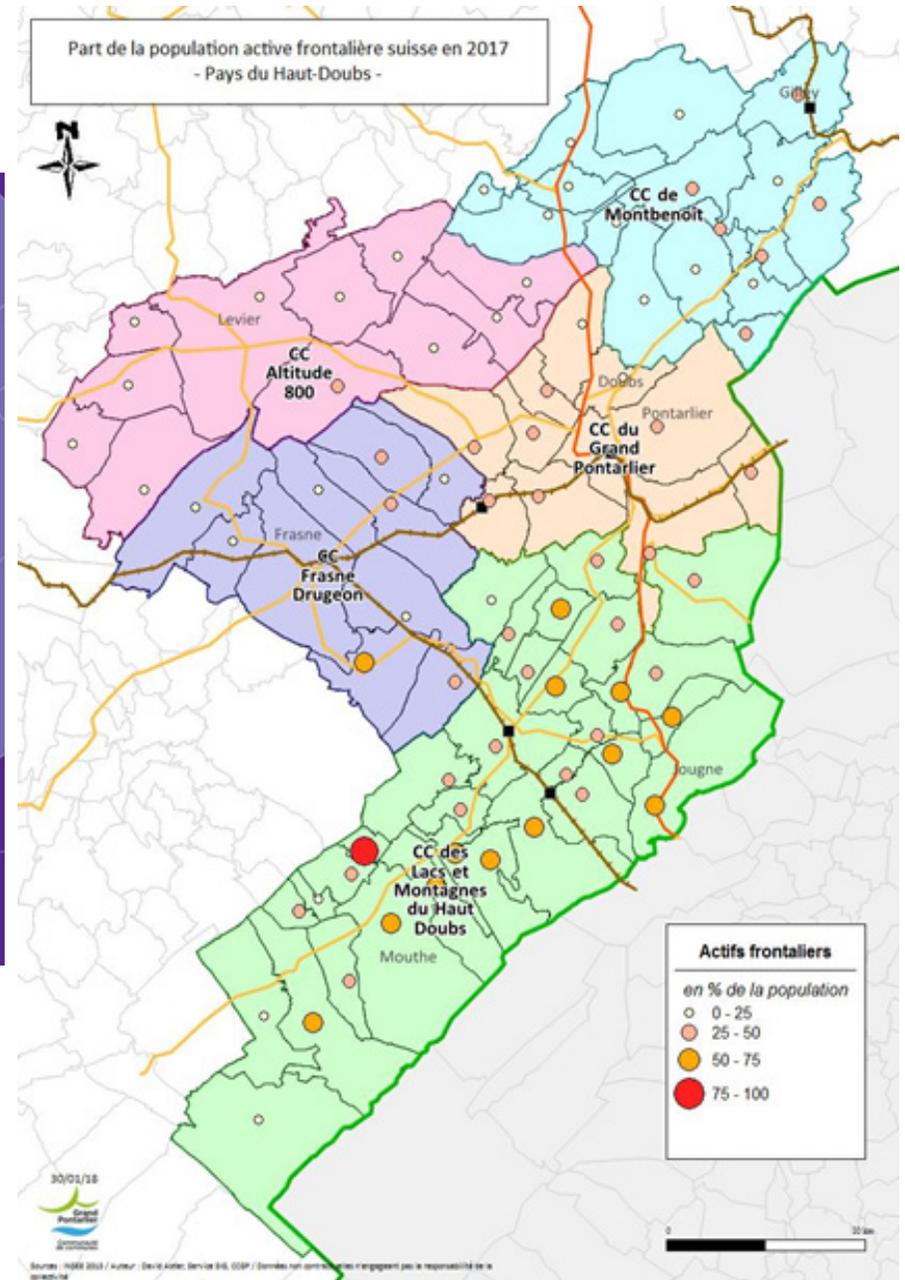
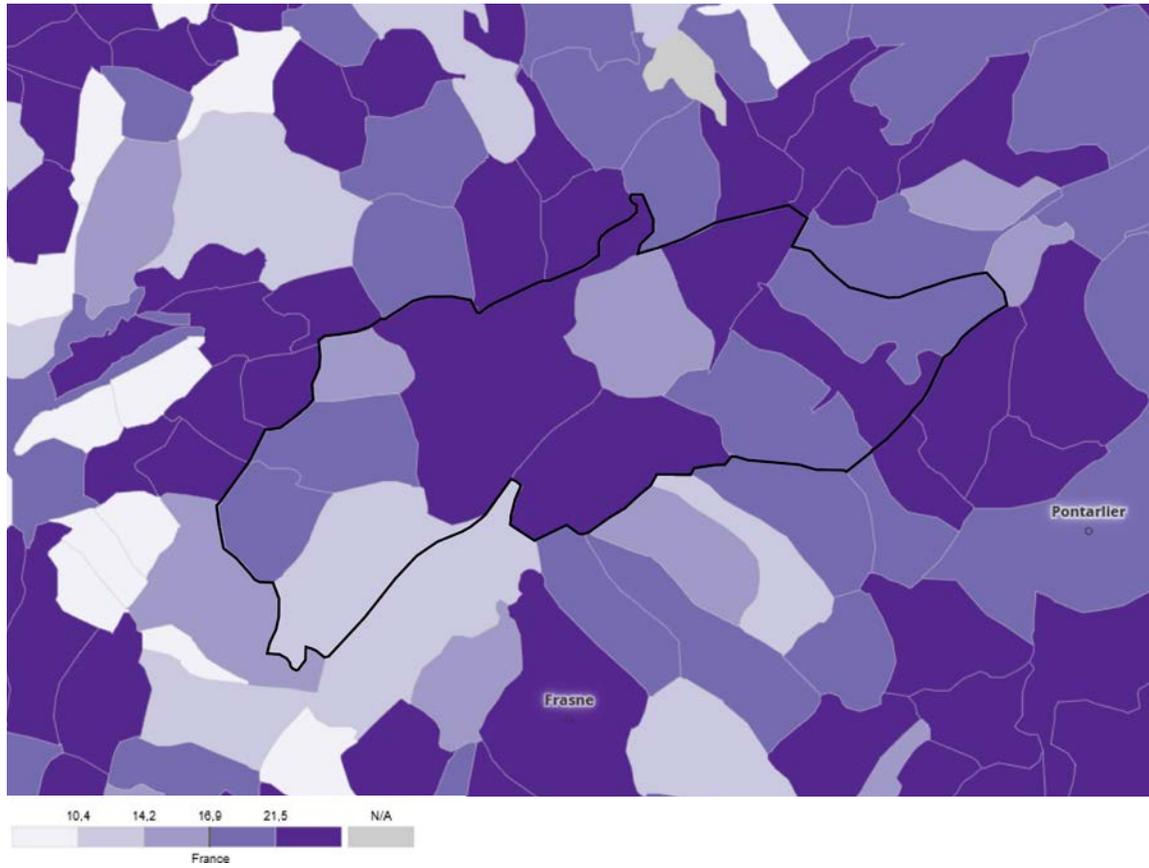
Toutefois, au niveau communal en 2016, 7 communes avaient plus d'emplois dans la sphère productive ce qui montre la capacité du territoire à encore produire des biens à exporter : agriculture, industrie-agroalimentaire, sylviculture ... A Bians-les-Usiers, la part des emplois dans la sphère productive atteignait 86%.



Part des emplois de la sphère présentielle en 2016 (en %) / Source : Insee, RP 2016, ODT



Part des actifs de 15-64 ans en emploi à temps partiel en 2016 (en %) / Source : Insee, RP 2016, ODT



2.2. LA POPULATION ACTIVE

2.2.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES

Les actifs en emploi représentaient 72,8% de la population âgée de 15 à 64 ans en 2016. Ce taux d'emploi est bien supérieur à celui du Doubs (65,2%) et en augmentation par rapport à 2011.

Les femmes et les hommes sont également plus souvent en emploi qu'au niveau départemental (69,8% contre 62% et 75,7% contre 68,5% en 2016).

La population active occupée de Levier et du Val d'Usiers représentent 66,5% de la population active occupée de l'intercommunalité.

Si la population des 15-64 ans de la CCA 800 n'a augmenté que de 62 personnes entre les deux derniers recensements, la répartition entre les actifs et les non actifs a connu de plus grosses variations : +209 actifs et -147 inactifs.

La part de personnes au chômage parmi les actifs a très légèrement augmenté mais reste faible et bien en-deçà des 9,4% au niveau départemental. Le taux de chômage atteignait 6,7% en 2016 (12,6% pour le Doubs).

Concernant les inactifs, toutes les catégories ont connu une baisse de leurs effectifs, la plus importante étant celle des retraités-pré-retraités (-67 personnes).

77,3% des emplois sont salariés (88,4% pour le Doubs), le nombre important de TPE et les entretiens avec les élus ont confirmé la forte présence de travailleurs indépendants et d'établissements sans salariés (407 au 31/12/2015).

Par ailleurs, 21% des 15 ans ou plus ayant un emploi sont à temps partiel. Ce résultat est un peu plus élevé que la part départementale et corrobore la tendance vue dans la zone d'emploi de Pontarlier.

Le temps partiel touche plus particulièrement les actifs de Levier, Chapelle-d'Huin, Evillers et Bians-les-Usiers.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité / Insee

CCA 800	2016	2011
Ensemble	3 808	3 746
Actifs en %	78	73,7
<i>Actifs ayant un emploi en %</i>	72,8	69,2
<i>Chômeurs en %</i>	5,2	4,6
Inactifs en %	22	26,3
<i>Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	8,1	9,3
<i>Retraités ou préretraités en %</i>	6,7	8,6
<i>Autres inactifs en %</i>	7,2	8,3

Les travailleurs frontaliers

D'après le diagnostic du SCoT du Pays du Haut-Doubs, le manque de main d'œuvre en Suisse invite plus de 30% de la population active du Pays à travailler de l'autre côté de la frontière.

Le territoire de la CCA 800 est bien moins concerné que les autres CC du Pays par la présence de travailleurs frontaliers, Chapelle-d'Huin se distingue des autres communes, le Souillot étant particulièrement recherché ces dernières années par ces ménages. Le Val d'Usiers et Evillers ont aussi davantage de demandes d'installation. La corrélation avec la carte sur le temps partiel est donc très bonne.

2.2.2. CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Les deux catégories professionnelles ouvriers et employés sont plus importantes sur la CCA 800 qu'au niveau départemental ; entre 2011 et 2016, près de 200 personnes supplémentaires ont été recensées pour ces deux catégories. L'augmentation de l'économie présentielle et la création de nouveaux établissements dans le domaine notamment de la construction favorisant la création de ces types de postes.

A contrario, les professions intermédiaires et les cadres/professions intellectuelles supérieures sont bien moins présentes, les propositions professionnelles pour ces niveaux de qualification pouvant être directement impactées par l'offre Suisse.

Les agriculteurs exploitants sont logiquement bien plus représentés au niveau intercommunal avec les très nombreuses exploitations produisant du lait à Comté : 181 personnes étaient recensées en 2016.

Au niveau communal, la répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle montre d'importantes disparités :

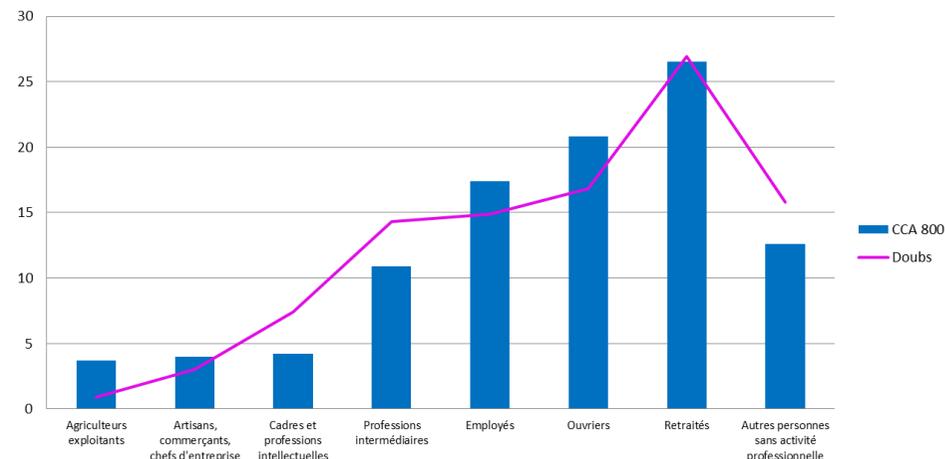
- Les parts de cadres sont élevées à Gevresin et Bians-les-Usiers (4,2% pour la CCA 800) ;
- Les retraités représentent plus de 47% de la population de Gevresin quand ils ne dépassent pas 13% à Septfontaines et Villeneuve-d'Amont,
- La part d'employés intermédiaires à Evillers dépasse celle du département (16%).

Contrairement aux niveaux de revenus des ménages plutôt élevés étudiés précédemment, les catégories socio-professionnelles présentes sur le territoire ne correspondent pas avec les salaires associés à ces professions en France ; les différences salariales avec la Suisse et ce, peu importe la profession exercée (salaire horaire surévalué), expliquent alors cette distorsion entre CSP et niveaux de revenus.

Même si la population active augmente sur le territoire d'Altitude 800, il peut être intéressant de projeter les possibilités de renouvellement des CSP à moyen terme en comparant les effectifs de moins de 30 ans avec ceux des 50 ans ou plus par catégorie.

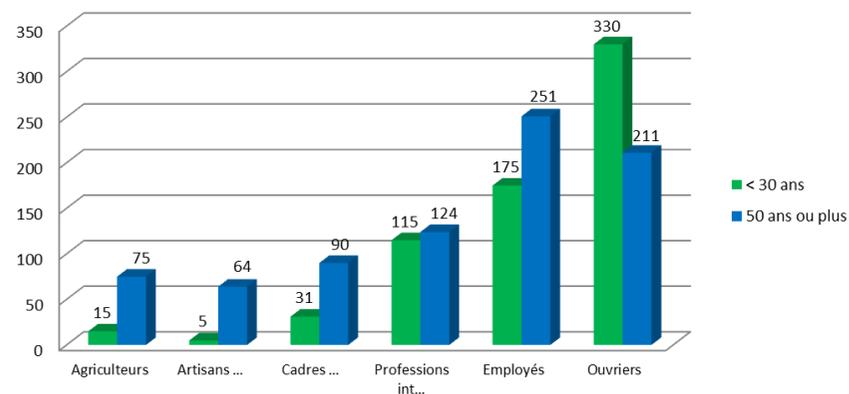
Si la relève des ouvriers et des professions intermédiaires semble assurée bien qu'une partie des «jeunes» puissent déjà travailler en Suisse, les autres catégories auront nécessairement besoin d'un apport de population de l'extérieur pour venir remplacer les départs en retraite. La CCA 800 pourrait voir toute son économie agricole fragilisée sans renouvellement de ses agriculteurs.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2016 (en %) / Source : Insee



Part arrondie au dixième des 15 ans ou plus selon la CSP (en %)	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle
Arc-sous-Montenot	7,7	5,5	0,0	7,7	13,2	13,2	36,8	15,9
Bians-les-Usiers	4,9	3,7	10,5	14,6	13,7	19,7	19,3	13,5
Chapelle-d'Huin	5,2	3,9	2,6	11,7	18,2	28,6	16,9	13,0
Evillers	3,1	4,8	3,1	16,0	11,2	21,1	30,6	9,5
Gevresin	5,9	0,0	11,8	5,9	5,9	5,9	47,1	17,6
Goux-les-Usiers	4,5	3,6	7,2	9,0	15,5	23,6	25,6	10,8
Levier	1,5	5,2	2,6	9,9	18,4	19,8	29,1	13,7
Septfontaines	3,6	1,8	3,6	11,1	33,2	20,4	12,9	13,2
Sombacour	2,1	4,2	4,2	12,3	18,6	17,6	37,0	4,2
Villeneuve-d'Amont	7,8	2,5	0,0	12,7	15,2	23,0	12,7	26,5
Villers-sous-Chalamont	8,7	0,0	2,2	4,3	17,4	28,3	28,3	10,9

Analyse du renouvellement des CSP / Source : Insee



2.3. L'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

Les sites et zones d'activités économiques sur le territoire intercommunal sont dispersés et n'ont pas tous le même positionnement. Seule la commune de Levier possède une zone d'activités économiques communautaire, les autres sites sont plus souvent isolés, beaucoup plus restreints en superficie et requièrent davantage d'une logique d'aménagement au niveau communal. Leur fonctionnement est par ailleurs plutôt monospécifique : zone artisanale, de loisirs, industrielle, commerciale.

2.3.1. ZAE «CHAMP BEGAUD» À LEVIER

La zone d'activités économiques située à l'entrée est de Levier le long de la route départementale n°72 est à vocation artisanale, industrielle et commerciale. Elle mesure 39,2 ha au total dont 14,8 ha étaient occupés selon l'atlas des zones d'activités de Bourgogne Franche-Comté.

Une partie de la zone relève encore de la compétence communale (présence d'activités majoritairement commerciales), alors que l'autre partie relève de la compétence intercommunale (voir schéma ci-contre) avec majoritairement des activités industrielles et artisanales.

Le zonage du PLU de Levier partage la ZAE en UY et 1AUy avec un indice « g » pour les risques liés à la présence de dolines et « r » pour l'assainissement de type autonome.

Le PLU a été révisé deux fois afin de permettre l'extension de la zone, la dernière procédure en 2007 a notamment permis d'intégrer le projet de Pôle d'Excellence Rurale et les principes d'aménagement issus de l'étude du CAUE 25. La Communauté de Communes souhaitant valoriser les très gros bois (industries de première transformation du bois) et développer la filière locale bois-énergie, elle s'est en effet inscrite dans une procédure de montage d'une opération PER. Un schéma de principe a donc été intégré en Orientation d'Aménagement et de Programmation pour la zone 1AUy.

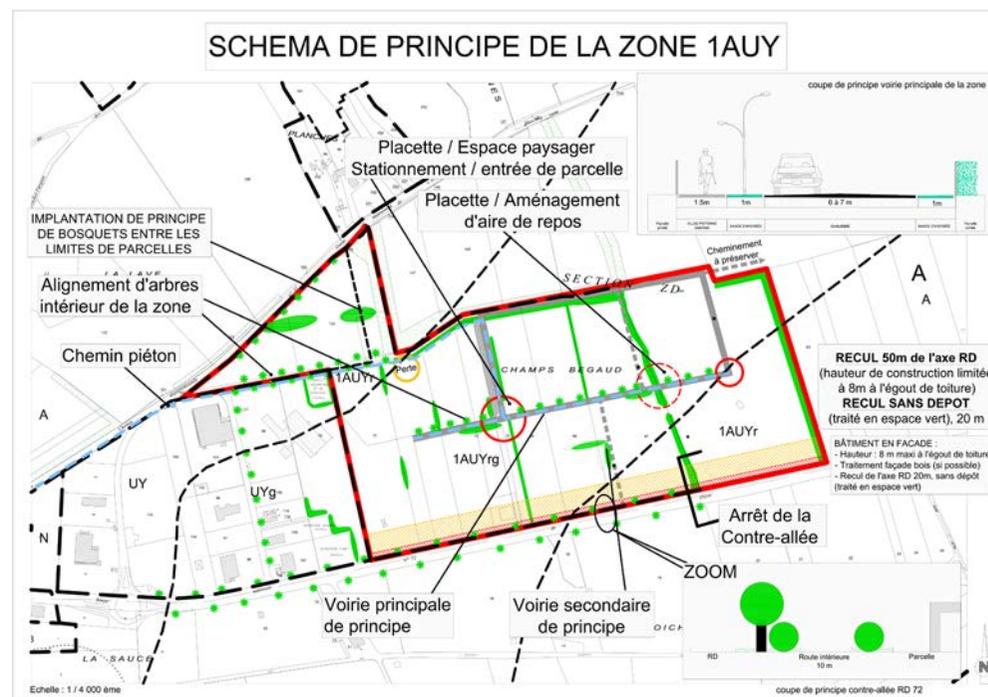
Le pôle bois de Levier, comme le désigne le SCoT, ne dispose plus selon les élus que de la parcelle ZD n°266 (63 384 m²) sous maîtrise foncière intercommunale comme réserve disponible pour accueillir de nouvelles activités, les autres parcelles disponibles indiquées par l'atlas économique régional sont déjà vendues et des permis sont même déposés pour de nouveaux bâtiments.

Pour autant, le bâtiment situé au fond de l'impasse du Levant est un bâtiment pépinières d'entreprises et il accueille deux des entreprises actuelles qui vont déménager pour faire construire sur la zone : il s'agit donc d'un potentiel dans le bâti existant.

Outre les entreprises présentes sur le site, on recense également plusieurs habitations, certaines sont d'anciens logements de fonction. On note également la présence de chevaux avec leurs box et de leur terrain d'agrément ce qui pose la question des futures destinations et sous-destinations à autoriser dans le cadre du règlement du futur PLUi.



Solibois



2.3.2. LES AUTRES SITES D'ACTIVITÉS

6 communes possèdent sur leur territoire un ou plusieurs sites d'activités identifiés par l'atlas économique régional. Ces derniers sont gérés par les communes elles-mêmes hormis le site de la fromagerie de Septfontaines et sont, en règle générale, occupés par une ou deux entreprises.

a) Les sites sur Septfontaines

3 sites sont recensés sur le territoire communal de Septfontaines :

- **La fromagerie de la Haute Combe JuraFlore** (15 salariés) est située à l'extrémité sud de la commune, en bordure de la RD 72, en limite de Chapelle-d'Huin. Ce site d'activité à vocation industrielle et commerciale est classé en 1AUf dans le PLU de Septfontaines et mesure 2,25 ha. Il est géré par la CCA 800.

L'établissement a été, par le passé, délocalisé du centre du village (la mairie actuelle est l'ancienne fromagerie) en raison des nuisances générées par les livraisons de lait pendant la nuit.

La collectivité a cédé le terrain, elle est également propriétaire de la parcelle attenante cadastrée ZP n°46 qui pourrait être utilisée en cas de volonté d'extension de la fromagerie. Cette dernière produit plusieurs types de fromages : comté, morbier, cacouyard mais pas de Mont d'Or. Elle est associée aux Caves Arnaud et au Fort des Rousses ;

- **Le circuit de karting de l'Enclos** (plus de 15 emplois) est également situé non loin de la RD 72 et accessible depuis une petite route goudronnée «sur l'enclos». Ce site à vocation de loisirs est classé en NI dans le PLU, 8,17 ha sont occupés par un circuit de karting qui propose également à ses visiteurs un espace de restauration et une activité de paintball.

10,44 ha de possibilité en extension sont prévus mais l'entretien en commune a plutôt abordé la parcelle cadastrée ZO n°25 qui est pour l'instant en zone A. Le site du karting fait l'objet d'un bail à construction (17 ha sont concernés) depuis 2000. Sur ce circuit sont organisés chaque année les championnats de Suisse de karting ;

- Deux petites zones à vocation artisanale se trouvent sur la frange ouest du village de Septfontaines, classées en zone UX dans le PLU.

La zone la plus au sud mesure 0.67 ha et est occupée par du stockage pour **l'entreprise S.T.P.I.** Société de Travaux Publics et Industriels (construction de réseaux pour fluides) dont le siège est basé à Vesoul.

La zone au nord mesure au total 1.22 ha dont 2960 m² sont encore disponibles (foncier privé). La partie occupée accueille l'entreprise **Souvet menuiserie** (8 emplois).



Fromagerie



L'Enclos



Souvet Menuiserie

Occupations sur les zones du village d'Evillers / Source : AER de BFC



Extrait du plan de zonage de la CC d'Evillers / Source : CC 2012



- Légende :**
- Limite de secteur.
 - Secteur où les constructions sont autorisées.
 - Secteur réservé à l'implantation d'activités économiques.
 - Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes et des installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

b) Les sites sur Evillers

3 sites sont recensés sur le territoire communal d'Evillers, tous classés en secteur constructible à vocation d'activités économiques (artisanale) dans la carte communale :

-Le **garage Ballouhey** / domaine de la Platière est situé au sud-ouest du village, en entrée depuis la RD 41. La zone mesure 9789 m² et est totalement occupée par l'activité de garage, une habitation et une ancienne menuiserie qui est aujourd'hui utilisée en atelier privé (ZI n°37).

D'après Monsieur le Maire, le gestionnaire du garage est en retraite mais les véhicules sont toujours présents et les bâtiments occupés ;

- La **scierie Cotton Frères** est située dans le village et fait l'angle entre la Grande rue et la rue des Fords. L'entreprise compte 5 salariés et occupe 1,88 ha.

Les gestionnaires de la scierie sont sur le point de partir à la retraite et il est prévu que la scierie soit reprise mais pour l'instant rien n'est clairement défini. La parcelle ZD n°103 est en partie constructible dans la carte communale pour permettre l'agrandissement du site si besoin (1,26 ha) ;

- La **SARL Descourvières** est un atelier de mécanique agricole qui emploie 8 salariés à l'entrée nord-est du village. Le site occupe une surface totale de 9070 m². L'entreprise est en assainissement non collectif.



SARL Descourvières



Site ZA à Sombacour

c) Les sites sur le Val d'Usiers

Deux sites sont présents à Goux-les-Usiers dont un attenant à l'unique de Bians-les-Usiers issu d'une réflexion intercommunale (principes d'aménagement exposés dans leurs cartes communales respectives) et un quatrième se situe à Sombacour. Ces sites sont des secteurs réservés à l'implantation d'activités dans les cartes communales. L'ensemble de ces sites concerne du foncier privé.

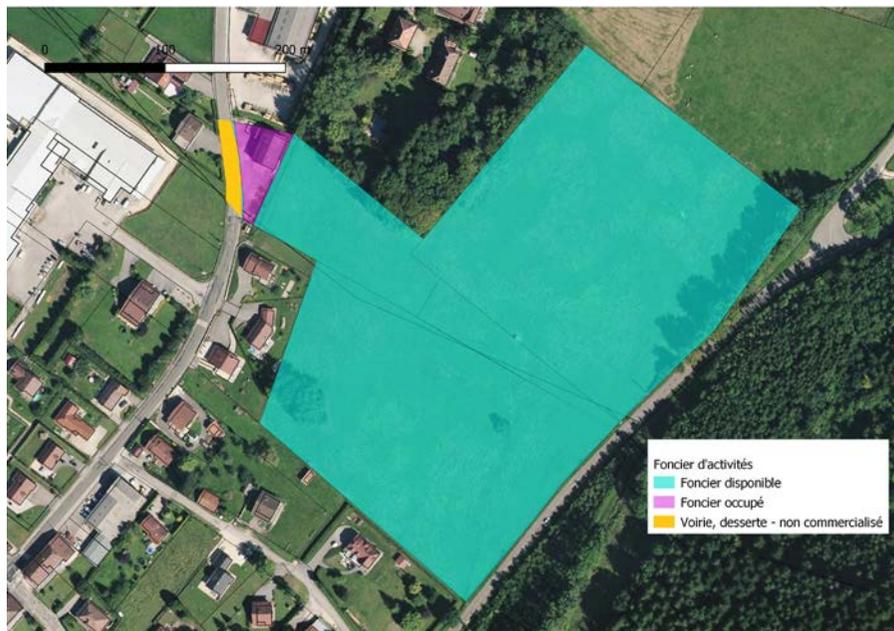
- **La Vrîne** à Goux-les-Usiers est un site très isolé situé à l'extrémité est du territoire communal en bordure de la RD 48. Le site mesure au total 8,89 ha dont seulement 2000 m² sont occupés par le bâtiment de l'électricien Mathez (2 emplois). Le reste du site n'est pas construit mais est utilisé comme site de décollage par l'entreprise Adventure Doubs Paramoteur (les terrains appartiennent à la CCA 800 qui les loue) ;

- La **zone du Val d'Usiers** est située à la limite communale avec Bians-les-Usiers. Elle mesure 3,26 ha dont seulement 1100 m² sont occupés. Lors de l'entretien en commune, Monsieur le Maire a indiqué que la conservation de cette zone dans le cadre du PLUi n'était pas nécessaire ;

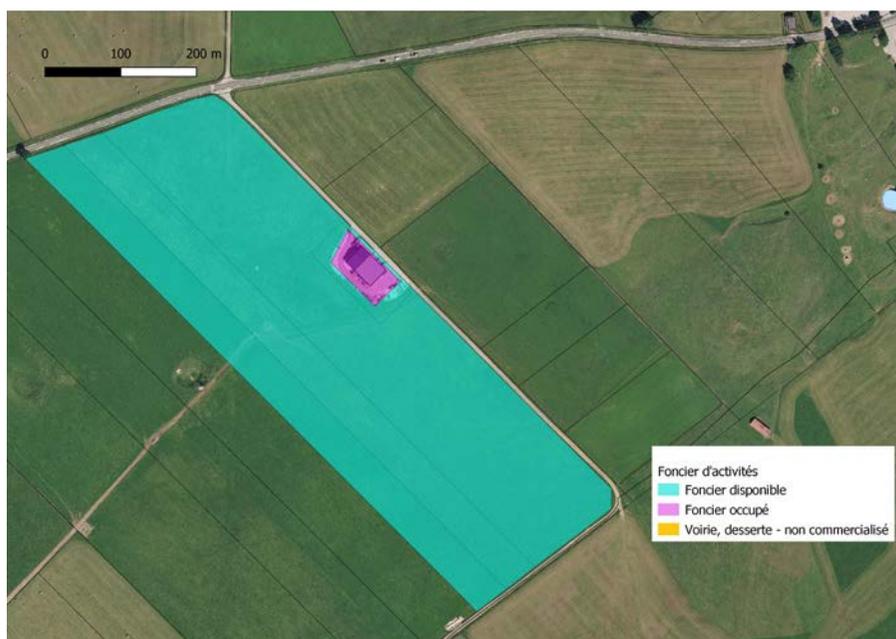
- La **zone à Bians-les-Usiers** mesure 1,9 ha et est complètement libre de toute occupation. Il n'y a pas d'intérêt, selon Monsieur le Maire, à conserver l'emprise de la zone d'activités de la carte communale ;

- La **zone à Sombacour** se situe à l'entrée sud-ouest du village et mesure 2,79 ha totalement libres de toute occupation. Ce site est très sensible d'un point de vue paysager et les projets de la commune concernent davantage des secteurs en limite de Bians-les-Usiers (nouvelle caserne des pompiers, salle omnisports, supérette).

Occupations sur les zones des villages de Goux-les-Usiers et de Bians-les-Usiers / Source : AER de BFC



Occupations sur la Vrigne (Goux-les-Usiers) / Source : AER de BFC



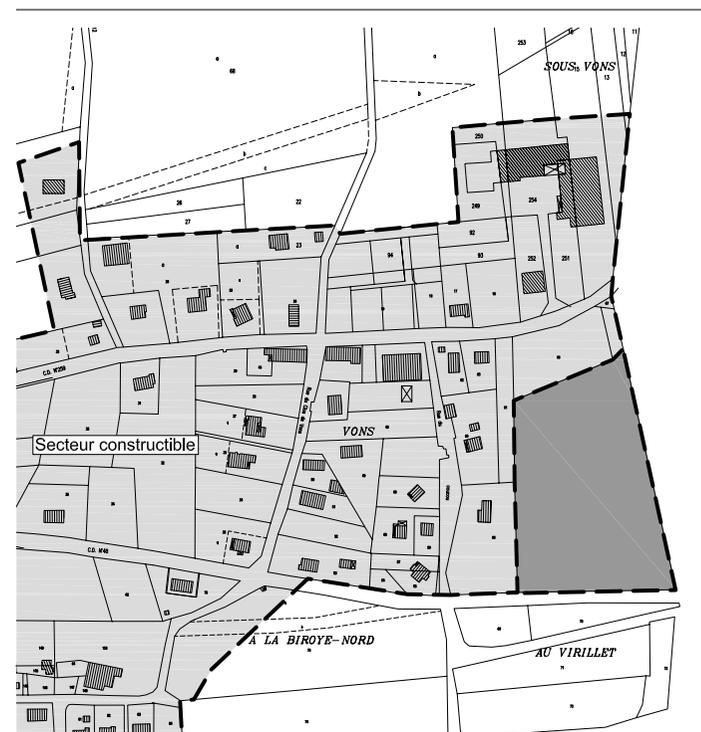
Extraits des plans de zonage des CC de Goux-les-Usiers et de Bians-les-Usiers / Sources : CC 2006 IAD



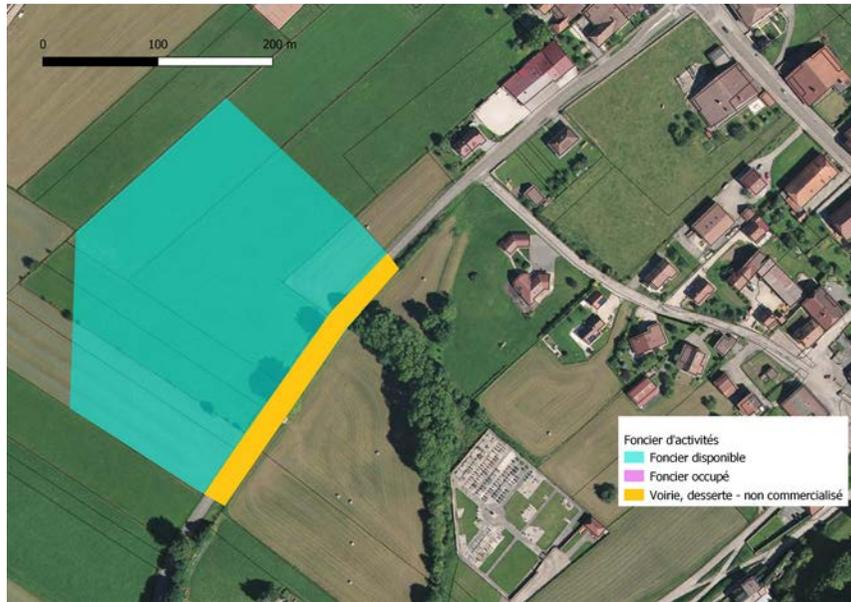
Légende :

- Limite de secteur.
- Secteur où les constructions sont autorisées.
- Secteur réservé à l'implantation d'activités.
- Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles.

⊗ Exploitations agricoles et périmètres dans lesquels est opposable la règle de réciprocité instituée par l'article L.111.3 du Code rural



Occupations sur la zone à Sombacour / Source : AER de BFC



Extrait du plan de zonage de la CC de Sombacour / Source : CC 2006 IAD

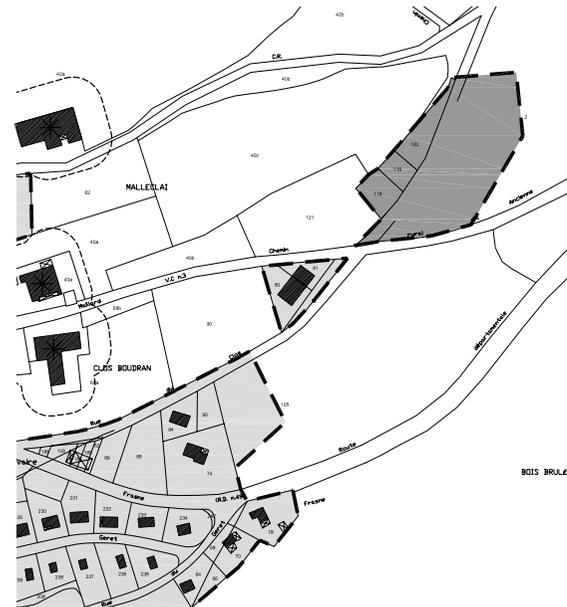


d) Le site sur Arc-sous-Montenot

Occupations sur les zones à Arc-sous-Montenot / Source : AER de BFC



Extrait du plan de zonage de la CC d'Arc-sous-Montenot / Source : CC 2008 IAD



La zone située à l'est du village est relativement isolée et occupe une superficie de 1,17 ha dont 2031 m² sont occupés. Cette zone est à vocation artisanale. 8892 m² d'espaces boisés sont considérés comme du potentiel.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

En résumé :

La CCA 800 appartient à la zone d'emploi de Pontarlier.

1777 emplois étaient recensés en 2016 soit 27 de moins qu'en 2011 ; une stabilité économique maintenue malgré la forte concurrence de Pontarlier.
Deux pôles d'emplois : Levier et le Val d'Usiers.

Une augmentation du nombre d'actifs : 2792 recensés en 2016 (+188 par rapport à 2011).

Une dynamique économique interne au territoire : création par des habitants ou développement d'entreprises déjà présentes.

Les emplois liés à l'agriculture et à la construction sont très bien représentés sur l'intercommunalité ; à l'inverse, on note une moindre représentation de l'emploi tertiaire et notamment marchand ainsi que de l'industrie (comparaisons avec les niveaux départementaux).

606 établissements actifs étaient recensés sur le territoire intercommunal au 31/12/2015 représentant 1330 postes salariés dont 804 dans le secteur tertiaire.
Le tissu économique est très majoritairement composé de TPE.

Les emplois dans le secteur présentiel représentaient 63,5% des emplois sur la CCA 800 en 2016.

7 communes avaient toutefois plus d'emplois dans la sphère productive que dans celle présente ce qui montre la capacité du territoire à encore produire des biens à exporter : agriculture, industrie-agroalimentaire, sylviculture ...

Les actifs en emploi représentaient 72,8% de la population âgée de 15 à 64 ans en 2016.

Le taux de chômage atteignait 6,7% en 2016 (12,6% pour le Doubs).

Un nombre croissant de travailleurs frontaliers sur la CCA 800.

Les catégories professionnelles ouvriers et employés sont plus importantes sur la CCA 800 qu'au niveau départemental ; à contrario, les professions intermédiaires et les cadres/professions intellectuelles supérieures sont moins bien représentées.
Les CSP sont influencées par le marché du travail frontalier.

Le renouvellement de la CSP agriculteur n'est a priori pas assuré dans les prochaines décennies.

Les enjeux :

Maintenir les emplois présents sur la CCA 800.

Permettre le développement de nouvelles activités ou d'activités déjà existantes tout en respectant les enjeux environnementaux, agricoles et ceux liés à la proximité de l'habitat.

Faire de la CCA 800 un territoire attractif vis-à-vis des porteurs de projets extérieurs.

Prendre les mesures pour assurer un apport de main-d'œuvre de l'extérieur pour conforter l'économie locale dans les prochaines décennies.

Continuer à valoriser les ressources locales via le tissu économique.

En résumé :

La ZAE de Levier est sous compétence communale et intercommunale. Elle s'inscrit dans le pôle bois dixit le SCoT.
La zone dispose encore de quelques possibilités pour de nouvelles installations.

6 autres communes possèdent également sur leur territoire un ou plusieurs sites d'activités.

Ces derniers sont gérés par les communes elles-même hormis le site de la fromagerie de Septfontaines qui est sous compétence intercommunale.

Ces sites sont délimités dans les cartes communales ; il sont en règle générale peu voire complètement inoccupés.

Les enjeux :

Autoriser ou non certaines destinations et sous-destinations dans cette zone dans le cadre du règlement du futur PLUi.

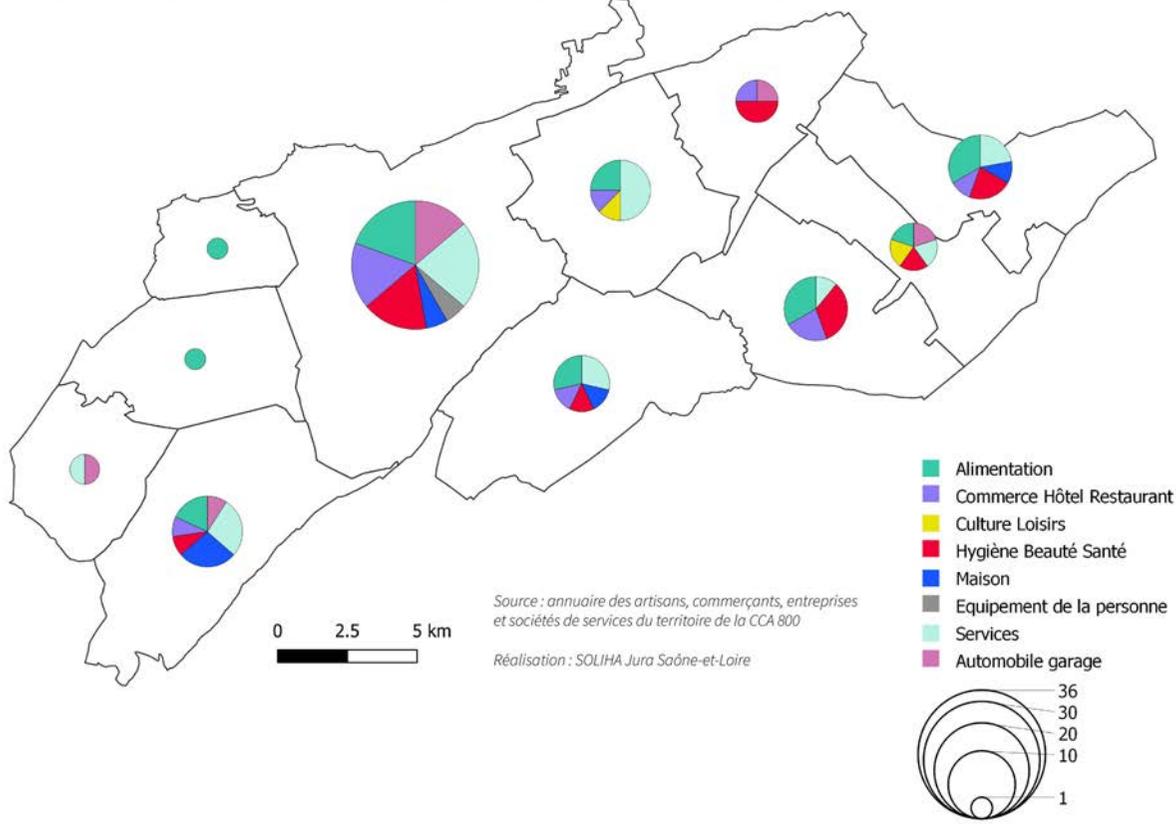
Organiser le développement économique sur l'intercommunalité avec une vision d'ensemble permettant d'éviter une concurrence entre les territoires.

Examiner les sites déjà délimités dans les cartes communales et PLU avec les projets et intentions économiques pour le territoire ; les choix de conservation devront relever d'une stratégie économique, de l'analyse des besoins et des enjeux paysagers et urbains.

Restaurant à Goux-les-Usiers



Effectif des secteurs d'activités de l'offre commerciale, artisanale et de services par commune



Fruitière à Chapelle-d'Huin



Épicerie à Villers-sous-Chalamont



Salon de coiffure au Souillot



Alimentation : boulangerie, épicerie, vente à la ferme...

CHR : restaurant, presse-tabac, fleuriste,...

Hygiène Beauté Santé : institut de beauté, pharmacie, salon de coiffure...

Maison : électroménager, vannerie, poterie, tapissier,...

Équipement de la personne : maroquinerie, vêtements, chaussure,...

Services : taxi, pompes funèbres, paysagiste,...

Automobile garage : carrosserie, concession, garage...

3. LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES SUR LA CCA 800

3.1. L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

3.1.1. L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL AUTOUR DE LA CCA 800

D'après le contrat P@C signé entre la CCA 800 et le Conseil Départemental, l'activité commerciale sur l'intercommunalité, bien qu'encore satisfaisante, est fragile et souffre de la forte concurrence de la zone de chalandise surdimensionnée de Pontarlier. Ce secteur d'activité doit donc être soutenu, voire accompagné, par la collectivité pour continuer à exister.

En effet, un pôle commercial similaire à celui d'une agglomération de 100 000 habitants est localisé sur Pontarlier/Doubs/Houtaud (dixit le SCoT du Pays du Haut-Doubs) et accessible très facilement pour les habitants de la CCA 800. Lors des entretiens en commune, tous les élus ont ainsi confirmé que leurs habitants se rendaient à Pontarlier pour consommer et s'approvisionner, en précisant que les habitudes de consommation étaient intimement liées aux destinations pour le travail. D'après le diagnostic du PLUi du Grand Pontarlier, l'offre commerciale pontissalienne s'appuie sur 8 grandes et moyennes surfaces, de grandes enseignes de sports, d'ameublement et de bricolage. L'évasion commerciale est donc inévitable et notamment pour l'achat de certains produits absents sur le territoire d'Altitude 800 (voire partie suivante).

Si les communes du Val d'Usiers sont tournées vers Pontarlier (même bassin de vie), les communes situées à la frontière avec le Jura ont aussi cité Salins-les-Bains, Champagnole et Amancey pour Gevresin. Levier constitue pour les 8 communes hors Val d'Usiers le pôle commercial de l'intercommunalité.

3.1.2. L'OFFRE COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE

En analysant la situation commune par commune, l'offre commerciale est principalement concentrée sur Levier et le Val d'Usiers. Si les commerces sur le centre-bourg de Levier sont surtout localisés autour de la place de Verdun et s'étalent le long de la rue de Salins et de celle de Pontarlier, ils sont plus dispersés dans les villages du Val d'Usiers.

Villers-sous-Chalamont se distingue également grâce à la présence d'une épicerie installée depuis longtemps (reprise depuis 5 ans, elle ne propose depuis que des produits biologiques et dispose d'une dérogation pour une pompe à essence qui

doit prendre fin d'ici 2021-2022 et ne sera vraisemblablement pas renouvelée selon le maire. La CCA 800 et la mairie se sont portées acquéreurs de l'épicerie mais la vente a été déclinée par la propriétaire).

Le secteur alimentation représenté dans 10 des 11 communes détient le plus d'établissements. Un seul supermarché est présent à Levier ce qui peut expliquer que Pontarlier, Salins-les-Bains ou Champagnole se démarquent par leur offre en supermarchés et hypermarchés (variétés des enseignes).

7 fromageries (ou fruitières) sont également présentes et constituent d'après le SCoT les «nouveaux commerces ruraux» en s'implantant en périphérie des villages et en ouvrant leurs boutiques aux touristes. La fruitière de Villeneuve-d'Amont a d'ores-et-déjà prévu de déménager car elle a été mise en demeure pour réaliser des travaux. Devant fusionner avec une fromagerie jurassienne, elle a déposé un CU pour déménager et reconstruire un nouveau bâtiment sur la parcelle ZG n°34 (communale) en bordure de la RD n°72 et ainsi agrandir son site. Le CU a été refusé, un recours va être déposé.

Le deuxième secteur le plus représenté est celui de la beauté-hygiène-santé. Une partie de ces activités est souvent exercée au domicile (salon de coiffure, institut de beauté).

L'analyse par secteur montre enfin que l'offre commerciale sur le territoire est destinée à des achats quotidiens, hebdomadaires et qu'il est nécessaire pour les habitants de consommer à l'extérieur pour certains produits, trouver certaines enseignes notamment dans les secteurs de la maison, de l'équipement de la personne, de la culture et des loisirs.

A noter que Levier accueille encore un marché et une foire et Septfontaines deux boulangers itinérants.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

En résumé :

Levier constitue le pôle commercial de l'intercommunalité, tourné vers des achats quotidiens, hebdomadaires.

Pour les autres achats plus spécifiques, le pôle commercial de Pontarlier est vivement plébiscité par les habitants (phénomène d'évasion commerciale).

Les fromageries sont dénommées les «nouveaux commerces ruraux» par le SCoT.

Les enjeux :

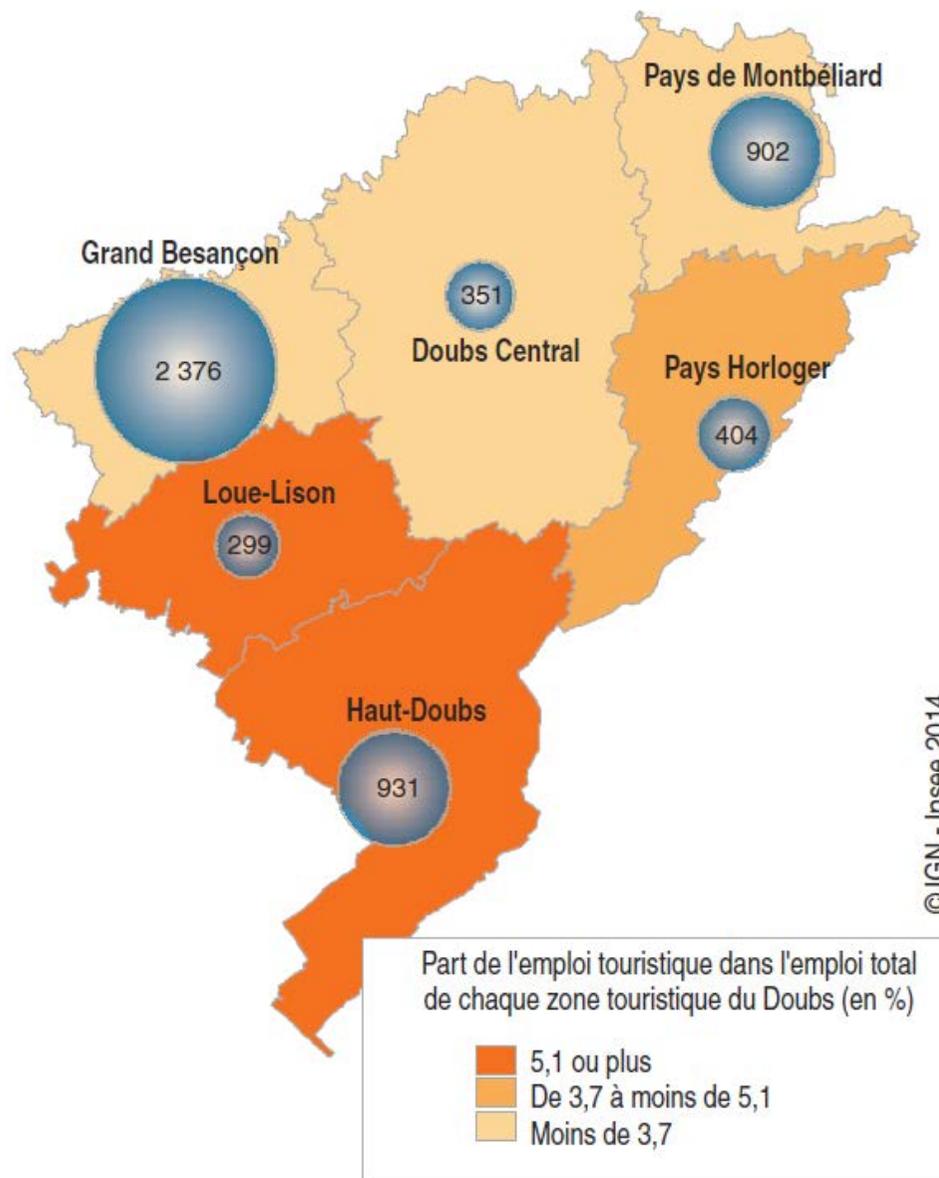
Maintenir l'armature commerciale sur l'ensemble du territoire.

Anticiper d'éventuels besoins pour de nouvelles installations commerciales.

Limiter l'évasion commerciale vers Pontarlier autant que possible.

Prendre en considération les changements dans les modes de consommation et les comportements d'achat : produits locaux, circuits courts, e-commerce, ...

Les emplois liés à la venue de touristes dans les zones touristiques du Doubs (volumes et parts)



© IGN - Insee 2014

Sources : Insee, DADS 2011 et Acoess 2011



Destination Haut-Doubs / Source : <https://www.destination-haut-doubs.com/>

3.2. L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

3.2.1. LE CONTEXTE DÉPARTEMENTAL ET LOCAL

Sources : *Chiffres clés du tourisme 2019 - Comité départemental du tourisme / L'emploi lié au tourisme dans le Doubs - INSEE Dossier Franche Comté n°5, décembre 2014 / Destination Haut-Doubs, Contrat P@C 25*

L'activité touristique dans le Doubs est un enjeu important autant sur le plan de l'aménagement du territoire que sur le plan économique. En effet, en 2019, le tourisme représentait environ 5 100 emplois dans le Doubs (6 400 durant la haute saison estivale) soit 2,5% des emplois du département.

Le Doubs proposait 1 383 hébergements soit 29 546 lits (marchands) en 2019 dont 31,9% dans les campings, 30,4% en hôtels, 16% en meublés. La part restante représentait les hébergements collectifs, gîtes de groupe et chambres d'hôtes.

6 zones infra-départementales correspondant aux destinations touristiques ont été définies dans le schéma départemental touristique. Ce découpage permet d'analyser l'attractivité touristique à une échelle plus fine et selon les spécificités locales. La Communauté de Communes Altitude 800 se situe dans la zone touristique du Haut-Doubs.

En 2019, le Haut-Doubs proposait 627 hébergements touristiques soit 48% de l'offre départementale, ce qui montre l'attractivité particulière que possède ce territoire. Le secteur touristique génère 960 emplois dans le Haut-Doubs. Cela s'explique en partie par une double saisonnalité (activités de plein air en été et économie du ski en hiver) particulièrement marquée dans cette zone montagnaise où se situent les principales stations et circuits de ski (Métabief, Les Fourgs, Chapelle-des-Bois etc.).

Le Pays du Haut-Doubs s'est uni derrière l'office du tourisme de destination, créée pour former un interlocuteur unique en matière de tourisme à l'échelle du pays. Cette structure conserve toutefois une présence physique et directe sur les territoires grâce à plusieurs antennes : aux Fourgs, aux Hôpitaux, à Métabief, à Malbuisson, à Pontarlier, à Mouthe - Chapelle-des-Bois et à Montbenoît.

L'office poursuit 3 objectifs :

- Garantir la qualité de ses services et améliorer son fonctionnement pour déployer ensuite une démarche de progrès à l'échelle de la destination sur ses missions de bases : accueil, information, communication.... En direction de tous types de publics,
- Coordonner les acteurs et créer des synergies sur le territoire pour une meilleure

cohésion et mobilisation autour des enjeux touristiques et de loisirs,
- Rationaliser les outils et actions visant à la promotion, les animations et la vente de produits touristiques à l'échelle d'un territoire cohérent et maîtrisé.

Aujourd'hui, le tourisme ne constitue pas une activité économique significative de la CCA 800 bien que potentiellement ce territoire ne manque pas d'atouts avec un environnement naturel et un patrimoine susceptibles de séduire une clientèle en quête d'authenticité et de ressourcement.

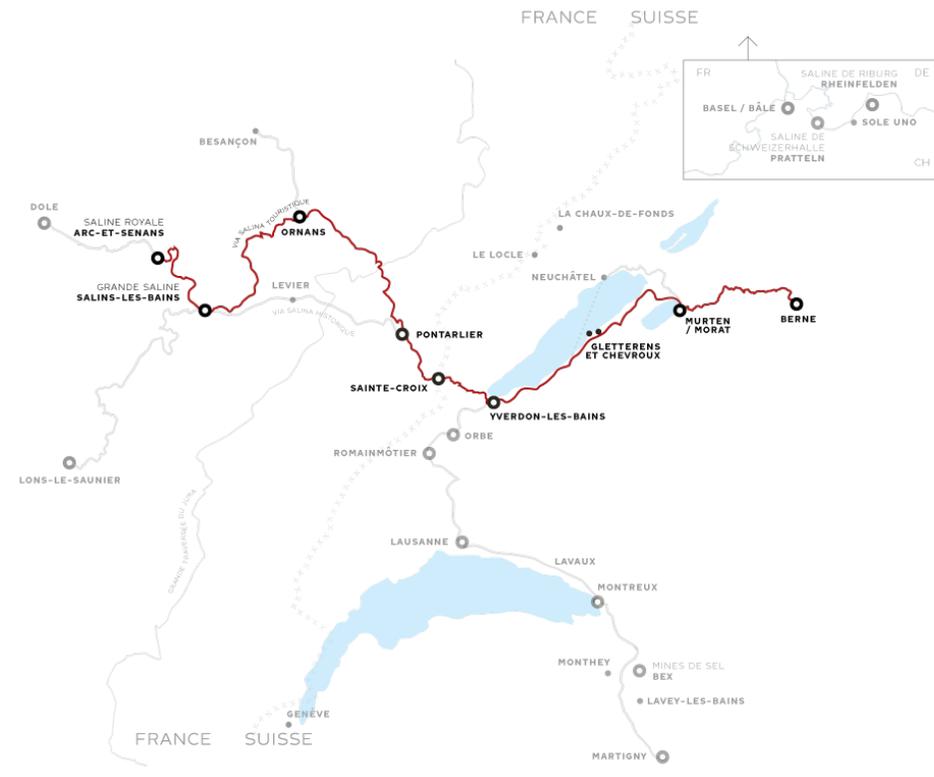
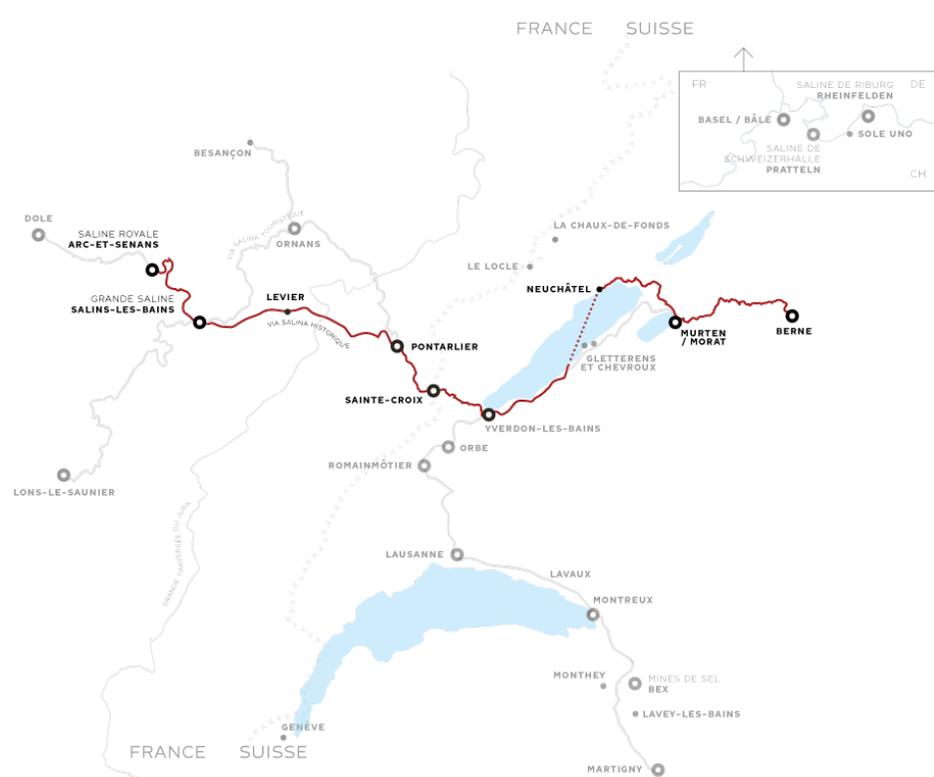
Mais l'absence de site touristique de grande notoriété et/ou le manque de mise en valeur de ses atouts, comme certains sites naturels, ne permettent pas de garder les touristes plus d'une journée ; il s'agit donc actuellement d'un tourisme essentiellement de passage.

Par ailleurs, l'offre en hébergement est faible et a même tendance à diminuer en raison d'une forte demande en locatif (le gîte de vacances devient un meublé loué à l'année ...).

Pour ces raisons, l'attractivité touristique du territoire de la Communauté de Communes constitue la priorité n°3 de l'axe 3¹ du contrat P@C25 à travers des objectifs de développement de nouveaux produits, plus en adéquation avec les attentes de la clientèle touristique : Station de Trail, l'aménagement de l'aire forestière du Rondé etc. La CCA 800 s'oriente donc vers un tourisme vert promouvant les activités de plein air.

La CCA 800 devra également prendre toute sa place dans le futur Office de Tourisme de Destination qui est en train de se mettre en place sur le Pays du Haut-Doubs et profiter d'une nouvelle dynamique de valorisation du territoire avec de nouveaux supports de communication, de médiation et de signalétique, sans oublier les réseaux sociaux.

¹ Le Soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux



Via Salina Historique et Via Salina Touristique / Source : <https://www.terrasalina.eu/via-salina-historique/>



Photos de l'aire du Rondé / Source : SOLIHA Jura Saône-et-Loire

3.2.2. LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES AU SEIN DE LA CCA 800

a) Les randonnées

Les grands itinéraires

Plusieurs itinéraires de grande importance traversent le territoire de la Communauté de Communes. Aucun de ces itinéraires n'est concerné par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ni par le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

La Via Salina historique est la route qui a permis le transport du sel de la Franche-Comté vers la Suisse par le passé. Le réseau s'organisait autour de plusieurs sites producteurs majeurs qui acheminaient ensuite la marchandise jusqu'à la République de Berne, en Suisse. Le sel était transporté grâce à des chariots tractés par des animaux (chevaux, bœufs...). Cette voie traversait le territoire de la Communauté de Communes d'est en ouest en passant par Levier ; il existait également des itinéraires connexes. Aujourd'hui, le projet Terra Salina a permis de développer les itinéraires franco-suisse en lien avec le patrimoine salin.

Plusieurs itinéraires sont proposés pour marcher sur les traces du sel entre France et Suisse, parmi eux on recense la Via Salina touristique, qui contrairement à la Via Salina historique ne passe pas sur le territoire de la CC Altitude 800 mais au nord de celle-ci sur la commune d'Ornans empruntant les sentiers des GR (Grandes Randonnées) et des PR (Promenades et Randonnées).

La Route des Sapins s'étend sur 42 kilomètres entre Champagnole et Levier et est jalonnée par 21 sites touristiques. La CCA 800 mène une réflexion sur la mise en valeur de cette route, le projet nécessitant la collaboration des départements du Doubs et du Jura.

La route passe par le Parc du Rondé à Gevresin. Cette aire forestière permet aux promeneurs de pique-niquer en profitant de la compagnie des cerfs sika. Un sentier pédestre permet de découvrir les différents arbres de la forêt.

L'endroit est apprécié des habitants (notamment des familles) qui viennent s'y détendre les week-ends et jours fériés. La Communauté de Communes envisage de racheter la maison forestière présente sur l'aire, aujourd'hui vacante, afin de réaménager l'ensemble de l'espace et de permettre un meilleur accueil des visiteurs (l'aire de pique-nique n'est pas équipée en sanitaires). Aujourd'hui, la Communauté de Communes gère l'entretien du parc du Rondé, mais il reste la propriété de l'ONF.

Le parc du Rondé est également un lieu de mémoire. En effet, pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale, en 1917, 399 forestiers américains montèrent leur campement sur l'aire forestière : baraques en bois, écuries, réfectoire, porcherie, salle de jeu, local à fourrage, ateliers de maintenance etc. Ils s'installèrent pour 13 mois afin de répondre aux besoins des armées sur les différents front de guerre en exploitant la forêt domaniale. En leur mémoire, 100 arbres Douglas américains ont été plantés sur une parcelle de l'aire du Rondé.

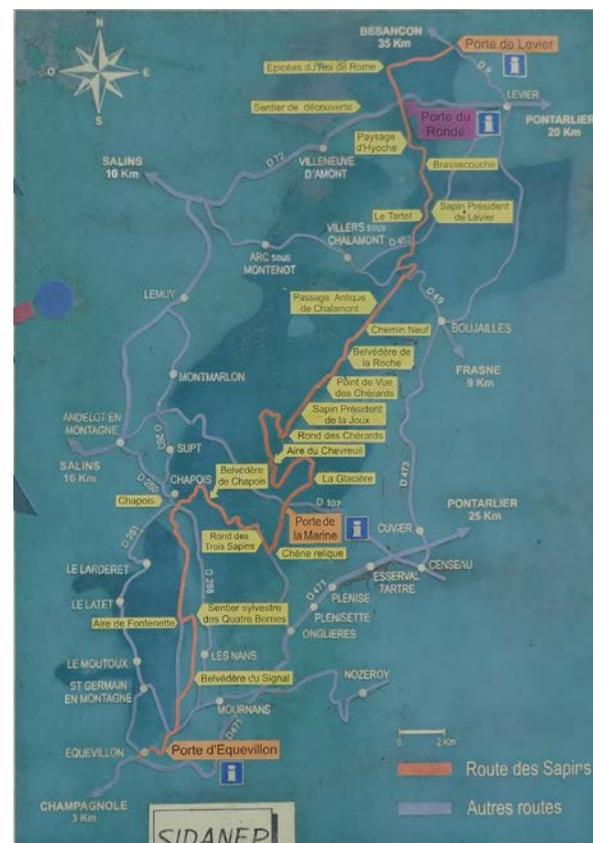
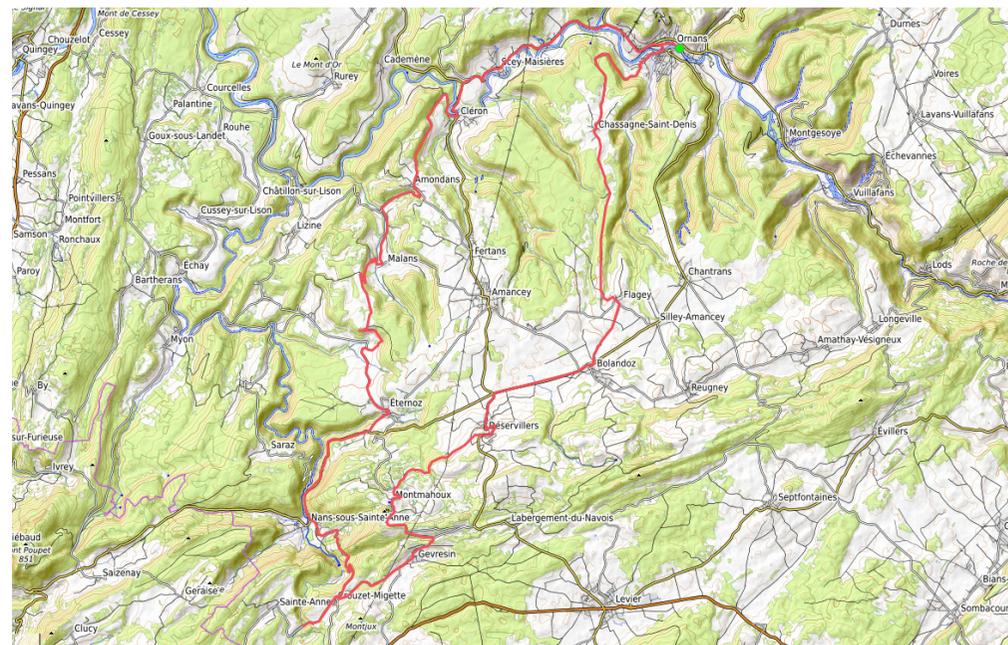


Photo du panneau sur l'aire du Rondé / Source : SOLIHA Jura Saône-et-Loire

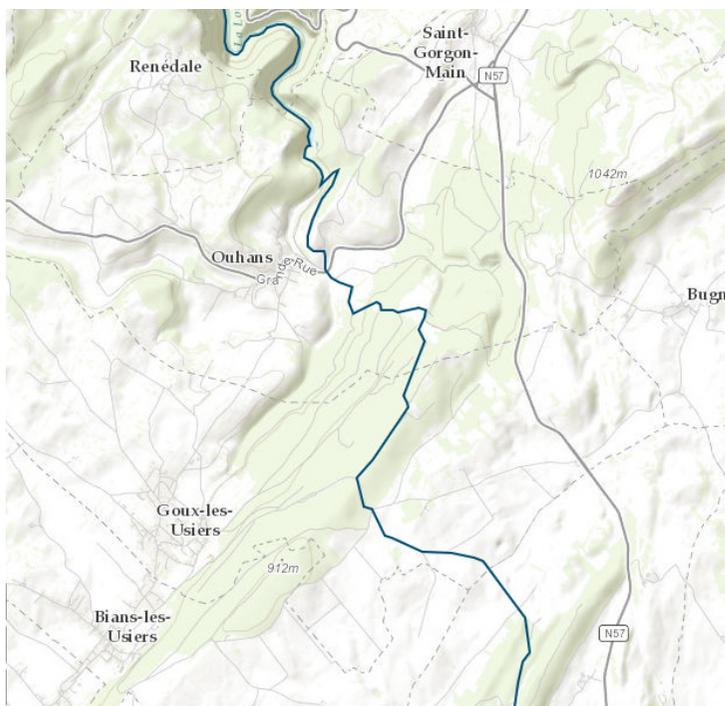
Le GRP (Grande Randonnée de Pays) entre Loue et Lison au pays de Courbet est un circuit d'une centaine de kilomètres répartis en 5 étapes. Cet itinéraire traverse le territoire communal de Gevresin (GR 295).

La Grande Traversée du Jura (GTJ) est un parcours de randonnée de plusieurs centaines de kilomètres. Il existe plusieurs itinéraires selon l'activité effectuée (randonnée pédestre, vélo, VTT, cheval, ski de randonnée, ski de fond etc.). L'itinéraire équestre traverse la CC du sud est vers l'ouest : il arrive par le sud de Chapelle-d'Huin avant de rejoindre Levier et de se diriger en direction de Villeneuve-d'Amont.

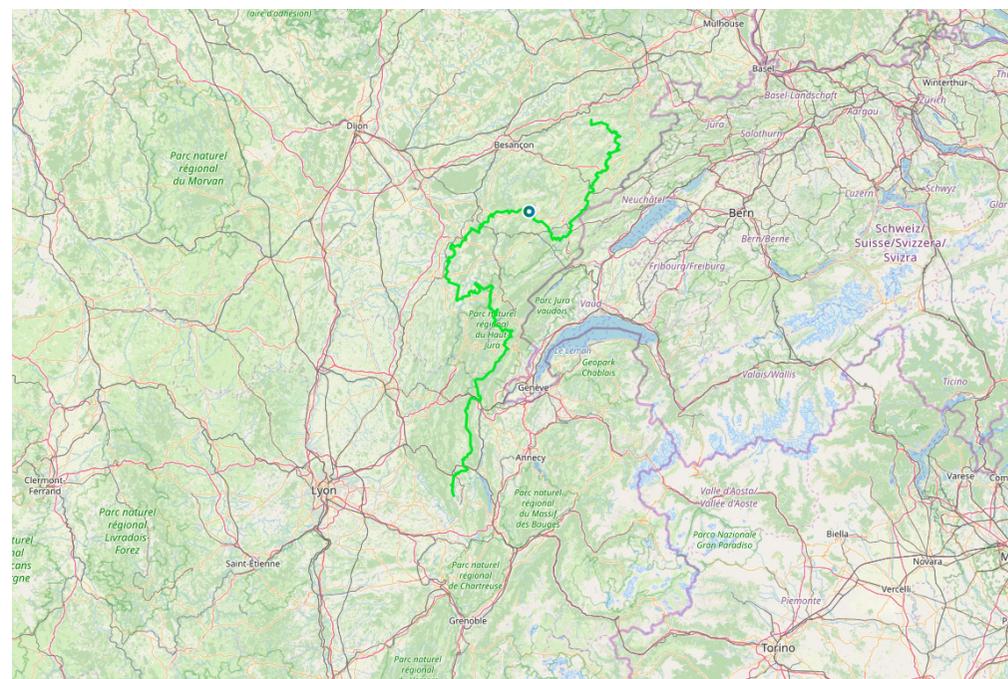
Le GR 145 Via Francigena : au départ de Calais, la Via Francigena parcourt la région des Hauts-de-France, le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté. L'itinéraire sillonne à travers les paysages agricoles du nord de la France pour ensuite pénétrer en Champagne, où le vignoble de renom jalonne votre parcours le temps de quelques étapes. Les trois-cents derniers kilomètres voient se dessiner un paysage plus vallonné à mesure que l'on arrive dans le massif du Jura, juste avant de passer la frontière suisse. Elle traverse le territoire de Goux-les-Usiers.



Tracé du GRP Loue-Lison / Source : <https://fr-fr.gps-viewer.com/>



Tracé de la Via Francigena / Source : <https://www.mongr.fr>

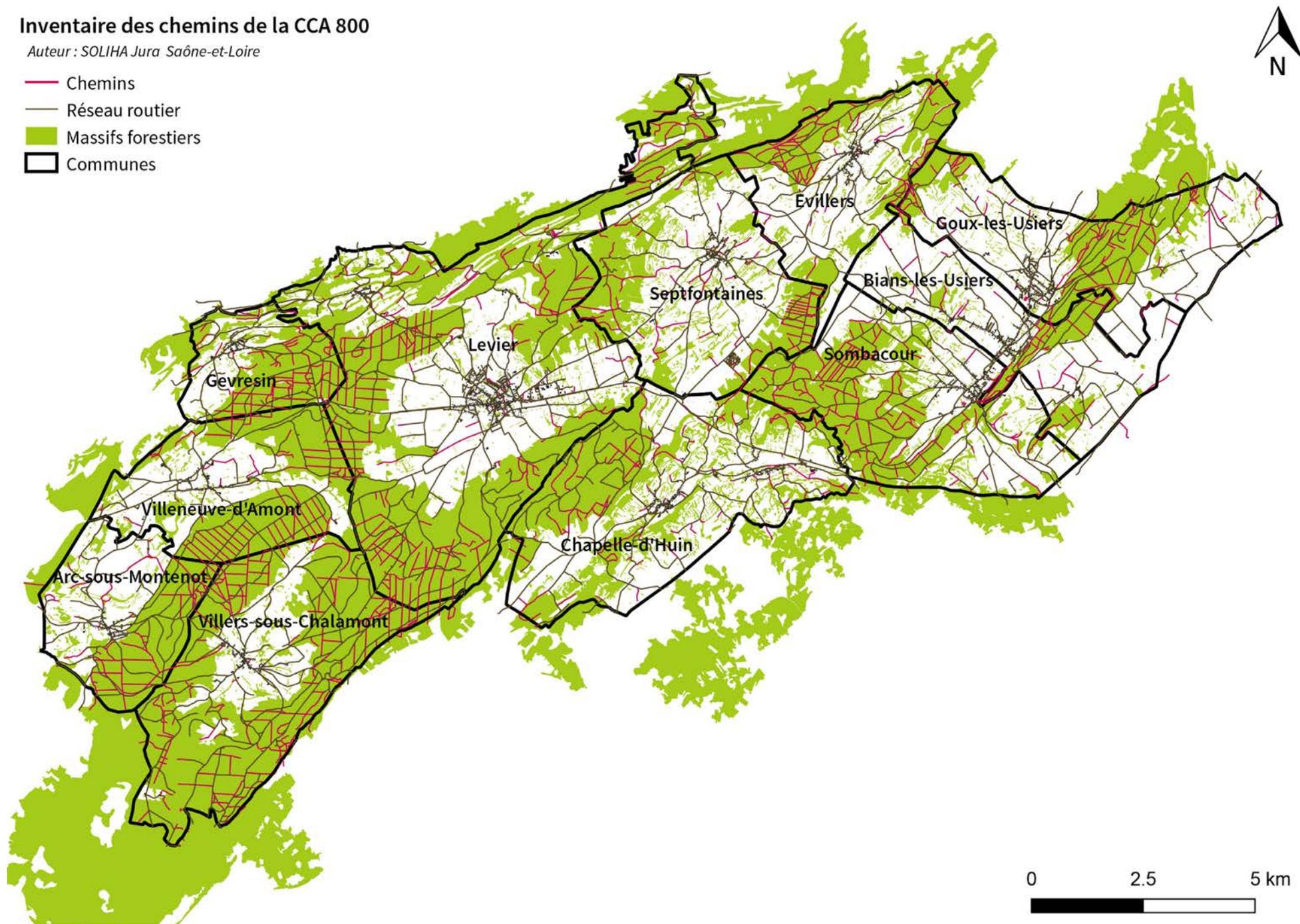


Tracé du GTJ / Source : <https://www.gtj.asso.fr/>

Inventaire des chemins de la CCA 800

Auteur : SOLIHA Jura Saône-et-Loire

- Chemins
- Réseau routier
- Massifs forestiers
- Communes



Les sentiers communaux

Même si la Communauté de Communes est irriguée par un réseau de chemins, ces derniers sont principalement utilisés dans le cadre des activités de sylviculture (ces chemins forestiers forment un maillage plus ou moins serré très spécifique - voir carte page précédente) et non comme des supports de promenade pour les habitants car ils trop éloignés des villages.

A l'image des grands itinéraires, aucun d'eux ne figure au PDIPR et au PDESI.

Parmi les circuits de randonnée communaux, on peut citer :

- La promenade ou sentier du Val d'Usiers créée il y a plus de vingt ans et agrémentée de bornes avec présentoirs réalisées par l'artiste Gilbert Chagrot. D'après le rapport d'activités de l'URV¹, il reste toujours le problèmes de belvédères qui se ferment ;

- Le petit sentier du passage antique de Chalamont à cheval entre les communes de Boujailles et de Villers-sous-Chalamont (1,9 km). Le passage de Chalamont est un ancien lieu de péage sur la route antique menant de l'Italie du nord vers les Flandres. En empruntant le sentier, le promeneur est amené à marcher sur les pas des marchands, déambulant sur les routes sculptées dans la roche, vestiges de la route du sel qui passait à cet endroit ;

- Le sentier de l'ONF à Chapelle-d'Huin, situé à proximité de l'aire de la Chaux accueillant l'ancienne gare du tacot. Selon les élus, le circuit n'est plus entretenu aujourd'hui, ce qui le rend difficilement accessible. Il n'est donc pas adapté pour les promenades familiales mais reste encore emprunté par des courses comme La Rochet'Run ;

- Le sentier du Rondé qui part du site du Rondé en passant par les Epicéas du Roi de Rome et retour sur site (2,1 km) ;

- Le réseau de petits chemins sur Levier (non balisés) présentant peu de dénivelé est jugé idéal pour les promenades familiales par les élus.

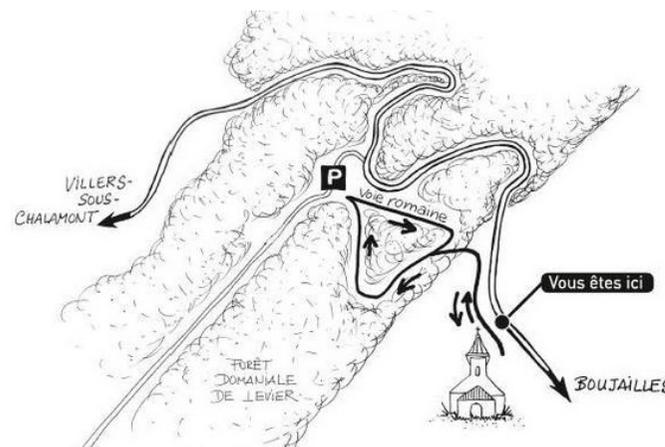
Plusieurs communes souhaitent faire évoluer leur offre de randonnées :

- La commune de Septfontaines a demandé à pouvoir se raccorder au réseau de sentiers de Frasne en utilisant les chemins de remembrement. L'objectif est de mettre en cohérence la signalétique piétonne et VTC avec celle de Frasne,

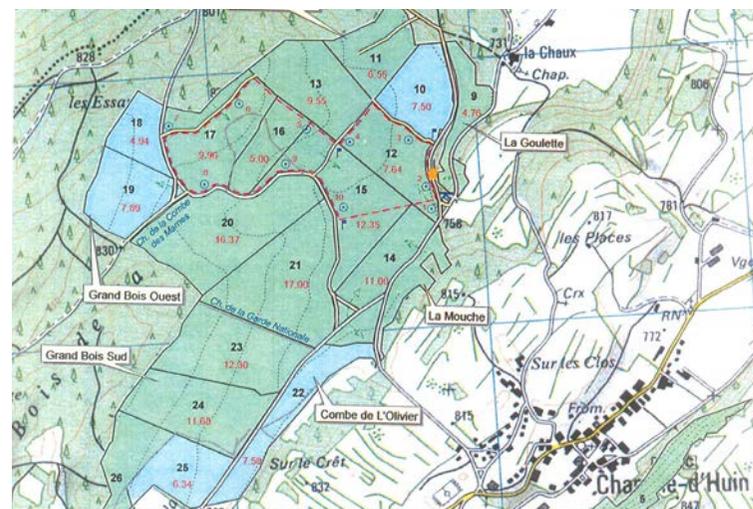


Panneau à Sombacour

Sentier du passage antique de Chalamont / Source : <http://www.frasnedrugeon-cfd.fr>



Sentier à Chapelle-d'Huin / Source : ONF



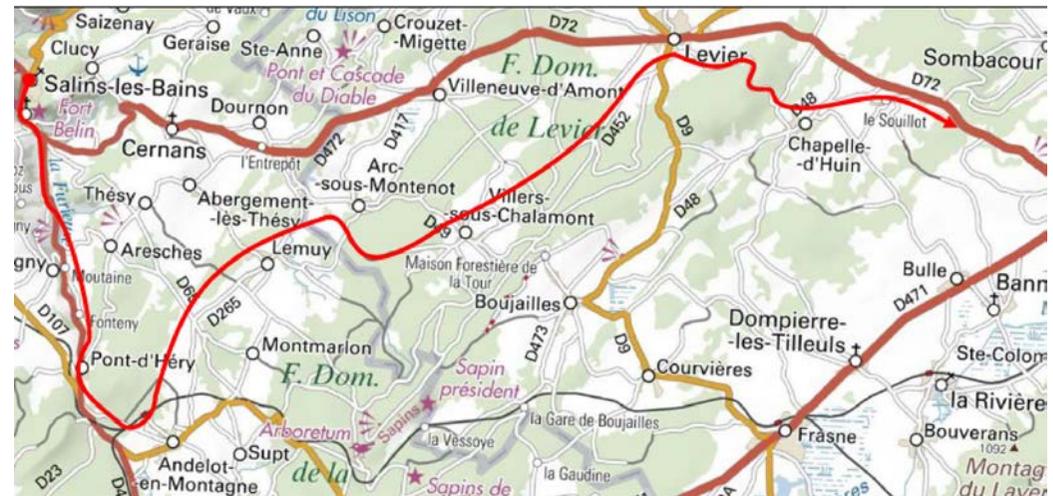
¹ Union de la Randonnée Verte

- La commune de Villers-sous-Chalamont souhaiterait revoir la signalétique liée à la randonnée sur son territoire,

- Les élus d'Arc-sous-Montenot souhaitent développer deux nouveaux cheminement : le premier pour permettre de traverser les différents milieux humides de la commune et le second pour longer la marnière avant de rejoindre La Baraque (ferme),

- A Villers-sous-Chalamont comme à Chapelle-d'Huin, les élus envisagent d'utiliser l'ancienne voie du tacot (voir ci-contre).

Ces derniers souhaitent en faire le « sentier des gares » reliant Levier, Villers-sous-Chalamont et Andelot-en-Montagne et les élus de Chapelle-d'Huin voudraient transformer l'ancienne voie reliant le village au hameau du Souillot (tracé appartenant à la Via Salina Historique).



Source : randonnée ferroviaire fiches itinéraires «Route de la Montagne»

La gestion du réseau d'itinéraires de randonnée

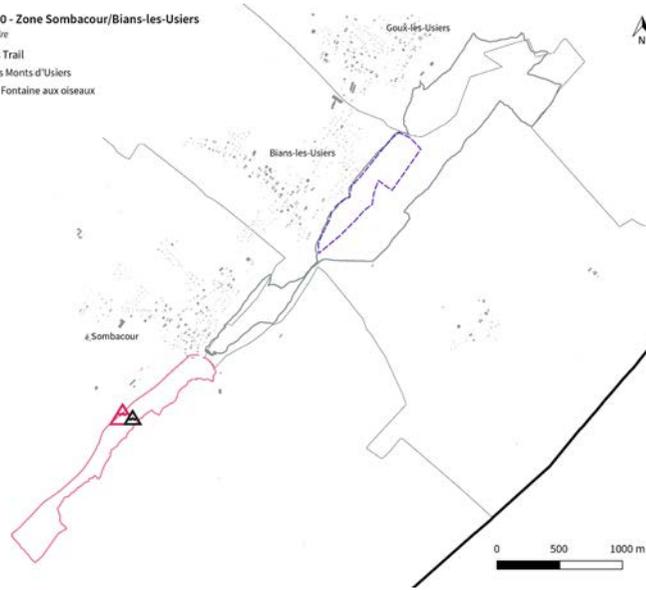
Le département est compétent en matière de randonnée, toutefois il ne s'agit pas d'une compétence exclusive puisque de nombreux autres acteurs sont impliqués dans la gestion et le développement du réseau d'itinéraires de randonnées pédestres à l'échelle du département.

Ainsi, les communes, les EPCI, les offices du tourisme et syndicats d'initiatives, les associations et clubs locaux sont invités à réfléchir de manière conjointe à l'élaboration d'une stratégie territorialisée et partagée en vue du développement de la pratique de la randonnée. Dans le Doubs, les acteurs principaux, en dehors des EPCI concernés, sont : le comité départemental de randonnée pédestre et l'Union de la Randonnée Verte (URV). Ils réalisent un travail de contrôle des itinéraires et d'entretien des sentiers et chemins de randonnées. C'est un des enjeux majeurs lié à cette pratique. La demande de la clientèle pour les activités de plein air fait de la randonnée un enjeu touristique important pour la CC, l'entretien des itinéraires est donc primordial pour pérenniser le développement de cette activité et pour assurer la sécurité des usagers.

Station de Trail Altitude 800 - Zone Sombacour/Bians-les-Usiers

Auteur : SOLIHA Jura Saône-et-Loire

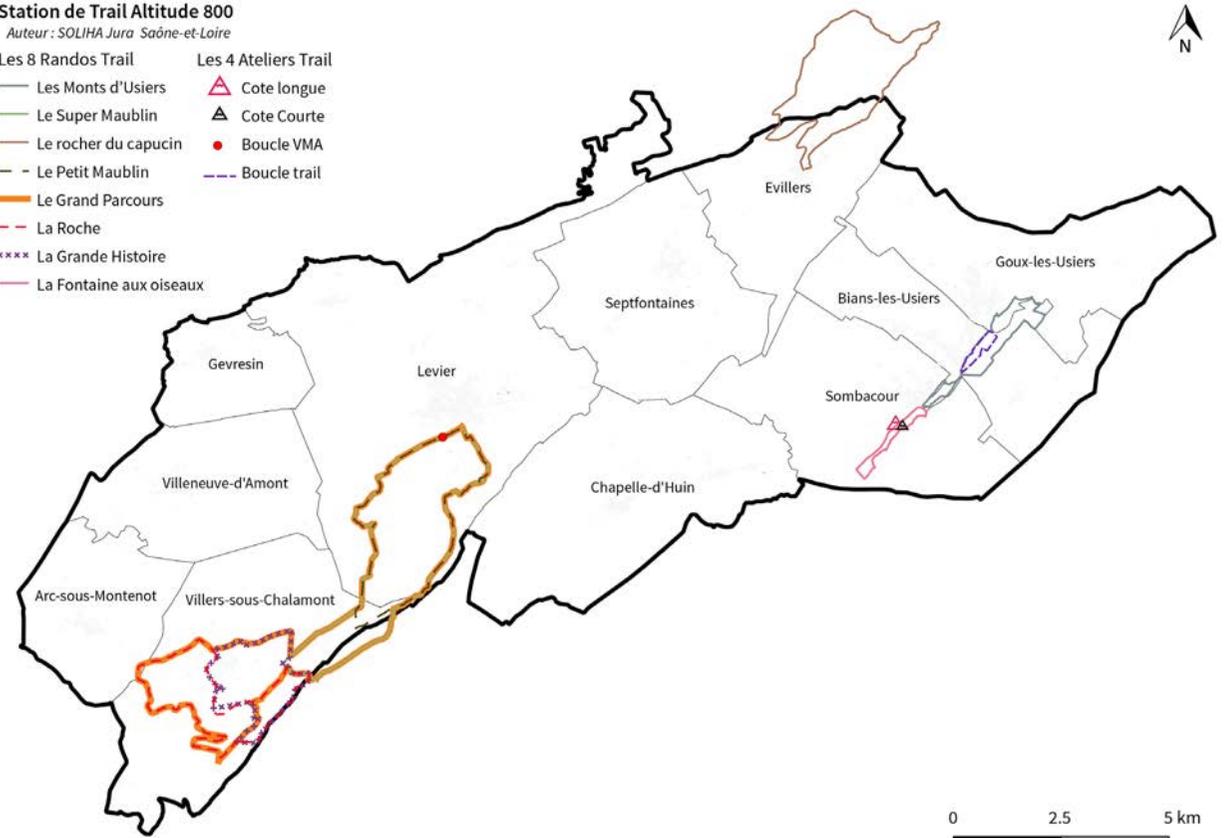
- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| Ateliers Trail | Randos Trail |
| △ Cote longue | — Les Monts d'Usiers |
| ▲ Cote Courte | — La Fontaine aux oiseaux |
| — Boucle trail | |



Station de Trail Altitude 800

Auteur : SOLIHA Jura Saône-et-Loire

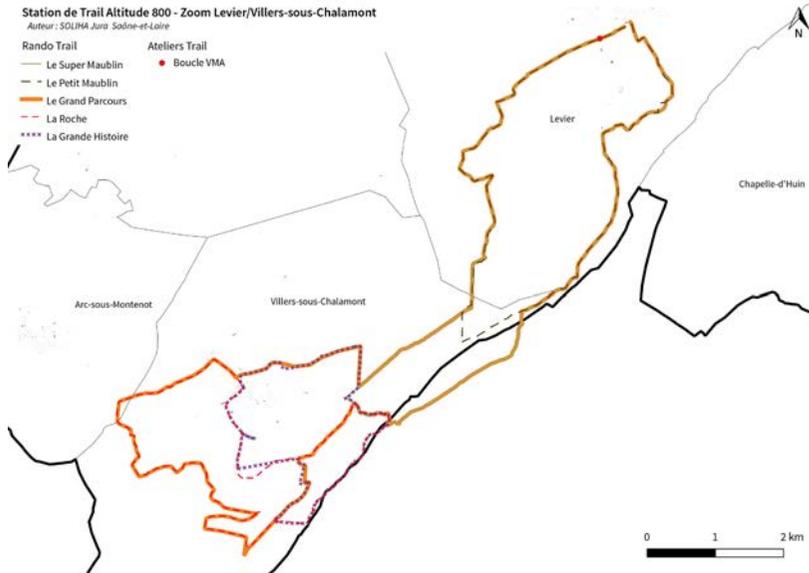
- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| Les 8 Randos Trail | Les 4 Ateliers Trail |
| — Les Monts d'Usiers | △ Cote longue |
| — Le Super Maublin | ▲ Cote Courte |
| — Le rocher du capucin | ● Boucle VMA |
| — Le Petit Maublin | — Boucle trail |
| — Le Grand Parcours | |
| - - La Roche | |
| **** La Grande Histoire | |
| — La Fontaine aux oiseaux | |



Station de Trail Altitude 800 - Zoom Levier/Villers-sous-Chalamont

Auteur : SOLIHA Jura Saône-et-Loire

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| Rando Trail | Ateliers Trail |
| — Le Super Maublin | ● Boucle VMA |
| — Le Petit Maublin | |
| — Le Grand Parcours | |
| - - La Roche | |
| **** La Grande Histoire | |



b) Le Trail

Le projet

Dans un objectif de développement de son attractivité touristique et d'adaptation à la demande des touristes, la Communauté de Communes Altitude 800 porte un projet innovant d'activité de pleine nature : la Station de Trail Altitude 800.

Le principe est de proposer des parcours de trail, des services et des outils aux débutants qui souhaitent apprendre et découvrir l'univers du trail et également aux coureurs plus expérimentés qui recherchent des lieux d'entraînement, de pratique ou des endroits pour organiser des événements et compétitions.

Les circuits

La Communauté de Communes propose 4 ateliers trail permettant de s'entraîner :

- La Boucle Trail à Bians-les-Usiers (2,7 km),
- La Boucle VMA à Levier (375 m),
- La Côte Courte et la Côte Longue à Sombacour (respectivement 100 et 200 m).

La CCA 800 a également mis en place 8 parcours de trail balisés, les «Rando Trail» (certains sont encore en cours de balisage) :

- La Fontaine aux Oiseaux au départ de Sombacour (5,2 km),
- La Grande Histoire au départ de Villers-sous-Chalamont (10,8 km),
- Les Monts d'Usiers au départ de Bians-les-Usiers (9,7 km),
- Le Petit Maublin au départ de Levier (14,3 km),
- Le Rocher du Capucin au départ d'Evillers (14,6 km),
- La Roche au départ de Villers-sous-Chalamont (15,3 km),
- Le Super Maublin au départ de Levier (18,6 km),
- Et le Grand Parcours au départ de Levier (31,4 km).

La gestion de la station

La base d'accueil de la Station de Trail est située au Musée-Relais du Cheval Comtois et de la Forêt à Levier. Elle permet aux usagers de bénéficier des conseils d'un animateur et de la présentation des parcours. Sont mis à disposition à la base d'accueil, des bornes pour télécharger les tracés des parcours au format gpx et pour saisir les chronos réalisés lors des entraînements/courses. Une application est également téléchargeable afin d'obtenir les parcours géo-référencés. Enfin, la base d'accueil est équipée de sanitaires et de vestiaires afin d'assurer le confort des coureurs. La Station propose des stages et des courses tout au long de l'année.

Les itinéraires proposés dans le cadre de la Station de Trail pourraient avoir vocation à s'inscrire dans le PDIPR et dans le PDESI.

Ce projet étant assez récent et se mettant en place progressivement, il est encore complexe de mesurer son impact sur la CC Altitude 800. Une association a été créée dans le but de dynamiser le projet. Pour l'instant, selon les observations des élus, les utilisateurs des circuits sont essentiellement des habitants des communes de la CC.

c) Les itinéraires cyclables

Deux circuits cyclo sont recensés sur le territoire d'Altitude 800 par le comité départemental Doubs Tourisme :

- « Sur la route des Sapins-Levier » mesurant 69 km et qui part de Levier direction Villers-sous-Chalamont, puis suit la Route des Sapins (forêt de La Joux) avant de rejoindre la D107 puis la D65 jusqu'à Salins-les-Bains. L'itinéraire se poursuit sur la route d'Ornans (D492) jusqu'à Nans-Sous-Sainte-Anne avant de reprendre la D103 pour arriver à Crouzet-Migette. Enfin, le cycliste traverse Gevresin et boucle son excursion à Levier.

- « Les sentiers de Courbet - Bataille d'Alésia - Nans-Sous-Sainte-Anne » mesurant 61,5 km et développé dans le cadre du projet départemental « Pays de Courbet, pays d'artiste ». Le circuit débute par la Source du Lison à Nans-sous-Sainte-Anne, le Creux Billard, la grotte Sarrazine, passe par Gevresin par le Mont Mahoux puis continue vers Villeneuve-d'Amont et la forêt de Levier. L'itinéraire se poursuit ensuite par le pont du diable à Crouzet-Migette, le Goux de Conche à Salins-les-Bain et enfin le Myon Chiprey à Eternoz.

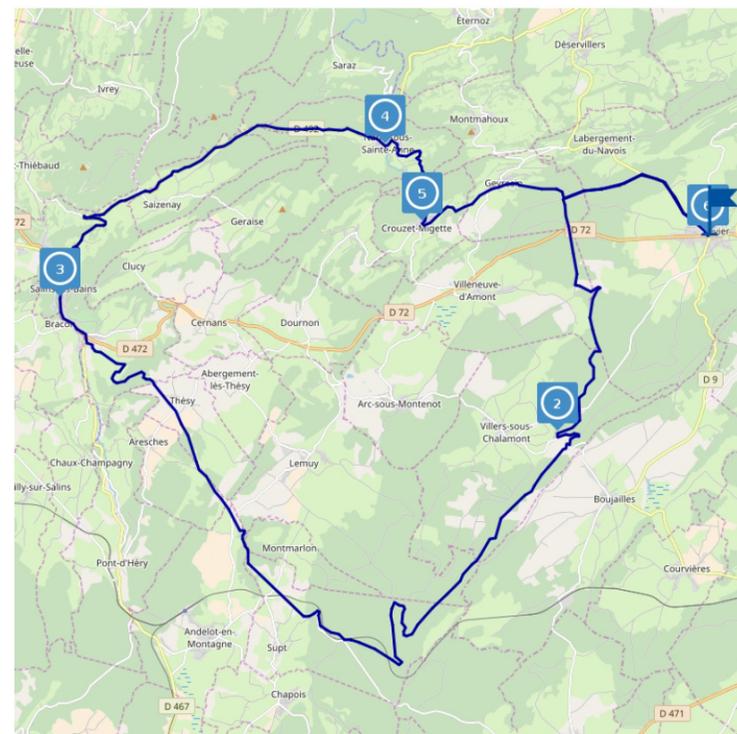
Des circuits dédiés à la pratique du VTT sont également présents sur la partie ouest du territoire intercommunal (passant sur Arc-sous-Montenot, Villers-sous-Chalamont, Villeneuve-d'Amont, Chapelle-d'Huin et Levier).

Le schéma cyclable départemental de 2014 est en cours de révision.

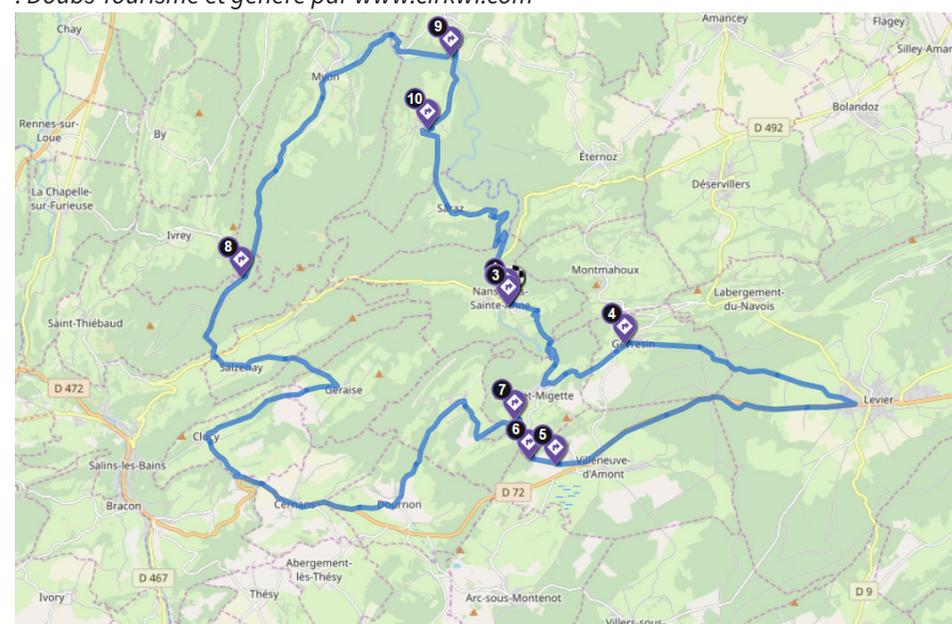
Le développement de l'offre cyclable, en particulier celle dédiée au cyclo-tourisme pourrait s'avérer intéressant sur la CCA 800 d'autant plus que le maillage en itinéraires cyclables est important au niveau départemental.

Plusieurs voies structurantes sont recensées, notamment articulées autour de la portion véloroute de l'Eurovélo 6 reliant Bâle à l'Atlantique (liaisons Pays de Montbéliard, Vallée du Doubs, Salines Royales, Salins-les-Bains et vers le Jura et la Haute-Saône).

En développant son offre cyclable, la CCA 800 pourrait créer des connexions avec les infrastructures et itinéraires déjà existants à plus grande échelle, ce qui pourrait être un attrait touristique.



« Sur la route des Sapins-Levier » ci-dessus et « Les sentiers de Courbet » ci-dessous / Source : Doubs Tourisme et généré par www.cirkwi.com



d) Le ski

La CCA 800 n'étant pas dans la partie la plus montagneuse du Haut-Doubs, l'économie du ski y est peu développée. Deux communes proposent des itinéraires à réaliser en ski de fond en hiver : Levier et Bians-les-Usiers. A Levier, le tracé part vers le nord en direction de Grange Maillot. A Bians-les-Usiers, la boucle passe par le hameau de Pissenavache. Toutefois, ces deux itinéraires ne sont pas balisés car ils sont éphémères, aléatoires et totalement dépendant des conditions d'enneigement sur le territoire.

e) La découverte du patrimoine local

On retrouve dans les communes du territoire des panneaux d'information sur l'histoire et le patrimoine des villages. Cette signalétique à visée touristique permet de mettre en valeur les territoires et le patrimoine local.

Ces panneaux se situent en différents lieux sur les communes : à proximité de la mairie, sur une place, à côté de l'église, à un carrefour...

Il pourrait être intéressant d'en réaliser de nouveaux en les positionnant au point de départ des randonnées par exemple. Ils seraient alors un point de repère et un moyen de connaissance des territoires.



Evillers



Chapelle-d'Huin



Sombacour

3.2.3. LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Le territoire de la CC Altitude 800 est doté en hébergements touristiques mais ces derniers sont peu diversifiés.

On recense tout d'abord **plusieurs gîtes** :

- A Arc-sous-Montenot avec la Bergerie de la Combe à l'Ours : elle propose une forme de tourisme de terroir puisque sur le même site se trouvent le gîte et la ferme qui produit du fromage de brebis bio, en vente directe sur place (capacité : 4 personnes),

- Trois gîtes à Levier : les Oiseaux (capacité : 2 personnes), La Comtoise (capacité : 4 personnes) et le gîte de Laetitia (capacité : 6 personnes),

- Le gîte « Nathou » à Villeneuve-d'Amont, fréquemment loué selon les élus de la commune (capacité : 4/5 personnes),

- «La Loge comtoise» à Bians-les-Usiers (capacité : 5/6 personnes),

- Trois gîtes à Chapelle-d'Huin. Le Relais des Salines qui dispose d'un gîte rural totalement indépendant (capacité : 12 personnes).

Le Relais, qui dispose de 3 **chambres d'hôtes** (capacité : 12 personnes) et propose de la restauration, est actuellement en travaux pour faire évoluer le bâtiment vers un gîte de grande capacité.

Un autre gîte de grande capacité est prévu à l'horizon 2021 devant la mairie.

Le deuxième gîte offre une capacité de 5 personnes et le troisième Gîte Chlomaloé pour 2 personnes.

On retrouve également 3 **chambres d'hôtes** à Villers-sous-Chalamont (Monsieur et Madame Jeunet) d'une capacité de 6 personnes et une à Arc-sous-Montenot (Jeannine Perrot-Minot) d'une capacité : 3 personnes.

Un seul **camping** est présent à Levier, le «camping de la Forêt» qui propose 67 emplacements, 8 chalets, 2 mobile-home et 2 tentes. Selon les élus, le camping souhaiterait développer une offre de restauration.

Sur la même commune se trouve aussi **le centre de vacances** « Les Fauvettes » créé dans les années 1970 (classes de découverte, séjours vacances). L'association « Les Fauvettes » fonctionne en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale. Le centre se compose d'un bâtiment principal, de 7 chalets et d'un centre équestre. Le centre possède une capacité totale de 145 personnes.

Le contrat P@C 25 précise que le développement de l'offre en hébergements et en restaurant est une nécessité pour le territoire d'Altitude 800. D'une part, les hébergements tels que les gîtes, les chambres d'hôtes et le camping seront à valoriser, d'autre part l'implantation de la restauration et de l'hébergement hôteliers seront à soutenir.

Afin de répondre à son objectif de dynamisation de l'attractivité touristique et d'étendre son offre en hébergements, la Communauté de Communes souhaite installer un hôtel à Levier car aucun établissement hôtelier n'existe aujourd'hui sur le territoire. L'EPF¹ Doubs BFC doit pour cela acquérir pour la CC l'ancien hôtel qui fait toujours restaurant Guyot de Levier et ainsi y créer un hôtel d'une capacité de 4 ou 5 chambres.



Bergerie de la Combe à l'Ours



Les Fauvettes

¹ Etablissement Public Foncier

3.2.4. LOI MONTAGNE ET TOURISME : LES UNITÉS TOURISTIQUES NOUVELLES (UTN)

Issu de la loi montagne de 1985, le concept d'UTN vise à permettre le développement d'opérations touristiques en zone de montagne, le cas échéant en discontinuité, tout en respectant la qualité des sites et les grands équilibres. Ces opérations doivent contribuer aux performances socio-économiques de l'espace montagnard.

On distingue d'une part les UTN structurantes, de taille ou capacité d'accueil importante, qui relèvent des SCoT et d'autre part les UTN locales dont la création doit être prévue par les PLUi.

Les UTN locales sont définies par l'article R. 122-9 du CU. Cette liste peut être complétée par le document d'urbanisme intercommunal sous réserve de ne pas empiéter sur la liste des UTN structurantes fixées par l'article R.122-8 ou sur celles ajoutées par le SCoT.

Le SCoT du Pays du Haut-Doubs n'a pas identifié d'UTN structurante sur le territoire de la CCA 800.

Surfaces ou seuils des UTN structurantes et des UTN locales

Les seuils ou surfaces à retenir :

- en cas de réalisation fractionnée de l'UTN, ceux du programme général de l'opération
- en cas d'opération de reconstruction d'hébergements et d'équipements touristiques ou de refuges de montagne consécutive à une démolition, l'augmentation de la surface de plancher

UTN	Domaines skiables et Ascenseurs	Hébergements et équipements touristiques	Aménagements
1 UTN structurantes R.122-8 CU	<p>Création, extension ou remplacement de RM, ayant pour effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un nouveau DSA - L'augmentation de la surface du DSA \geq 100 ha <p>Liaisons entre DSA existants</p> <p>Travaux d'aménagement de pistes pour la pratique des sports d'hiver alpins, situés en site vierge au sens du tableau annexé à l'article R. 122-2 du CE, d'une superficie > 4 ha</p> <p>Création d'un « ascenseur urbain » (Δ > 300 m ; +10 000 pers./j)</p>	<p>Construction ou extension de surface de plancher de + de 12 000 m²</p> <p>(hors logements à destination des personnels saisonniers ou permanents des équipements et hébergements touristiques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement, création et extension de terrains de golf d'une superficie > 15 ha Aménagement de terrains de camping d'une superficie > 5 ha Aménagement de terrains pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés d'une superficie > à 4 ha Travaux d'aménagement de pistes pour la pratique des sports d'hiver alpins situés en site vierge d'une surface > à 4 ha
2 UTN locales R.122-9 CU	<ul style="list-style-type: none"> Création, extension ou remplacement de RM, ayant pour effet l'augmentation de la surface du DSA comprise entre 10 et 100 ha 	<p>Construction ou extension sur une surface de plancher de + de 500 m²</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de terrains de golf d'une superficie \leq 15 ha Aménagement de terrains de camping d'une superficie comprise entre 1 et 5 ha Création ou extension de refuges de montagne pour une surface de plancher de + de 200 m² <p>En dehors des secteurs urbanisés ou des secteurs constructibles en continuité de l'urbanisation :</p>

[RM : Remontées mécaniques; DSA : Domaine skiable alpin; Δ : dénivelé; CU : Code de l'urbanisme; CE : Code de l'environnement]

Définitions

Domaine skiable (R122-4 CU) : un domaine skiable est une piste de ski alpin ou un ensemble de pistes qui ont le même point de départ ou qui communiquent entre elles ou qui communiquent par le seul intermédiaire d'une ou plusieurs remontées mécaniques. La surface du domaine skiable prise en compte est la somme des surfaces des pistes de ski alpin.

Site vierge (R122.2 CE) : est considéré comme « site vierge » un site non accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques ou du fait de la difficulté du relief, ou accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques mais ne revenant pas gravitairement sur une piste de ski ou un départ de remontée mécanique du même domaine skiable au sens de l'article R. 122-4 du code de l'urbanisme.

La création des UTN en zone de montagne, l'essentiel de la réglementation réalisée par le Cerema

SYNTHÈSE ET ENJEUX

En résumé :

La Communauté de Communes Altitude 800 se situe dans la zone touristique du Haut-Doubs.

L'activité touristique ne constitue pas actuellement une économie significative pour le territoire intercommunal, la CCA 800 étant plutôt une destination de passage.

Plusieurs activités à potentiel sont recensées : la randonnée, la Station Trail, le cycle et la découverte du patrimoine local.

Certaines communes souhaitent développer et aménager leurs réseaux de randonnée, et pouvoir se raccorder à des aménagements structurants environnants.

L'offre en hébergements touristiques est présente mais peu diversifiée : un seul camping est recensé à Levier, les gîtes et chambres d'hôtes complétant cette offre.

Les enjeux :

Orienter la CCA 800 vers un tourisme vert promouvant les activités de plein air.

Développer de nouveaux produits.

Permettre à l'intercommunalité de prendre sa place dans le futur Office de Tourisme de Destination qui est en train de se mettre en place sur le Pays du Haut-Doubs.

Mener une réflexion sur la mise en valeur de la route des Sapins, le projet nécessitant la collaboration des départements du Doubs et du Jura.

Réaménager l'aire du Rondé pour en faire un site touristique permettant un meilleur accueil des visiteurs.

Faire de la randonnée un enjeu touristique majeur pour la CCA 800 : l'entretien des itinéraires est donc primordial pour pérenniser le développement de cette activité et pour assurer la sécurité des usagers.

Proposer l'inscription des itinéraires de la Station de Trail dans le PDIPR et dans le PDESI.

Développer l'offre cyclable, en particulier celle dédiée au cyclo-tourisme.

Diversifier l'offre en hébergements et en restauration sur le territoire d'Altitude 800 : projet d'hôtel sur Levier.

3.3. L'ACTIVITÉ AGRICOLE

3.3.1. CONTEXTE AGRICOLE ET ENJEUX EN LIEN AVEC L'URBANISME ET LE FONCIER

Le territoire de la Communauté de Communes Altitude 800 est fortement marqué par l'agriculture qui représente près de 48 % de la surface totale du territoire intercommunal. Avec près de 10 exploitations en moyenne par commune, les bâtiments agricoles structurent l'espace rural et les activités agricoles sont partout visibles dans les paysages qu'elles ont contribué à maintenir ouverts. Majoritairement modernisée, conduite sous forme sociétaire au sein de structures qui n'ont pas cessé de s'agrandir ces 30 dernières années, cette agriculture se caractérise par les éléments suivants :

- Une quasi mono production laitière avec transformation du lait au sein de fromageries en fromages AOP.
- Des productions AOP rémunératrices et une bonne santé des exploitations agricoles.
- Une prédominance des prairies permanentes ou temporaires.
- Un parcellaire bien structuré même si localement des procédures d'échanges parcellaires pourraient améliorer certaines situations.
- Une exploitation relativement extensive des surfaces qui n'empêche pas des risques environnementaux dans un contexte de sous-sol karstique.

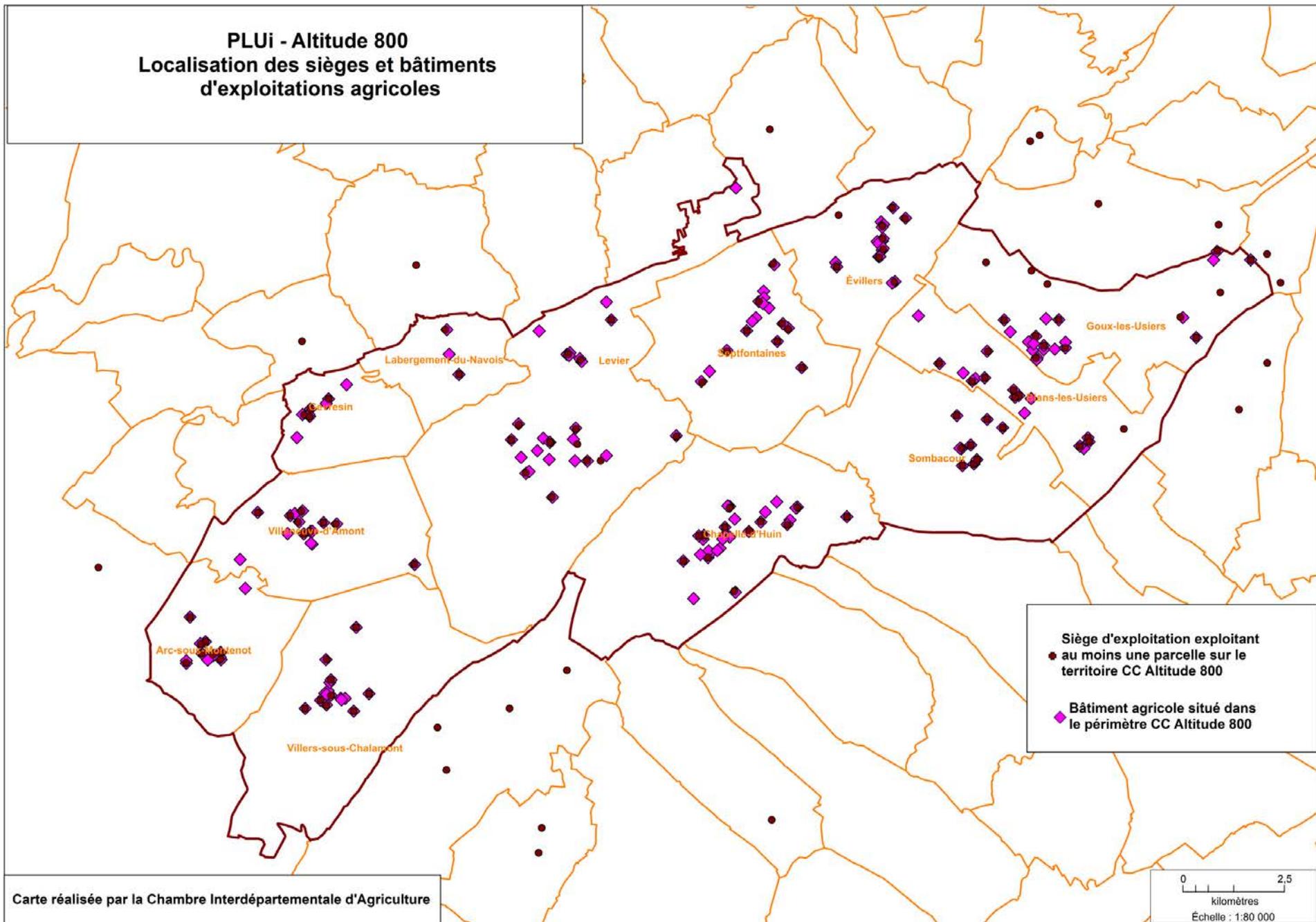
L'agriculture de la Communauté de Communes Altitude 800 ne se distingue pas de façon marquée de celle des autres secteurs des plateaux du Doubs et du Jura. Elle subit les mêmes contraintes qui vont influencer sur la demande en foncier et la sensibilité des exploitations aux projets consommant de l'espace agricole. Ces contraintes sont de plusieurs ordres :

- Des contraintes externes liées au changement climatique et aux épisodes de sécheresses qui obligent à disposer de surfaces suffisantes pour alimenter les animaux.
- Des contraintes à la fois externes et spécifiques à l'agriculture comme les campagnols qui, périodiquement, remettent en cause lors de leurs pullulations la production fourragère.

- Des contraintes internes à l'activité agricole, on peut citer notamment : les aides accordées au titre de la PAC (basées encore majoritairement sur les ha), le cahier des charges du Comté (et son évolution) qui rattache au foncier des droits à produire et introduit des contraintes sur les surfaces disponibles pour alimenter les animaux ou faire pâturer les vaches laitières autour de l'exploitation, les aides à l'installation accordées aux exploitations pérennes pouvant garantir d'une maîtrise d'un foncier suffisant,...

Ce travail de diagnostic reprend les principaux éléments de l'agriculture locale pour les mettre en perspective des enjeux fonciers et d'urbanisme. Une étude sur l'agriculture et les projets des collectivités a été conduite en 2003 à la demande de la Communauté de Communes. Cette étude réalisée en partenariat avec l'Agence Foncière du Doubs, la Chambre d'Agriculture du Doubs et chaque commune est réutilisée à titre de comparaison permettant de mesurer l'évolution de l'agriculture et de relativiser la consommation de foncier et la disparition des exploitations.

PLUi - Altitude 800
Localisation des sièges et bâtiments
d'exploitations agricoles



Carte réalisée par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture

3.3.2. ÉVOLUTIONS DES STRUCTURES AGRICOLES

a) Nombre d'exploitations et taille des unités agricoles

La Communauté de Communes Altitude 800 compte 112 exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire en 2020, contre 135 en 2003 soit une baisse de 17 %, loin des ratios de plus de 50 % observés sur les zones basses du département ou les zones périurbaines. La baisse est bien entendue plus forte entre 1979 et 2020.

Pour la réalisation de ce diagnostic, les 112 exploitations ont été enquêtées sur leurs structures, surfaces, projets et préoccupations.

Les exploitations agricoles se répartissent inégalement entre les 11 communes.

Les 112 exploitations agricoles de la CCA 800 représentent environ 194 actifs hors salariés ou conjoints collaborateurs (données 2020). La main d'œuvre est essentiellement familiale, le salariat est très peu représenté (moins de 10 salariés pour les 112 exploitations).

Il convient de préciser que les aides familiaux, souvent des parents retraités, représentent un appui non négligeable pour les exploitations, voire indispensable pour certaines structures individuelles. Leur présence interpelle quant à la charge de travail du chef d'exploitation : bien souvent, il est économiquement impossible de prévoir une embauche complémentaire alors que la charge de travail est trop élevée pour une seule personne.

L'agriculture représente un poids économique par ses emplois directs, mais aussi par les emplois indirects. Il s'agit de ceux que l'on retrouve dans l'amont et l'aval de la filière. On citera notamment les professions dans les coopératives, les industries et la chaîne agro-alimentaire, les abattoirs, les centres de gestion administratifs liés à l'agriculture, la banque, l'assurance,... Ils sont généralement estimés à 5 pour une exploitation de 2 associés. Ainsi partant de cette hypothèse, nous pouvons considérer que l'agriculture locale induit environ 560 emplois indirects.

Commune	Exploitations				SAU par EA en ha*			
	1979	2003	2020	% disp	1979	2003	2020	% aug
Arc-sous-Montenot	11	10	8	-27,3%	34	47	65,7	93,2%
Bians-les-Usiers	22	14	13	-40,9%	39	79	103,5	165,4%
Chapelle-d'Huin	25	15	12	-52,0%	50	90	119,5	139,0%
Évillers	19	14	9	-52,6%	41	63	89	117,1%
Gevresin	7	6	4	-42,9%	44	83	96,4	119,1%
Goux-les-Usiers	22	11	14	-36,4%	53	91	105,4	98,9%
Labergement-du-Navois	6	4	2	-66,7%	42	78	126,7	201,7%
Levier	29	19	14	-51,7%	43	89	113,4	163,7%
Septfontaines	26	11	8	-69,2%	50	77	115,9	131,8%
Sombacour	19	9	8	-57,9%	34	81	90,3	165,6%
Villeneuve-d'Amont	15	11	9	-40,0%	35	47	57,3	63,7%
Villers-sous-Chalamont	13	11	11	-15,4%	36	57	89,6	148,9%
Totaux et moyennes	214	135	112	-47,7%	42,9	74,3	97,9	128,3%
Communes fusionnées								

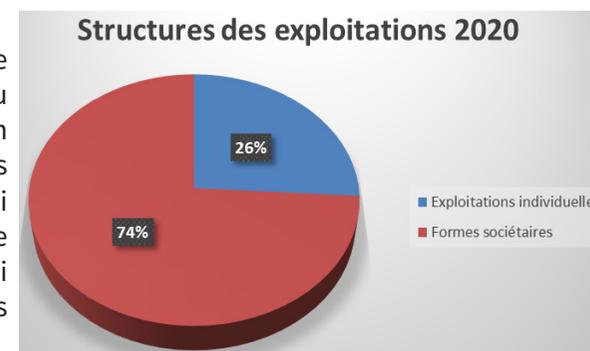
*Surface Agricole Utile par Exploitation Agricole

b) Types de structures

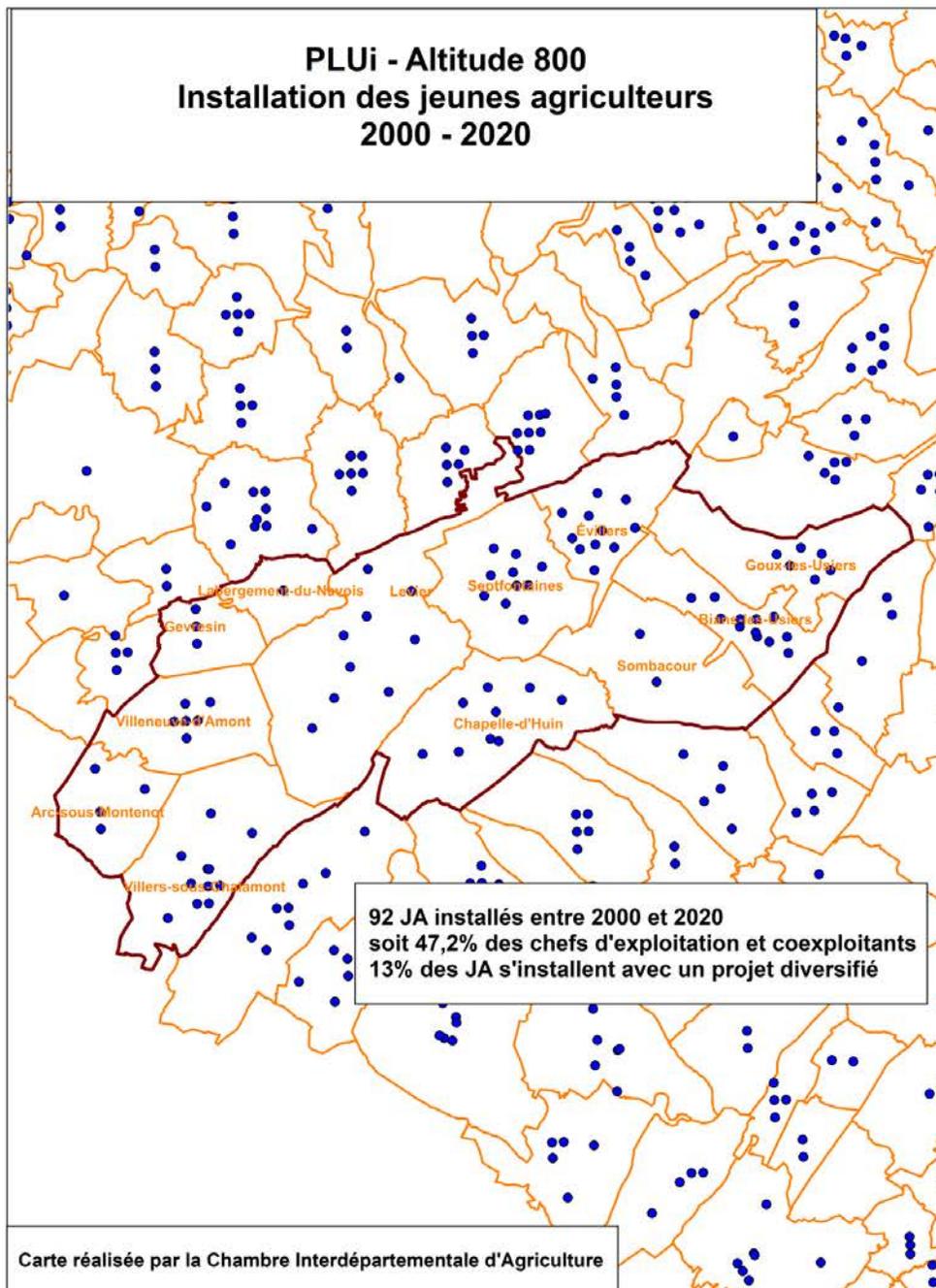
Les exploitations agricoles sous forme sociétaire (GAEC, EARL,...) sont majoritaires, elles représentent 74%, dont 80% en GAEC de 2 jusqu'à 6 associés. Notons que la plupart des structures collectives sont orientées vers de l'élevage bovin lait. Les structures individuelles représentent quant à elles 26%, elles concernent différentes classes d'âges et pas uniquement des exploitations proches de la

retraite.

Cette structuration du travail en collectif se justifie généralement par l'enjeu de l'organisation du travail et le souhait d'une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée dans une filière où l'astreinte est importante. C'est aussi une manière de faire des économies d'échelle sur l'investissement dans l'outil de travail, ainsi qu'une solution permettant la transmission des exploitations.



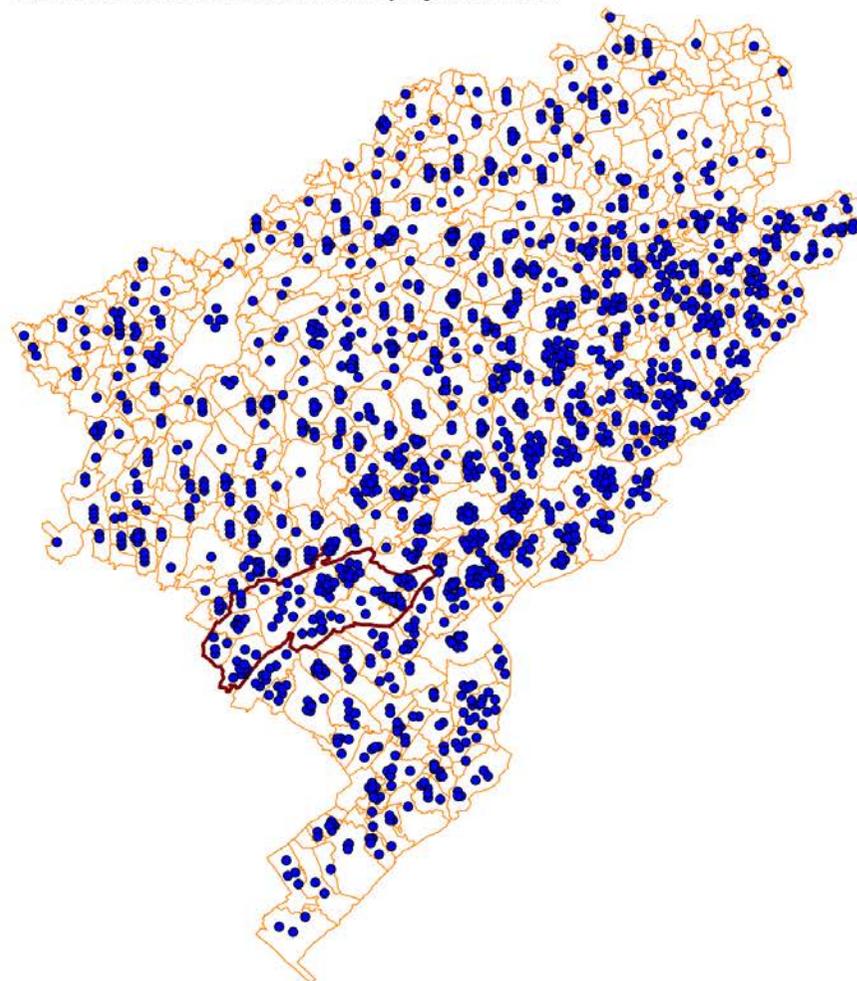
PLUi - Altitude 800
Installation des jeunes agriculteurs
2000 - 2020



Carte réalisée par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture

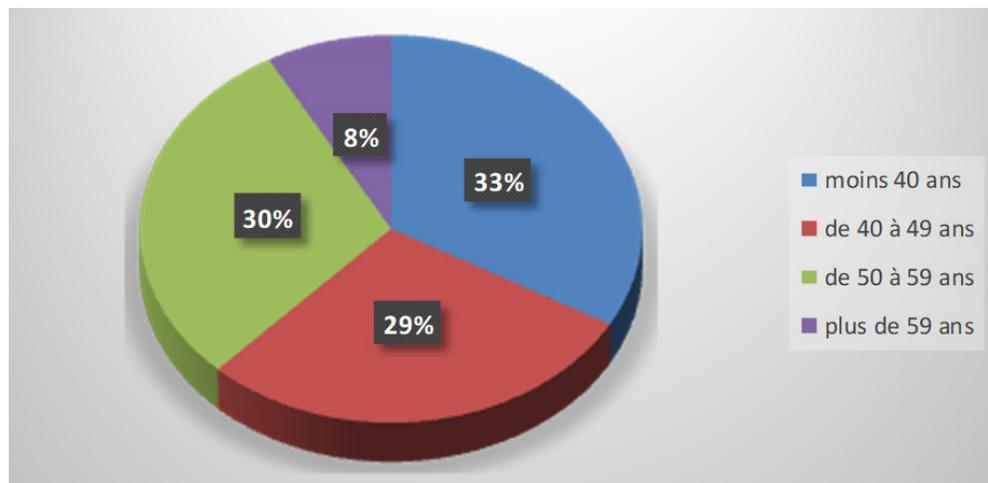
Département du Doubs
Installation des jeunes agriculteurs
2000 - 2020

1 673 JA installés entre 2000 et 2020
soit 38,7% des chefs d'exploitations et coexploitants
13,6 % des JA s'installent avec un projet diversifié



c) Âges et pérennité

La moyenne d'âge des agriculteurs de la CCA 800 est de 44 ans ce qui est semblable à la moyenne départementale. 33% des chefs d'exploitation ont 40 ans ou moins en 2020 alors qu'ils étaient 30% en 2003. Il y a donc un rajeunissement des exploitations lié à une dynamique d'installation forte. (Voir carte ci-après de la localisation des installations).



La proportion de chefs d'exploitation âgés de plus de 59 ans représente 8%. L'enjeu majeur de la pérennité de l'agriculture de la CCA 800 se posera lors des départs en retraite des actuels 50-59 ans (qui avoisinent les 30%), dans une dizaine d'années.

Les formes sociétaires présentent le taux de pérennité des exploitations le plus important du fait de l'intégration de jeunes en associés. Toutefois, 28 des 56 structures collectives ont au moins un chef d'exploitation associé âgé de 55 ans ou plus et se posera la question de son remplacement.

Les exploitations individuelles sont celles dont l'avenir est le plus incertain. L'outil est souvent moins modernisé, donc moins adapté aux conditions de travail d'aujourd'hui et ne répond pas à la tendance d'installation à plusieurs.

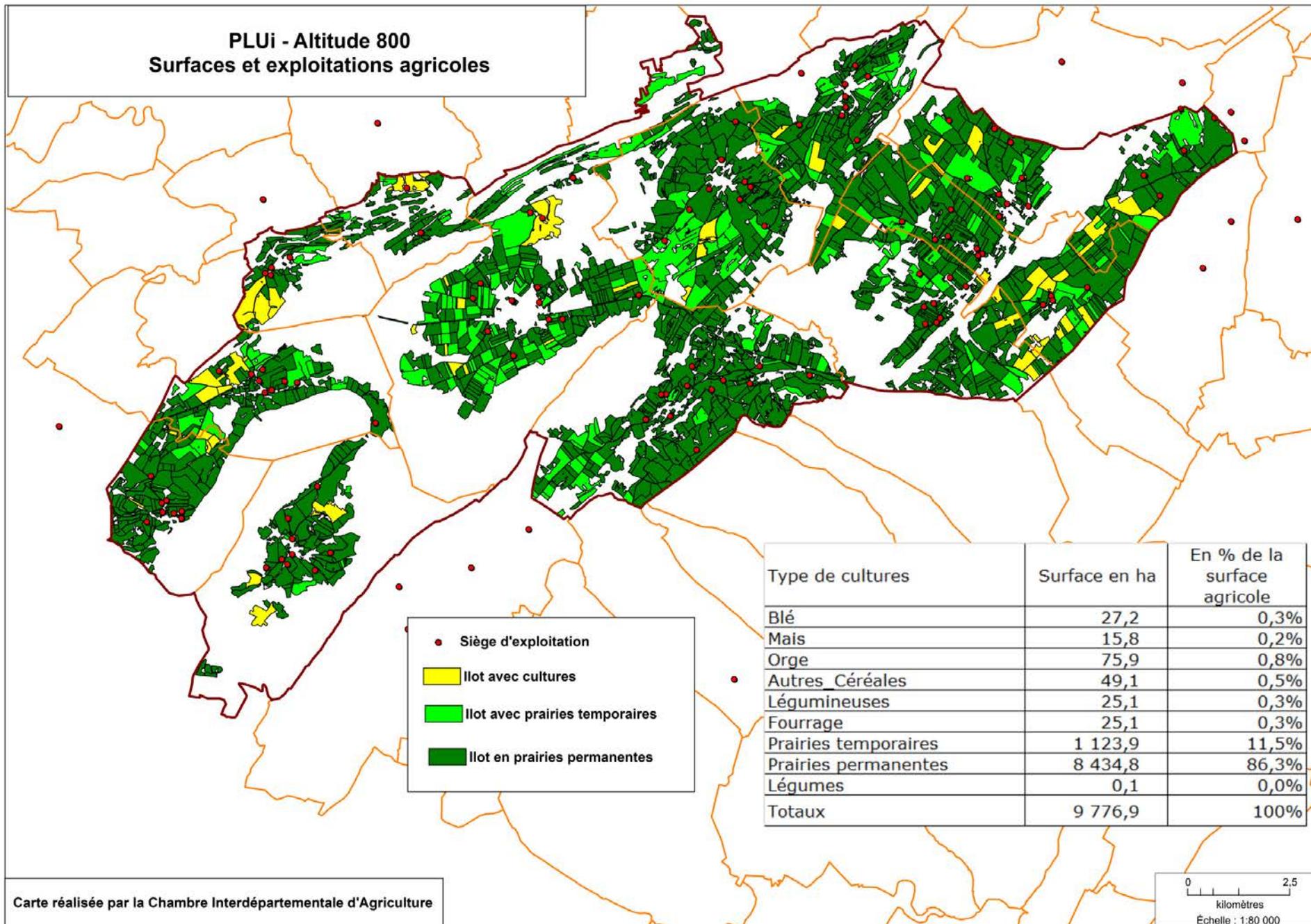
50% des exploitations sous forme sociétaires ont un associé de 55 ans et plus. Il y a donc malgré tout un enjeu important sur la transmission et sur la recherche d'associés dans les structures collectives. Notons que sur la période 2000-2020, 92 jeunes agriculteurs se sont installés, ce qui démontre un bon renouvellement

de la population agricole. Le taux d'installation est de 47,2% sur cette période largement au-dessus de celui du département (38,7%).

De plus, ces exploitations agricoles, pour la majorité regroupées au sein de formes sociétaires, sont globalement dotées d'outils de production performants et disposent de bâtiments aux normes qui ont généré de lourds investissements sur les exploitations agricoles.

La transmission dans la filière lait est un enjeu pour le maintien des outils coopératifs.

PLUi - Altitude 800
Surfaces et exploitations agricoles



Carte réalisée par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture

3.3.3. PRODUCTIONS ET FILIÈRES AGRICOLES

L'agriculture de la CCA 800 est quasi-exclusivement consacrée à l'élevage laitier (84% des exploitations en 2020), le lait produit par les vaches montbéliardes est transformé en fromages AOP : Comté, Morbier et Mont d'Or.

Les surfaces sont consacrées aux prairies permanentes à 86,3% ou temporaires à 11,5% et les cultures ne représentent que 2,2 % de la surface agricole. La mise en cultures de certaines parcelles permet de lutter contre le campagnol par l'alternance des cultures mais également d'assurer une production de maïs en vert pour alimenter les vaches laitières pendant les périodes où l'herbe ne pousse pas (été, sécheresse). Cette pratique, avec la réflexion sur l'adaptation au changement climatique, pourrait prendre de l'importance même aux altitudes constatées sur le territoire de la Communauté de Communes Altitude 800. (Voir carte des cultures ci-contre).

Les petites productions ou les productions diversifiées sont peu présentes sur le territoire d'Altitude 800. La tension sur le foncier reste un facteur de blocage de nouvelles installations diversifiées. Quelques tentatives se sont également heurtées à des difficultés en matière d'urbanisme ne permettant pas de concrétiser leur projet. Un projet d'installation en poules pondeuses bio peu consommateur de foncier et s'inscrivant dans la demande de produits bio croissante n'a pas pu pour l'instant trouver de terrain permettant son installation.

a) La filière laitière

Le territoire compte 95 fermes laitières, dont 94 livrant leur production en lait AOP à des fruitières proches. L'industrie laitière est très présente sur le territoire de la CC, avec 6 établissements laitiers, dont 3 coopératives. Ils collectent au total 40 344 milliers de litres de lait et comptent 75 salariés (voir carte ci-après). Des fusions récentes ont réduit le nombre d'ateliers de fromageries, la fromagerie de Sombacour a fusionné avec celle de Chapelle-d'Huin et celle d'Arc-sous-Montenot avec celle de Villers-sous-Chalamont.

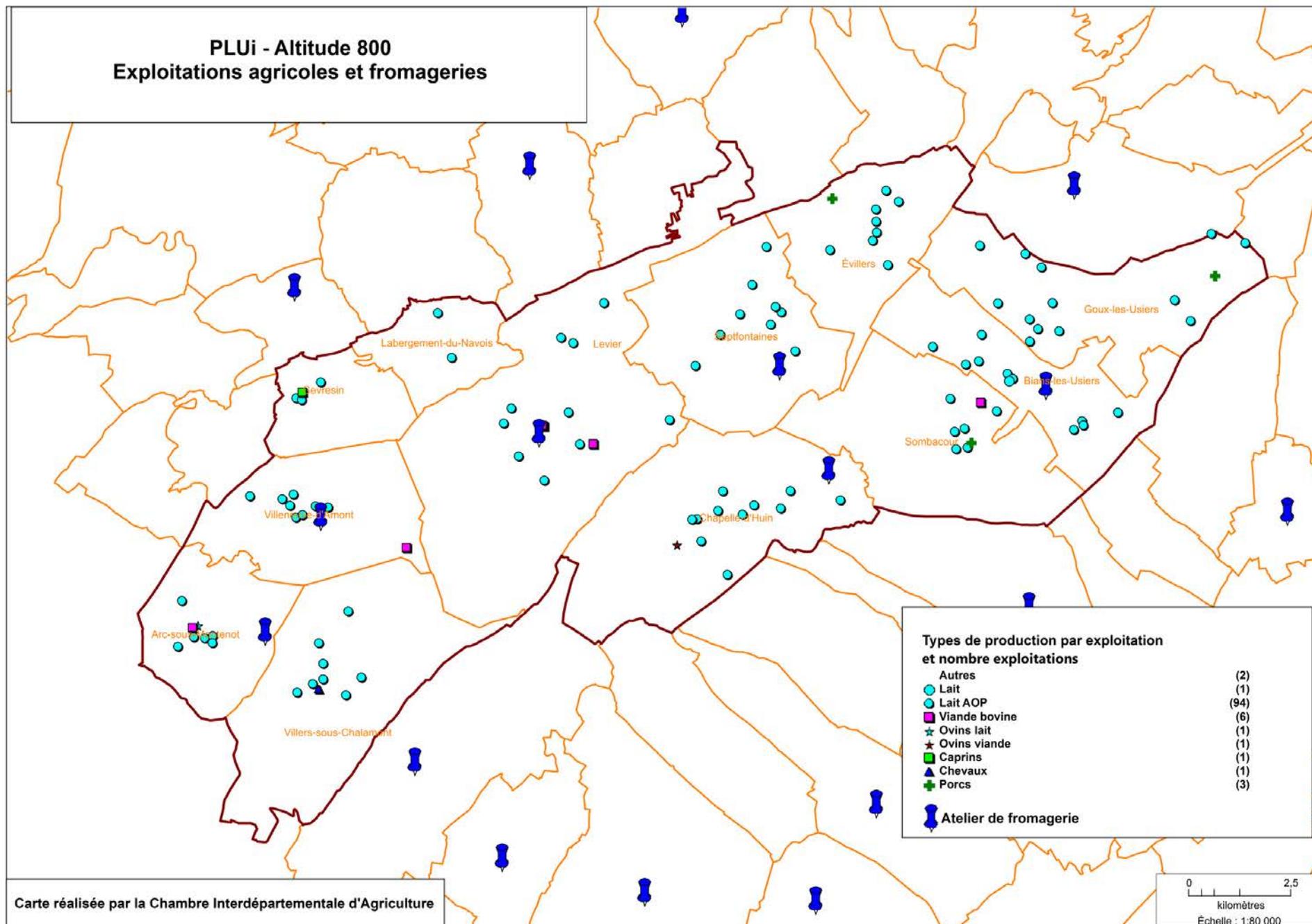
Les exploitations laitières de la CCA 800 comptent entre 11 vaches laitières et 276 pour la plus grande. Du fait de la proportion de jeunes installés, les exploitations laitières présentent une pérennité assurée en termes de renouvellement de générations.

L'ensemble du lait produit sur la CCA 800 répond aux cahiers des charges des AOP. Un travail de révision du cahier des charges du Comté, qui sert de référence aux autres AOP, est en cours. Nous présenterons ci-après les principales mesures de ce cahier des charges et leurs impacts sur les logiques foncières agricoles.

Une exploitation, le Gaec Maugain de Chapelle-d'Huin pratique également l'élevage de vaches laitières non seulement pour la production de fromage en AOP, mais également pour la transformation en yaourts ou autres produits laitiers. Ces produits sont vendus en direct à la ferme mais également en GMS¹ sur un territoire dépassant largement le territoire de la Communauté de Communes. Cette même exploitation élève aussi des porcs.

¹ Grandes et Moyennes Surfaces

PLUi - Altitude 800
Exploitations agricoles et fromageries



Carte réalisée par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture

b) Révision du cahier des charges du Comté et impacts sur la gestion du foncier

La révision du cahier des charges du Comté a été engagée par le Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC) de janvier 2017 à juin 2019. Le document proposé à la validation a entamé son parcours national et européen. Le dossier sera clos lorsque le cahier des charges sera publié au Journal Officiel de l'Union Européenne. Le délai d'approbation du futur cahier des charges est estimé à 2 ans soit en fin d'année 2021.

Les principales mesures qui ont un impact sur les exploitations agricoles et les ateliers de transformation peuvent se répartir suivant deux axes : la production laitière et la première transformation.

Mesures relatives à la production laitière

- 50 vaches laitières maximum pour le chef d'exploitation, 90 pour 2 UMO¹, 130 pour 3 UMO, etc. et 1 UMO salarié maximum pris en compte dans le calcul ;
- Elevage d'au moins 3 génisses / an par tranche de 100 000 l de lait produit ;
- Digestats de méthaniseurs acceptés mais sous conditions (pas de plantes ensilées, pas d'effluent d'élevage avec ensilage ou OGM, pas de boues de STEP, ...);
- Boues et composts de boues des stations d'épuration : interdites sur les surfaces des exploitations en AOP (prairies et cultures), sauf celles émises par les ateliers de fromageries exclusivement (2 analyses / an) ;
- Fertilisation calculée à la parcelle, plafonnée à 120 unités d'azote/ha pour les effluents solides et 100 u d'azote/ha pour les effluents liquides (lisier, digestat, purin, ...) avec analyse de chaque effluent au moins 1 fois tous les 3 ans (NPK) ;
- Les surfaces prises en compte pour le calcul de la référence de productivité sont celles incluses ou tangentes à un cercle de 25 km de rayon autour du point de traite principal ;
- Au moins 50 ares de pâturages disponibles dans un rayon à 1,5 km autour du point de traite ;
- Fourrage utilisé par l'exploitation : 80 % minimum « origine zone AOP Comté », dont 70 % minimum vient de l'exploitation (= 70 % d'autonomie fourragère) ;
- Ration de base des vaches laitières (en production et taries) : 95 % minimum de fourrage sec vient de la zone ;
- Eau propre à volonté, abreuvoirs propres ; 1 analyse d'eau par an au point de traite (conforme en entérocoques et E coli) ;
- Sortie des vaches à l'attache au moins 2 fois par semaine quand les conditions le permettent ;

¹ Unité de Main d'Œuvre

- Les animaux disposent d'un point d'eau à volonté et en continu dans les parcelles où ils sont présents ; les points d'eau stagnante sont barrés.

Mesures relatives à la première transformation

La croissance du litrage transformé en Comté par chacun des ateliers est limitée en fonction de leur taille.

- Cette taille est déterminée à partir du potentiel de collecte de lait de l'atelier pour la campagne N-1, défini comme la somme des potentiels de production de lait des exploitations rattachées à l'atelier pour la campagne N-1. Le potentiel de production de lait d'une exploitation est le produit de sa référence de productivité par les hectares de surface fourragère et potentiellement fourragère sans les 10%. Ainsi, pour les ateliers de :
 - Moins de 5 millions de litres de « lait potentiel » : pas de limite de croissance du lait transformé en Comté ;
 - De 5 à 7,5 ML, progression permise transformé en Comté campagne N = 6% ;
 - De 7,5 à 10 ML = 4% ;
 - De 10 à 15 ML = 2% ;
 - De 15 à 20 ML = 1% ;
 - Plus de 20 ML = 0,5%.
- Les fusions sont possibles dans la limite de 7,5 millions de litres de lait transformé en Comté.

En plus de ces mesures relevant du cahier des charges une autre disposition adoptée à la fin des quotas laitiers (2015) vise à encadrer la production de lait par les exploitations. Une référence laitière de production est affectée par ha en fonction des productions historiques de l'exploitation avec un plafond maximum qui reste inchangé à 4 600 l/ha. Les seules possibilités d'évolution de la production de lait par l'exploitation passent donc par un accroissement de la surface exploitée de façon pérenne et chaque ha perdu a un impact sur la quantité totale de lait produit et transformé en Comté.

Les mesures qui ont été actées par la filière visent à renforcer les aspects environnementaux et permettent d'encadrer à la fois les velléités d'agrandissement des exploitations, d'intensification de la production laitière et d'industrialisation de la transformation. Elles doivent bien entendu être encore validées définitivement, mais dès maintenant on peut envisager les effets qu'elles auront sur les exploitations et plus particulièrement sur la gestion du foncier agricole,

surtout lorsqu'elles se conjuguent avec la mesure de limitation de production à l'hectare.

Les effets induits par les différentes mesures sont les suivants :

- Importance de la surface exploitée et donc de la compensation surface pour surface en cas de consommation de foncier agricole ;
- Nécessité de disposer de surfaces suffisantes proches (-1,5 km) des bâtiments servant à la traite des vaches (50 ares/VL) ;
- Nécessité de disposer de baux à long terme permettant une bonne pérennité des surfaces ;
- Intérêt croissant pour les surfaces en friches ou en forêt de mauvaise qualité afin d'accroître la surface agricole ;
- Tension foncière sur chaque hectare qui se libère avec une concurrence accrue entre les agriculteurs suivant les priorités du Schéma Régional Directeur des Exploitations Agricoles qui fixe les priorités en matière d'attribution du foncier aux exploitations ;
- Concurrence foncière entre projets agricoles ou les projets diversifiés (maraîchage,...) trouve difficilement leur place.

c) Autres filières de productions

L'élevage de porcs concerne plusieurs exploitations (Sombacour, Chapelle-d'Huin, Goux-les-Usiers), notamment sur la commune de Sombacour. Certaines élèvent à la fois des bovins laits et des porcs. La plupart d'entre elles représentent des installations classées pour la protection de l'environnement. Elles sont généralement situées à l'écart de l'urbanisation.

La filière porcine franc-comtoise est dotée d'une Indication Géographique Protégée (IGP) saucisse de Morteau.

On retrouve également une ferme qui élève des porcs et des agneaux en agriculture biologique à Goux-les-Usiers et qui pratique la vente directe.

La filière viande bovine de la CCA 800 représente 6 producteurs. Il convient de préciser que cette filière doit faire face, dans le secteur, à l'importante proportion de vaches laitières de réforme qui fournissent le marché de la viande. Ces producteurs spécialisés ont une carte à jouer sur le marché local en circuit classique ou en circuit court.

Une anticipation relative aux cessations d'activités s'avère nécessaire, afin d'évaluer les conditions de reprise.

L'élevage d'ovins concerne très peu d'exploitants, on en retrouve un notamment sur la commune d'Arc-sous-Montenot, qui élève une centaine de brebis et un autre sur la commune de Chapelle-d'Huin.

Il en est de même concernant **l'élevage caprin** qui concerne une seule exploitation agricole. Elle se situe sur la commune de Gevresin et pratique la vente directe. Cette même ferme élève également des équins. Sur la commune de Villers-sous-Chalamont, un exploitant s'est également spécialisé dans l'élevage de chevaux comtois. Notons qu'il existe de nombreux autres propriétaires de chevaux sur le secteur, mais ils sont considérés comme non professionnels car ils exploitent moins de 10 ha.

L'élevage de volailles concerne une exploitation agricole qui élève également des vaches laitières. On retrouve cette production mixte sur la commune de Septfontaines.

Les sièges d'**exploitations maraîchères biologiques** se situent sur les communes de Chapelle-d'Huin et Villers-sous-Chalamont. Ce sont des filières à forte productivité à l'hectare, peu consommatrices de surfaces et génératrices d'emplois. En moyenne, ces filières mobilisent deux temps pleins par hectare. La vente directe est pratiquée par l'ensemble de ces producteurs.

Focus sur la vente directe dans la CCA 800

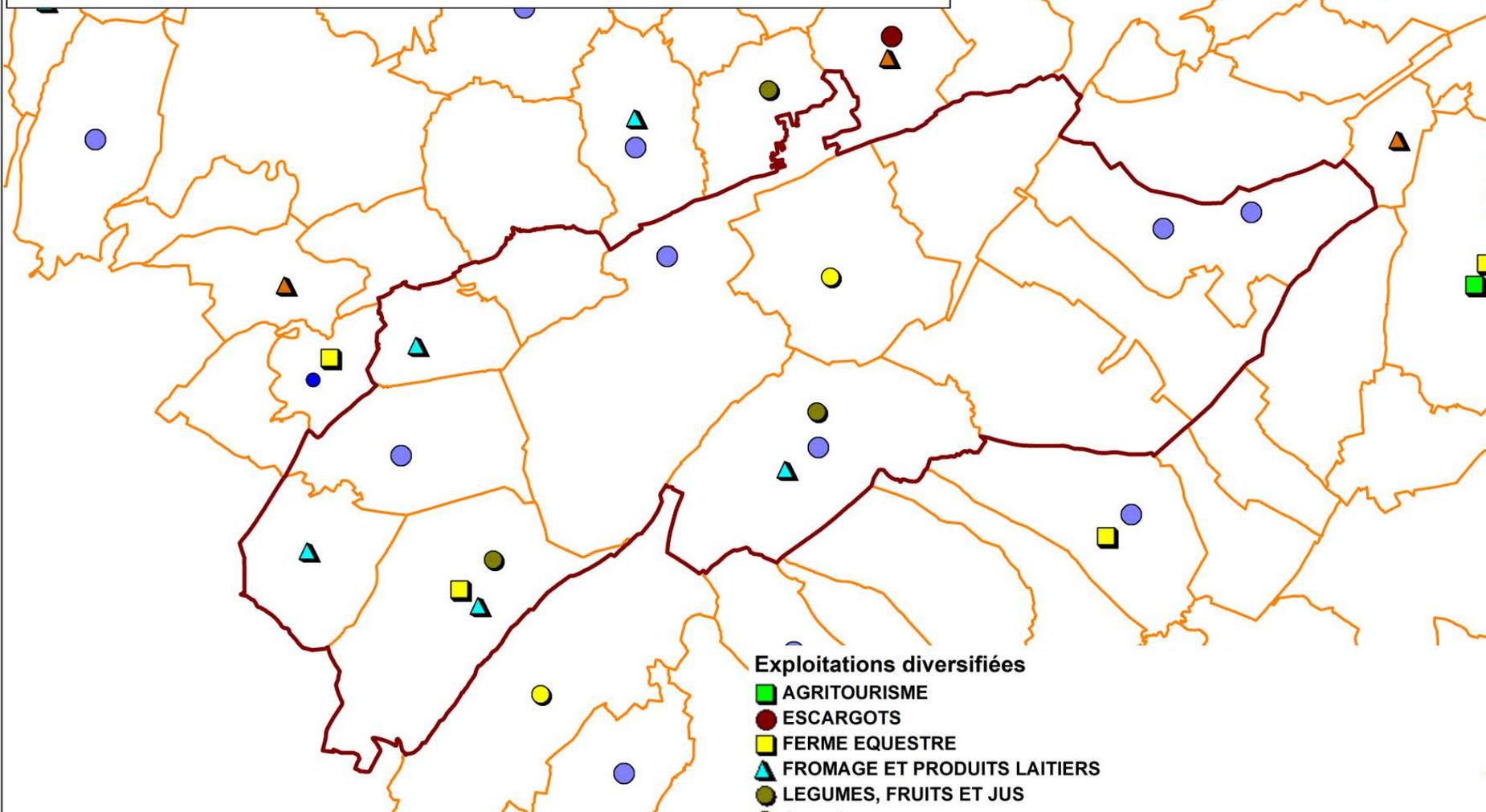
La notion de circuit court est définie par une filière de commercialisation du producteur au consommateur comportant éventuellement un intermédiaire maximum.

Ce mode de vente est en essor ces dernières années. C'est une réponse, pour les producteurs, au maintien de la valeur ajoutée dans les fermes et pour les consommateurs, cela répond à un souhait de traçabilité et de qualité des produits. La demande sociétale des consommateurs et des collectivités est forte à la fois du fait des réglementations introduites par la loi EGALIM imposant dans la restauration collective un pourcentage de produits issus de circuits courts, mais également du fait du mouvement de fond en direction du local dans l'alimentation. Le territoire de la CCA 800 est doté de plusieurs outils permettant la vente directe :

- 5 magasins de fromageries (Chapelle-d'Huin, Levier, Septfontaines, Villeneuve-d'Amont et Villers-sous-Chalamont) ;
- De la vente directe sur les fermes (Gevresin, Chapelle-d'Huin et Septfontaines).

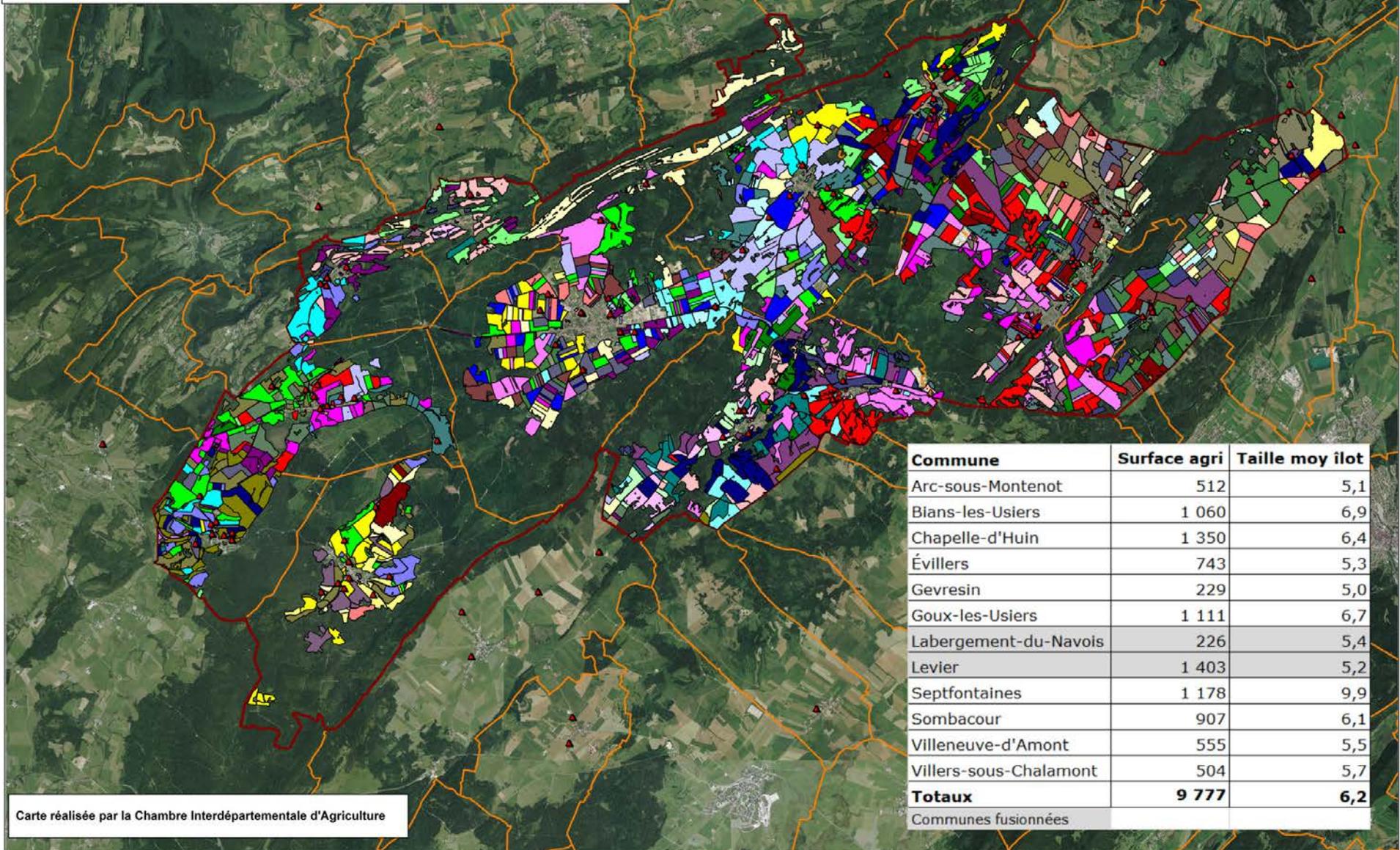
Ceci est un atout en termes de débouchés pour l'agriculture mais aussi pour le territoire en termes de dynamisme économique et de diversité de l'offre.

Altitude 800 et communes limitrophes Exploitations diversifiées



Carte réalisée par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture

PLUi - Altitude 800
Organisation du parcellaire et taille des îlots



Commune	Surface agri	Taille moy îlot
Arc-sous-Montenot	512	5,1
Bians-les-Usiers	1 060	6,9
Chapelle-d'Huin	1 350	6,4
Évillers	743	5,3
Gevresin	229	5,0
Goux-les-Usiers	1 111	6,7
Labergement-du-Navois	226	5,4
Levier	1 403	5,2
Septfontaines	1 178	9,9
Sombacour	907	6,1
Villeneuve-d'Amont	555	5,5
Villers-sous-Chalamont	504	5,7
Totaux	9 777	6,2
Communes fusionnées		

Carte réalisée par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture

3.3.4. FONCIER ET SURFACES AGRICOLES

a) Surfaces PAC et Non PAC

Les surfaces agricoles identifiées dans notre diagnostic représentent 9 777 ha soit presque 48 % de la superficie totale de la Communauté de Communes (20 400 ha). Ces surfaces se répartissent entre :

- 9 576 ha de surfaces déclarées à la PAC soit 97,9 % des surfaces agricoles.
- 201 ha de surfaces non déclarées à la PAC soit 2,1 % des surfaces agricoles.

Communes	Surface agricole totale	Surface PAC	Surface Non PAC	% surface Non PAC
Arc-sous-Montenot	511,7	504,6	7,1	1,4%
Bians-les-Usiers	1 060,2	1 035,5	24,6	2,3%
Chapelle-d'Huin	1 349,6	1 342,0	7,6	0,6%
Évillers	742,8	733,0	9,8	1,3%
Gevresin	229,1	222,4	6,7	2,9%
Goux-les-Usiers	1 111,5	1 104,7	6,8	0,6%
Labergement-du-Navois	226,3	215,3	10,9	4,8%
Levier	1 402,7	1 329,4	73,4	5,2%
Septfontaines	1 177,6	1 161,6	16,0	1,4%
Sombacour	906,6	896,1	10,5	1,2%
Villeneuve-d'Amont	554,8	536,1	18,7	3,4%
Villers-sous-Chalamont	504,2	495,2	9,0	1,8%
Totaux	9 776,9	9 575,9	201,0	2,1%

Ces surfaces non déclarées à la PAC recouvrent des surfaces ayant plusieurs statuts :

- Des parcelles de « subsistance » d'anciens exploitants partis à la retraite mais qui peuvent garder jusqu'à 3 ha en polyculture élevage.
- Des parcelles pâturées par des chevaux ou des ovins dans le cadre d'une agriculture pluriactive ne disposant pas d'un statut permettant d'émarger aux aides PAC.
- Des parcelles en attente de mutation lors de la cessation d'activité d'une exploitation.
- Des parcelles contestées par plusieurs exploitations et qui ne bénéficient pas d'un bail et d'une autorisation d'exploiter.
- Des parcelles qui doivent bientôt être urbanisées ou pour lesquelles le propriétaire souhaite échapper au statut du fermage.

Les surfaces qui ne sont pas déclarées à la PAC sont plus fortement présentes sur des communes comme Levier, Bians-les-Usiers, Villeneuve-d'Amont.

b) Aides PAC liées aux surfaces

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) indique que « la société reconnaît les fonctions de l'agriculture en matière d'aménagement du territoire, ainsi que ses fonctions environnementale et sociale qui en font une contributrice importante au développement durable de l'économie. » En conséquence, les exploitations agricoles françaises ont la possibilité de percevoir des aides pour rémunérer les effets positifs induits par leurs pratiques.

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)

L'ICHN est versée aux agriculteurs pour les surfaces fourragères, situées en zones défavorisées qui respectent le chargement défini au niveau départemental : cet engagement privilégie l'élevage extensif. Les éleveurs s'engagent ainsi sur un nombre maximum d'animaux à l'hectare. La perte de surface fait augmenter ce taux de chargement et fait encourir le risque de ne plus respecter les engagements ICHN qui sont généralement contractualisés pour 5 ans. La perte de foncier d'un point de vue écologique pousse à l'intensification des surfaces : comment produire autant avec moins ?

Les DPB (Droit à paiement de base)

Pour baisser les prix à la consommation l'Europe met en œuvre des soutiens à la production agricole. Deux types d'aides sont en vigueur : des aides couplées à la production et les aides découplées. Globalement, ces aides sont un soutien à l'économie agricole pour maintenir les revenus. Les aides découplées, Droits à paiement unique avant 2015 et Droits à paiement de base depuis 2015, sont liées à l'hectare de terre agricole. En cas de perte d'hectare et si le producteur n'arrive pas à la compenser, le DPB peut être perdu au bout de deux ans.

L'aide verte

Une bonne part des anciennes primes (DPU) sont, depuis 2015, liées au respect de critères agroenvironnementaux précis et contraignants : maintien de haies, maintien de prairies permanentes, diversité des assolements, gestion phytosanitaire,...

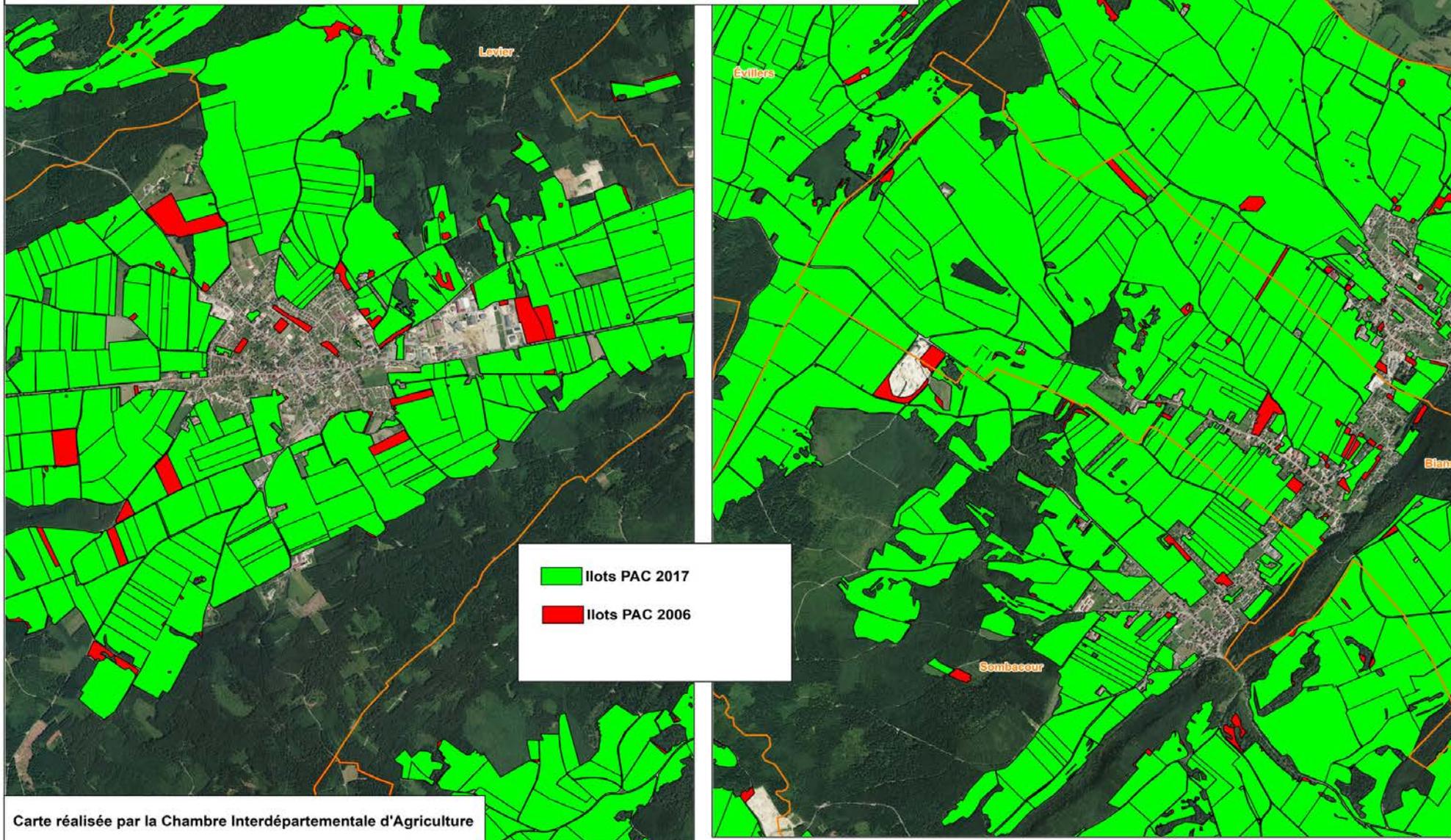
Le paiement redistributif

Il sert à rééquilibrer les aides en faveur des exploitations de taille moyenne, avec un plafond de surface primée à 52 ha par associé.

Importance financière des aides PAC

Au niveau de chaque exploitation, l'ensemble des dispositifs se complètent et ne portent pas sur le même nombre d'hectares, ce qui fait que la perte d'un hectare n'aura pas le même impact pour deux exploitations différentes. Par contre on peut estimer qu'en moyenne, une exploitation du Doubs touche environ 290 €/ha toutes aides confondues.

PLUi - Altitude 800
Comparaison entre 2006 et 2017 - Levier - Sombacour - Bians Les Usiers
Déclarations PAC



Carte réalisée par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture

c) Évolution du foncier et maîtrise du foncier

La maîtrise du foncier par les exploitations agricoles est primordiale, notamment pour les raisons suivantes :

- Favoriser et permettre les installations.
- Pérenniser les structures en place, par le biais de l'ensemble des aides et droits accordés à la surface et par le biais des productions permises par ces surfaces (fourrages secs, pâturages, cultures).
- Permettre les modernisations des exploitations et la sortie des bâtiments de la zone urbanisée.
- Permettre la gestion des déjections animales dans le respect des enjeux environnementaux.

Le niveau de maîtrise du foncier par les agriculteurs locaux à l'échelle d'un territoire s'apprécie avec plusieurs indicateurs.

La part de foncier agricole en « faire valoir direct » (c'est-à-dire en propriété et exploité) est de l'ordre de 30 % sur le territoire de la Communauté de Communes. Cette part est plus faible que sur le reste du département (39%) mais elle est aussi liée à la forte présence de formes sociétaires dans lesquelles le GAEC n'est pas propriétaire des terrains, les terrains étant mis à disposition par les associés dans le cadre de baux ruraux. Les baux ruraux verbaux ou écrits sont la règle générale ce qui traduit une bonne stabilité du foncier sur le secteur.

Les évolutions de la SAU déclarée à la PAC entre 2006 et 2017. La carte ci-contre présente quelques évolutions de cette SAU PAC sur plusieurs communes.

A l'échelle de la Communauté de Communes, la surface déclarée à la PAC est passée de 9 295 ha en 2006 à 9 562 ha en 2017, soit une augmentation de 3,1%. Cette augmentation recouvre plusieurs mécanismes fonciers différents :

- Une consommation modérée du foncier pour l'urbanisation, exemple sur Levier la fin de l'occupation de la zone d'activité et la disparition de quelques îlots de petite taille situés au cœur de la zone urbaine.
- Une consommation du foncier pour des carrières, exemple à Sombacour.

• Des mouvements de foncier au sein de la zone agricole qui représente la variation la plus importante du foncier, plusieurs gros îlots agricoles non déclarés en 2006 le sont en 2017, les aides PAC, les références AOP, la tension sur le foncier sont les causes directes de ces variations.

• Une consommation non négligeable de foncier pour la construction de sites agricoles à l'extérieur de la zone urbanisée.

PLUi - Altitude 800
Comparaison entre les subdivisions fiscales et les surfaces agricoles 2020
Sombacour et secteur Bians Les Usiers - Goux Les Usiers



Carte réalisée par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture

Les évolutions de l'occupation de l'espace rural constatées par la comparaison entre les déclarations fiscales, l'orthophoto 2017 et les surfaces agricoles actuelles.

Le travail de cartographie réalisé permet de superposer les subdivisions fiscales issues de la base DGFIP MAJIC II avec l'Orthophoto de 2017 et la surface agricole actuelle. La carte ci-contre illustre la situation sur quelques communes de la Communauté de Communes Altitude 800. On observe principalement les effets des boisements opérés dans les années 50 et la fermeture progressive de certaines zones agricoles plus difficiles d'entretien parce qu'en pente, sur sols très superficiels ou déjà enclavées dans un massif forestier.

Si le boisement a été le plus gros consommateur de terres agricoles à une période, un changement est en cours et les agriculteurs propriétaires de bois de faibles valeurs ou enclavés dans leur parcellaire agricole cherchent de plus en plus à redonner une vocation agricole à ces surfaces. Ces remises en état agricole passent souvent par des travaux lourds qui doivent obligatoirement être autorisés par la DDT ou la DREAL suivant les surfaces concernées. De plus, le lien avec les documents d'urbanisme est également important notamment lorsque des espaces classés en bois et protégés par le PLU sont concernés. Bien entendu, cela ne concerne pas les haies situées sur les exploitations agricoles qui sont protégées au titre de la PAC au-delà de leur statut et leur intérêt environnemental.

La part de la SAU communale gérée par les exploitations ayant leur siège sur cette même commune. Cette part est très variable d'une commune à l'autre : elle varie de 13% à 90 %. La représentation des circulations entre les îlots PAC et les sièges d'exploitations permet d'identifier les logiques de fonctionnement du foncier à l'échelle d'un territoire. La carte ci-après matérialise plusieurs caractéristiques :

- Une faible importance des exploitants venant de loin exploiter sur le territoire de la CCA 800 et une faible part de la SAU des exploitations de la CCA 800 exploitée en dehors du périmètre du territoire.
- Des villages qui « restent » majoritairement dans un environnement proche, exemple : Arc-sous-Montenot, Evillers.
- Des groupes de villages avec de forts liens (Bians-les-Usiers, Goux-les-Usiers, Gevresin, Labergement-du-Navois).

Deux groupes d'agriculteurs des villages d'Evillers et de Chapelle-d'Huin ont réalisé avec l'appui de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture une démarche d'échanges parcellaires.

3.3.5. MISE EN CONFORMITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET RÈGLES DE RÉCIPROCITÉ

a) Mise aux normes et plans d'épandages

Les exploitations sont concernées par deux réglementations (RSD et ICPE), en fonction de leur activité et de leur taille.

Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) dont l'existence est prévue par le code de la santé, édicte des règles techniques propres à préserver la santé de l'homme. Ces règles sont prescrites par arrêté préfectoral sous forme d'un règlement sanitaire type, adapté aux conditions particulières de chaque département. L'application du RSD relève essentiellement de la compétence de l'autorité municipale.

Dans le département du Doubs, le RSD a été revu en 2014, il a notamment renforcé les autonomies de stockages des déjections animales nécessaires pour les exploitations agricoles. Elles vont de 4 à 6 mois minimum pour les effluents liquides suivant l'altitude (5 mois pour Altitude 800) et s'établissent à 4 mois pour les fumiers pour tout le département.

Les exploitations RSD ont jusqu'au 31/12/20 pour se mettre aux normes sauf dans le SAGE Haut Doubs-Haute Loue (qui englobe la totalité d'Altitude 800) où la date de mise aux normes était fixée au 31/12/2019.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) trouve son origine législative dans la loi du 19 juillet 1976. Ce sont aujourd'hui les décrets et arrêtés du 27 décembre 2013 qui régissent les prescriptions en matière d'élevages bovins, porcins, volailles en ICPE avec les principaux seuils applicables aux élevages présentés dans le tableau ci-après.

Dans le département du Doubs, les arrêtés nationaux ont fait l'objet d'une déclinaison départementale également en 2014, afin d'harmoniser les règles et obligations pour toutes les exploitations. Il est important de noter que toutes les ICPE doivent être aux normes en matière de stockage et en matière d'épandages.

La réalisation d'un plan d'épandage est une obligation pour toutes les exploitations relevant des ICPE et pour toutes les exploitations quelque que soit la taille ayant bénéficié d'un programme d'aides pour se mettre aux normes.

Le plan d'épandage cartographie les parcelles de l'exploitation suivant le pouvoir épurateur du sol et les risques du sous-sol, il permet de fournir aux éleveurs un outil leur permettant :

- De fertiliser les prairies et les cultures et recycler naturellement les effluents d'élevages,
- De respecter les prescriptions réglementaires de distances d'épandage vis-à-vis des cours d'eaux et des habitations,
- De limiter les inconvénients olfactifs du voisinage.

Une urbanisation en extension continue, économe en espace et regroupée est un facteur d'économie d'espaces « épandables » juridiquement. Elle permet également d'anticiper les problèmes olfactifs ou de circulation à venir entre les habitants et les agriculteurs.

A titre d'exemple, pour un troupeau de 50 vaches laitières (6 mois en bâtiment) il faut un minimum de 35 ha de surfaces épandables en lisier pour être aux normes vis-à-vis de la réglementation.

Les données en matière de mise aux normes sur le territoire de la Communauté de Communes sont les suivantes :

70,5 % des élevages et 84,2 % des UGB¹ ont participé à un programme de mise aux normes, ces chiffres correspondent à ce que l'on observe au niveau départemental.

Les plans d'épandages réalisés et cartographiés dans notre SIG font apparaître une surface cartographiée de l'ordre de 66,5 % de la surface totale avec une surface épandable pour les fumiers de 86,6 % et pour le lisier de 73,6%. Ces chiffres sont meilleurs que ceux observés au niveau départemental.

¹ Unité de Gros Bétail

Types d'animaux	RSD	ICPE		
		Déclaration	Déclaration avec enregistrement	Autorisation
Veaux de boucherie, bovins à l'engrais et animaux en transit avec présence de + de 24 heures	< 50	50 à 400	de 401 à 800	> 800
Vaches laitières	<50 VL	50 à 150 VL	151 à 400 VL	> 400 VL
Vaches allaitantes	< 100 VA	>=100 VA		
Transit et vente de bovins avec présence de moins de 24 heures	< 50	>= 50		
Porcs engraissement	< 50	50 à 450	451 à 2000	> 2 000
Truies	< 17	17 à 150	de 151 à 450	> 750
Ovins, Caprins, chevaux	Quel que soit l'effectif			
Volailles et gibiers à plumes	< 5 000 AE	5 0000 à 20 000 AE	30 000 à 40 000 AE	> 40 000 AE
Lapins	< 3 000	3 000 à 20 000		> 20 000
Chiens	< 10	10 à 50		> 50
Pisciculture d'eau douce	< 5 t/an	de 5 à 20 t/an		> 20 t/an

PLUi - Altitude 800
Taux de mise aux normes et plans d'épandages

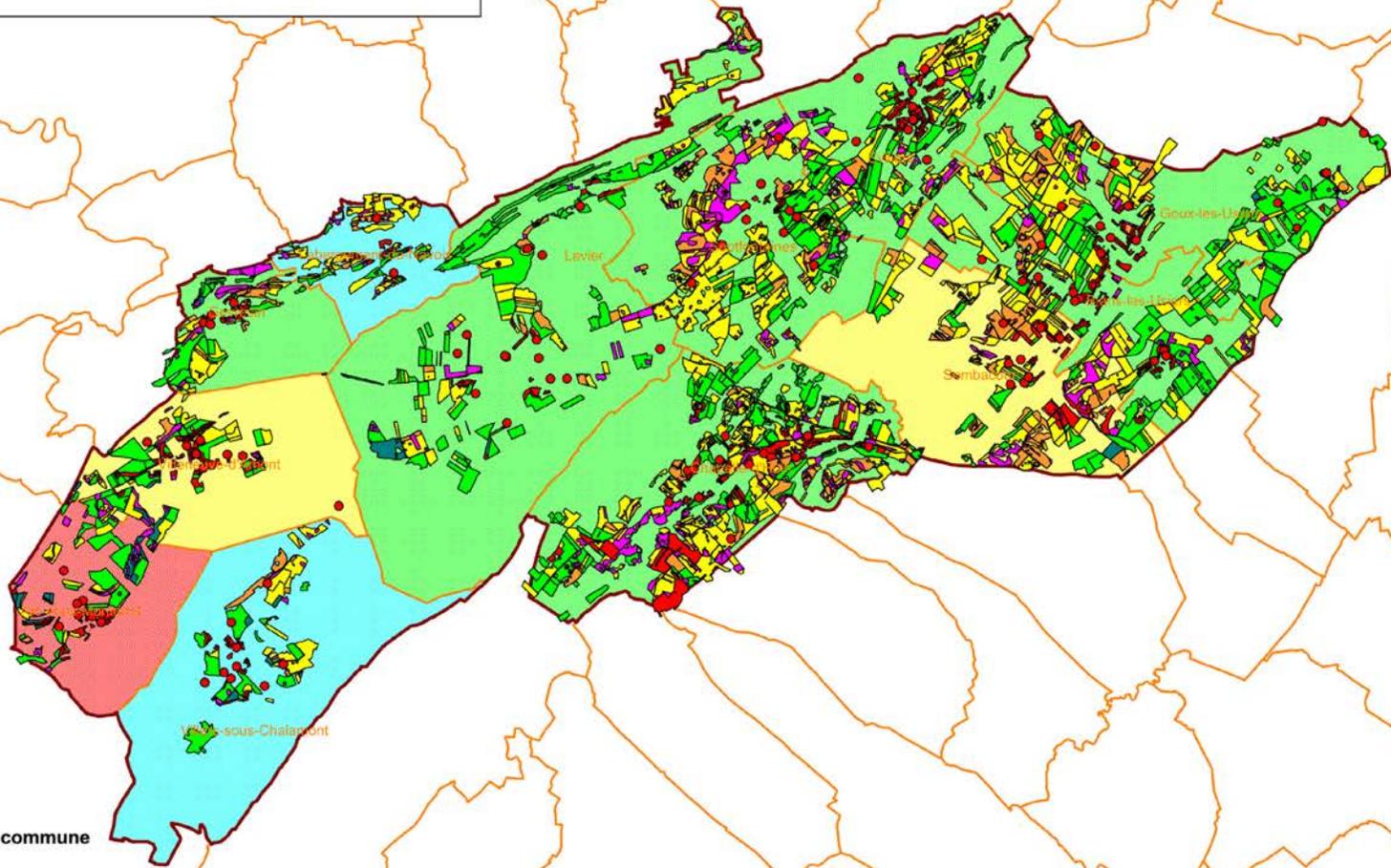
Taux de mise aux normes :
70,5 % des élevages
84,2 % des UGB

Plans d'épandages :
66,5 % de la SAU cartographiée
Surface épandable fumier = 86,6%
Surface épandable lisier = 73,6%

Parcelles cartographiées dans un plan d'épandage

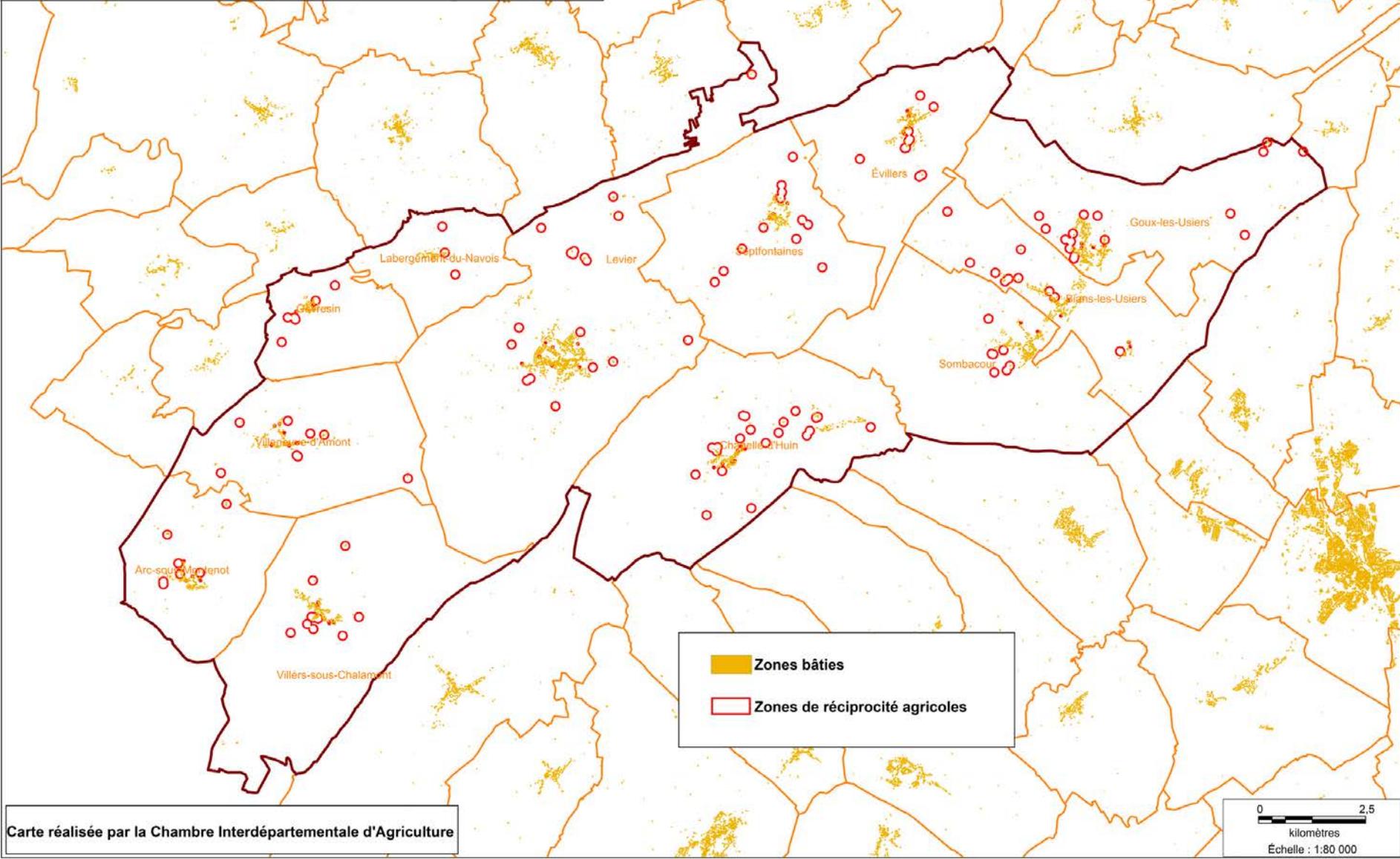


Taux de mise aux normes des UGB par commune



Carte réalisée par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture

PLUi - Altitude 800
Application du principe de réciprocité



Carte réalisée par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture

0 2,5
kilomètres
Échelle : 1:80 000

b) Règles de réciprocité

Le mitage de l'espace agricole est l'une des préoccupations majeure des agriculteurs liée à l'urbanisation du territoire, pour des raisons de consommation d'espaces mais aussi de mauvaise répartition des constructions (mitage, urbanisation linéaire, changement de destination en zone agricole,...). Il devient de plus en plus difficile de respecter à la fois la réglementation et les contraintes physiques des parcelles (pente, accessibilité,...)

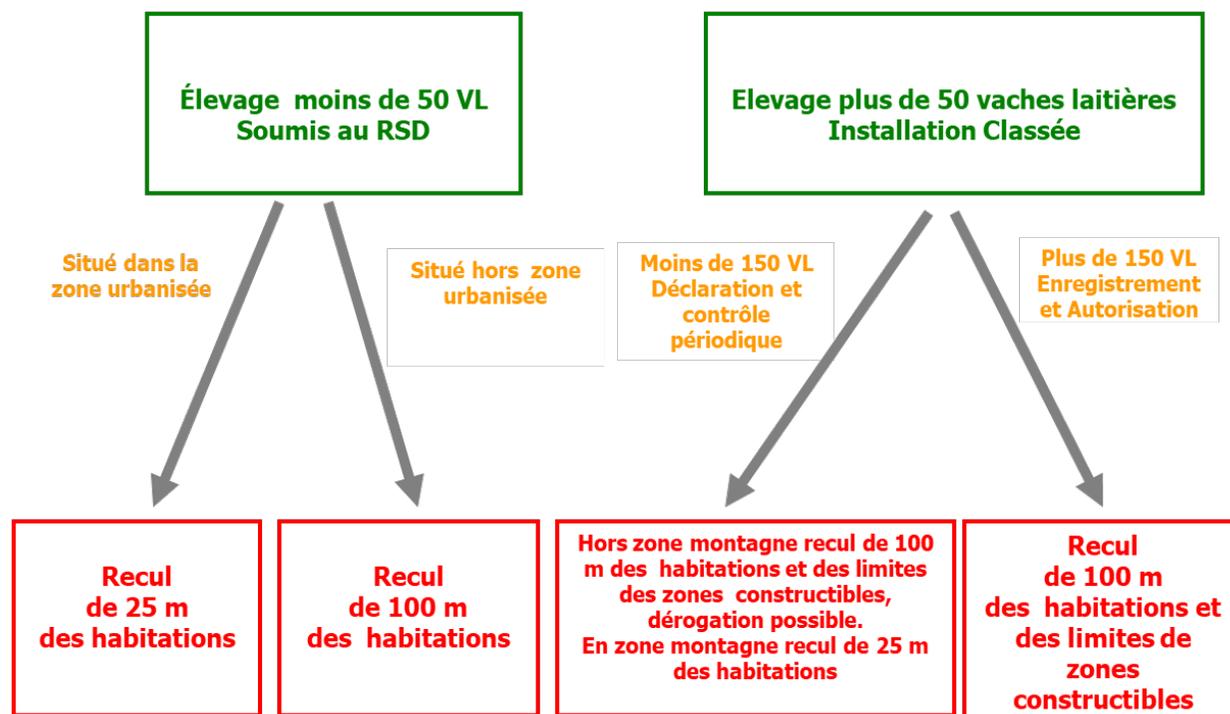
Les bâtiments d'élevage des exploitations soumises au RSD doivent respecter un recul de 25 mètres en agglomération et 100 mètres hors agglomération entre les constructions qui abritent le cheptel et la fumière puis les habitations de tiers. Les bâtiments d'élevage et leurs annexes (ouvrages de stockage des effluents, salle de traite, bâtiments de stockage de fourrages,...) des exploitations régies par les ICPE doivent respecter un recul de 100 mètres vis-à-vis notamment des immeubles

habituellement occupés par des tiers et des limites de zones d'urbanisation destinées à l'habitat, entre autre.

Les obligations sont donc différentes selon que l'exploitation dépende du régime du RSD ou des ICPE. Parmi les exploitations de la CCA 800 qui comprennent des animaux, 65 relèvent du RSD et 45 du régime des ICPE.

Pour le PLUi, il est important de rappeler que ces règles de distances servent de références pour appliquer les dispositions de l'article L 111-3 du code rural (principe dit de « réciprocité ») à toute habitation et immeuble habituellement occupés par des tiers (qui souhaite s'implanter dans le périmètre proche des bâtiments d'exploitation agricole liés à une activité d'élevage, voir texte en annexe) (cf. carte page ci-contre).

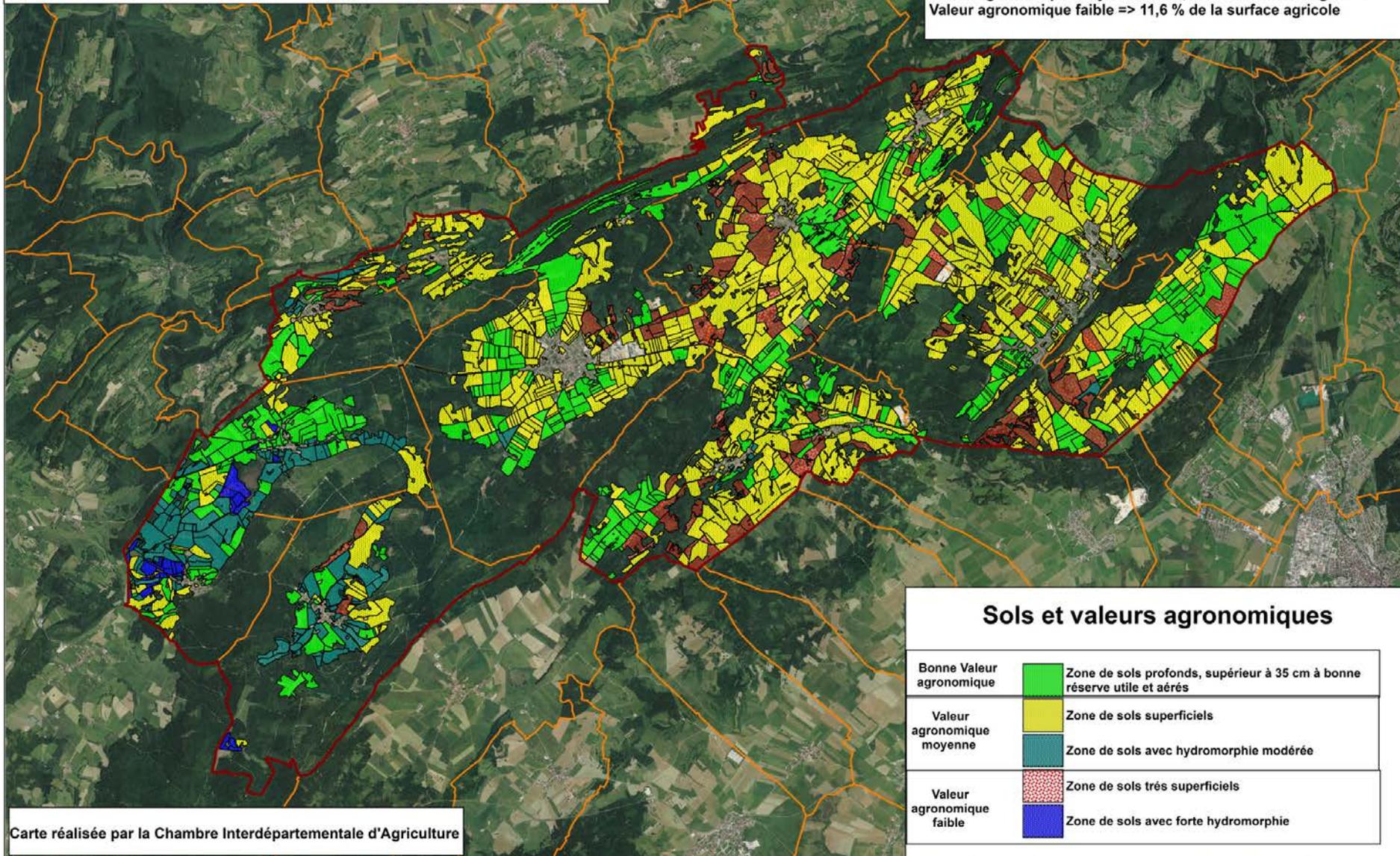
Les règles de distances et de réciprocité



PLUi - Altitude 800
Valeurs agronomiques des parcelles agricoles

Surface agricole = 9 777 ha
dont 201 ha non déclarés à la PAC (2%)

Bonne valeur agronomique => 28 % de la surface agricole
Valeur agronomique moyenne => 60,4 % de la surface agricole
Valeur agronomique faible => 11,6 % de la surface agricole



3.3.6. CARACTÉRISATION DES ENJEUX AGRICOLES DES ESPACES

a) Les surfaces de proximité des bâtiments agricoles

Les surfaces de proximité des bâtiments agricoles intègrent le futur cahier des charges du Comté, soit l'obligation de bénéficier de 50 ares par vache dans un rayon d' 1,5 km autour du bâtiment agricole.

Ces surfaces de proximité représentent un enjeu important au titre de l'agriculture et plus particulièrement pour la production de lait AOP.

b) La qualité des terres

Les espaces agricoles sont identifiés selon trois catégories : bonne qualité, qualité moyenne, faible qualité. A noter que les surfaces en cultures spécialisées (maraîchage) sont classées en bonne qualité.

Près de 30% des terres agricoles de la CCA 800 sont bonnes, ce qui s'explique par le relief. La qualité est nuancée en fonction de la pente qui permet ou non la mécanisation des surfaces. Seulement près de 12% des terres sont de faible valeur agronomique.

Par rapport à d'autres territoires des plateaux du Doubs, la CCA 800 se distingue par une importance plus grande des terres de bonne qualité et par une moindre importance des terres de très faible valeur agronomique.

		Pourcentage d'îlots classés par catégorie						
Valeur Agronomique	Type de sols	PLUi Altitude 800	PLUi Frasnè Drugeon	PLUi Grand Pontarlier	SCOT Pays horloger	CAGB	SCOT Nord Doubs	Doubs
Bonne	Sols profonds	28,0%	16,3%	7,7%	29,9%	37,6%	48,4%	37,9%
Moyenne	Sols aérés superficiels	53,5%	48,9%	55,6%	51,9%	23,9%	33,4%	39,8%
	Sols modérément hydromorphes	6,9%	14,9%	9,2%	7,5%	31,2%	12,7%	7,4%
Limitée	Sols très superficiels	10,5%	11,9%	19,4%	8,2%	2,2%	1,2%	13,1%
	Sols très hydromorphes	1,0%	8,0%	8,1%	2,5%	5,1%	4,3%	1,6%
	données des plans d'épandages							

c) La taille des îlots agricoles

La taille des îlots agricoles est principalement liée à la répartition urbaine des constructions mais aussi à l'avancée de la forêt sur les pentes. La topographie est une composante importante à prendre en compte également. Les ruptures que constituent les RD ou les cours d'eau jouent également un rôle important dans la taille des îlots agricoles. La taille moyenne des îlots est de 6,2 ha, avec une répartition homogène d'une commune à l'autre.

	PLUi Altitude 800	PLUi Frasné Drugeon	PLUi Grand Pontarlier	SCOT Pays horloger	CAGB	SCOT Nord Doubs	Doubs
Surface agricole totale en ha	9 777	9 316	7 062	35 173	18 032	14 143	236 478
Surface PAC en ha	9 576	9 175	6 513	33 530	16 676	11 545	220 069
Surface Non PAC en ha	201	141	549	1 643	1 356	2 598	16 409
Surface Non PAC %	2,10%	1,5%	7,8%	4,7%	7,5%	18,4%	6,9%
Taille moyenne des exploitations en ha	97,9	106	96	71,1	112,5	89,8	85,7
Taille moyenne des îlots PAC en ha	6,2	7,7	4,8	5,7	4,7	3,2	5,2

En comparaison avec d'autres territoires, on note que les agriculteurs de la CCA 800 disposent d'un parcellaire relativement bien structuré même si, suivant les communes, le critère de taille des îlots varie.

Commune	Surface agri	Taille moy îlot
Arc-sous-Montenot	512	5,1
Bians-les-Usiers	1 060	6,9
Chapelle-d'Huin	1 350	6,4
Évillers	743	5,3
Gevresin	229	5,0
Goux-les-Usiers	1 111	6,7
Labergement-du-Navois	226	5,4
Levier	1 403	5,2
Septfontaines	1 178	9,9
Sombacour	907	6,1
Villeneuve-d'Amont	555	5,5
Villers-sous-Chalamont	504	5,7
Totaux	9 777	6,2
Communes fusionnées		

3.3.7. PROJETS ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURES EXPRIMÉES PAR LES AGRICULTEURS DE LA CCA 800

L'enquête nous a permis de recenser les principales préoccupations des exploitants agricoles.

Ces préoccupations reflètent leurs besoins et sont des pistes pour les actions de développement agricole.

a) Conserver les surfaces agricoles

Le besoin de conserver les surfaces agricoles représente l'enjeu principal : la majorité des agriculteurs ayant répondu à la question sur les préoccupations en lien avec le PLUi, l'urbanisme et le foncier, ont exprimé une préoccupation vis-à-vis du foncier.

La plupart déplorent la perte importante de foncier agricole au profit de l'urbanisation, cette impression est à relativiser compte tenu de la réalité observée en matière de consommation du foncier.

Au-delà de la perte de foncier disponible pour l'agriculture, ce sont les impacts induits que cette urbanisation entraîne qui peut inquiéter les chefs d'exploitation :

- La circulation des animaux devient parfois dangereuse et compliquée face aux circulations routières qui augmentent et des habitants parfois incompréhensifs ;
- La circulation des engins peut engendrer des difficultés de croisement avec les autres véhicules ou encore de passage liées aux différents aménagements de voirie (bornes, chicanes,...) ;
- L'épandage des lisiers est rendu difficile, entre odeur désagréable et distance réglementaire, à cause de l'urbanisation et du mitage de l'espace ;
- Par manque de terrains, la pression foncière augmente entre agriculteurs et cause des conflits entre pairs ;
- Le morcellement de l'espace agricole, y compris au sein des exploitations même, impose de plus en plus de déplacements, ce qui augmente le temps de travail et les charges d'exploitation. Ces déplacements nombreux et coûteux sont les seuls moyens de garantir l'autonomie fourragère ;
- Les prix du foncier agricole deviennent inaccessibles pour les agriculteurs du fait des anticipations par les propriétaires de potentiels changements de destination des sols.

b) Maintenir les investissements sur les bâtiments

Les investissements à faire dans les bâtiments agricoles sont également une préoccupation, que ce soit pour atteindre les normes réglementaires ou pour améliorer les conditions de travail.

Les exploitations ont tendance à s'agrandir pour maintenir les revenus : économie d'échelle sur les charges, partage du travail et des responsabilités,... La contrepartie est un besoin croissant d'investissement dans les bâtiments alors que les coûts de construction au m² ont augmenté ces dernières années. La phase de décision et de concrétisation d'un projet de bâtiment est donc une période stratégique dans une carrière.

L'inquiétude des exploitants agricoles concernent également la progression de l'urbanisation en direction des bâtiments agricoles qui ont fait l'effort de sortir des villages. Les différentes dispositions réglementaires ne suffisent pas toujours à réellement protéger les exploitations du rapprochement des tiers, non seulement du fait que le principe de réciprocité existe depuis 1999 et que l'histoire fait que certaines habitations se sont rapprochées des fermes, mais également l'évolution de la réglementation ou les dérogations qui peuvent parfois générer un rapprochement des fermes au fil du temps.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

En résumé :

- L'agriculture et les activités qui en découlent sont primordiales sur le territoire de la Communauté de Communes Altitude 800.
- Les systèmes d'exploitation basés essentiellement sur la valorisation du lait dans des productions AOP, permettent de conserver un dynamisme et une bonne santé de l'activité agricole avec des taux d'installation et de modernisation très forts.
- Cette bonne santé des exploitations s'accompagne d'une tension sur le foncier. En effet, les parcelles agricoles sont des supports essentiels de la production aussi bien pour assurer l'alimentation des animaux dans un contexte de changement climatique, que pour bénéficier des aides ou que pour disposer d'un volume de production de lait garanti.
- Les outils de productions et les facteurs de production à disposition des agriculteurs sont relativement favorables : sols de bonne valeur agronomique, parcellaire bien regroupé, bâtiments modernisés et aux normes.

Les enjeux :

- Des enjeux importants en matière de respect de l'environnement, de bien-être animal, de changement climatique et de respect du cahier des charges des AOP en cours de révision vont devoir être intégrés à la réflexion sur l'évolution des systèmes, il y a de fortes chances que la réponse à ces enjeux passe également par une bonne adéquation entre le foncier disponible et les besoins.

Ces caractéristiques favorables à l'agriculture vont renforcer la nécessité avant chaque projet de consommation du foncier de bien anticiper les besoins des différentes activités, afin que ces éléments de diagnostic favorables, ne viennent pas contrecarrer les besoins de développement des autres activités.

3.4. L'ACTIVITÉ SYLVICOLE

3.4.1. LA FORÊT SUR LE TERRITOIRE : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

a) Multifonctionnalités

Les forêts possèdent des facettes multiples, qui doivent toutes être prises en compte dans les projets de territoire. Elles jouent un rôle important sur le territoire, et ce, de diverses manières :

- **Environnemental** : les forêts sont des réservoirs de biodiversité. La préservation de ces milieux permet de garantir l'équilibre écologique des écosystèmes et de répondre au défi du changement climatique. L'altitude couplée aux caractéristiques des boisements permet d'accueillir une faune spécifique, souvent patrimoniale, tel que le Lync boréal, le Pouillot siffleur ou encore la Chevêchette d'Europe, espèce emblématique de ces forêts. La flore n'est pas en reste puisque les boisements peuvent accueillir des espèces rares et protégées telles que le Lycopode en massue ou encore la Bardane des bois.

- **De protection contre les risques naturels** : nombre de forêts jouent un rôle de stabilisation des sols et ont été gérées dans cet objectif. C'est le cas pour certaines forêts de montagne, qui sont essentielles pour lutter contre l'érosion des sols et limiter les risques de glissements de terrain, d'éboulement et les phénomènes de crues torrentielles. En ce sens, une partie des boisements présents sur la CC Altitude 800 possède cette fonctionnalité, plus particulièrement sur les zones à forts reliefs.

- **Social** : rôle paysager, d'accueil du public, protection de la ressource en eau... De par sa prépondérance sur le territoire, la forêt constitue un élément structurant du paysage et par voie de conséquence, des aspects sociaux du territoire. Un fort attachement local et la présence d'un patrimoine culturel rattaché à ces forêts en découle tout naturellement. Peuvent être cités comme exemple la mise en valeur d'arbres remarquables tels que le Sapin Président de Levier ou de Chapelle-d'Huin et l'arbre bicentenaire de la révolution à Villers-sous-Chalamont, ou encore la route des Sapins, allant de Champagnole à Levier et mettant en exergue les plus belles futaies résineuses de la région et jalonnée de sites touristiques.

- **Economique** : Début 2015, l'INSEE recensait 23 500 emplois dans la filière forêt-bois régionale (Bourgogne-Franche-Comté), dont 80% d'emplois salariés (19 200). La filière regroupait alors 2,2% de l'emploi salarié régional, faisant de la

Bourgogne-Franche-Comté, avec la Nouvelle Aquitaine, la région de France où la filière forêt-bois pèse le plus dans l'emploi salarié régional.

b) Sylvoécocorégion et peuplements forestiers

Les forêts de la Communauté de Communes Altitude 800 sont rattachées à une Grande Région Écologique (GRECO, selon l'IFN). Chaque GRECO correspond à un regroupement de Sylvoécocorégion (SER) et présente des caractéristiques bioclimatiques proches pour la production forestière. Elle intègre également la nature des roches et la topographie qui sont traduites par les étages et les séries de végétation. L'EPCI est concerné par la grande région écologique E : Jura. Elle est le résultat du regroupement de régions forestières ayant des caractéristiques semblables du point de vue :

- Altitudinal : altitudes supérieures à 300 m ;
- Géologique : terrains calcaires et marneux ;
- Climatique : précipitations abondantes notamment en automne, au début de l'hiver et en fin de printemps.

La CCA 800 appartient à l'ensemble plus restreint de la sylvoécocorégion E20-Deuxième plateau du Haut-Jura. Cette région est homogène grâce à ses caractéristiques géologiques (terrains sur roches calcaires) et bioclimatiques (étage montagnard dominé par les conifères et le hêtre).

Les forêts y sont prédominantes (près de 53% du territoire) et leur composition est extrêmement diversifiée selon leur exposition et la réserve utile en eau des sols, elle-même dépendante de la profondeur du sol et la présence d'éléments grossiers. Les hêtraies, les hêtraies-sapinières et les sapinières sont les formations prédominantes à l'échelle du secteur. Cet enrésinement est naturel et a été renforcé par la main de l'Homme qui a privilégié le sapin et l'épicéa en enrésinant certaines zones soumises à la déprise agricole.

Côtés feuillus, on retrouvera des essences comme le hêtre, le chêne, le charme, le coudrier et plus rarement le tilleul, dans les secteurs d'éboulis. Plus au sud, les peuplements feuillus sont principalement constitués de taillis thermophiles à chêne pubescent, érable sycomore ou à feuilles d'obier, tilleul et tremble. Les

forêts des bords de rivières sont quant à elles des aulnaies ou des saulaies avec du frêne et du chêne pédonculé. Dans le cas particulier des tourbières, c'est le bouleau et l'épicéa qui se développent.

Côté résineux, le sapin et l'épicéa sont les essences privilégiées, via des plantations ou une gestion favorisant leur essor. Les plantations de feuillus restent quant à elles plus rares.

Si les résineux ont vocation à produire du bois de construction (notamment charpente), les feuillus sont cependant moins bien valorisés (usage en bois de chauffage, plus rarement en bois d'œuvre). La filière « bois d'œuvre feuillu » pourrait largement être développée afin de la renforcer et offrir de meilleurs débouchés à des bois qui peuvent être de très bonne qualité.

c) Surfaces forestières

La forêt est très présente sur le territoire de la CC Altitude 800, et participe largement à l'identité du paysage local. Notons qu'avec environ 46% de son territoire couvert par la forêt et les milieux semi-naturels, soit environ 9548 ha sur un territoire total de 20 561 ha, la CC Altitude 800 dispose d'une ressource en bois-énergie non négligeable. Il est important de préciser que cette surface n'inclut pas les haies, landes ligneuses et forêts ouvertes. Ce recouvrement est supérieur à la moyenne de la couverture forestière départementale qui est de 43% dans le Doubs.

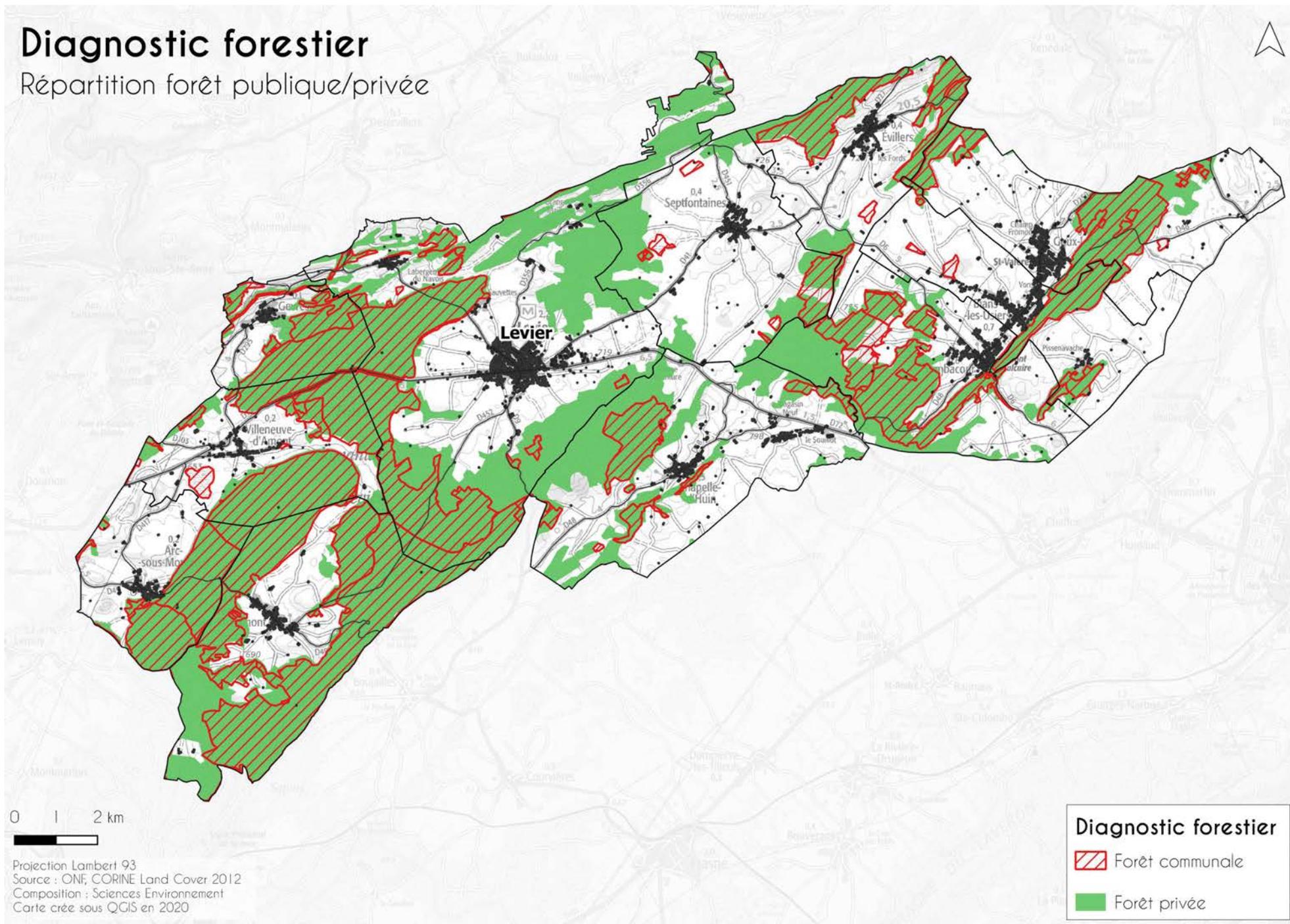
Les forêts publiques représentent à elles seules un peu plus de 5 780 ha, soit 28% du territoire. Cette couverture forestière est variable selon les communes, le secteur Est étant moins bien doté. Néanmoins, la forêt reste une composante majeure du paysage, toujours présente en arrière-fond, et constituant des formations continues (cf carte ci-après).

La forêt privée représente quant à elle une surface d'environ 3 768 ha soit un peu plus de 18% du territoire.

La forêt est détenue à 61% par des personnes publiques et 39% par des propriétaires privés, ce qui est sensiblement proche des proportions observées à l'échelle départementale (56% de forêt en public contre 44% en privé). Dans le département, les personnes publiques, composées à 90% de communes gèrent la ressource avec l'appui de l'ONF (Office National des Forêts) et mobilisent près de 80% de la ressource de bois.

Diagnostic forestier

Répartition forêt publique/privée



Commune	Territoire communal	Communauté de communes	Type forêt	Durée aménagement	Surface gérée	UT	PEFC	
Communes de la CC Altitude 800 propriétaires								
ARC-SOUS-MONTENOT	ARC et VILLENEUVE	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2016-2035	241,49	LEVIER	OUI	
BIANS-LES-USIERS	BIANS - GOUX - SEPTFONTAINE - SOME	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2002-2021	187,18	LEVIER	NON	
BIANS-LES-USIERS-PISSENAV	BIANS-LES-USIERS	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2019-2038	33,56	LEVIER	NON	
CHAPELLE-D'HUIN	CHAPELLE-D'HUIN - LEVIER	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2007-2026	259,15	LEVIER	NON	
EVILLERS	EVILLERS	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2012-2031	335,35	LEVIER	OUI	
GEVRESIN	GEVRESIN	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2013-2032	133,98	LOUE-LISON	NON	
GOUX-LES-USIERS	GOUX-LES-USIERS	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2009-2028	385,87	LEVIER	OUI	
LEVIER	LEVIER	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2007-2026	390,75	LEVIER	NON	
LEVIER JURA	GEVRESIN - LEVIER-VILLENEUVE	ALTITUDE 800	DOMANIALE	2003-2022	915,23	LEVIER	OUI	
LEVIER ARC	ARC - VILLENEUVE - VILLERS	ALTITUDE 800	DOMANIALE	2008-2027	750,42	LEVIER	OUI	
LEVIER SCAY	LEVIER - VILLERS	ALTITUDE 800	DOMANIALE	2010-2029	933,23	LEVIER	OUI	
LEVIER CCAS	LEVIER	ALTITUDE 800	COMMUNALE	sous convention	13,37	LEVIER	NON	
SEPTFONTAINE	SEPTFONTAINE	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2000-2019	123,02	LEVIER	NON	
SOMBACOUR	SOMBACOUR	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2008-2027	456,44	LEVIER	NON	
VILLENEUVE D'AMONT	VILLENEUVE	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2006-2025	103,46	LEVIER	OUI	
VILLERS-SOUS-CHALAMONT	VILLENEUVE - VILLERS	ALTITUDE 800	COMMUNALE	2003-2022	298,22	LEVIER	OUI	
					Surface totale sur communes Altitude 800	5 560,73		
Autres communes propriétaires sur le territoire de la CC Altitude 800								
BOUJAILLES	CHAPELLE D'HUIN		COMMUNALE		12,65			
BULLE	CHAPELLE D'HUIN - LEVIER		COMMUNALE		2,32			
DOMPIERRE-LES-TILLEULS	LEVIER		COMMUNALE		8,97			
OUHANS	GOUX-LES-USIERS		COMMUNALE		6,26			
REUGNEY	LEVIER		COMMUNALE		13,20			
CHAFFOIS	CHAPELLE D'HUIN		COMMUNALE		0,36			
CHG PONTARLIER	LEVIER		ETS PUBLIC		5,00			
					Surface totale sur communes hors Altitude 800	48,77		
					TOTAL GENERAL SURFACES GEREES	5609		

Source : ONF

3.4.2. LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE SUR LE TERRITOIRE

a) Propriété forestière

Une grande partie du territoire est occupé par des forêts publiques. Peuvent être citées entre autres :

- Les forêts communales : d'Amathay-Vésigneux, d'Arc-sous-Montenot, de Bolandoz, de Bulle, de Chaffois, de Chaffois Ex CCAS, de Chapelle-d'Huin, de Crouzet-Migette, de Dompierre-Les-Tilleuls, de Gevresin, de Goux-les-Usiers, de Labergement-du-Navois, de Levier, de Reugney, de Septfontaines, de Sombacour, de Villeneuve-d'Amont, de Villers-sous-Chalamont, d'Evillers, d'Ouhans ;

- Les forêts domaniales : la Joux, de Levier Arc, de Levier Jura, de Levier Scay, du CHI de Haute-Comté-Pontarlier ;

- Les forêts sectionnales de Bians-les-Usiers, de Bians-les-Usiers Pissenavache, de Lemuy.

Le tableau ci-contre reprend les données fournies par l'ONF. Il représente les surfaces forestières appartenant au domaine public inscrites lors de la mise en œuvre des Plans d'Aménagements Forestiers (PAF). Ces surfaces sont susceptibles d'avoir évoluées à la marge, en cas de parcelles nouvellement acquises et soumises au Régime forestier qui n'ont pas pu être prises en compte lors de l'application du PAF.

Malgré la présence de grandes propriétés privées et publiques, la surface de boisement privé apparaît globalement morcelée avec une surface importante de boisements compris dans des propriétés cadastrales de moins de 4 ha. A l'échelle départementale, la surface moyenne des parcelles privées est d'à peine 2 ha par propriétaires, constat également visible sur le territoire intercommunal où plus de la moitié des propriétaires possèdent des parcelles de moins de 1 ha. Au total, près de 90% des propriétaires possèdent des parcelles dont la surface est inférieure à 4 ha. Cela signifie qu'une grande majorité des propriétaires possède des parcelles inférieures au seuil minimal (4 ha) permettant une bonne gestion forestière (source : douds.fr).

Sur les 1 500 ha de forêt déclarée en bois au cadastre, près de 3 121 propriétaires ont été identifiés (source : CNPF).

Le graphique et le tableau ci-après sont produits à partir de données provenant du cadastre (source : CNPF). La surface totale boisée (1 500 ha) qu'on y trouve est nettement inférieure à celle calculée à partir de l'occupation du sol CORINE Land

Cover 2012 de 3 768 ha. Cette différence s'explique par plusieurs facteurs :

- De nombreux changements de nature de cultures ne sont pas pris en compte au cadastre (déficit d'informations émanant des propriétaires),
- L'appréciation de l'état boisé entre CORINE Land Cover et le cadastre est différente.

Ces informations sont présentées et synthétisées à la page suivante.

b) Les essences principales sur le territoire

L'essentiel de sa superficie est dominé par les peuplements résineux (Sapin pectiné, Epicéa commun), ces derniers étant accompagnés de Hêtre, de Frêne et d'Erables (source CLC2012).

En second lieu, le territoire est couvert de peuplements non matures, pouvant être issus de coupes, ou composés de broussailles tendant vers des boisements (« forêt et végétation arbustive en mutation »), ainsi que de formations mixtes (résineux/feuillus), néanmoins plus éparses sur le territoire.

Enfin, quelques peuplements composés de feuillus parsèment le territoire, mais ils restent néanmoins anecdotiques.

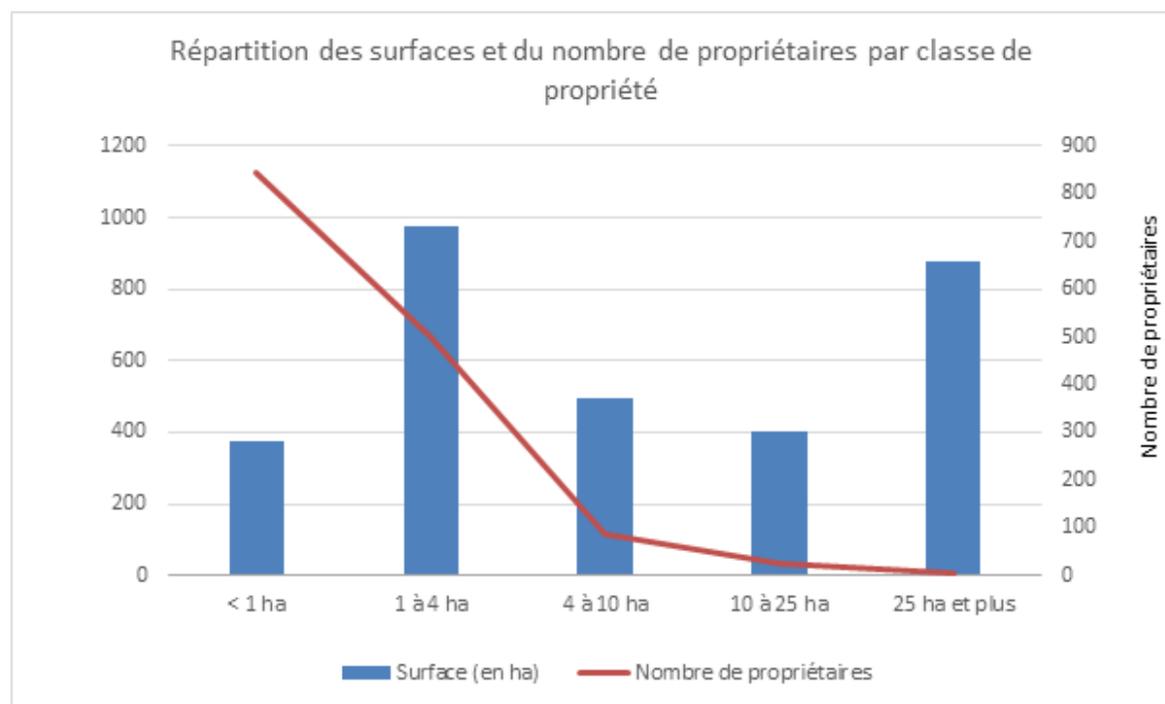
Parmi les plantations effectuées, on retrouve pour l'essentiel des résineux : sapins, épicéas, douglas, mélèzes, etc. Des tests pour d'autres essences sont effectués sur certaines communes.

Dans le cas de la Chapelle-d'Huin, des essences telles que le séquoia, des pins maritimes, des pins corses et des douglas ont été plantés en placeaux, avec un espacement de 4m pour laisser place à la végétation naturelle spontanée du sous-bois se développer. Des tests ont également été réalisés avec des érables canadiens.

La commune de Villers-sous-Chalamont fait partie d'un essai national forestier sur 5 ha. L'objectif est de mettre en place toutes les provenances d'arbres afin d'analyser lesquelles s'adapteront le mieux aux évolutions du climat.

Commune	Nombre de propriétaires de moins de 1 ha	Surface des propriétés de moins de 1 ha	Nombre de propriétaires de 1 à 3,9999 ha	Surface des propriétés de 1 à 3,9999 ha	Nombre de propriétaires de 4 à 9,9999 ha	Surface des propriétés de 4 à 9,9999 ha	Nombre de propriétaires de 10 à 24,9999 ha	Surface des propriétés de 10 à 24,9999 ha	Nombre de propriétaires de 25 ha et plus	Surface des propriétés de 25 ha et plus	Nombre total de propriétaires	Surface totale (en ha)
ARC SOUS MONTENOT (25026)	47	20	12	27	1	6	1	17	0	0	61	69
BIANS LES USIERS (25060)	32	10	6	9	0	0	0	0	0	0	38	19
CHAPELLE D'HUIN (25122)	125	53	93	178	16	97	7	116	0	0	241	445
EVILLERS (25229)	82	34	32	64	5	28	0	0	0	0	119	126
GEVRESIN (25270)	40	15	14	24	0	0	0	0	0	0	54	39
GOUX LES USIERS (25282)	56	30	22	37	2	10	0	0	0	0	80	77
LEVIER (25334)	97	53	100	213	31	182	12	163	4	633	244	1243
SEPTFONTAINES (25541)	107	47	81	164	15	90	6	91	0	0	209	391
SOMBACOUR (25549)	150	66	80	143	6	32	1	13	0	0	237	255
VILLENEUVE D'AMONT (25621)	64	27	20	36	7	39	0	0	0	0	91	102
VILLERS SOUS CHALAMONT (25627)	44	21	39	78	2	9	0	0	2	247	87	355
TOTAUX	844	376	499	973	85	493	27	400	6	880	1461	3121

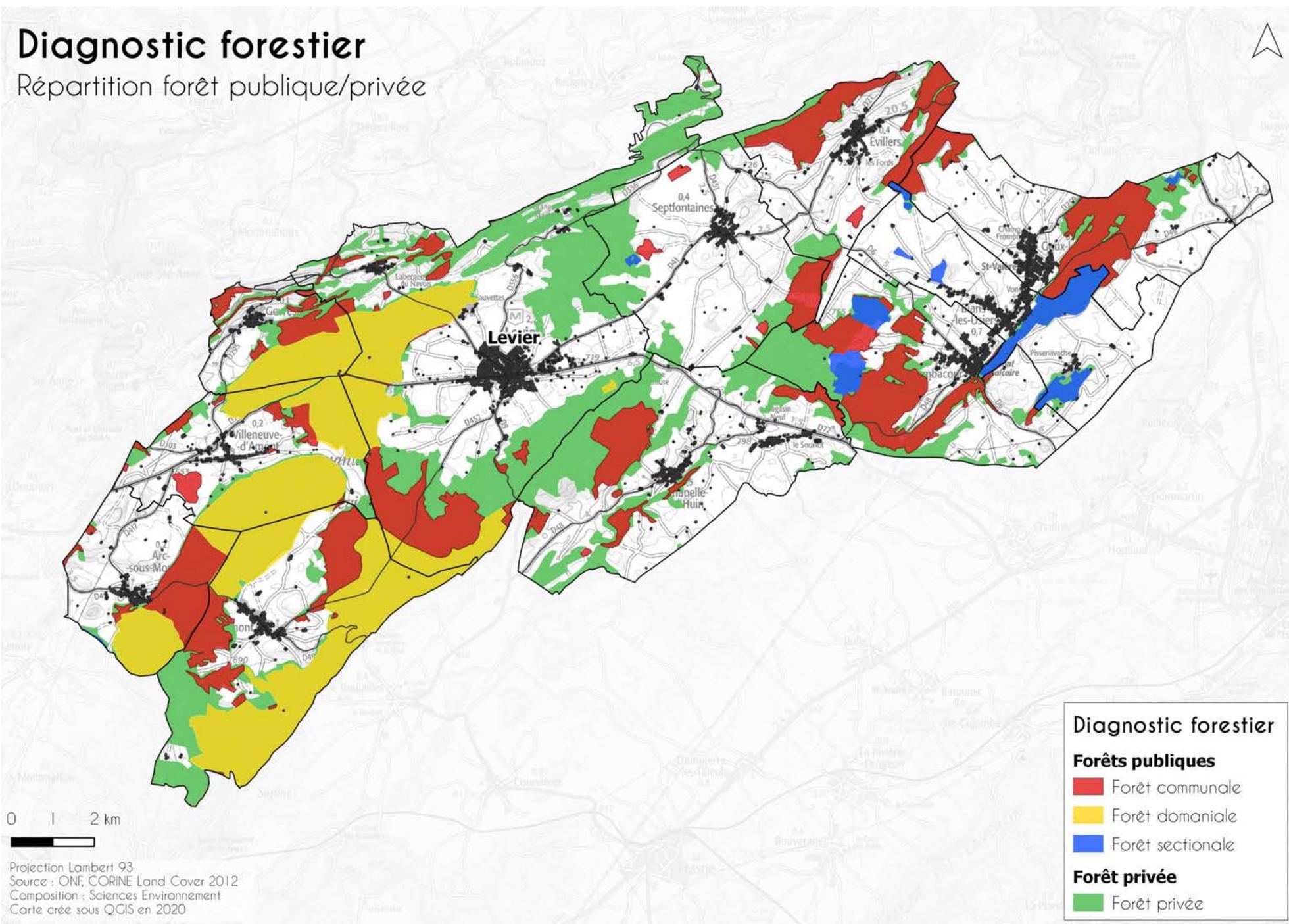
Source : DGI, 2016 (ne concerne que les parcelles déclarées en nature de bois au cadastre)



Répartition de la propriété forestière - Source : CNPF, Données cadastrales

Diagnostic forestier

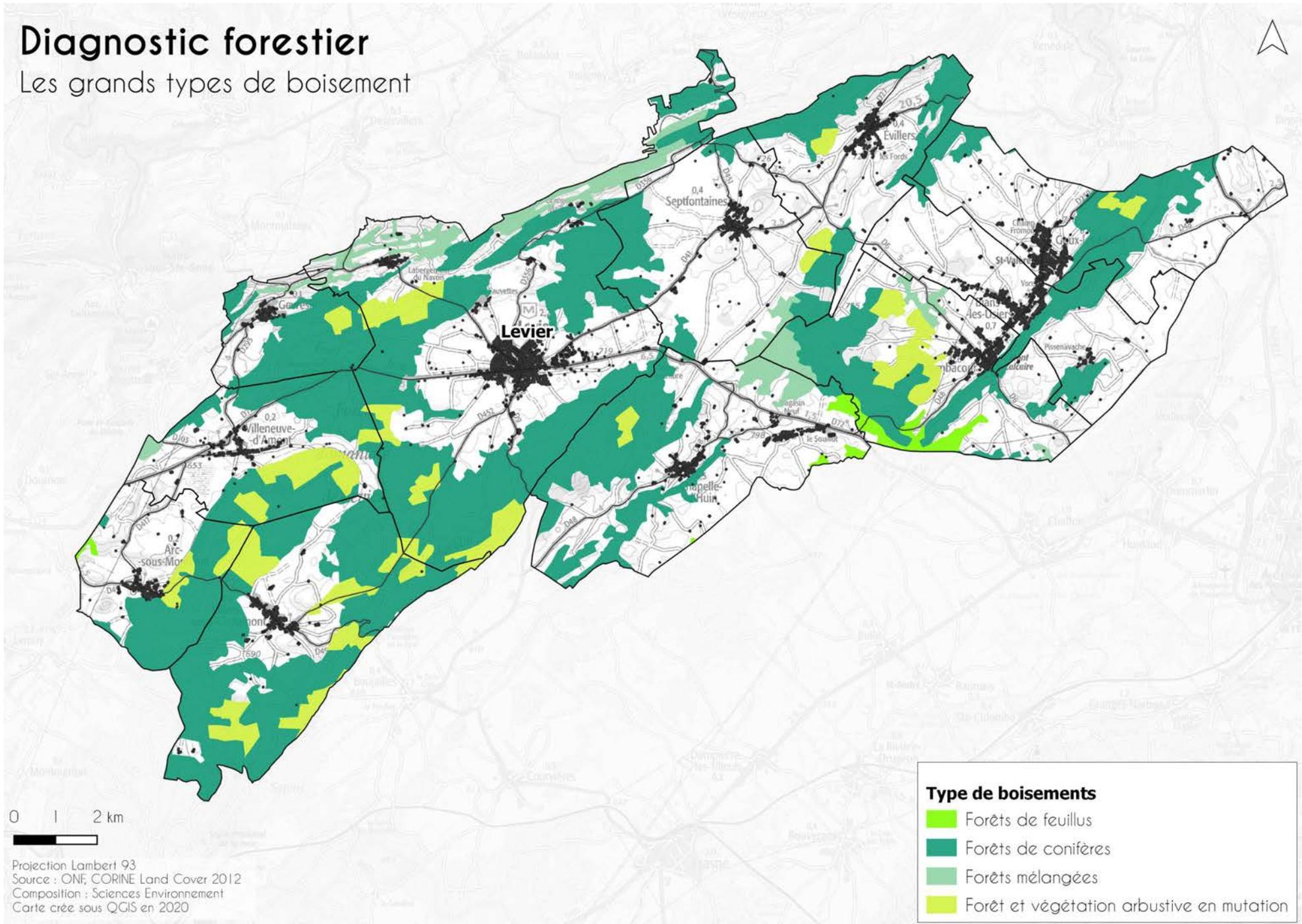
Répartition forêt publique/privée



Projection Lambert 93
Source : ONF, CORINE Land Cover 2012
Composition : Sciences Environnement
Carte créé sous QGIS en 2020

Diagnostic forestier

Les grands types de boisement



0 1 2 km

Projection Lambert 93
Source : ONF, CORINE Land Cover 2012
Composition : Sciences Environnement
Carte créée sous QGIS en 2020

3.4.3. LA GESTION FORESTIÈRE DES FORÊTS DU TERRITOIRE

a) Forêt publique

L'ex région Franche-Comté est soumise à un Schéma Régional d'Aménagement (SRA) et une Directive régionale d'Aménagement (DRA). Ils ont pour vocation de définir les orientations de la gestion durable des forêts communales et domaniales régionales pour les années suivant leur mise en œuvre. Ils servent de base aux aménagements forestiers, qui pour chaque forêt analysent les conditions du milieu, les enjeux et arrêtent la planification de la gestion pour 15-20 ans.

La gestion forestière s'inscrit dans le long terme, ces deux documents prennent donc en considération la gestion passée afin de la faire évoluer avec les enjeux actuels et futurs. Certaines inflexions méritent d'être soulignées :

- Prise en compte de la dérive climatique avec son incidence sur le choix des essences au retard des saisons, le mélange des essences et la dynamisation de la sylviculture ;
- Sur le volet économique, l'adaptation au contexte des marchés : évolution des modes de commercialisation (tri des produits contrats) et poursuite de la modernisation de la desserte ;
- Le rôle renforcé de la forêt dans le développement local : bois-énergie, enjeux territoriaux ;
- La multifonctionnalité de la forêt avec en particulier des mesures destinées à répondre aux enjeux environnementaux.

Plus récemment, le Contrat Forêt-Bois régional, remplaçant les Orientations régionales forestières de Bourgogne et de Franche-Comté ainsi que les Plans pluriannuels régionaux de développement forestier, a été établi sur une période courant de 2018 à 2028. Le SRA et les DRA devront en tenir compte. La totalité du territoire est classé en zone prioritaire par le plan pluriannuel de développement forestier de Franche-Comté (PPRDF) 2012-2016.

Toutes les communes du territoire sont propriétaires d'une forêt, ainsi que l'État pour la forêt domaniale de Levier. Les forêts communales, domaniales et sectionales (forêt « publique »), relèvent du Régime Forestier. Elles sont gérées par l'Office National des Forêts selon des plans d'aménagement, propres à chaque forêt, qui prévoient les actions à réaliser sur une période de 20 ans.

Toutes les forêts publiques sont ainsi pourvues de Plans d'aménagement forestier (PAF), visant à apporter des garanties de gestion durable. Ils constituent un outil de connaissance et de gestion obligatoire pour le propriétaire de boisé souhaitant

obtenir le statut de producteur forestier.

Sur le territoire de l'EPCI, les PAF font l'état de boisements majoritairement composés de résineux (Epicéa, Sapin) avec pour objectif principal de gestion la production de bois d'œuvre. La gestion est principalement réalisée en futaie, régulière ou non, avec une volonté de diversification des essences afin de répondre aux aléas liés au réchauffement climatique. La diversification des peuplements, notamment en appuyant le développement de peuplements mixtes résineux/feuillus, est également retenue pour lutter contre les pertes de productivité liées au réchauffement climatique. Le remplacement de l'Epicéa par d'autres essences, moins sensibles aux sécheresses et aux pathogènes, est également prévu.

La gestion forestière intègre également les aspects paysagers pour les forêts présentant des enjeux, notamment touristiques (par exemple, forêt communale de Levier considérée comme « forêt d'exception » et sa route des Sapins). L'enjeu biodiversité est localement pris en compte, notamment grâce au maintien d'une trame de vieux arbres via la mise en place d'îlots de vieux bois. Ils devront posséder les caractéristiques suivantes : au moins 1 arbre mort ou sénescant par hectare, de 35 cm de diamètre minimum et au moins 2 arbres par hectare à cavités visibles ou vieux ou très gros arbres. Ces dispositions sont prises dans la révision d'aménagement forestier 2010-2019 de la forêt domaniale de Levier-Scay.

b) Forêt privée

En forêt privée, selon la surface des propriétés, la forêt peut être concernée ou non par un document d'aménagement, nommé « Documents de Gestion Durable des forêts privées » (DGD). Ils donnent une garantie (ou une présomption de garantie) de gestion durable aux propriétaires qui en suivent les recommandations. Ces documents, nécessaires pour une bonne gestion du patrimoine forestier, sont exigés par les services de l'Etat lors du dépôt de demandes d'aides ou d'aménagements fiscaux.

Ces forêts privées sont encadrées par le SRGS, soit le Schéma Régional de Gestion Sylvicole, qui est un document cadre régional pour les forêts privées. Les propriétaires privés de la CCA 800 sont donc concernés par le futur SRGS de Bourgogne-Franche-Comté (prévu pour 2020), qui constitue le document de référence pour l'instruction et l'agrément des documents de gestion durable. Il est défini par la loi du 9 juillet 2001 d'Orientation pour la Forêt, en compatibilité avec le Programme Régional Forêt Bois (PRFB), qui définit la politique régionale de la filière.

Actuellement, il existe 2 documents, un pour chaque ancienne région.

Sur les 1 500 ha de forêt privée déclarée en bois au cadastre sur le territoire, 1 222 ha disposent d'un PSG (Plan Simple de Gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles ou Règlement Type de Gestion).

c) Problématiques liées à la filière bois

La Synthèse de l'actualité sylvo-sanitaire en Bourgogne-Franche-Comté en 2018 émise par la Département de la Santé des Forêts - Pôle Bourgogne-Franche-Comté fait état des facteurs ayant perturbés la production de bois sur cette région.

Sur cette année considérée, les forêts ont été confrontées à plusieurs problèmes sylvo-sanitaires, qui ont fortement touché les peuplements de plaine et le premier plateau du Jura : épidémie de scolytes (typographe, chalcographe) sur les peuplements d'épicéas, pyrale du buis, processionnaire du chêne...

Les problématiques liées aux scolytes sont particulièrement importantes sur le territoire de la CCA 800, ce qui a conduit pour de nombreuses communes à l'abattage ou des coupes à blanc des arbres concernés. Sur certaines communes, le choix a été fait de ne couper que les arbres présentant des nids et d'accompagner

la coupe d'un déboisement (Chapelle-d'Huin : déboisement de 5 m autour de ces arbres avec replantation directe).

Il s'agit d'un problème économique, écologique et paysager à l'échelle de la CCA 800 : la dégradation des peuplements d'épicéas risque d'induire un changement d'ordre paysager et de changer l'hygrométrie de manière locale. Dans le cas de la commune d'Arc-sous-Montenot, 40 ha de forêt ont été abattus ce qui a changé la physionomie du paysage, rendant la gare visible depuis le cimetière. Ces changements, couplés aux particularités pédologiques du secteur, risquent d'induire des difficultés de reboisement (notamment au niveau des sols dénudés exposés à la chaleur avec affleurements rocheux).

Sur certaines communes, des concertations avec l'ONF sont menées pour réfléchir aux essences à mettre en œuvre pour éviter la croissance de ces ravageurs et à la mise en place de mesures de gestions adéquates. L'enjeu du secteur sera de trouver un compromis entre les essences à planter et le revenu économique soulevé par ces plantations.

La présence de ces ravageurs s'est vue couplée à des conditions de stress climatique particulièrement défavorables aux peuplements forestiers. L'épisode de sécheresse-chaleur cumulé à des conditions stationnelles non optimales ont affecté bon nombre d'essences, provoquant des dépérissements locaux et induisant un très mauvais taux de reprise des plantations de l'année.

La pluralité des essences augmente le nombre potentiel de ravageurs spécifiques ou problèmes rencontrés mais limite dans le même temps leur expansion de par la capacité de résistance qu'elle confère aux peuplements forestiers mélangés. Elle améliore également la résilience des peuplements et « dilue » les risques.

Le territoire est divisé sur 2 Unités de Gestion Cynégétiques, où la chasse est couramment pratiquée. Les plans de chasse sont établis en fonction des effectifs de population de gibier et de la gestion de la plupart des espèces et de leur habitat. Le cerf est présent depuis peu sur le territoire mais est néanmoins observé de manière régulière. Une attention particulière devrait être apportée à cette installation, le risque est fort de voir les dégâts en forêt exploser (abrutissement, écorçage, frottis, ...) fortement dommageable aux jeunes peuplements, qu'ils soient naturels ou artificiels. En cas d'observation de dégâts avérés, il pourrait être envisagé la mise en œuvre d'un plan de gestion tel qu'il en existe en forêt Domaniale de Joux.

d) Infrastructures existantes

Gestion des dessertes forestières

Sur le territoire de la Communauté de Communes Altitude 800, le Porter à Connaissance de la DDT 25 dénombre 4 Associations Syndicales Autorisées de desserte forestière (ASA) permettant d'organiser la desserte forestière :

- ASA n°25-62 sur Levier - Chapelle-d'Huin,
- ASA n°25-51 sur Chapelle-d'Huin,
- ASA n°25-17 sur Goux-les-Usiers,
- ASA n°25-27 sur Gevresin.

Ces associations de propriétaires, réputées d'intérêt général, et localisées sur un massif, ont vocation à créer et entretenir un réseau de voiries forestières (routes, pistes, zones de dépôt-retournement,) sur un périmètre forestier jusqu'alors déficitaire en desserte. Ces infrastructures permettent par la suite une exploitation optimisée sur le massif, tout en limitant les conflits et les dégradations.

Pour cela, elles peuvent en partie s'appuyer sur les deux schémas de desserte forestière que compte le territoire :

- Schéma de desserte forestière n°25-33 sur Evillers, Septfontaines, Levier,
- Schéma de desserte forestière n°25-22 sur Goux-les-Usiers.

Par ailleurs, l'accès aux massifs forestiers et les dessertes forestières sont encadrés par deux schémas directeurs de desserte forestière (SDDF) : Mont d'Usiers (ONF) et Sapenets (CRPF).

De manière générale, des difficultés sont notées vis-à-vis de ces dessertes, qui apparaissent insuffisantes ou inadaptées aux besoins de la gestion forestière.

Activités économiques liées à la filière bois

En Bourgogne-Franche-Comté, la filière forêt-bois employait 23 500 personnes début 2015 ; plus de quatre sur cinq étaient salariées (19 200 salariés). Elle regroupait ainsi 2,2 % de l'emploi salarié régional ; c'est un peu plus que la filière viti-vinicole (1,9 %).

Ces dernières années, la filière a souffert d'une situation économique défavorable. Entre 2011 et 2015, le nombre d'emplois dans les établissements pérennes de la filière forêt-bois a diminué de 6 % en Bourgogne-Franche-Comté, une baisse cependant moins forte que dans l'ensemble des secteurs économiques non tertiaires où les réductions d'effectifs atteignent 7,4 %. Cette baisse résulte des effets conjugués de la crise économique, de l'évolution des comportements d'achat de mobilier et de la concurrence internationale.

Les établissements de la filière ont produit une richesse de près d'un milliard d'euros en 2014, soit 2,2 % de celle produite par l'économie régionale (source INSEE).

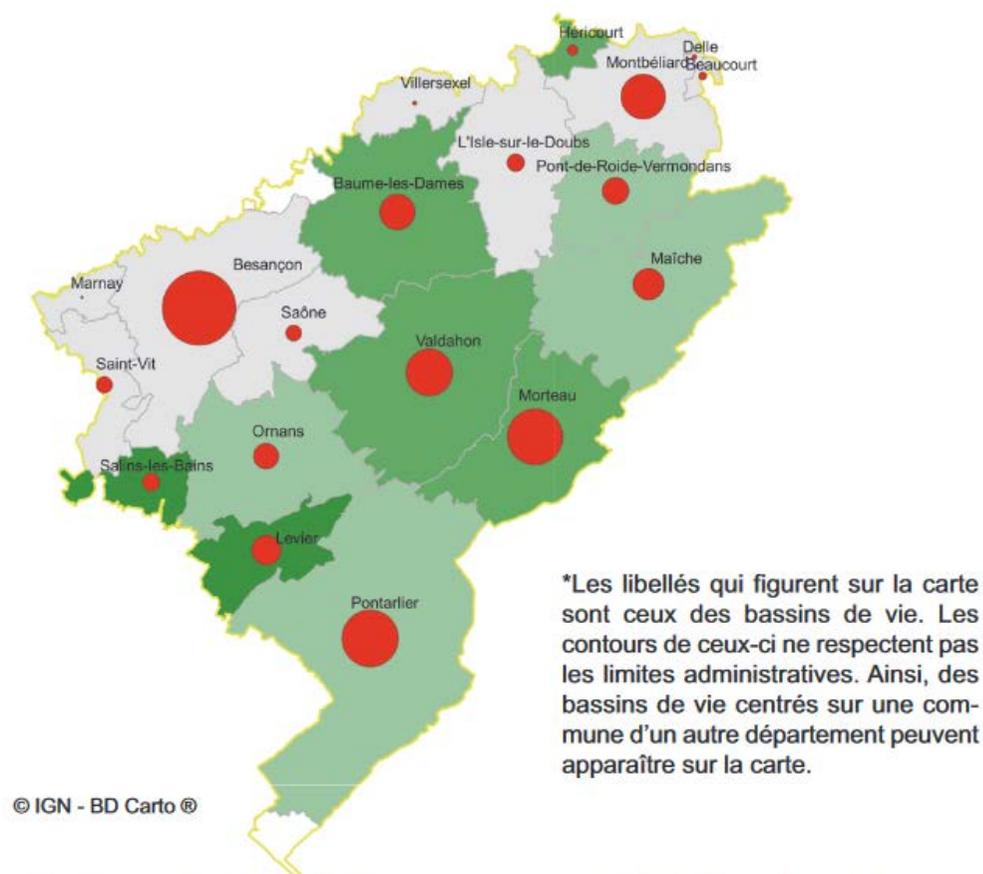
La sylviculture-exploitation forestière et la construction bois sont les activités qui concentrent les deux tiers des établissements de la filière dans le département du Doubs.

Le sciage et travail du bois est le deuxième employeur du département ; 750 salariés travaillent dans les 100 établissements du Doubs soit deux salariés sur dix de la filière bois du département. La fabrication de meubles arrive en troisième employeur du département avec 16% de l'emploi de la filière, soit 580 salariés.

Le bassin de vie de Levier regroupe 12 % de l'emploi salarié dans la sylviculture et l'exploitation forestière du département du Doubs, ce qui peut s'expliquer par un nombre élevé de forêts communales sur le territoire de son bassin de vie (voir figure ci-contre).

Sur le territoire de la CCA 800, l'exploitation forestière et l'activité de sciage sont très présentes avec quatre scieries implantées sur le territoire, représentant 33 emplois salariés. Leurs volumes de sciage varient entre 700 et 17 000 m³, pour une moyenne de 8 000 m³. Elles méritent de voir leur activité maintenue, voire confortée : transformation de ressource locale renouvelable, emploi rural, intégration vers l'aval, etc.

Sur le secteur de Levier, la forêt présente une productivité à l'hectare qui est l'une des plus élevée en France.



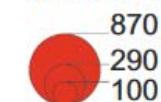
*Les libellés qui figurent sur la carte sont ceux des bassins de vie. Les contours de ceux-ci ne respectent pas les limites administratives. Ainsi, des bassins de vie centrés sur une commune d'un autre département peuvent apparaître sur la carte.

Part des effectifs de la filière forêt-bois dans l'emploi salarié total (en %)

- 9 et plus
- De 5 à moins de 9
- De 3 à moins de 5
- Moins de 3
- Pas d'emploi salarié

Source : Insee - Clap 2014

Effectifs salariés dans la filière forêt-bois



— Bassins de vie*

L'exploitation de la filière bois passe également par le biais de chaufferies fonctionnant au bois. Au total, le territoire compte quatre d'entre elles :

- Deux chaufferies privées à Levier (100kW) et Bians-les-Usiers (100kW),
- Une chaufferie publique à Goux-les-Usiers (150 kW),
- Une chaufferie industrielle à Levier (8 000 kW).

L'annuaire des artisans, commerçants, entreprises et sociétés de services du territoire de la CCA 800 mentionne la présence des entreprises suivantes sur le territoire (voir tableau ci-contre).

La commune de Levier s'inscrit quant à elle dans un Pôle d'Excellence Rurale (PER), qui vise à aider des projets de développement économique situés, soit en zone de revitalisation rurale, soit en dehors des aires urbaines de plus de 30 000 habitants (source <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr>).

Validé et soutenu financièrement en 2006, il s'agit d'un projet industriel en Zone de Revitalisation Rurale, de développement durable de la forêt, avec valorisation de très gros bois et production d'énergies renouvelables à partir de connexes, plaquettes forestières, granulés bois en un même lieu « Champs Begaud ».

Porté par Haut-Doubs Sciage, l'objectif global du projet est de créer de nouveaux emplois liés :

- A la valorisation des produits tels que sciures, chutes de bois, écorces, classés comme déchets et susceptibles d'être bois-énergie ;
- A l'exploitation optimisée de très gros bois (diamètre de 70 à 120 cm, ou plus de 5m³) ;
- A la transformation et à la commercialisation de productions locales ;
- A l'attrait d'une technologie avancée, image de modernisme et de notoriété dans le domaine.

Ce projet atteste une volonté d'innovation et de valorisation des ressources du territoire.

En 2006, le projet faisait état du nombre d'entreprises et des projets des exploitations forestières sur le territoire de la CCA 800. Ces données sont précisées dans les tableaux ci-contre.

De manière plus anecdotique, certaines communes du territoire comme Chapelle-d'Huin pratiquent l'affouage sur leur territoire communal.

Commune concernée	Type d'activité	Entreprise concernée
Septfontaines	Exploitation de forêts	FOREXFRANCE
	Exploitation forestière	MAGNET Michel
Villeneuve-d'Amont	Débardage	DALOZ Benoît
	Travaux forestiers	GODARD Jean-François
Bians-les-Usiers	Scierie	BERNE Yannick
Evillers	Sylviculture et exploitation forestière	BAUD Jean-Michel
	Scierie	COTTON Frères
	Exploitation forestière	PETITE Michel
Gevresin	Exploitation forestières et débardage	STEF SAGE Gabriel et fils
Goux-les-Usiers	Scierie	DESCOURVIERES Jean-Philippe
Levier	Travaux forestiers (broyage et gestion)	CTF - Coulet Travaux Forestiers
	Travaux forestiers	Entreprise Eric COULET
	Production de pellets bois	HAUT DOUBS PELLET
	Scierie	SOLIBOIS

Entreprises et nombres	Emplois
Scieries 5	60
ETF 16	77
Transporteurs 8	26
Transformation 18	55
Gestion sylvicole ONF	15

Entreprises liées à la filière bois recensées sur le territoire

Entreprises installées ou en cours d'implantation	Apport du projet Pôle d'Excellence
1ETF : SFA VERDAN : 3 emplois 1 ETF : COULET : 3 emplois 1 Entreprise équipement matériels forestiers : 8 emplois 1 Unité Maison-Bois BOLE-RICHARD : 24 emplois 1 Scierie : HDS : 30 emplois 1 Scierie : MARCHAND : 4 emplois 1 Entreprise charpente : MAGNET : 5 emplois 1 Entreprise charpente : COEURDEVY : 3 emplois	1 Ligne sciage gros bois HDS : 3 emplois 1 Gestionnaire de Plateforme plaquettes forestières CCA 800 : 1 emploi 1 Gestionnaire de Plateforme bois connexes : 1 gestionnaire + 1 emploi 1 Unité de production bois-énergie : 1 gestionnaire + 7 emplois

Projets des exploitations forestières sur le territoire de la CCA800 (dans le cadre du PER)

3.4.4. LES ESPACES BOISÉS CLASSÉS - INTÉRÊTS ET PRÉCAUTIONS

Les Espaces Boisés Classés sont définis par l'article L.113-1 du code de l'urbanisme comme tels : « Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements. »

Sur le territoire, les principaux massifs, classés en espaces boisés classés, sont dotés d'un document de gestion forestière durable au titre du Régime Forestier. Par conséquent, le classement systématique en espace boisé classé de ces massifs ne paraît pas utile.

Le classement en « espace boisé classé » peut permettre de contrôler les suppressions d'espaces boisés affectant des massifs de superficie moyenne. La mise en place de ce classement devra donc s'intéresser plus particulièrement aux formations boisées marginales (haies, bosquets) structurantes pour le paysage. Le classement en EBC doit donc être réservé à des cas particuliers présentant des enjeux le justifiant (qualité paysagère, rôle écologique...).

Néanmoins, il reste possible de préserver ces haies et formations boisées marginales en utilisant des dispositions adaptées du code de l'urbanisme qui peut permettre une démarche graduée et concertée de prise en compte d'éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique. Dans cet objectif, l'utilisation de l'article L151-23 du code de l'urbanisme peut être requis.

3.4.5. ENJEUX ET PERSPECTIVES

La filière forêt-bois forme **un pôle important d'emplois et joue un rôle essentiel dans l'économie** en ex-région Franche-Comté et plus particulièrement au niveau des plateaux du Doubs et du Jura. Localement, l'enjeu sera de **pérenniser le tissu d'entreprises** concerné tout en préservant le capital productif des boisements, ainsi que leur intérêt paysager et écologique. La préservation de cette industrie passe par **la sécurisation des approvisionnements en bois**, la ressource s'avérant parfois difficile à fournir en quantité et qualité suffisante. Des pistes telles que la dynamisation de la sylviculture des forêts publiques et privées sous document de gestion durable ou la mise en gestion de forêts privées non couvertes par un document de gestion sont envisagées. L'objectif est également de favoriser les débouchés locaux dans la valorisation du bois collecté, ce qui peut être favorisé par la recherche d'innovation.

Le morcellement des propriétaires forestiers privés est identifié comme une **entrave à la mobilisation de la ressource en bois**. La préservation des unités de gestion et la limitation du morcellement par la prise en compte et le respect des documents de gestion, tant en forêt publique qu'en forêt privée, sont essentielles. Le regroupement des propriétaires sera encouragé, de même que leur formation à la gestion sylvicole. L'innovation en matière de gestion sylvicole et à l'investissement d'équipements plus performants est une piste qui pourrait dynamiser l'accès à la ressource en bois.

Plus localement, les principales préoccupations sylvicoles sont, d'une part la régénération des peuplements parvenus à maturité et d'autre part la réalisation des éclaircies dans les jeunes peuplements.

Compte-tenu de l'importance de la forêt et du potentiel qu'elle représente, il est nécessaire **d'améliorer la desserte collective forestière** et de poursuivre la création de places de dépôt dans les zones à forte mobilisation de bois façonnés. En effet, des difficultés d'accès aux massifs forestiers (ponts à tonnage limité, voirie trop étroite, traversées d'agglomération posant des problèmes de sécurité...) sont identifiées sur le territoire. Ces difficultés sont repérées dans les SDDF ou connus des services de l'Office National des Forêts ou du Centre Régional de la propriété forestière. Le projet C@P 25 fait état d'un montant de 102 000 euros investis en 2016 à l'échelle du département pour l'amélioration des dessertes forestières.

Le stockage serait facilité si la possibilité de stocker du bois à la sortie immédiate des forêts, en réservant des zones au bord des voiries départementales et communales, était maintenue.

Une piste d'amélioration pour favoriser la mobilisation de la ressource en bois est la mutualisation entre voiries agricoles et forestières. Afin de limiter les conflits d'usage lié à l'exploitation forestière, il convient d'éviter d'implanter du bâti ou des zones à bâtir de part et d'autre des voies d'accès aux massifs.

En ce sens, **les interfaces** avec les secteurs d'urbanisation et agricoles devront faire l'objet d'une attention particulière dans le document d'urbanisme en veillant notamment à conserver des zones tampon d'au moins 30 mètres avec les zones urbanisées et des accès suffisants à la forêt avec des engins modernes d'exploitation.

Par ailleurs, la préservation des accès à tous les massifs passe par la réservation de zones pour l'accès aux forêts. Pour cela, le maintien ou la réservation des accès calibrés pour la circulation des camions grumiers (rayons de braquages adaptés aux grandes longueurs, largeur de la bande roulante suffisante et voirie sans limitation de tonnage...), des pistes et places de stockage indispensables à la mobilisation de la ressource forestière, apparaît nécessaire.

Il conviendra enfin d'être vigilant à ce que le développement de la filière bois-énergie ne se fasse pas au détriment de **la préservation de la biodiversité et de la fertilité des sols forestiers**. La prévention des risques naturels devra intégrer les risques induits par le changement climatique. L'enjeu principal sera d'adapter la gestion sylvicole au changement de régime de précipitation et des températures, à la modification du rythme saisonnier et à la recrudescence probable d'épisodes de sécheresse et/ou canicule. La gestion devra par exemple adapter les essences sélectionnées et adapter les méthodes de sylviculture déployées. Le changement des types de boisements gérés, avec la mise en place de forêt mixte risque de modifier leur rentabilité. Le maintien d'un bon équilibre sylvo-cynégétique est également nécessaire pour permettre le renouvellement et la bonne croissance des boisements.

La gestion forestière doit être réalisée de manière durable en **conciliant production de bois et préservation de la biodiversité**. Elle passe par la préservation de la mosaïque d'habitats naturels remarquables en forêt et par le maintien des continuités écologiques forestières, et plus particulièrement des continuités intra-forestières. L'objectif est de maintenir la fonctionnalité des milieux (préservation de la qualité écologique des milieux aquatiques, rôle pour la préservation de la ressource en eau, lutte contre le ruissellement et l'érosion, qualité paysagère, rôle de puits de carbone...) ainsi que de préserver le fonctionnement physique

et biologique des sols, support de biodiversité et de leur fertilité. Cette protection peut passer par la limitation du nombre de coupes rases ou encore par la mise en œuvre d'îlots de sénescences.

Ces enjeux sont fortement dépendants de la valorisation des métiers de la filière forêt-bois, ce qui passe par une meilleure formation des personnes concernées par la filière.

La forêt représente donc une ressource importante pour le territoire, tant pour **l'économie de la filière forêt-bois** (recettes liées au bois dans les budgets communaux, emplois, activités de première transformation et artisanat) que pour sa contribution à la préservation de la biodiversité et aux fonctions récréatives (exemple de la « route des sapins » en forêt domaniale de Levier) ainsi qu'à la protection de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion des sols. La mise en œuvre du Plan de Paysage-Cœur comtois Scay-la-Joux concernant les communes de Villers-sous-Chalamont, Arc-sous-Montenot, Lemuy, Levier, Montmarlon, Supt et Villeneuve-d'Amont est un outil essentiel à la valorisation du patrimoine paysager, et donc des forêts, du territoire.

Le projet C@P 25, initié par le département du Doubs et courant de 2015 à 2021, englobe dans ses objectifs l'amélioration de l'accès à la ressource à la filière bois. Pour ce cela, il veille à promouvoir le regroupement des propriétaires privés (morcellement des parcelles), participe à la restructuration foncière forestière et à l'élaboration d'un schéma départemental d'accès. Il constitue un des leviers, en parallèle des documents d'orientation et gestion de la ressource forestière, pour la sécurisation des ressources et des débouchés. Il devrait aider à répondre aux contraintes de technicité et de standardisation, aux tensions du marché d'approvisionnement et à la volatilité des prix qui fragilisent la filière locale aux savoir-faire et au potentiel reconnu.

NB : En ce qui concerne les préconisations de distances à respecter entre les constructions nouvelles et les bordures des massifs forestiers, une zone tampon de 30 m entre la lisière et le bâtiment peut être proposée, sans que toutefois cela implique d'imposer au propriétaire de couper ses arbres déjà en place pour que la lisière soit à 30 m d'un bâtiment en place lui aussi. Cette préconisation devra bien préciser qu'elle ne s'applique qu'aux nouvelles constructions.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

En résumé :

ATOUTS :

- Un fort couvert forestier qui représente plus de 45% de la surface du territoire,
- Une forêt publique, source de revenus pour les communes de la CC Altitude 800 et d'énergie renouvelable,
- Des savoir-faire existants sur le territoire pour exploiter cette énergie,
- Des formations boisées dont la gestion est encadrée par des plans de gestion,
- Des formations boisées ayant une forte empreinte paysagère et liées à un patrimoine culturel local,
- La filière bois possède un rôle économique clef à l'échelle locale,
- Des formations boisées ayant une fonction récréative et touristique,
- Une empreinte paysagère forte et valorisée touristiquement,
- Le projet C@P 25 qui vise à sécuriser la ressource et les débouchés de la filière,
- Des formations boisées favorables à une faune et flore diversifiée.

FAIBLESSES :

- Des évolutions climatiques susceptibles de modifier profondément les cortèges boisés, et donc agir sur divers éléments caractéristiques de ces derniers : la biodiversité, la disponibilité de la ressource en eau,
- Des difficultés pour fournir une ressource en quantité et qualité suffisante,
- Des dessertes parfois insuffisantes et/ou inadaptées rendant la mobilisation du bois difficile,
- Des conflits d'usage entre les secteurs bâtis et les voies d'accès aux massifs forestiers,
- Risques de perte en ressource avec le réchauffement climatique,
- Morcellement des propriétaires forestiers privés limitant la mobilisation de la ressource en bois,
- Une forte compétitivité de la filière avec l'étranger.

Les enjeux :

- Prendre en compte les évolutions climatiques et adapter la gestion et les essences sélectionnées.
- Revaloriser et redynamiser la filière forêt-bois, tout en favorisant l'utilisation locale de la ressource.
- Pérenniser le tissu d'entreprises de la filière bois, tout en lui offrant des opportunités d'innovation.
- Revaloriser l'utilisation du bois de feuillus.
- Améliorer la filière du bois-énergie tout en tenant compte des sensibilités locales (biodiversité, paysage naturel, naturalité des boisements) et paysagères (maintien des ambiances jurassiennes).
- Sécuriser l'approvisionnement en bois par la mise en œuvre de stratégies de production (adaptation des PAF, rapprochement des propriétaires privés pour une mise en gestion de leur patrimoine boisé...).
- Favoriser le regroupement des propriétaires privés et leur formation à la gestion forestière.
- Préserver les unités de gestion et éviter leur morcellement grâce à la prise en compte et le respect des documents de gestion.
- Améliorer la desserte collective et encourager la mutualisation entre les voiries agricoles et forestières pour favoriser l'accès à la ressource et créer de nouvelles zones de dépôts pour la stocker dans de bonnes conditions.
- Préserver les massifs forestiers en évitant d'implanter du bâti ou des zones à bâtir de part et d'autre des voies d'accès aux massifs forestiers.
- Préserver les accès à tous les massifs en réservant des zones pour l'accès aux forêts. Pour cela, maintenir ou réserver des accès calibrés pour la circulation des camions grumiers (rayons de braquages adaptés aux grandes longueurs, largeur de la bande roulante suffisante et voirie sans limitation de tonnage...), des pistes et places de stockage indispensables à la mobilisation de la ressource forestière.
- Conserver la possibilité de stocker des bois à la sortie immédiate des forêts, en réservant des zones destinées au stockage de bois au bord des voiries départementales et communales.
- Utiliser la notion d'Espace Boisé Classé (EBC) pour des secteurs limités ayant un intérêt réel au titre de l'urbanisme.
- Maintenir un bon équilibre sylvo-cynégétique pour ne pas déstabiliser les peuplements.
- Respecter une distance de retrait des constructions de minimum 30 m avec les lisières forestière pour éviter d'exposer les habitants aux chutes d'arbres et limiter ainsi les contentieux entre propriétaires et riverains.